



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753149 1

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercure

Therese



MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1738.



Chés { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques,
 La veuve RISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

*CATALOGUE des Mercurès de France
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre,
Novembre et Decembre de 1721. 7. vol.

Année 1722. les mois de Mars, May,
Septembre et Novembre doubles, 16. vol.

Année 1723 le mois de Decembre double, 13. vol.

Année 1724. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1725. les mois de Juin, de Sep-
tembre et Decembre doubles, 15. vol.

Année 1726. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1727. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1728. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1729. les mois de Juin, de Sep-
tembre et Decembre doubles, 15. vol.

Année 1730. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1731. les mois d'Avril, de Juin
et de Decembre doubles, 15. vol.

Année 1732. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1733. les mois de Juin et de De-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1734. les mois de Juin et Dé-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1735. les mois de Juin et de Dé-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1736. les mois de Juin et Dé-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1737. les mois de Juin et de Dé-
cembre doubles, 14. vol.

Année 1738. les mois de Juin et de Dé-
cembre doubles, 1. vol.

235. vol.

23500
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION
1915



PRIVILEGE

DU ROY.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos Amés & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il apartiendra: SALUT Notre cher & bien aimé ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de notre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis, nous ayant fait remontrer que l'aplaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant apellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Vifé, & autres Auteurs, nous a fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet, étant décédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un Ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos Sujets qu'aux Estrangers: c'est dans cette vûe que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur de la Roque, nous l'avons choisi pour composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé notre Brevet le 17. Octobre 1724 pour l'exécution duquel il auroit obtenu nos Lettres de Privilege, en date du 9. Novembre ensuivant, qui se trouvant expirées, nous a fait supplier de lui en accorder de nouvelles en forme de Brevet sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous l'contrescel des-Présentés; A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant, & étant informé de ses assiduités, des soins & dépenses qu'il fait pour la perfection dudit Mercure de France, dont nous sommes content, & dont nous voulons lui donner des marques de notre entière satisfaction; Nous lui avons

A ij permis

permis & permettons par ces Presentes de ce
 & donner au Public à l'avenir tous les mois, à
 exclusivement à tous autres, ledit Mercure de l
 qu'il pourra faire imprimer en un ou plusieurs
 mes, conjointement ou separement, & autant de
 que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire ven-
 dre & débiter par tout nôtre Royaume, Pays, Terres
 & Seigneuries de notre obéissance, pendant le temps
 & espace de douze années consecutives, à compter
 du jour de la date desdites Presentes; à condition
 néanmoins que chaque volume portera son Aprobation
 expresse de l'Examineur, qui aura été commis à cet
 effet, & en outre nous avons révoqué & révoquons
 tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnés
 cy-devant à d'autres qu'audit sieur Exposant; Faisons
 défenses à toutes sortes de personnes, de quelque
 qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire
 d'impression ou gravure étrangere dans aucun lieu
 de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires,
 Imprimeurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en
 Tailles-douces & autres, d'imprimer, faire imprimer,
 graver ou faire graver, vendre, faire vendre, débiter
 ni contrefaire ledit Livre, ou Planches, en tout ni
 en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque
 prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections,
 changement de titre, ou autrement, sans la permission
 expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux
 qui auront droit de lui; le tout à peine de confisca-
 tion, tant des Planches que des Exemplaires contre-
 faits, & des ustanciles qui auront servi à ladite con-
 trefaçon, que nous entendons être saisis en quelque
 lieu qu'ils soient trouvés; de six mille livres d'amen-
 de contre chacun des contrevenans, dont un tiers à
 Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre
 tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dom-
 mages & interets; à la charge que ces Presentes se-
 ront enregistrees tout au long sur le Registre de la
 Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris,
 dans trois mois de la date d'icelles; que l'impres-
 sion de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, &
 non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en
 tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à
 celui du 10. Avril 1725. & qu'avant que de l'exposer
 en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de

copie

copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le
 même état où les Aprobatons y auront été données,
 es mains de nôtre très-cher & Feal Chevalier, le sieur
 CHAUVELIN, Garde des Sceaux de France, Comman-
 deur de nos Ordres, & qu'il en fera ensuite remis deux
 Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque pu-
 blique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, &
 un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier
 le sieur CHAUVELIN, Garde des Sceaux de France,
 Commandeur de nos Ordres; & tout à peine de nul-
 lité des Presentes, du contenu desquelles Vous man-
 dons & enjoignons de faire jouir ledit sieur Expo-
 sant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement,
 sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou
 empêchemens. Voulons que la copie desdites Presentes
 qui sera imprimée tout au long au commencement ou
 à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signi-
 fiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos
 Amés & Feaux Conseillers & Secretaires, foy soit
 ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier
 notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution
 d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans de-
 mander autre permission, & nonobstant clameur de
 haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires;
 Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le septi-
 me jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent
 trente-six & de nôtre Règne le vingt-deux. Par le
 Roy en son Conseil, *Signé* A I N S O N, avec grille
 & paraphe. Et au dos est écrit. Registré sur le Regis-
 tre neuf de la Chambre Royale & Syndicale des Li-
 braires & Imprimeurs à Paris, N^o. 393. F^o. 354 con-
 formément au Règlement de 1723. qui fait défenses
 Article IV. à toutes Personnes de quelque qualité
 qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs,
 de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour
 les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les
 Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite
 Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Im-
 primeurs de Paris, les huit Exemplaires prescrits par
 l'Article 108. du même Règlement. A Paris ce dix
 Décembre mil sept cent trente six. *Signé*, G. MARTIN.
 Syndic, avec Paraphe.

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

A Toulouse, *chez* Forest, et Henault.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottiere, et *chez*
Chapui, fils, au Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez* Nicolas Verger.
Rennes, *chez* Joseph Vatar, Julien Vatar, Guil-
laume Jouanet Vatar, et la veuve Audran.
Blois, *chez* Masson.
Tours, *chez* Gripon. et *chez* Bully.
Rouen, *chez* Herault.
Châlons-sur-Marne, *chez* Seneuze.
Amiens, *chez* la veuve François et Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp, et *chez* Barbier.
Orléans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau et à la Poste.
Chartres, *chez* Fetil, et *chez* J. Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil, et à la Poste.
Versailles, *chez* Monnier, et *chez* Marié.
Besançon, *chez* Briffaut, et à la Poste.
Saint Germain, *chez* Chavepeyre.
Lyon, à la Poste.
Reims, *chez* De Saint.
Vitry-le-François, *chez* Vitalis.
Beauvais, *chez* De Saint.
Douai, *chez* Willerval.
Charleville, *chez* P. Thesin.
Moulins, *chez* Faure.
Mâcon, *chez* De Saint, fils,
Mets, *chez* Barbier.
Boulogne-sur-Mer, *chez* Parassol.
Nancy, *chez* Nicolas.

AVERTISSEMENT



AVERTISSEMENT.

*V*Oici le deux cent trente-sixième volume du *Mercur*e de France, que nous avons l'honneur de présenter au Roy et d'offrir au Public, depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage, sans qu'il ait souffert aucune interruption.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, réflexion que dans un Ouvrage comme celui-ci, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui, ramassées, font ensemble une multiplicité si grande, qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte, sur tout quand une telle collection est faite en si peu de temps; l'Auteur du *Mercur*e, chargé du pénible et laborieux emploi de donner chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une Person-

A iiii

ne

AVERTISSEMENT.

ne qui n'a que cet Article en tête, le seul auquel elle s'intéresse, et peut-être le seul qu'elle lit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, et qu'on ne nous sçait aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres ou des Listes pour les annoncer, d'en marquer le prix au juste; cela sert beaucoup, sur tout dans les Provinces, aux Personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres Personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer. M. Moreau, pourra même se charger de faire les Envois au prix coûtant.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de tête et autres Parures, ainsi que de Meubles, Carosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques Memoires pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs

AVERTISSEMENT.

Plusieurs Pieces en Prose et en Vers , envoyées pour le Mercure , sont souvent si mal écrites , qu'on ne peut les déchiffrer , et pour cela elles sont rejetées ; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valoir la peine, nous les retouchons avec soin ; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance , nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais , et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible ; sur tout , et nous ne saurions trop le recommander , qu'on prenne garde à la ponctuation.

On nous a envoyé plusieurs fois des Pieces Latines , que nous avons omises , ne les croyant pas tout-à-fait du ressort de ce Journal. Cependant , par l'avis de quelques Personnes habiles et de goût , nous avons crû n'en devoir pas exclure la bonne Poésie Latine , pourvu que les Pieces soient toujours bien et ingénieusement composées , qu'elles ne soient pas longues , et que les mœurs y soient respectées. Les Dames n'y perdront rien , si les bons Poètes François continuent de traduire celles qui leur plairont le plus , et de nous faire part de leur travail , comme cela est déjà arrivé ; à quoi nous les invitons.

Les Sçavans et les Curieux sont priés de vouloir bien concourir pour rendre ce Livre

A v encore

AVERTISSEMENT.

encore plus utile , en nous communiquant les *Memoires* et les *Pieces en Prose et en Vers* , qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de *Litterature* n'est exclus de ce *Recueil* , où l'on tâche de faire regner une agréable variété : *Poësie* , *Eloquence* , nouvelles *Découvertes* dans les *Arts* et dans les *Sciences* , *Morale* , *Antiquités* , *Histoire Sacrée et Profane* , *Voyages* , *Historiettes* , *Mythologie* , *Physique* et *Métaphysique* , *Pieces de Théâtre* , *Jurisprudence* , *Anatomie* et *Médecine* , *Botanique* , *Critique* , *Mathématiques* , *Mémoires* , *Projets* , *Traductions* , *Grammaires* , *Pieces amusantes et récréatives* , &c. Quand les *Morceaux* d'une certaine considération seront trop longs , on les placera dans un volume extraordinaire , et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement , pour la satisfaction des *Auteurs* et des *Personnes* qui ne veulent avoir qu'une certaine *Pieces*.

A l'égard de la *Jurisprudence* , nous continuerons , autant que nous le pourrons , de faire part au *Public* des *Questions importantes* , nouvelles ou singulieres , qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les differens *Parlemens* et autres *Cours Supérieures du Royaume* , en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà pratiqués en pareil cas , sur quoi nous prions *Messieurs les Avocats* et les *Parties intéressées* , de vouloir

AVERTISSEMENT.

loir bien nous fournir les *Memoires* nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public, que celui-là, et qui soit plus recherché de la plupart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers, rejettés par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées; mais on les prie de considerer que c'est toujours malgré nous que certaines Pieces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement seul dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque *Mercur*, pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pieces qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux, s'ils n'en ont point gardé de copie.

Les Personnes qui désireront avoir le *Mercur* des premiers, soit dans les Provinces ou dans les Pays Etrangers, n'auront

A vj. qu'à

AVERTISSEMENT.

qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable et avant qu'il soit en vente ; les Amis à qui on s'adresse pour cela, ne sont pas toujours exacts ; ils n'envoient guère acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard, sous le prétexte précieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite, quand on nous envoie des Pièces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire bien lisiblement, chaque Piece sur un papier séparé et d'une grandeur raisonnable, avec des marges pour y placer les additions ou corrections convenables, que les noms propres, sur-tout soient exactement écrits, et que la ponctuation (nous le repetons) n'y soit pas négligée, comme cela arrive presque toujours, ce qui contribue à multiplier les fautes d'impression et quelquefois à défigurer certains Ouvrages.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître ; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissemens ; car souvent, faute d'un tel secours,

AVERTISSEMENT.

secours , des Pieces nous restent entre les mains sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances , reçoivent des nouvelles d'Asie , d'Afrique , du Levant , de Perse , de Tartarie , du Japon , de la Chine , des Indes Orientales et Occidentales , et d'autres Pays et Contrées éloignées , les Capitaines , Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs , de vouloir bien nous faire part de leurs Journaux , à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matieres peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins ; les Révolutions , les Traités de Paix ou de Trêve ; les occupations des Souverains , la Religion des Peuples , leurs Ceremonies , Coûtumes et Usages , les Phénomènes et les productions de la Nature et de l'Art , &c. comme Pierres précieuses , Pierres figurées , Marcassites rares , Pétrifications et Crystallisations extraordinaires , Coquillages , Madreporés , &c. Edifices anciens et modernes , Ruines , Statués , Bas-Reliefs , Inscriptions , Pierres gravées , Médailles , Tableaux , &c. Le Caractere de chaque Nation , son Origine , son Gouvernement , sa Religion , ses bonnes et ses mauvaises qualités , le climat et la nature du Pays , ses principales richesses et son Commerce ; les Manufactures , les Plantes , les Animaux , &c.

AVERTISSEMENT.

• &c. Les Mœurs et Coûtumes des Peuples ; leur maniere de se nourrir , de s'habiller et de s'armer , &c.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distingués dans les Arts et dans les Méchaniques ; on y joindra le détail de leurs principales occupations , de leurs Ouvrages et des plus considerables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts doit cette marque de reconnoissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres , ou qui les ont cultivés avec soin. Nous esperons que les Parens et les Amis de ces illustres Morts , seconderont volontiers notre zele à leur rendre ce devoir , par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regarde non-seulement Paris , mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers , qui peuvent fournir des Evenemens considerables , Morts , Mariages , Actes solennels , Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité , en observant d'écrire exactement et lisiblement les noms propres , &c.

On a fait au Mercure et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer ; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire ; nous ne changerons rien à notre méthode ,

AVERTISSEMENT.

thode , puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui-ci , ne sauroit plaire également à tout le Monde , à cause de la multiplicité et de la variété des matières , dont quelques-unes sont lûes par certains Lecteurs avec plaisir et avidité , et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Freni , avoit bien raison de dire que pour que le *Mercur* fût généralement approuvé , il faudroit que comme un autre *Prothée* , il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

C'est assés pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose à l'instruction et à l'amusement des Citoyens. Le *Mercur* ne doit rien prétendre au-delà. Nous savons , il est vrai , que la critique outrée ou la médisance plus ou moins malignement épicée , fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs ; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant , nous renonçons et de très-bon cœur , à la dangereuse gloire d'être lûs et applaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retournés sur les louanges , que quelques Lecteurs n'ont pas généralement approuvées , et en effet nous nous sommes aperçûs que nous n'y travuions
nul

AVERTISSEMENT.

Aul avantage ; au contraire on s'est vu exposé à des especes de reproches , au lieu de témoignages de reconnoissance , sur tout de la part des gens à Tatens ; car tel qu'on loïe , ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui est absolument dûe , souvent même il trouve qu'on ne le loïe pas assés , et ceux qu'on ne loïe point ou qu'on loïe moins , sont très-indisposés , et , prétendant qu'on loïe les autres à leurs dépens , ils sont doublement fâchés.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pieces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris , et nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public , sur les beautés et sur les défauts qu'on y trouve ; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs , nous retient quelquefois et nous empêche d'aller plus loin ; nous craignons d'autre part , si nous sommes plus sinceres , qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux-mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Mémoire de leurs Ouvrages , sans dissimuler les défauts qu'on y trouve , cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus séveres , et le Lecteur leur en sçauroit gré ; ils n'y perdroient rien par les remarques , à charge et à décharge , que nous ne manquerions pas d'ajouter , sans oublier de faire observer l'extrême

AVERTISSEMENT.

l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public, et le péril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs Dramatiques et à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des défauts dans leurs Pieces.

Nous tâcherons de soutenir le caractere de modération, de sincerité et d'impartialité, qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pieces seront toujours placées sans préférence de rang et sans distinction pour le mérite et la primauté. Les premieres reçues seront toujours les premieres employées, hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps, qu'il mérite pour cela seulement la préférence.

Les honnêtes Gens nous sçavent gré d'avoir garanti ce Livre depuis près de 18. ans que nous y travaillons, non-seulement de toute satire, mais même de portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'aplications. On aura toujours la même délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger, mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume legere s'égayera, même vivement, contre divers caracteres bien incommodes et souvent très-

AVERTISSEMENT.

très-dangereux dans la Société, tels, par exemple, que les Nouvellistes outrés, partiaux et trop crédules, les ennuyeux, les indiscrets, les grands parleurs, tyrans des Conversations, les Opiniâtres, Disputeurs et Clabaudes éternels, les Glorieux, qui vous disent d'un air important les plus petites choses, les faux Connoisseurs qui souvent ne se connoissent à rien, pas même au temps qu'il fait; les Complaisans et fades Louangeurs, les Envieux, &c. encore y faut-il mettre cette clause, que le Lecteur n'y puisse reconnoître aucune Personne en particulier, mais que chacun se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des Ridicules de son siècle.

Il nous reste à remercier au nom du Public, plusieurs Sçavans du premier ordre, d'aimables Muses, et quantité d'autres Personnes d'un grand mérite, dont les productions enrichissent le Mercure et le font rechercher.

A P R O B A T I O N.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de Janvier et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Février 1738.

HARDION.

MERCURE



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE¹ AU ROY.
JANVIER. 1738.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

A. S. E.

M. LE CARDINAL DE FLEURY.

ETRENNES.



Ous , que nous admirons comme
un autre Mentor ,
Puissiez-vous parvenir à l'âge de
Nestor !

Qu'an Monarque des Lys le Ciel toujours pro-
pice ,

Vous

2 MERCURE DE FRANCE

Vous fasse vivre un siècle encor !

France, obtiens par tes vœux que mon vœu
s'accomplisse ,

Et tu verras le siècle d'or.

NERICAULT DESTOUCHES, de
l'Académie Française.



*LETTRE de M... à Mad... sur la
cause des Songes et sur l'opinion de ceux
qui croient que ce sont des pressentimens.*

JE fus bien fâché hier, Madame, de
ce que cette compagnie sérieuse, qui
vint vous rendre visite interrompit les
judicieuses réflexions que vous faisiez
sur les Songes ; comme je n'eûs pas non
plus le temps de vous expliquer les idées
que j'ai sur cette matière, je prends la
liberté de vous les écrire en peu de mots,
par forme de Supplément à notre dernière
conversation. Je ne vous annonce point
ceci comme quelque chose de singulier,
au contraire, le système que je soutiens,
n'est autre chose que l'opinion qui a été
suivie par la plûpart des Philosophes, et
que je crois que vous adopterez aussi.

Pour concevoir si l'esprit peut former
quelques

quelques pensées pendant le sommeil, il faut d'abord observer que, soit qu'il agisse de lui-même, ou qu'il soit excité par les impressions des objets extérieurs qui se communiquent à lui par la médiation des sens, il ne peut faire aucune de ses opérations sans le concours de certaines facultés du corps qui sont disposées de manière que leur mouvement rend sensibles à l'esprit toutes les impressions qui se font sur le corps; et que ce dernier est réciproquement affecté par toutes les opérations de l'esprit.

L'entendement, la mémoire, l'imagination et le raisonnement, qui sont les facultés de l'esprit, ne peuvent donc produire aucune pensée lorsque le corps est dans une inaction totale, et c'est de-là que la léthargie, la paralysie et autres maladies semblables qui interrompent l'exercice des facultés du corps, destinées à concourir avec celles de l'esprit, suspendent aussi toutes les opérations de l'esprit.

Le sommeil est en cela comme les maladies les plus violentes, il tient le corps et l'esprit dans une espèce de léthargie, ce qui a fait dire à Anaxagore que c'étoit une mort, et à Socrate que l'esprit et l'entendement étoient séparés du corps pendant

4 MERCURE DE FRANCE

pendant le sommeil, parce qu'ils étoient persuadés que l'esprit n'agissoit point pendant ce temps.

En effet quand il n'y auroit que le corps qui seroit livré au sommeil, et que l'esprit plus fort que la matiere, veilleroit pendant que l'autre dort, ce que j'ai peine à me persuader, il faudroit toujours convenir que si pendant le sommeil l'esprit n'est pas dans le même engourdissement que le corps, du moins toutes ses opérations sont suspendues et qu'il n'en peut faire aucune sensible étant certain que les facultés du corps qui doivent y concourir sont alors dans une inaction totale.

Quelle est donc la cause de tant de Songes agréables ou funestes? D'où viennent ces phantômes légers qui nous agitent de tant de diverses manieres pendant le sommeil? Il semble alors que l'on pense, que l'on raisonne, que l'on voit, que l'on entend, que l'on agit; ces images qui se présentent à nous, font quelquefois qu'une Personne plongée dans un profond sommeil, ne laisse pas de faire quelques mouvemens, qu'elle parle et même avec volubilité, qu'elle se leve, marche, travaille, va se baigner, revient se mettre au lit et

souvent

souvent ne s'en souvient pas à son réveil, ou n'en a qu'une idée confuse. A quelle cause attribuer toutes les actions de ces noctambules ?

Tous ces mouvemens du corps ou de l'esprit sont absolument involontaires, ils ne sont que la suite de ce que l'on a fait avant le sommeil, ou plutôt ce sont des actions du corps ou de l'esprit, qui par quelque obstacle, étoient demeurées imparfaites avant le sommeil, et qui pendant ce temps de repos, produisent un effet bizarre auquel la volonté n'a aucune part, et semblable à celui d'un ressort de Montre qui se lâche aussi-tôt qu'il n'est plus arrêté.

S'agit-il de quelque opération de l'esprit ? la volonté qui est le principe, ou du moins la cause seconde de tous ses mouvemens, aussi bien que de ceux du corps, fait agir certains ressorts propres à former telle pensée, tel raisonnement.

Mais comme rien n'est plus prompt et en même temps plus volage que l'esprit, à peine a-t'il ébauché une pensée, qu'il en forme une seconde et en accumule ainsi plusieurs, même contraires et opposées les unes aux autres, qui se croisent, se combattent, se détruisent alors les pensées les plus vives se font
jour,

6 MERCURE DE FRANCE

jour à travers les obstacles ; il en reste beaucoup d'autres plus foibles ou moins avancées , qui demeurent imparfaites , et ensuite les ressorts de l'esprit qui n'avoient pû achever leur opération , se détendent pendant le sommeil , et font sur l'esprit quelque impression , non pas telle qu'elle auroit été si elle eût été dirigée jusqu'à sa fin par sa volonté , mais semblable à un Navire abandonné de son Pilote , et qui ne se meut plus qu'au gré des vents et des flots , sans avoir aucun objet dans sa route.

C'est , sans doute , dans ce sens que Cicéron dit que nos entretiens et nos pensées nous donnent des Songes , persuadé qu'ils ne sont occasionnés que par les idées dont l'esprit étoit occupé avant le sommeil.

La volonté n'a pas plus de part aux mouvemens que fait le corps pendant le sommeil ; ils ne sont que le reste des actions commencées auparavant , et qui par quelques obstacles étoient demeurées imparfaites ; car l'esprit fait agir le corps à son gré par le moyen des esprits animaux qu'il fait partir du cerveau , et qu'il envoie dans la partie du corps qu'il veut mettre en mouvement ; ces Agens habiles , dont rien ne peut

peut égaler la vîtesse, viennent fraper les nerfs ou les os, les font étendre ou retirer, et forment ainsi l'action sensible du corps.

En une heure et souvent en moins d'une minute seconde, l'esprit fait exécuter par le corps tant de differens mouvemens dont plusieurs se trouvent oposés les uns aux autres, qu'il y a des esprits arrêtés par d'autres qui leur bouchent le passage et quelquefois les font rétrograder jusqu'au cerveau ou jusqu'à une certaine distance dans la route qu'ils doivent tenir suivant leur destination, il arrive aussi que des nerfs, des muscles restent dans une certaine contention sans avoir produit tout l'effet pour lequel ils avoient commencé à être mis en mouvement.

Tant que l'esprit et le corps sont occupés de nouveaux objets, les impressions qui sont demeurées imparfaites, restent en suspens, parce que leur exécution est interrompue par les obstacles qu'y apportent successivement les nouvelles opérations du corps ou de l'esprit.

Mais lorsque le sommeil s'empare de l'homme, le calme succede à toutes ces agitations, la volonté n'imprime plus aucun mouvement aux facultés de l'esprit.

B

prit.

prit ni à celles du corps ; et c'est alors que ces esprits Animaux qui étoient comprimés par force dans quelque passage , s'étendent , se dilatent , se portent vers une partie du corps ou se retirent au cerveau , et dans cette circulation font diverses impressions bizarres sur l'esprit ou sur le corps , et quelquefois sur l'un et sur l'autre , et de même des nerfs, des muscles tendus, dont l'action avoit été interrompue par un autre mouvement plus puissant , ne trouvant plus aucun obstacle, se détendent , ou se retirent , et produisent quelque mouvement.

Doit - on après cela être étonné si la plupart des songes sont si extravagans , puisqu'ils ne sont autre chose que l'accomplissement d'opérations imparfaites qui ne sont plus dirigées par l'esprit , mais seulement machinalement , selon leur position et compression , selon l'agitation ou le repos , selon le tempérament , et les humeurs qui y dominent ; enfin suivant mille autres accidens de cette nature.

Ce qu'il y a plutôt d'étonnant , c'est que les hommes aient donné et donnent encore quelque croyance aux songes les plus ridicules , qu'ils les regardent comme

me des pressentimens de l'avenir , et qu'ils en cherchent l'explication dans des Livres remplis de superstition.

Cette foiblesse vient de la curiosité démesurée que l'homme a toujours eue de percer l'obscurité de l'avenir : chaque Nation avoit recherché quelque voye particuliere de divination : les Grecs avoient l'Alectriomancie , les Romains l'Aruspicie , les Allemans la Cromniomancie, et ainsi de plusieurs autres ; mais presque tous les Peuples, et particulièrement les Chaldéens et les Egyptiens s'attachèrent à l'explication des songes qu'ils regardoient comme des présages de l'avenir.

On a vû, il est vrai, un Joseph en Egypte et quelques Prophetes inspirés de Dieu, expliquer des songes mysterieux, et prédire les malheurs dont un Roy , ou un Peuple étoient menacés.

Mais ces hautes connoissances ne sont pas données à tous les hommes , et il y auroit communément de l'imposture, ou du moins une sotte vanité à se dire inspiré comme les Prophetes, pour expliquer les songes.

L'avenir est un mystere impenetrable pour l'homme : les divinations , les augures , les aruspices , les enchantemens ,

10 MERCURE DE FRANCE

les présages ; et tant d'autres semblables illusions que l'homme a mises en usage , n'ont jamais pû satisfaire sa curiosité , et n'ont abusé que le vulgaire credule et ignorant.

Cependant une foule de personnes très sensées d'ailleurs , ont encore la foiblesse de croire que les songes sont des pressentimens de ce qui doit nous arriver. Un homme voit en songe son ami de retour d'un voyage , ou malade , ou mort , ou quelque autre chose qui le frappe ; il y fait attention ; si , par l'événement , il arrive la moindre chose qui ait rapport à ce songe , je l'avois rêvé , vous dit-il , et c'étoit un pressentiment. En vain essayeroit-on de le désabuser , il vous repetera toujours la même chose , vous dira que ses songes ne l'ont jamais trompé , et qu'il en a déjà fait plusieurs qui se sont ainsi accomplis.

Il est fâcheux véritablement que le hazard concoure quelquefois à entretenir une telle erreur, qui n'est qu'un reste des superstitions des Anciens : et en effet pourquoi l'homme, qui avec toutes ses lumières et sa pénétration ne peut-il lorsqu'il veille, connoître l'avenir ? pourquoi, dis-je , seroit-il plus clair-voyant pendant le sommeil, temps où le corps et l'esprit sont dans l'inaction ? On

On doit donc traiter tous les songes et les pretendus pressentimens, de pures rêveries dans le même sens, que l'on qualifie ainsi les idées qui paroissent folles et extravagantes ; et pour détourner de leur préjugé ceux qui font quelque attention aux songes et qui les regardent comme des pressentimens, il faut les renvoyer à ce que dit Phavorinus dans Aulu-Gelle. L'évenement, dit-il, qu'on croit avoir prévu est heureux ou malheureux. Si vous êtes dans l'attente sur une idée qui vous flatte et qu'elle ne se confirme point, votre impatience abusée vous rend malheureux ; si vous êtes frappé de quelque chose de fâcheux et qu'il n'arrive pas, vous souffrez autant de la crainte quoique vaine. Si l'Evenement confirme le malheur que vous avez prévu, que vous sert d'en avoir eû plutôt la nouvelle, sinon à vous chagriner et vous rendre malheureux en esprit, même avant que le mal arrive ? Et si enfin l'Evenement que vous espétiez, arrive en effet comme vous vous l'étiez promis, il y aura encore deux inconveniens, l'un que l'attente est mêlée d'une inquiétude qui vous tourmente sans cesse, et l'autre que la connoissance anticipée vous ôte le plaisir d'une joye subite et imprévûe.

B iij Voilà

12 MERCURE DE FRANCE

Voilà , Madame , mon système sur les Songes et les pressentimens ; je serai bien aise de sçavoir ce que vous en pensez , en attendant j'ai l'honneur d'être &c.



E P I T R E

*De M. L. Desepmauville à M. Fossard,
fils , de Roëen.*

DAns le fond d'une Etude obscure ;
Où les Rats font leur nourriture
De Sacs , Registres et Papiers ,
Qu'on y voit rangés par milliers.
Dans une dure servitude ,
Apprentif d'un métier bien rude ;
La Chicane exerce mes doigts :
Là plongé dans la rêverie ,
Effet de ma mélancolie ;
Combien me suis-je dit de fois :
Heureux ceux que de bons Emplois ,
Qu'une Charge peu fatigante ,
Sans soins , lucrative et constante ;
Dispensent de faire des vœux ,
Au plus riche de tous les Dieux !
C'est du fond de ma solitude ,
Que pour délasser mes esprits ,

D'une

D'une longue et pénible étude ,
 En Vers aujourd'hui je t'écris :
 Déjà je crois t'entendre dire ,
 « Un Valet de pied-de Thémis
 « A rimer peut-il être admis ?
 Apollon , sans doute , en veut rire :
 Cher Ami , n'en sois point surpris ;
 Une Déesse ici m'inspire :
 De Phébus j'embouche la lyre ,
 Et les neuf Sœurs me l'ont permis.
 Rapelle-toi ce temps de classe ,
 Où de Vairvert le digne Auteur ,
 Dont Paris est l'admirateur ,
 M'introduisit sur le Parnasse ;
 Alors de ton étonnement
 Tu reviendras facilement ,
 En me pardonnant si je rime.
 Enfoûi dans un petit salon ,
 Ma table est cette double cime
 Q'entoure le Sacré Vallon :
 Pour toi mon amitié m'anime ;
 Et mon cœur me sert d'Apollon ;
 Cccy posé. Changeons de these ;
 C'est trop parler par parenthese :
 Et puisqu'Ami , voici le jour
 Qu'à la Ville comme à la Cour
 Chacun fait de grandes dépenses
 En complimens , en révérences ,

14 MERCURE DE FRANCE

En Missives , en Billets doux ,
Pour souhaiter la bonne année ,
Je veux suivre aussi le bon goût :
Te la souhaitant fortunée ,
Avec une pleine santé ,
Pour goûter la prospérité ;
Car sans santé point d'allégresse
Malgré les honneurs , la richesse.
Eh ! que sert d'avoir tant de bien
Quand la santé , qui de la vie
Fut toujours l'ame et le soutien ,
D'incommodités est suivie ?
Puisse-tu , comblé de bonheur ,
Exempt de procès et de dette ,
D'une santé toujours parfaite .
Goûter à jamais la douceur !
Puisse-tu trouver à la table
Mets délicats , Vin délectable ;
Que Morphée avec ses pavots ,
Pour toi devenant plus traitable
Au lit te fasse un doux repos !
Puisse la cruelle Atropos
D'or pur filer ta destinée !
Puisse-t'elle dans cette année ,
S'enyvrant de ce divin Jus ,
Qui maintefois fait qu'on bredouille ,
Mettre bas fuseaux et quenouille
Pour sommeiller cent ans et plus !

Et

Et pour de tout point être heureux ,
 Que ta Sœur , ma belle Commere ,
 Ami , te fasse des Neveux
 Plus beaux encor que Père et Mere !

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

II. LETTRE de M. d'Ifs , écrite de
 Caën le 5. Novembre 1737. au sujet
 des Ouvrages de M. de Thon.

LA lettre que je vous adressai, Mon-
 sieur, dans le cours du mois de May
 dernier, et qui est imprimée dans le se-
 cond volume du Mercure de Juin p.
 1403. en a occasionné une autre de M.
 Le Petit, Lieutenant General de Ne-
 mours, que j'ai lûe avec plaisir dans le
 Mercure de Septembre. Je louë le des-
 sein de l'Auteur, et je lui rends graces des
 sentimens avantageux qu'il a pour moi,
 ainsi que des loüanges qu'il donne à
 l'Ouvrage de mon Pere. Le zele que
 nous avons tous deux pour la memoire,
 et pour la gloire de nos Peres ne doit pas
 être aveugle; il doit céder au grand jour
 de la verité. Monsieur Le Petit me l'a
 fait connoître; et pour me disculper au-
 près de lui et envers le Public de l'erreur
 où j'ai pû tomber: permettez-moi,

B. v. M.

M. de vous exposer mes raisons.

Je perdis mon Pere , dans un âge où à peine sçait-on lire ; ainsi il n'est pas surprenant qu'il ne m'ait pas instruit de ce qui regardoit la Traduction des Mémoires de M. de Thou : élevé dans la croyance que tout l'Ouvrage est de lui , j'en cherche les Originaux , je trouve un Manuscrit plein de ratures , contenant tous les Vers , les Remarques de Mélancton sur le Poëme à la Posterité , le Testament de M. de Thou , et plusieurs fragmens de sa grande Histoire , le tout écrit , et , selon l'apparence , traduit par mon Pere ; je ne trouve pas , à la vérité , l'original de la Prose des Memoires ; mais cela ne me paroît pas plus étrange que la perte de ses autres Ouvrages , dont on me demandoit inutilement des Copies ; j'entends dire à tous les Amis de mon Pere , qu'il leur avoit fait present de sa Traduction , et personne ne m'avertit qu'il n'en est pas le seul Auteur. De plus , il semble que lui seul a dédié le Livre , puisque je trouve ce qui suit écrit de sa main sur un Exemplaire in-12. des Mémoires dont dont il s'agit :

*Dans l'Edition in 4°. de ces Memoires ,
on trouve dans la plupart des Exemplaires,
des Vers adressés à M. l'Abbé de Thou ,*

mon

mon illustre Ami , pour qui je les ai faits.

Digne Heritier d'un Nom toujours cher à la
France ,

Accepte ce tribut de ma reconnoissance ;

De ton illustre Ayeul je t'offre le Tableau ,

Que lui-même a tracé d'un fidele pinceau ,

Monument éternel d'une vertu parfaite :

Charmé de ses Ecrits , je lui sers d'interprete ;

Et veux renouveler pour le bien de l'Etat ,

L'image d'un integre et sçavant Magistrat ,

D'un zelé Défenseur des droits de sa Patrie ,

Et d'un Historien qui hait la flaterie.

Que de son nom par tout à bon droit si vanté ,

Dont tu sôutions l'éclat par ton integrité ,

Puisse à jamais durer l'honorable memoire !

Puissent les faux dévots , ennemis de sa gloire ,

Aux traits de sa candeur se laisser pénétrer !

Mais c'est souhaiter plus , qu'on ne doit esperer.

Qu'aurois-je fait ? je pris cela pour
des preuves , et sur ce fondement je

vous écrivis , M. Aujourd'hui M. Le

Petit reclame le bien de M. son Pe-

re , cela est juste ; et je conçois ai-

sément qu'il peut avoir des raisons plus

sûres que celles que j'ai eues. Ma

Mere à qui j'ai parlé sur ce sujet , m'a

dit qu'elle n'a jamais entendu dire à mon

Pere , qu'il n'eût pas traduit la Prose , et

Bvj qu'elle

18. MERCURE DE FRANCE

qu'elle n'en avoit aussi rien appris de M. Le Petit qu'elle voyoit fort souvent à Paris, et dont elle m'a parlé avec éloge.

Malgré tout cela, je ne m'oppose point à la demande de M. son Fils : je n'ai que des présomptions, et je sens qu'il peut avoir des preuves. Je me ferai toujours une gloire de céder en pareille occasion ; tout homme peut s'égarer, en prenant la lueur de l'apparence pour la lumière de la vérité. Au reste je devrois, pour répondre aux louanges et à la politesse de M. le Lieutenant General de Nemours, louer ici sa lettre, et lui faire compliment sur la beauté et sur la fidélité de la Traduction de M. son Pere ; mais je ne serois que l'écho du Public : j'aime mieux l'assurer que j'ai bien du regret de n'être pas à portée de continuer avec lui la liaison qui étoit entre nos deux Peres ; mon estime cependant franchit la distance des Lieux.

Nous voici donc deux à supplier Mrs les grands Traducteurs de M. de Thou, de ne pas oublier leurs inferieurs et leurs anciens dans leur nouvelle Edition, et de ne leur pas refuser une petite retribution de gloire Litteraire. Je suis &c.

Q D E



O D E

Contre les Poètes obscènes.

Quelle secousse inopinée ,
 Et quels affreux mugissemens !
 Sous mes pieds la Terre étonnée
 Tremble jusqu'en ses fondemens.
 Fuyons . . . mais ô Ciel ! je découvre
 Le sombre Tenare qui s'ouvre ,
 Et qui sur le Pindé allarmé ;
 Parmi des tourbillons de flammes ;
 Vomit , pour la perte des ames ,
 Un Monstre dans son sein formé.



Auguste Mont , séjour sublime
 Du Dieu des Vers et des neuf Sœurs ;
 Je vois déjà ta double cime
 En proie à toutes ses noirceurs ;
 L'audace au regard impudique ,
 L'effronterie au ris lubrique ,
 Précédent ses pas redoutés ;
 Et les crimes les plus funestes ;
 Les adulteres , les incestes ,
 Sont en désordre à ses côtés.



Arrêtez

20 MERCURE DE FRANCE

Arrêtez, quelle indigne yvresse
Transporte vos cœurs insensés ?
Favoris du Dieu du Permesse,
Ce Monstre affreux, vous l'encensez ?
C'est peu, sacrilèges organes,
A chanter ses dogmes profanes,
Vous avilissez vos accords.
Faut-il, Troupe vouée aux crimes,
Pour immortaliser vos rimes,
Immortaliser vos remords ?



C'en est fait, sourds à mes allarmes,
Mes cris pour eux sont superflus ;
Vaincus par d'invincibles charmes,
La raison ne les touche plus ;
Lâches préconiseurs des vices,
Ils rendent les Muses complices
De leurs frenétiques transports ;
La pudeur fuit épouvantée,
Et de l'Hipocréne infectée,
Les yeux baissés, quitte les bords.



Comment du trop tendre Tibulle ;
Fille du Ciel, chaste Pudeur,
Comment de l'obscène Catulle,
Souffrit l'aspect empoisonneur ?
L'impudicité les inspire ,

Ha

La molle Volupté respire
 Dans leurs Ecrits licentieux ;
 Le crime chés eux n'est plus crime ;
 L'Amour est la vertu sublime ,
 Qui rend l'homme semblable aux Dieux.



Près d'eux l'ingénieux Pétrone ,
 Par un atticisme effronté ,
 Egaye , embellit , assaisone ,
 Et fait goûter l'impureté ;
 Juvénal dans ses Vers ciniques ,
 Mêlé des images lubriques ,
 Que l'œil ne peut voir sans remords ,
 Armé de sales Epigrammes ,
 Martial , dans les jeunes ames
 Porte d'inévitables morts.



Non moins funeste , de Corine
 Voluptueux adorateur
 Ovide , du feu qui le mine
 Répand le poison séducteur ;
 Et profane , il rend odieuse
 Cette voix si mélodieuse
 Dont il chanta les Immortels ;
 Inventeur d'un Art détestable ,
 Laisse sa Morale exécration ,
 Le vice n'a que trop d'Autels.

LE MERCURE DE FRANCE

Je vois Horace ! tel qu'un chêne
Entre de jeunes arbrisseaux ,
Il s'élève aux bords d'Hipocrène ;
Au-dessus de tous ses Rivaux ;
Il part , il vole ; Aigle intrépide ,
Jusqu'aux Cieux , d'une aîle rapide ,
Il s'élance dans ses transports ;
Il touche la Lire , il enchante
Par la majesté ravissante
De ses harmonieux accords.



Mais qu'entens-tu ? ô pudeur ! ô crime !
Ciel ! quels accens luxurieux ?
Quel démon l'obsède et l'anime ?
Est-ce là le Chantre des Dieux ?
Sublime , rien n'est comparable
A la grandeur inimitable
De ses héroïques Chansons ;
Sale et lubrique , rien n'égale
La contagieuse Morale
De ses abominables sons.



O ténébreuse idolâtrie ,
Source inépuisable d'erreurs ,
De ton infernale fureur ,
Voilà les pieuses horreurs :
Ceux à qui tu dressois des Temples ,
Autorisoient

Autorisoient par leurs exemples
 Les vices les plus monstrueux ;
 Pouvoient-ils n'être pas coupables ;
 Ces Adorateurs déplorables
 D'un Jupiter incestueux ?



La Foi, dans ces sombres ténèbres
 Porta son celeste flambeau ;
 Aussi-tôt à ces nuits funèbres
 Succeda le jour le plus beau ;
 Alors dans le fonds des abîmes
 Fut replongée avec les crimes ,
 L'aveugle superstition ;
 L'Univers a changé de face ;
 Un nouveau culte a pris la place
 De l'idolâtre illusion.



La pudeur n'est plus fugitive ;
 Le Permesse est purifié ,
 Et le vice enfin sur sa rive
 Cesse d'être déifié ;
 Mais non , par le Christianisme ;
 Qui le croiroit ? le Paganisme
 Est proscrit sans être abatu ;
 L'Amour est encore l'idole
 A qui tous les jours on immole
 Et l'innocence et la vertu.

L'aperçoir

24 MERCURE DE FRANCE

J'aperçois sortir d'Ausonie
L'Ecrivain le plus empesté.
Où vas-tu ? quelle est ta manie ;
Vil Héros de l'obscénité ?
Tu ne vomis que des ordures ,
Tu n'étales que des postures
Dont l'œil confus est révolté ;
Par toi la Nature souillée ,
Frémit de se voir dépouillée ;
Et rougit de sa nudité.



C'est sur la malheureuse trace
De ton impudent Apollon ,
Que l'imitateur de Bocace
Entra dans le sacré Vallon ;
Parmi les Jeux qui l'amuserent ;
Il chanta ces Vers qui causerent
Et sa gloire et son repentir ;
Heureux repentir ! triste gloire !
Qu'un grand nom paroît illusoire ,
Quand le remords se fait sentir !



Quelle foule licentieuse
D'Auteurs presque tous inconnus ;
D'une table voluptueuse ,
Passent dans les bras de Venus ?
Là, livrés à d'indignes flammes ;

Ils chantent ces Couplets infâmes ,
 Qui bien-tôt répandus par tout ,
 Sans cesse par échos raisonnent ,
 Et du Monde qu'ils empoisonnent ,
 Volent de l'un à l'autre bout.



Moi-même au feu de ma jeunesse ,
 Triste jouët des passions ,
 De cette erreur enchanteresse ,
 J'ai suivi les impressions ;
 Ces airs (ô souvenir funeste !)
 Ces mêmes airs que je déteste ,
 J'ai scû trop bien les imiter ;
 Pour expier mes premiers crimes ;
 Puissai-je , ô trop coupables Rimes ,
 De tout mon sang vous racheter !

J. A. M. d'Arras.



SECONDE



*SECONDE LETTRE de M. sur le
 Livre de M. l'Abbé Georgi , Bibliothèque
 quairè de M. le Cardinal Imperialis, in-
 titulé de Liturgiâ Romani Pontificis, &c.*

POur continuer , M. à vous rendre compte de ce que j'ai remarqué dans le Livre de M. l'Abbé Domini^que Georgi sur les matieres Liturgiques, j'aurai l'honneur de vous dire que dès le commencement l'Auteur fait beaucoup valoir les plaintes du Pape S. Innocent contre les Eglises de tout l'Occident , qui observoient des Rits differens de ce qui se pratiquoit à Rome. On auroit de la peine à croire le fait , si ces plaintes ne les réalisoient suffisamment. Les siecles d'où l'on sortoit avoient cependant été remplis de Prélats qui respectoient le Siège de Rome : comment avoit-il donc pû arriver qu'ils eussent enseigné dans leur Eglise un autre Rit que celui qu'ils avoient vû pratiquer dans cette Capitale ? Il faut croire que le Rit Romain n'avoit encore rien de fixe , quand les premiers Evêques arriverent en differens endroits des Gaules et de l'Espagne

l'Espagne &c. Le Canon n'étoit pas sur-
 rement composé ; ainsi la Piece la plus
 essentielle n'étant pas encore arrêtée ;
 chaque Evêque pouvoit varier ; S. Gregoi-
 re le Grand parut aimer davantage la va-
 rieté lorsqu'il enseigna à S. Augustin d'An-
 gleterte de ramasser tout ce qu'il trouve-
 roit , même ailleurs qu'à Rome , qui fût
 édifiant et pieux. Mais continuons à re-
 marquer ce qui frappe le plus , à cer-
 tain égard , dans le livre en question.
 Pag. 40. M. Georgi a raison de refu-
 ter le Pere Hardouin sur la signification
 du mot *Sancta* employé dans le neutre ,
 et il lui apprend par un endroit de Gre-
 goire de Tours * que pour signifier la
 Ste Eucharistie , on s'est servi aussi bien
 du mot *Sanctum* que d'un autre terme.

Il expose à la page 66. les sentimens
 de Mrs Valois et Ducange , et du Pere
 Ruinart, touchant l'origine du nom *Sal-
 utatorium* donné au *Secretarium*. Il ne
 veut pas avec eux , que ce nom de *Sal-
 utatorium* vienne de ce que les Fideles
 accouroient en ce lieu saluer les Evêques
 avant qu'ils montassent à l'Autel pour
 se recommander à leurs prieres et leur
 parler d'affaires d'Eglise ; M. Valois

* De gl. Mart. c. 7.

avoit employé parmi ses preuves un endroit de Constance dans la vie de S. Germain : et M. Georgi lui fait voir qu'il sagit là d'un salut que l'Evêque faisoit solennellement au Peuple dans l'Eglise même ; mais il se donne mal-à-propos la torture au sujet de l'Auteur de cette vie. il est obligé d'avoüer bonnement qu'il ne sçait de quel S. Germain Constance a écrit la vie. L'Auteur pouvoit consulter *Surius* au 31 Juillet, et comme le nom de Germain n'est pas fort commun parmi les Evêques , il auroit vû que ne s'agissant ni de S. Germain de Paris , ni de celui de Constantinople , ni de celui de Capoue, il est question en cet endroit de S. Germain Evêque d'Auxerre, M. Georgi n'oubliant presque jamais de rapporter les differens sentimens sur les Etymologies des noms , ou sur leurs significations , fait remarquer encore à la page 72. que Savaron et le Pere Sirmond ont expliqué differemment le mot *Receptorium* employé par Sidoine Apollinaire. * A la page 79. il rapporte une explication du mot de *Tripodium* employé dans un ancien Rituel de S. Martin de Tours , cité par le Pere Martenne ; c'est celle de Bo-

* *Lib. 5. Ep. 17.*

nannius, qu'il dit avoir entendu par là un Fauteuil.

Le Pere Martenne ayant avoué de bonne foy qu'il n'entend pas ce mot, M. Georgi croit en donner une explication suffisante en l'interpretant par *legile*, qui signifie un petit Pupitre ou Lutrín sur lequel on lisoit les Eptres et les Evangelés au Jubé : mais quoiqu'il ait assés aproché du sens de ce terme, il n'a pas rencontré juste, parce qu'il ne s'agit pas là d'un Pupitre ; le Rituel veut plutôt parler en cet endroit d'un voile long de trois pîeds, ou d'un morceau d'étoffe en forme de tapis qu'un Ecclésiastique portoit au Jubé solennellement, mêlé avec les autres qui précédoient l'Evangelé ; lequel petit tapis servoit à couvrir le Pupitre ou Lutrín qui ne sortoit point du Jubé. Il faut donc entendre par ce *Triapodium* des Livres de Tous, la même chose que par *Tapedium* dont se sert S. Isidore dans ses origines liv. 19. c. 26. Et si M. Georgi fût venu en France et qu'il eût passé par Auxerre, il y auroit vû le tapis de trois pîeds ou environ de longueur, porté par un jeune Clerc avec solennité, lorsque le Diacre monte au Jubé pour y lire l'Evangelé, soit à la Messe, soit aux Saluts du soir. Au moins, faute de

30 MERCURE DE FRANCE

de ce voyage , il auroit pu s'instruire par le Voyage Liturgique du Sieur de Mo-leon où il y en a un mot à la page 158. L'Auteur avoit passé par cette Ville dès la fin du siècle précédent.

La discussion que M. Georgi fait p. 230. des différentes opinions sur l'antiquité de la Mitre Pontificale , est un des bons morceaux de son Ouvrage , mais qui manque d'un petit supplément sur les Mitres des Chanoines , tels que ceux de Lyon , Mâcon &c. Il relève page 239. M. Ducange et M. Bocquillot qui ont parlé de cet ornement , comme si les Cardinaux eussent cessé de s'en servir , quand le Chapeau rouge leur eût été assigné au Concile de Lyon de l'an 1245. Mais aussi de son côté , lorsqu'il entreprend page 242. de parler de la Couronne apellée *Regnum* envoyée par Clovis , il se tire mal d'affaire , faute de sçavoir la véritable année de la mort de ce Prince.

M. Georgi après avoir employé sa première , partie à parler de tous les ornemens dont le Pape est revêtu quand il officie , et de ces ornemens , entant qu'ils sont devenus communs aux Evêques , et même une partie d'entr'eux aux Ordres inférieurs , s'étend , dans la seconde partie , sur l'origine de l'usage des ornemens Pontificaux

Pontificaux par les Abbés , sur l'antiquité du Surplis , sur celle de l'usage des matieres précieuses pour les ornemens , et sur celui d'y représenter des figures et des Images , finit par cinq Chapitres sur l'usage des couleurs. Ces derniers Chapitres contiennent beaucoup de témoignages comme anciennement on se servoit d'ornemens blancs , rouges , pourpres , violets , verts , et bleus.

Il falloit bien en effet que les étoffes fussent de quelque couleur ; le nombre en étoit même plus varié qu'il ne semble le croire ; et avant Innocent III. qui paroît avoir rendu uniformes à Rome les differens ornemens et paremens d'une même solennité , la variété y étoit plus grande aussi bien que la liberté de diversifier dans une même Fête , c'est ce qui a été retenu en plusieurs Eglises de France ainsi qu'on peut voir dans le Pere Martenne et dans le voyage Liturgique de M. de Moleon. Si M. Georgi produit des Peintures , témoignages qui prouvent qu'un même Ministre sacré avoit une étole ou une Dalmatique d'une couleur , et les autres ornemens d'un autre couleur , il peut bien croire qu'à l'Autel il en étoit souvent de même , avant qu'on se fût imaginé qu'il étoit mieux qu'à une

C seule

32 MERCURE DE FRANCE

seule et même Fête , une seule et même couleur frapât la vûë. La Table de l'Autel étoit souvent parée d'un ornement d'une couleur , et le contour de l'Autel , c'est à-dire , les rideaux , étoient d'une autre couleur. Ces variétés qui sont des choses arbitraires sont conservées en plusieurs Eglises de France. Ce n'est que dans les derniers siècles qu'on a rendu si uniformes en couleur , les habits des Ministres avec ceux du Celebrant , et ceux des Choristes , ou Chantres avec ceux de l'Autel. Peut-être que le goût opposé à la variété fera un jour orner un même Clergé quoique très nombreux d'une même pièce d'étoffe, c'est à-dire, d'une piece travaillée dans le même goût ; mais je prévois, sans trop de penetration , qu'indubitablement cette sévère uniformité ou unité d'ornemens ne pourra pas être de longue durée.

Comme j'ai fait des observations sur la premiere partie par rapport aux fautes qui ont échapé à M. Georgi lorsqu'il a voulu parler de l'Eglise d'Auxerre dont je sçais, un peu l'Histoire, je continuërai à en faire quelques-unes sur la seconde partie. Il se trompe , par exemple à la page 387. lorsqu'il attribue à l'Eglise Abbatiale de Saint Germain d'Auxerre le passage

passage de la vie de l'Evêque Gauldric , qui commence par ces mots : *Nam successorum temporibus predecessorum beato Germano viro Apostolico nobilis ibi relucebat Basilica.* * Il n'est point question en cet endroit d'aucune Eglise de la Ville d'Auxerre , mais d'une Eglise de la Ville de Varzy, éloignée de douze lieux, laquelle étoit sous l'invocation de S. Germain. C'est de ce Lieu qu'il faut entendre l'*ibi* de l'Historien et non pas du Monastere de la Ville Episcopale , M. Georgi auroit pû lire un peu plus haut et il auroit vû à quoi cet *ibi* se rapporte.

Je laisse à d'autres à examiner si ce qu'il a écrit dans ce dernier Ouvrage touchant la Chappe Papale est fort propre à prouver ce qu'il s'est proposé de prouver dans sa Dissertation imprimée à Rome sur l'usage de la couleur noire et violette ; on assure néanmoins qu'en vertu de cette Dissertation l'on a fait quitter au Souverain Pontife qui étoit alors Benoît XIII. l'usage de porter en certain jours et en certaines cérémonies la Chappe rouge à longue queue , ancien ornement affecté à sa dignité.

Depuis que j'ai fini cet Extrait , on m'a fait voir le quatrième Tome d'Anastase

* *Bibl. Labb. T. 1. p. 443.*

34 MERCURE DE FRANCE
le Bibliothécaire imprimé à Rome en
1735. Les Prolegomenes qui l'accompa-
gnent remplissent une bonne partie du
volume : celui qui tient le second rang
m'a parû le plus digne d'attention ; c'est
le Sacramentaire de S. Leon , Pape , tiré
d'un Manuscrit du Chantre de Verone ,
qui a mille ans. J'y ai vû de très belles
Oraisons , et un grand nombre de Pré-
faces. Il y a lieu d'esperer que les Egli-
ses de France , qui n'ont pas encore
achevé la révision de leurs Missels , pro-
fiteront d'un morceau si excellent. C'est
dommage que le Manuscrit n'ait pas
conservé l'Ouvrage en entier.



*PIETAS IN PATREM IMPIA,
sive ELECTRA.*

ÆGYSTHI manibus muliebri fraude
peremptum
Urgebat mœstis genitorem Electra querelis;
Non illam terrere minis crudelis adulter,
Non monitis cohibere soror , non improba
mater
Mollibus aut duris potuit compescere verbis.
Illa diu noctuque gemens implebat amaris
Questibus aspersos infandâ cæde penates ;
Nunc

Nunc amplexa sui bustum miserabile patris
Inferiasque ferens , patrios exire sepulcro
Hortatur Manes , dignasque à Conjuge pœnas
Sumere , et Ægysthum raptis expellere regnis ?
Nunc procul aspiciens et mœsto lumine Calles
Observans qua sit frater rediturus ad Argos
Phocidis è terris absentem implorat Orestem.
Huc , ait , extremis per nos crepta periclis ,
Huc superet modo vita , redi , dulcissime Frater ?
Si bene mens/numerat , quos ægra in luctibus
annos

Exigo , quos longè patriis à finibus absens
Exigis , illa tibi venit jam firmior ætas :
Quâ miseræ valeas solatia ferre Sorori ,
Ulcisique Patrem , quæ te nunc causa moratur ?
Ocyus ergo veni , sed sic properare memento
Ut cautus venias , reducem ne callidus hostis
Opprimat , et geminâ funestet cæde penates.
Ah ! mihi si fratrem rapiat perjurus adulter ,
Quæ fortuna manet , sublato fratre , sororem ?
Sic ait , et votis opponens vota , veretur
Ne properet nimium , modo quem properare
jubebat.

Ah ! quibus aspersit mendacem fletibus urnam ,
Et fictos cineres fallax quos nuncius olli
Detulit , ut reducem meliùs simularet Orestem ?
O quales hausit trepido sub pectore sensus
Lætitiæ , cum se lugenti funera Patris

C iiij Vivus

36 MERCURE DE FRANCE

Vivus et incolumis , longo post tempore frater
 Obtulit , ignotosque dedit cognoscere vultus !
 O quibus exhibuit verbis Agamemnona ferro
 Macratum ancipiti , et verba inter singula
 tristes

Effundens lacrymas fletus excivit Oresti ,
 Qui sibi tunc iterum patrem rediisse cadentem
 Visus , et audito concepit vulnere vulnus !
 Nunc Electra sile , satis est in cæde paternâ
 Quod soror et frater maduerunt fletibus ambo
 Ulteriusne tende , dolor si spernit habenas
 Quæ pia visa prius poterit scelerata videri.
 Non silet , at lacrymis ardet miscere cruorem ;
 Dumque parat juvenis , materno funere funtus
 Ulcisci patrium , dum se regalibus infert
 Ædibus , et vanis implentem tecta querelis
 Ense petit matrem , servat soror impia limen ;
 Et fratrem stimulis titubantem instigat acerbis.
 Percute , ait , scelus est miserescere , percute ,
 frater ,

Imperiis paret nimis obsequiosus Orestes ;
 Bis scelerata cadit , geminato crimine Mater
 Voce soror , gladio frater percussit ; uterque
 Dum pius esse cupit factus pietate scelestus.

C. P.

LETTRE



LETTRE de M. Liger , Commis au Bureau de la Guerre , écrite à M. Des Barbalieres , sur sa Réponse inserée dans le Mercure de Juillet 1737. à une Question proposée dans celui d'Avril précédent.

JE n'ai point été surpris , Monsieur , de la Réponse que vous avez faite à la Question inserée dans le Mercure d'Avril dernier ; mais avant que d'examiner si elle est proposable ou non , je dois vous en faire l'histoire.

Je me trouve souvent avec un homme qui a du bon sens , peu , pour ne pas dire point d'Etude , et un peu de lecture , mais fort appliqué aux choses qu'il entreprend de pénétrer. Quelques axiomes de Physique proposés dans la conversation , mirent de telle sorte la discorde entre nous , que nous eûmes besoin d'un tiers pour nous accorder. Ce tiers trouvé , et ayant décidé (comme vous , Monsieur , réputé mon ami , il fut taxé de complaisance ; le Juge et moi piqués d'un tel attentat contre notre candeur , nous le fîmes consentir à

C iiij faire

38 MERCURE DE FRANCE
faire inserer la Question dont il s'agit
dans le Mercure. Aujourd'hui qu'il faut
adhérer aux sentimens de trois contre un,
sur tout du vôtre , qui ne peut être sus-
pect , et enfin annuller la question ou la
soutenir , après un assés long silence :
voici la réponse qu'il nous a faite.

» Je vais vous parler François , dit-il ;
» M. Des Barbalieres nie d'abord le su-
» posé de ma Question ; ensuite il tâche
» de l'anéantir par l'hypothese des Tour-
» billons , et à la fin il développe claire-
» ment la Question , et la trouve propo-
» sable. La verité simple l'emportera tou-
» jours sur la force des raisonnemens, qui
» ne l'ont pas pour principe.

» Je fonderai donc mon hypothese sur
» des verités connuës qui serviront à en
» développer d'autres. On a long-tems
» suivi les anciens systêmes, à present les
» modernes ont pris le dessus, c'est pour-
» quoi je ne m'appuyeraï sur aucun Auteur
» et ne ferai point de citations , c'est un
» embarras de moins.

» Les Tourbillons sont à la mode , mais
» en France les modes ne durent pas
» long-tems. Vous seriez bien étonné , si
» dans quelques années la Terre reprenoit
» sa place au centre de l'Univers , et
» d'entendre dire à tous les Philosophes ;

Cc

« Ce n'étoit effectivement qu'une chimère
 » que ces Tourbillons ; à quoi pensoit-on
 » pour simplifier les choses et les éclair-
 » cir , de multiplier à l'infini les em-
 » baras ?

» Après ce Préliminaire , il me fit sou-
 » venir que je lui avois souvent parlé de
 » la Physique de Rohaut, et que cet Au-
 » teur n'avoit pas donné son système com-
 » me une chose certaine, dont les principes
 » fussent indubitables ; en un mot, com-
 » me ayant rencontré les vrais moïens
 » dont Dieu s'étoit servi pour former et
 » arranger l'Univers , mais seulement
 » comme ce qu'il pensoit de plus spe-
 » cieux , de plus suivi , et qui lui sem-
 » bloit rendre le mieux raison des apa-
 » rences des mouvemens celestes , ce
 » que chaque Auteur dit en sa faveur ,
 » ainsi il n'est pas plus certain que les
 » autres. Je suis donc en droit et très-
 » libre de me faire une Physique à mon
 » gré. Les tourbillons roulans lui ont
 » servi , comme à vous , d'appui et de
 » toutes sortes de preuves ; mais ayant
 » reconnu que ce système a des principes
 » incertains comme les autres , je donne
 » pour base au mien une vérité antece-
 » dente à toutes les suivantes qui n'en
 » seront que les branches.

40 MERCURE DE FRANCE

» Je commence donc à poser pour
» principe fondamental , qu'il y a eû au
» commencement un cahos universel ou
» melange parfait de tout ce qui est, ex-
» cepté Dieu seul , non pas par tour-
» billons qui ne furent jamais et qui ne
» sont point , car en les suposant exis-
» tans aujourd'hui , il faut aussi les supo-
» ser de toute éternité.

» Or , si les Tourbillons ont toujours
» subsisté , chacun d'eux a produit , l'un
» le Soleil à son centre , l'autre la Lune ,
» l'autre la Terre , ainsi des autres , mais
» je vois évanouir les tourbillons par cet-
» te raison qu'en les suposant à present
» et nécessairement de toute éternité ,
» ce. n'étoit pas un cahos sombre et tene-
» breux , une décomposition generale ,
» mais un monceau de différens globes ,
» comme un tas de pierres de différente
» nature , de chacune desquelles Dieu
» auroit fait un Globe de matiere qui au-
» roit à son centre un autre Globe infini-
» ment moindre , composé de la substan-
» ce colorée et épaisie ou condensée du
» même tourbillon , ce qui ne se peut
» absolument, parce qu'en établissant d'a-
» bord le cahos , comme un amas de
» tourbillons , c'est établir une infinité
» d'espaces vuides entre ces tourbillons ,

ce.

» ce qui est contraire au plain que l'on
 » reconnoît pour constant dans la na-
 » ture.

» Je ne crains pas que vous me supo-
 » siez une matiere qui remplisse tous ces
 » vuides , car vous ne sçauriez l'admettre
 » que vous n'abandonniez totalement les
 » tourbillons , même le cahos de tourbil-
 » lons qui ne pourroit avoir lieu non plus
 » que le simple que vous ne pouvez nier.

» Comment de bonne foy voulez-vous
 » faire tourner vos tourbillons ? il faut
 » nécessairement du vuide entr'eux pour
 » qu'ils tournent sans se toucher , car
 » le frottement rallentira d'abord le mou-
 » vement et enfin l'arrêteroit tout à fait ,
 » ou bien les extrémités des tourbillons
 » s'useroient d'abord et se détruiraient in-
 » sensiblement. Si vous ne voulez point
 » de vuide , quelque délicate que soit
 » une matiere inventée pour les faire na-
 » ger dedans , elle aprochera de bien
 » près de la nature de l'air et nous sçavons
 » combien l'air resiste au mouvement.
 » D'ailleurs suposant le vuide , ou cette
 » matiere délicate , si les tourbillons ne se
 » touchent pas dans leur tour , ils se dé-
 » rangeront de la route réguliere , ce
 » qui est un accident indubitable de ces
 » deux supositions , car ce qui fait un
 » G vj) mouvement

42 MERCURE DE FRANCE

» mouvement régulier , c'est un certain
» point d'apuy , dont les corps mouvans
» ne peuvent s'écarter , ce qui est incom-
» patible avec les tourbillons. Vous ne
» voudriez pas pousser les choses , jus-
» qu'à soutenir que les tourbillons sont
» tellement (par la facilité de leur ma-
» tiere fluide) entremêlés ensemble
» qu'ils ne laissent aucun vuide , car je
» ne connois point d'homme assés entre-
» prenant pour vouloir persuader que les
» tourbillons ainsi mêlés fort avant les
» uns dans les autres , puissent tourner ;
» d'ailleurs quand cela se pouroit , voilà
» une infinité de matiere doublée en une
» infinité d'endroits , ce qui ne se peut
» par la raison que le vuide ne pouvant
» être admis , le double plein n'est pas plus
» admissible.

» En voilà assés pour cette fois , re-
» mettons une plus ample preuve du
» néant des tourbillons à une autre con-
» versation.

Vous voyez , Monsieur , par ce récit
fidele que nous avons besoin de votre se-
cours pour faire connoître à cet obstiné ,
la réalité des tourbillons.

J'oubliois de vous dire qu'il se roidit
Bien fort contre la faculté que vous don-
nez à la pesanteur de l'air , il ne peut pas
goûter

goûter que les colonnes de l'air nous tiennent comme attachés à la Terre ; aussi bien que toutes les parties qui la composent, et il souffre encore plus impatiemment que vous souteniez que la pesanteur de l'air soit la seule cause de l'effort que nous faisons, lorsque nous voulons soulever une masse de matière ou corps solides, il dit que M. Des Barbalieres fasse donc attention que s'il donne de la pesanteur à l'air (qu'il ne peut pas nier être un fluide très délicat et dans lequel tout nage avec une facilité et une aisance incroyable) il n'en peut refuser à l'eau une plus considérable, et peut-il disconvenir qu'une pinte de sable ne soit plus pesante qu'une pinte d'eau, enfin qu'un pareil volume de plomb ne soit plus pesant que cette mesure de sable ? pourquoi ces degrés de pesanteur, ne viennent-ils pas de la condensation de la matière et de la rareté de l'air et de l'eau, même du feu dans un solide, ce qui le rend plus pesant que l'air ?

Il faut convenir qu'il est vrai et incontestable qu'un volume de plomb est naturellement ou physiquement plus pesant en soi qu'un pareil volume d'air : or de cette vérité il résulte que la pesanteur

44 MERCURE DE FRANCE

teur n'est pas immédiatement causée par l'opposition de l'air seulement, qu'elle n'est pas aussi le propre de la matiere, mais bien le propre de l'assemblage plus ou moins serré des parties de la matiere. Douze parties désunies pesant une livre chacune, réunies en un Volume font un corps de douze livres pesant, et si l'air est capable de poids, à toute rigueur il ne peut augmenter qu'imperceptiblement le poids de ces 12 liv. mais non pas le causer.

En considerant cette hypotése, plus de tourbillons, car nous voyons par les verités qui la fondent, que la véritable cause de la pesanteur vient positivement de ce que les parties des corps solides sont pressées les unes contre les autres d'une telle maniere qu'elles ne peuvent plus se mouvoir, en sorte qu'une masse de pierre ou autre chose, ayant toutes ses parties serrées et en arrêt, ne pouvant avoir que du repos, il faut faire effort à proportion de la quantité de l'amas et de sa condensation pour mouvoir toute la masse à la fois, au lieu que l'air est d'autant plus léger qu'il est fort divisé, c'est-à-dire, que toutes ses parties sont tellement séparées les unes des autres qu'il est toujours en mouvement, et que

par

par cette raison , c'est un fluide incomparablement plus délicat que l'eau et qui pese infiniment moins, pour ne pas dire absolument rien du tout. Cette séparation de parties causant le mouvement est la véritable cause de la légereté.

La bougie dans une lanterne , non seulement ne s'éteint pas dans l'air le plus agité , mais même à tout son effet tranquillement , cela seul prouve que le moindre toît empêche ou diminuë proportionnellement l'action de l'air , ainsi la comparaison du Barometre ne sert à rien , sa variation ne provenant que de la communication ou mélange de l'air avec l'eau plus ou moins, qui le rend plus ou moins lourd , ensorte qu'on pourroit dire que l'air n'a aucune pesanteur , mais plutôt un ressort ; et peut être pourai-je vous démontrer quelque jour qu'il n'a ni l'un ni l'autre.

Dè la façon dont je vois notre homme à la Question, déterminé, je crois, Monsieur, si vous voulez vous lier avec nous pour le convaincre qu'il est dans l'erreur , qu'il faudra aller pied à pied avec lui , et commencer, si ce jeu vous plaît, par convenir du cahos , ou le rejeter , afin de sçavoir ce qu'il a à nous dire là dessus , je suis Monsieur &c.

A Versailles le 4. Décembre 1737.



M A D R I G A L.

L'Amour a réuni nos deux cœurs sous sa Loi
 Et votre bouche enfin n'en fait plus un mystère :
 Trop scrupuleuse Iris , s'il est ainsi , pourquoi
 Êtes vous donc toujours à mes vœux si con-
 traire ?

D'une folle legereté
 Vous semblés redouter l'outrage ;
 Mais mes sermens , ma probité ,
 Deux ans de soins et d'esclavage ,
 D'un Philosophe la vertu ,
 Le favorable témoignage
 Que de moi l'on vous a rendu ,
 De votre cœur l'heureux suffrage ;
 Et plus que tout votre beauté ,
 Vous repond-elle pas de ma fidelité ?
 Ah ! Si vous connoissiez la trempe de vos armes ,
 Vous ne sentiriez pas de si vaines allarmes.
 Tous les jours mille Amans , par leur manque
 de foi ,
 Des objets les plus beaux tirent , dit-on , des
 larmes ;
 Mais ont-ils , ces objets , autant que vous de
 charmes ,
 Et leurs Amans sont-ils aussi tendres que moi ?

LETTRE



*LETTRE écrite par M. le Beuf,
Chanoine d'Auxerre , à M. Fenel,
Chanoine de Sens , au sujet d'une An-
tiquité reconnue depuis peu à Mont-
martre , proche Paris.*

Vous avez eû la bonté , Monsieur ; de me faire part des découvertes d'Antiquités qui ont été faites en 1736. dans les murs de votre Ville ; il est juste qu'à mon tour je vous entretienne de celles que l'on trouve ici. Il n'est pas possible que quelques Voyageurs, n'aient déjà divulgué chés vous qu'on a trouvé , depuis peu de jours , à Montmartre d'anciens Edifices , des souterrains , des caveaux , des conduits qui vont bien loin , des Cabinets pavés en Mosaïque , des grillages , des coffres de fer ; voilà les bruits que l'on seme dans cette Ville , et auxquels les Gens crédules , qui sont ici en bien plus grand nombre qu'ailleurs , ajoutent foi.

Je n'ai pas été de ce nombre ; mais ces bruits populaires m'ont seulement rapellé ce que j'ai lû dans la Chronique de Erodoard , Chanoine de Rheims au

X.

X. siècle, et que j'ai mis en 1736. dans ma Dissertation sur l'*Etat des Sciences en France depuis Charlemagne jusqu'au Roy Robert*, * dans l'article de la Physique, sçavoir, » Qu'en l'an 944. on prit » pour une opération de démons habillés en Cavaliers, un Ouragan extraordinaire qui arriva à Montmatre, » proche Paris, et qui avoit abattu des » murs très anciens, arraché des vignes, » ravagé des bleds. Voilà ce que je me suis contenté d'extraire de la Chronique de Frodoard, pour prouver que dans le dixième siècle on cultivoit fort peu la Physique, et que pour avoir plutôt fait, on attribuoit bien des choses aux opérations du démon. Je ne me figurais point que Frodoard eût rapporté un fait fabuleux, puisqu'il vivoit alors, et je ne songeois guère à aller voir si l'on apercevrait encore des restes de la désolation causée par l'Ouragan, dont il parle. Comme on a toujours bâti beaucoup autour de Paris, je m'imaginois que tout ce qui pouvoit rester d'ancien à Montmartre, avoit été mis en pieces et employé à d'autres ouvrages. J'ai voulu relire mon Frodoard avant que d'aller comme les autres, voir en quoi consiste

* Cette Dissertation paroîtra dans peu.

cette

cette Antiquité si vantée , j'y ai donc lu la chose , rapportée un peu plus au long que je ne vous l'ai dite ci-dessus , et en des termes qui font croire que ce fut un bâtiment entier que le vent renversa , et même un bâtiment construit dans le goût des Romains. Voici son Texte :

*Anno DCCCC. XLIII. Ludovicus Rex in Aquitaniam proficiscitur, &c. Tempestas nimia facta est in Pago Parisiaco , et turbo vehementissimus quo parietes cujusdam domus antiquissima qui validissimo constructi cemento in Monte qui dicitur Martyrum diu perstiterant immoti , funditus sunt ever-
si. Feruntur autem demones tunc ibi sub equitum specie visi , qui Ecclesiam quamdam quæ proxima stabat destruentes , ejus trabes parietibus memoratis incusserunt , ac sic eos subruerunt. Vineas quoque Montis ipsius evulserunt et omnia sata vastaverunt.*

Etant arrivé à Montmartre , je n'ai rien trouvé de véritable de tout ce qu'on répandoit dans le Public , sinon des restes d'un ancien Edifice Romain , que les creusées que l'on venoit de faire rendent très-reconnoissable. Il y a très-grande aparence que c'est celui-là même dont Frodoard a voulu parler. On voit encore les blocs de pierre et de ciment très-intimement joints ensemble ,
mais

mais à moitié renversés du côté du Nord ; ces blocs sont véritablement des restes de murs à la Romaine , on y voit les trois rangs de briques que les Romains qui ont construit la clôture de plusieurs de nos anciennes Cités au troisième ou quatrième siècle , mettoient environ de quatre pieds en quatre pieds pour la solidité des murs. Vous les avez aperçus dans ceux qui ferment votre Cité. Je les ai trouvé de même dans presque toutes celles que j'ai vuës. Peu de gens faisoient attention à ces blocs de massonnerie à demi renversés ; quelques uns les prenoient pour des Rochers semblables à ceux qu'on voit dans le Gàtinois et ailleurs. Mais il faut remarquer que Montmartre n'est pas une Montagne à Rochers , et que dans ce Lieu on tient par tradition qu'il y a eû là un Temple. D'ailleurs , comme on a découvert presque tout ce qui étoit resté en terre de cet ancien Edifice du côté du Midi , on y a trouvé des murs bâtis fort proprement de moilon , ou petites pierres quarrées , à peu près comme sont les restes des murs d'Autun et des autres Villes Romaines ; et la bande des trois rangées de briques y est encore plus sensible. Il paroît qu'elle regnoit tout autour du bâtiment, tant par dedans, que par dehors.

Cet Edifice étoit partagé en plusieurs Chambres ; dans l'une de ces Chambres paroît une ouverture de brique comme une espece de fourneau. Il y a à une autre ouverture de ces murs deux grosses pierres de taille assés polies , mais sans aucune inscription. J'ai aperçu dans les terres qu'on a remuées pour chercher des fondations , quelques pierres fort plates , ciselées et ouvragées , bien des restes de canaux de terre rouge , comme sont nos tuilles , et assés tendres , et plusieurs restes de doüilles de bouteilles de terre , comme s'il y avoit eû en cet endroit une Poterie. D'autres m'ont assuré qu'on y avoit trouvé des especes de creusets , ce qui indiqueroit autre chose. Observez qu'à quinze ou vingt pas plus haut et presque à mi-côte , est une Fontaine qui sert de Lavoir et d'abreuvoir à Montmartre. Ce Bâtiment Romain n'avoit presque point de fondation du côté du Nord , où il a été renversé en 944. J'avoüe , que de l'épaisseur dont ces murs sont faits , il falloit une force extraordinaire pour les abattre. Mais il est des circonstances de l'ouragan , rapportées par Frodoard , comme de quantité d'autres rapportées par Grégoire de Tours , dans ses Opuscules sur
des

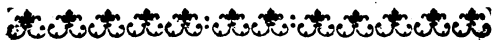
52 **MERCURE DE FRANCE**
des récits populaires. Jugez combien il en faut rabattre par la fausseté de la découverte de ces conduits souterrains , de ces cabinets pavés en Mosaïque , de ces coffres de fer , de ces pieces d'Etoffes , et de ces grillages. &c. Il n'y a de vrai-semblable en tout cela que la rencontre qu'on a pû faire de quelques Médailles de Bronze et de morceaux de Marbre ou d'Albâtre , en remuant les terres. L'Edifice en question n'est point du côté que Montmartre regarde Paris , mais à l'opposite et presque tout au bas de la Montagne et au-dessous de l'endroit où on a élevé en 1736. par ordre du Roy , un Obélisque pour servir d'alignement à la Méridienne de Paris du côté du Nord ; c'est l'endroit de la Montagne qui regarde le plus directement le Village de S. Oüen. Il y avoit une vigne plantée sur la partie méridionale de ce reste d'Edifice ; ce qui prouve qu'il y a long-temps qu'on en avoit perdu la connoissance. Ce que Frodoard , regardoit comme très-ancien de son temps , pouvoit avoir alors sept cent ans ou environ , et comme il y a environ huit cent ans qu'il écrivoit cela , le Bâtiment de Montmartre doit avoir quinze cent ans d'antiquité.

A l'égard de l'Eglise qui étoit auprès de
de

JANVIER: 1738. 33

de ce Bâtiment Romain , je ne vous dirai point quel nom elle portoit , puisque Frodoard ne le marque pas. Si la Fontaine qui est à trente pas plus haut , portoit le nom de quelque Saint , cette Eglise devoit avoir le même nom ; mais cette Fontaine , qui paroît avoir été considérable autrefois et mieux entretenue qu'elle n'est aujourd'hui , ne porte le nom d'aucun Saint. On l'appelle à Montmartre *la Fontaine de Buë* ; j'écris ce mot à tout hazard et tel que je l'ai ouï prononcer. Il est certainement barbare. Le nouveau Glossaire de Du Cange m'apprend que *Bur* signifie en Flamand et en Saxon *Fons* , *Scaturigo*. Je suis &c.

A Paris , ce 20. Janvier 1738.



BOUQUET.

EPIGRAMME ;

Par M. Desforges Maillard.

C Hés un Curé , c'étoit sa Fête ;
Un Médecin s'achemina.

Bon jour , dit-il , Pasteur , eh comment vous en va ?

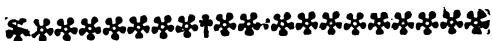
10

34 MERCURE DE FRANCE

Je n'ai point de guirlande prête ,
L'hyver de mon Jardin déjà s'est emparé ,
J'ai cherché sans trouver un Bouquet à mon gré,
Ne croyez cependant que mon cœur mécon-
noisse

L'oblique part que j'eus à certains testamens.
J'ai pour vous , cher Pasteur , de tendres sen-
timens ,

Et pour Bouquet, dans la Paroisse
Je vous ai préparé trois bons Enterremens.



DESCRIPTION des Monumens élevés pour la conservation des Cœurs de Louis XIII. et de Louis XIV.

LEs François ont de tout tems été si
attachés à leurs Rois , qu'ils en con-
servent les restes avec une grande vene-
ration. L'Abbaye S. Denis est pleine de
ces précieux Monumens , ainsi que tant
d'autres Eglises , dont il seroit trop long
de faire l'énumération ; on se contentera
de dire , que de tant de Rois , il n'y en
a point qui aient surpassé la gloire
de Louis le Grand ; Fils d'un Roi juste ,
et plein de candeur , il a réuni en lui les
vertus d'un si bon Pere ; l'élevation de
génie , et la valeur d'Henry le Grand.

Bon

Bon Fils, il en a donné des marques jusqu'après sa mort, en voulant que son Cœur fût déposé où étoit celui de Louis XIII. porté encore par l'affection particulière qu'il a toujours eû pour la Compagnie de Jesus.

C'est dans l'Eglise de ces Peres, en leur Maison Professe, aux deux côtés du Maître-Autel, qu'on voit les Cœurs de ces deux grands Monarques; à droite est celui de Louis XIV. et vis-à-vis ou à gauche, celui de Louis XIII. En voici une Description la plus exacte qu'il a été possible: nous commencerons par celui de Louis le Grand.

Au côté droit du Gradd Autel, sous un Arc haut d'environ 25. pieds, et large de 12. orné de marbre on voit deux Anges d'argent, de grandeur double de la naturelle, avec leurs draperies de vermeil d'oré, qui paroissent voler, pour porter le Cœur, qu'ils tiennent avec un linceul. Le Cœur est flamboyé et couronné d'une Couronne d'un pied de diametre le tout de vermeil doré. Sur le bandeau de l'Arc sont les Armes de France, aussi de vermeil. Cet Ouvrage est magnifique. Les Anges semblent animés; leurs draperies flottent dans l'air, et sont d'une légèreté admirable. Sur un des côtés de l'Arc,

D en

56 **MERCURE DE FRANCE**
en regardant l'Autel , on lit l'Inscrip-
tion qui suit, gravée sur un beau marbre
noir , avec une bordure de bronze doré ,
orné en haut d'un groupe de Cheru-
bins , et au bas de têtes de mort grou-
pées , &c.

REGI SAECULORUM

IMMORTALI

LUDOVICUS XIV.

FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGI

PER ANNOS TRES ET SEPTUAGINTA

FORTITER ET RELIGIOSE GESTIS

ORBIS SUFFRAGIO MAGNIS

COR SUUM

PATERNO EXEMPLO

HAS PIANDUM AD ARAS

DEPONI MORIENS JUSSIT

DIE I. SEPTEMB.

ANNO CHRISTI

M. DCC. XV.

ÆTATIS LXXVII.

Vis-

J A N V I E R : 1728. 57

Vis-à-vis , à l'autre pilier , sous le même
Arc.

LUDOVICO MAGNO

JUSTI FILIO

PHILIPPUS

AURELIANENSIVM DUX

JUSTI NEPOS

IMPERIVM GALLICVM

PRO LUDOVICO XV. REGENS

HOC

REGIARVM VIRTUTVM TROPHÆVM

AD POSTERITATIS

MEMORIAM ET EXEMPLVM

DIGNA UTROQUE MUNIFICENTIA

CONSECRAVIT

ANNO CHRISTI

M. DCC. XX.

Ces deux Epitaphes sont du P. de la
Ruë , Jesuite ; les desseins et l'exécution
de ce Monument , sont de *Conston* , l'aî-
né , célèbre Sculpteur de notre Acadé-
mie.

Au côté gauche , comme on l'a déjà
dit , est le Cœur de Louis XIII. soutenu
aussi par deux Anges de même propor-
tion. Ils portent le Cœur vers le Ciel

D ij avec

58 MERCURE DE FRANCE
avec une sainte joye , et regardant le
Peuple , comme pour le convier , à bon-
nir Dieu avec eux , différant des Anges
de l'autre côté , ceux ci ne paroissant
qu'occupés de la douleur extrême que
cause la mort d'un si grand Roy ,
mais d'une douleur mâle ; l'habile Sculp-
teur l'a fait exprès , en marquant dans
l'attitude , et sur les visages de ses An-
ges , des expressions qui eussent ra-
port avec le cœur qu'ils portoient ;
comme *Sarazin* avoit exprimé sur les
Anges de Louis X I I I , la douceur
qui étoit dans ce Cœur vivant ; si la
douleur qui est sur les visages de ceux
de Louis X I V. paroît un peu rude ,
et n'est pas si tendre que sur ceux de
Louis X I I I. leur vol aussi les surpasse
de beaucoup , car ils semblent s'éle-
ver , au lieu que les autres , malgré
toute leur legereté , et la correction du
Dessein , ne paroissent pas assés légers ;
mais ce qu'on doit remarquer avec plai-
sir , comme des Chefs d'œuvres de l'Art ,
ce sont quatre Bas-Reliefs de marbre
blanc , sur les Jambages de l'Arc , deux de
chaque côté , représentant les Vertus Car-
dinales , dans des ovales très-bien travail-
lés , et dont voici la description.

La premiere en haut , en regardant
l'Autel ,

JANVIER. 1738. 52

L'Autel, représente la Justice assise, et pleurant, appuyée sur son bras gauche, tenant une épée nuë, et vis-à-vis un Ange, dont l'air est tendrement triste, et tenant une Balance.

Au dessous sont deux petits Génies pleurans, dont l'un tient un Sable, pour marquer la brièveté de la vie, et l'autre essuie ses larmes; ils présentent un voile, sur lequel est écrit:

AVGUSTISSIMUM
LUDOVICI XIII.
JUSTI REGIS
BASILICÆ HUIUS
FUNDATORIS
MAGNIFICÆ
COR
ANGELORUM HIC
IN MANIBUS,
IN CÆLO
IN MANU DEI.

Au dessous est encore un ovale, où est représentée la Prudence, se regardant dans un miroir, présenté par un

D iij. petit

MERCURE DE FRANCE
petit Ange , elle a un serpent entortillé
autour de son bras.

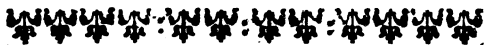
De l'autre côté , vis à vis , au haut ,
est la Force , représentée assise , un cas-
que en tête , embrassant une colonne ;
un Ange lui présente une palme et un
laurier ; les draperies de cette Figure sont
legeres et bien jettées. Au dessous sont
deux Génies , qui font face avec ceux de
l'autre jambage , avec les symboles conve-
nables et d'une aussi grande beauté , pré-
sentrant pareillement un voile , qui fait voir
que cet auguste Monument a été élevé
par les soins de la Reine Anne d'Autri-
che , Epouse de Louis XIII.

SERENISSIMA
ANNA AUSTRIACA
LUDOVICI XIV.
REGIS MATER
ET REGINA REGENS
PRÆDILECTI
CONJUGIS SUI.
CORDI REGIO
AMORIS HOC
MONUMENTUM POSUIT
ANNO SALUTIS
MDC. XLIII.

Enfin

Enfin au-dessous est la Temperance assise , s'appuyant d'une main sur son siege , et de l'autre tenant un vase , où il y a du vin , qu'elle renverse devant un petit Ange , dont l'attitude marque la surprise.

Tous les Desseins et la conduite de ce superbe Mausolée sont de *Jacques Sarazin* , Sculpteur des plus célèbres ; il a réussi dans beaucoup de Monumens , et sur tout dans celui-ci , où toutes les Parties sont également nobles et simples ; il avoit l'art de faire prendre au marbre et au bronze toutes les impressions les plus sensibles , et toutes ses Figures sont si animées , qu'elles inspirent à ceux qui les regardent , le même caractère que son ciseau a tracé. La mémoire de *Cons-
ton* revendique au moins la moitié de ces Eloges pour ce qui le regarde.



ETRENNES

A M. D. V. âgé de 86. ans.

Nous voyons , tous les ans , renaître les saisons.

Bientôt les fougueux Aquilons

D iiiij

Feront

72 MERCURE DE FRANCE

Feront place à l'aimable Flore ;
Nous verrons sur ses pas les Zephirs et l'Amour,
Cérès et Pomone à leur tour ,
Des présens qu'elles font éclore
Viendront embellir ce séjour.
La Nature à nos yeux ainsi se renouvelle.

L'homme a ses saisons tout comme elle,
Les voit-il s'écouler, c'est sans aucun retour ,
Que la difference est cruelle !

Ah ! s'il n'étoit ainsi , le Ciel sensible aux vœux
Que formeroit notre tendresse ,
Feroit bientôt renaître en vous les jours heureux

De la plus aimable jeunesse.

Mais que dis-je ! est-ce à vous qu'un tel discours
s'adresse ?

Vous toujours jeune et vigoureux ,
Qui de la pesante vieillesse
Ne connûtes jamais ni les dégoûts affreux
Ni l'insupportable tristesse.
Vous que les plaisirs et les jeux
En tous Lieux conduisent sans cesse
Vous qui sur le sacré Vallon ,
Près de Catulle et de Petrone
Etes placé par Apollon.

Le Temps , ce temps cruel , qui n'épargne per-
sonne.

Suspendant pour vous ses arrêts ,
De ses redoutables decrets

Ch. h.

JANVIER. 1738. 63

Chés vous seul n'ose faire usage.

Puissiez-vous encore long-temps

Sauver de l'injure des ans

Cet esprit enjoué, ce galant badinage,

Qui fait dans le milieu de l'hiver de votre âge,

Renouveler en vous un éternel Printemps.

. . . . De Montpellier.



*LETTRE à M. Ménard, Associé à
l'Académie Royale de Marseille, au sujet
de son Histoire des Evêques de Nîmes.*

IL est rare, M. de juger sans préven-
tion d'un Ouvrage; aussi voit-on
peu de bons Juges; la partialité aveugle
les autres, leur esprit n'entre pour rien
dans leurs décisions, ce n'est que le
cœur qu'ils consultent; et le cœur ne
prononce que selon ses affections, unus-
quisque, prout affectus est, loquitur: comme
nous n'avons l'honneur ni de vous con-
noître, ni d'être connus de vous, le
sentiment que nous avons porté sur vo-
tre Livre, vous paroîtra moins suspect,
je me suis chargé de vous en faire part
au nom de quelques amis, autant unis
par le goût des Lettres, que par la con-

D w for-

64 MERCURE DE FRANCE

formité des caracteres. Pénétrés de respect pour le jugement de M. le Marquis d'Aubais , et de M. l'Abbé Follard , nous n'avons garde d'aller contre la décision de ces deux Illustres , voici cependant les réflexions que nous avons faites sur votre Histoire ; le Président de notre Assemblée en distingua d'abord le fonds d'avec la forme ; le fonds en est excellent , parce que l'Ouvrage est rempli de Faits très-curieux et de très bonnes recherches ; il n'en est pas de même de la forme ; bien des fautes de langage , quelques constructions de phrases de Province sont échappées à votre plume ; il est vrai cependant que la bonté d'un Livre ne dépend pas absolument de la pureté du langage , on pouroit en citer plusieurs excellens , quoique mal écrits ; vos Episodes furent trouvés à leur place ; si pourtant ils en occupoient moins , les principaux Faits paroîtroient mieux avoir leur juste étendue : vous sçavez la grande regle , il faut que les Episodes ne soient ni trop forcés , ni trop longs , de peur qu'ils n'embroüillent le Sujet que l'on traite ; si votre érudition de même , quoique toujours exacte et toujours curieuse , eût été moins fréquente , elle eût alors autant marqué votre bon goût , qu'elle

fait

fait honneur à votre science ; vos transitions ne sont point recherchées , c'est le défaut ordinaire de bien des Historiens , quelquefois seulement elles ne paroissent pas assés unir les Faits que vous citez.

Vous auriez dû , ce semble , donner en peu de mots l'Histoire de la Sécularisation du Chapitre de Nîmes , elle eût été plus à propos que celle de tant de Communautés Religieuses dont vous parlez , à peine sçauroit-on que vous avez des Chanoines , si vous n'aviez rapporté à la fin de votre Livre une grande Bulle qui leur fut accordée , lors qu'on les secularisa ; qu'étoit-il cependant nécessaire de la rapporter , ou pourquoi n'en avez-vous pas donné l'explication en la rapportant ? Nous nous sommes donné la torture pour y comprendre quelque chose , et nos efforts n'ont servi qu'à nous la rendre encore plus Inintelligible. Quant aux Statuts Synodaux de votre Ville , ils nous ont paru fort beaux et très instructifs ; mais n'auriez-vous pas dû faire quelque Dissertation brève et juste sur les Endroits les plus difficiles ? voici celui qui paroissoit en avoir encore plus besoin que les autres : *In quinque casibus , sine licentiâ proprii Sacerdotis potest aliquis alieno Presbytero confiteri. . . .*

quintus est , cum imminet sibi mortis periculum , et non potest habere proprium Sacerdotem , in quô casu potest etiam Laïco confiteri , que signifie là le mot de *Laïco* ? ou bien étoit-ce l'usage dans le treizième siècle de se confesser à des Laïques dans le cas de nécessité ? Saint Louïs le fit au rapport du Sire de Joinville ; est-ce sur son exemple que se fondeoit Bertrand de Languissel , Auteur de ces Statuts , et contemporain de ce saint Roy ?

Il parut enfin à quelques autres , M. que vous ne ménagiez pas assés certaines Familles qui peuvent encore subsister à Nîmes ; quoique la verité soit la Loi de l'Histoire , il n'est pas toujours nécessaire d'accompagner cette verité de toutes ses circonstances ; il est bon quelquefois de pallier certains Faits , ou d'endiminuer toute la noirceur , lors qu'on écrit, sur tout dans sa Patrie, et l'Histoire de sa Patrie ; elle est heureuse , cette Patrie , de vous avoir élevé , vous lui faites honneur par vos Ouvrages ; et nous ne doutons point qu'une Ville où les beaux Arts ont fleuri si long-temps , et où l'on conserve encore du goût pour les Belles-Lettres , ne vous ait témoigné sa reconnaissance de tant de peines que vous avez prises , et que vous voulez prendre

dre encore pour la rendre illustre.

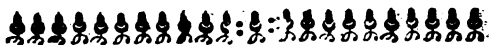
Je parle ici , M. du second Ouvrage que vous nous promettez. sous le titre d'Histoire Civile et Litteraire de la Ville de Nîmes ; les Sçavans l'attendent avec impatience, tout ce qui viendra de votre part va les interesser dans la suite ; ils verront avec plaisir ces anciennes Inscriptions Romaines que l'on trouve chés vous , et dont , sans doute , vous ferez part au Public ; nous en avons déjà vu quelques-unes entre les mains de M. le Marquis Maffei , mais si difficiles à déchiffrer , et à bien entendre , qu'on se flatte ici que vous voudrez bien nous donner l'explication de toutes celles que vous avez à produire , quoique ce soit un Ouvrage que le Public attend aussi de la profonde érudition , et des soins de M. Deveze , Avocat au Parlement. Si vous joignez à votre nouvelle Histoire une seconde Edition des Oeuvres de feu M. Ménard votre Ayeul , votre travail sera parfait ; c'est un Livre rare aujourd'hui , qui fut fort estimé de son temps , et qui par conséquent ne sauroit manquer d'être bien reçu des Connoisseurs ; si je ne me trompe , M. Aubert semble avoir confondu dans sa Bibliothèque Historique ce fameux Poëte, avec un au-

tre

LE MERCURE DE FRANCE
tre François Maynard , qu'il fait Avo-
cat au Présidial de Nîmes , et dont il
est souvent fait mention dans le Parnasse
François de Despinelle, imprimé à Pa-
ris en 1607. chés Mathieu Guillemot ;
j'espere , Monsieur , que vous voudrez
bien nous donner quelques éclaircisse-
mens là-dessus , et croire que je suis très-
parfaitement , &c.

A Paris , le 8. Janvier 1738.

On prie M. D. L. R. de vouloir bien
avertir le Public que l'Histoire des Evê-
ques de Nîmes se vend à Nîmes , chés
Godde , Libraire , près de la Cathédrale.
M. Ménard envoyra sa Réponse à cette
Lettre , dès que celle ci aura paru dans
le Mercure.



LES OBSEQUES DU RAT.

. F A B L E .

Tout doit mourir ; ni grandeur , ni richesse
Ne peuvent changer cette Loy.

Un vieux Rat l'éprouva ; ce Rat par son adresse ,

Amassa de quoi vivre en Roy ;

Du bled tant qu'il vouloit , du fruit , forcé laitage ,
Rien.

JANVIER: 1738. 69

Rien ne manquoit à son bonheur ;
Heureux si par un bon usage
De tant de biens il se fût fait honneur.
Soit de faim , soit de maladie ,
Je ne sçai pas lequel ce fut .
L'Animal avare mourut ;
On n'en fit pas l'Anatomie ;
Son fils , qui se piquoit de generosité ,
Voulut , en Rat de qualité ,
Faire inhumer Monsieur son Pere ;
On convia toute la Parenté ;
Cinq ou six Rats firent l'affaire .
Au Convoi parut le premier
Le nouvel Heritier .
Après lui marchoit d'ordonnance
Une douzaine de Souris ,
Qu'on eût pris à leur contenance ,
Pour une bande d'Enfans gris .
On pleura proprement , à la nouvelle mode ,
Sans pousser de lugubres cris ,
Car on a changé de méthode ,
Dans les pleurs comme dans les ris ;
Se livrer aux transports, ce n'est plus la maniere .
Enfin tout fut nouveau dans ce nouveau Convoi ,
Et le Mort enfermé dans sa maison dernière ,
Chacun s'en retourna chés soi .
Le Fils va reconnoître aussi-tôt l'héritage
Qu'amassoit , non pour soi , le ménager Vieillard ;
D'abord

70 MERCURE DE FRANCE

D'abord s'offre à ses yeux un grand morctau de lard ,

Des noix , des pommes , du fromage.

Mangeons , dit-il , parlant à son fils Ratillon ;

Que de tant épargner ton grand-père eût raison !

Quoi , mon papa , tandis que la douleur me ronge ,

Dit le petit , d'un ton chagrin ,

Vous voulez déjà que je songe

A dégarnir ce magasin ?

Attendons quelques jours , et . . . non , laisse-moi faire ,

Mon fils , j'ai plus d'âge que toi ;

Ne crains rien , en suivant un conseil salutaire ,

Tu peux t'en reposer sur moi.

D'un homme généreux la perte nous désole ;

A peine un Harpagon a-t'il fermé les yeux ,

Qu'à ses dépens on se console ;

C'est là le juste sort d'un avaricieux.

*****:~:~:~

REFLEXIONS

Sur les Sciences , &c.

NE rien sçavoir , sçavoir mal ce qu'on sçait , et sçavoir autre chose que ce qu'on doit sçavoir , sont trois sortes d'ignorances également blâmables.

Grande

Grande e l'impertinenza d'alcuni che per esser un solo quarto d'hora fermati in un molino , vorrebbero useirne tutti infarinetti , come sono qu' ei molinari che notte giorno vi stanno tutti gli anni della vita loro.

On n'est point sçavant pour sçavoir beaucoup de choses , mais on est vraiment sçavant quand on sçait bien ce qu'on sçait.

Les Dictionnaires, depuis quelque temps si à la mode , flatent tout à la fois le désir d'apprendre et la répugnance à travailler , inclinations qui regnent également à présent ; tout le monde veut paroître sçavant , mais peu de gens veulent le devenir , si ce n'est à peu de frais et en s'amusant par des lectures agréables , qui remplissent l'intervale des affaires ou des plaisirs. On n'a garde de pousser jusqu'à la fatigue une étude qu'on ne choisit que pour se délasser.

La faim , selon Platon , est un nuage d'où il tombe une pluie de Science et d'Eloquence. La satiété est un autre nuage qui ne produit qu'ignorance et que grossiereté. Quand le ventre est vuide le corps devient esprit , et quand il est rempli l'esprit devient corps. On

72 MERCURE DE FRANCE

On voit certains génies sages ou plutôt timides , qui demeurent comme emprisonnés dans une obscure exactitude. S'ils marchent ce n'est que dans les chemins battus ; ils n'évitent les chutes qu'à force de ramper , et n'ont d'ordinaire que le triste défaut de n'en point avoir.

Rien ne fait faire , rien ne fait dire tant de sottises que le désir de montrer de l'esprit.

Un homme d'esprit a dans les conversations ordinaires , autant de plaisir et de supériorité qu'en a le Joueur d'Ombre , à qui Spadille vient tous les coups ; il fait souvent des voles , pendant que le sot s'aplaudit d'avoir évité le Codille.

O combien y a-t'il de gens qui n'ont pas assez d'esprit pour s'apercevoir qu'ils en manquent !

Un bel esprit qui se croit et qui veut être regardé comme tel , est le fleau de la société.

Les Paysans disent souvent des raisons grossières avec la même finesse de discernement, qu'on remarque dans les gens les plus polis et les plus spirituels.

La

La conduite ne répond pas toujours à la doctrine ; la passion et les grands intérêts l'emportent souvent sur les lumières de l'esprit.

Le bon sens n'est admiré quasi de personne , parce qu'il ne peut être connu que par des réflexions que peu de gens savent faire.

*Cura verborum derogat affectibus fidem ;
et ubicumque ars ostentatur , veritas abesse
videtur. Quintil.*

Les vols des pensées , quand ils sont faits avec discernement , ne tachent pas la réputation de ceux qui les font , et font honneur à ceux à qui on les fait.

Celui qui peut imaginer vivement et qui pense juste , est original dans les choses mêmes qu'un autre a pensé avant lui , par le tour naturel qu'il y donne ; et par l'application nouvelle qu'il en fait , on juge qu'il les eût pensées avant les autres , s'ils ne fussent venus qu'après lui.

L'esprit est un feu qui dans son mouvement continuel , veut toujours de l'aliment qui le mette en action ; ne lui en donnez point qui tende à la vertu , il en cherchera qui le conduira au vice.

Rien

74 MERCURE DE FRANCE

Rien ne frappe si vivement l'esprit, que ce qui vient à lui par les yeux ; ils fournissent à notre ame une infinité de pensées, et plus distinctes et plus agréables, que tous les autres sens ensemble.

L'esprit humain est ainsi fait ; les plus beaux génies seroient fichés qu'on les admirât toujours ; ils veulent quelquefois qu'on leur résiste , afin de donner par-là occasion à l'amour propre de leur décerner des triomphes , vrais ou faux, il n'importe, ils font sur eux le même effet.

Le vrai caractere de beauté dans les Ouvrages d'esprit , est de paroître imitable sans pouvoir être imité.

On a vû des gens qui à force d'avoir de l'esprit, n'avoient quelquefois pas le sens commun.

Il est presque toujours des productions de l'esprit , comme de ces fruits délicats qui sont ou trop verts ou trop murs , et qu'il est mal aisé de cueillir et de servir à propos.

Dans les Ouvrages d'esprit on ne doit point s'assujettir ; l'asservissement aux préceptes contraint le génie. Le bon goût n'a été formé sur les regles , qu'après

près que les regles ont été dressées sur le bon goût. Un beau naturel , quoiqu'irrégulier , vaut mieux que l'art.

Quand dans un style concis il se trouve quelque petite obscurité , l'inconvénient n'est pas grand , si le sens se présente après y avoir pensé. Le Lecteur n'est pas fâché qu'on donne quelque exercice à sa pénétration.

Le grand , le sublime est glissant ; pour y arriver il faut s'exposer à bien des chûtes.

Un Ouvrage écrit avec beaucoup d'art et de politesse , à qui une infinité de termes nouveaux ou peu usités , donnent un air de nouveauté , ne manque guere de se faire des Partisans et d'ébloüir , sur tout les jeunes gens.

Le Style Laconique ne consiste pas à n'avoir qu'une brièveté de peu d'étendue , mais à n'avoir qu'une juste étendue.

On doit retrancher d'un Discours solide tout ce qui ne dit rien , ou qui ne sert qu'à flater l'oreille , sans éclairer l'esprit et toucher le cœur ; comme les pompeuses Epithetes qui chargent les phrases ; ces Descriptions fleuries qui détournent

76 MERCURE DE FRANCE
nent l'esprit de l'objet principal; les portraits qui rendent quelquefois le vice aimable, tous ces brillans enfin d'une imagination fertile en tours ingénieux, qui disent la même chose en cent manieres.

Le sçavoir et les Lettres amendent ou empirent les hommes, car les mauvais empirent de beaucoup sçavoir, et les bons en amendent. *Ph. de Comines.*

Qui ne sçait rien et ne sçait pas qu'il ne sçait rien, est doublement ignorant, et l'est toujours, car cette derniere ignorance entretient la premiere.

Captivum nam te tenet ignorantia duplex

Scis nihil, et nescis te quoque scire nihil.

Il est très vraisemblable que de tous les systèmes possibles, pas un ne soit réellement veritable. Quelle illusion d'étudier toute sa vie, pour ne sçavoir que ce qui pourroit être!

Les ignorans sentent qu'ils sont ignorans, sans reflexion, les Sçavans sçavent par démonstration qu'ils ne sçavent rien; c'est tout ce qu'ils ont par dessus les autres.

C'est

C'est une grande question de sçavoir si les Sciences sont plus utiles ou plus nuisibles à la Religion et à l'Etat ; elles servent également à attaquer et à défendre l'un et l'autre.

La plus grande ignorance est souvent déguisée sous la plus insolente présomption. Combien d'ignorans sont crus sçavans sur leur parole ? Combien de Sçavans sont ignorés par leur modestie ?

On se moque aujourd'hui des Sçavans de profession , et on s'en est toujours moqué : sont-ils en effet ridicules ? Où l'ignorance publique a-t-elle trouvé cette ressource pour s'autoriser ? Professer l'ignorance merite-t'il moins de raillerie que professer la Science ? La multitude est pour l'ignorance , et les Sçavans auront de la peine à avoir justice,

Qui dit Docteur , ne dit pas toujours un homme docte , mais un homme qui devrait être docte : l'étude est le métier d'un Docteur , mais tout le monde ne fait pas son métier.

Dans les Sciences , il faut sçavoir douter , sçavoir juger , et sçavoir se soumettre. Il n'y a guere de gens qui ne pèchent

78 MERCURE DE FRANCE
péchent contre l'un de ces trois principes. Ou, en assurant tout comme démonstratif, faute de se connoître en démonstrations, ou, en doutant de tout et demeurant dans ses doutes, manque de sçavoir, où il faut se soumettre; ou en se soumettant à tout, manque de sçavoir où il faut juger.

L'abus qu'on fait d'une Science, n'est pas un titre pour la condamner; à la vérité, au sujet des Mathématiques, il faut avouer qu'on a poussé depuis quelque temps l'Algebre. La Science des Courbes, la recherche des forces centripètes, et centrifuges, a des raffinemens qui ne sont pas loin de l'inutilité. C'est le sort des Sciences à la mode; et comme le nombre des esprits faux est le plus grand, dès que la foule s'applique à une Science, elle est bientôt altérée par de fausses subtilités.

Il est toujours temps d'apprendre. *Tamdiu discendum est, quamdiu vivas.*

Nihil est tam facile, quàm otiosum et dormientem de aliorum labore et vigiliis disputare. S. Jérôme.

Dans les Ouvrages d'esprit et de sentiment

timens , le plaisir de critiquer ôte et fait perdre celui d'être touché : cela peut arriver, répondra un Censeur déterminé ; mais plaisir pour plaisir qu'importe ?

Les allusions , les turlupinades , les équivoques , et les pointes , ne valent presque jamais rien , quand on les donne pour bonnes ; elles sont plus souvent suportables et même bonnes , quand on les donne pour ne valoir rien.

L'esprit des grands Critiques , presque toujours aveuglé par trop de lumières , en dédaignant de s'abaisser , ne voit pas ce qui est , pour ainsi dire , à ses pieds.

La tyrannie est souvent aussi grande dans la République des Lettres, que dans l'Etat Civil. On doit se précautionner contre certains génies altiers , qui veulent dominer sur les autres , qui décrient tout ce qui n'est pas marqué de leur sceau , et qui oppriment par toutes sortes d'endroits la liberté que chacun a de penser.

D'autres Critiques pointilleux , ne font d'ordinaire nul cas de ce que tout le monde estime ; il s'attachent à des choses

E ses

80. MERCURE DE FRANCE

ses de néant et dont on ne fait nul cas , et sur lesquelles ils repandent l'humeur âcre et mordicante de leur temperament.

Ce devroit être au lieu d'une peine un plaisir pour un Auteur , d'expliquer , de reformer , de corriger ce qui paroît devoir être expliqué , reformé , corrigé , perfectionné dans un Ouvrage ; car il y a peut-être plus de gloire à montrer l'exemple d'une pareille docilité , qu'à faire un Ouvrage irrépréhensible.

Ce qui fait que nous avons si peu de bons jugemens sur les Ouvrages d'esprit , c'est que les gens partiaux ou passionnés , ne se font pas prier , et que ceux qui , avec des lumieres désintéressées , ne connoissent d'autres Loix pour juger , que celles de la verité et du juste prix des Ouvrages , jugent rarement et ne décident presque jamais.

Ni les Philosophes , ni les Grammairiens , ne doivent décider sur le mérite des Ouvrages d'esprit et de Poësie. Les Grammairiens embarrassés des minuties du langage , qui naturellement rendent l'esprit froid et petit , esclaves d'une exactitude scrupuleuse , sont aussi peu capables

capables d'apercevoir le sublime de la Poësie, que les Philosophes abstraits, sombres et graves jusqu'à la mélancholie, d'en sentir les graces. Qui jugera donc des Poèmes ? Si c'est les Poètes, la jalousie, la prévention, ne corrompent-elles point leur jugement ? Loueront-ils volontiers leur rivaux ? regarderont-ils comme des beautés dans les Ouvrages d'autrui, les ornemens qu'ils ne peuvent mettre dans leurs propres Ouvrages ? Des Juges si recusables ne doivent point être admis. Qui jugera donc des Poèmes ? le Public, le sens commun répandu dans la multitude, incapable de jalousie, difficile à gagner, est le véritable Juge qui doit prononcer sur le mérite de tous les Ouvrages d'esprit, et en particulier des Poèmes : que le Philosophe en examine la Morale, que le Grammairien en critique le langage, avec les égards qu'il doit avoir pour les Licences Poétiques, que le Poète en censure la mesure et les rimess; le Public seul en sent, en goûte, en peut faire valoir le sublime et les graces. C'est le sentiment de Seneque suivi de celui de Malherbe, et de Balzac.

Longin qui a tant fait valoir la belle élocution, pose pour fondement qu'elle

E ij n'a

32 MERCURE DE FRANCE

n'a rien ne si contraire que le soin et le triage des beaux mots. Il faut choisir cependant les termes élégans et les nobles expressions , mais il faut que cela serve à expliquer un sens qui soit encore plus considerable , et avoir plus d'aplication en ceci qu'en tout le reste. *Curam ego verborum , rerum volo esse sollicitudinem.*

On ne sçauroit trop invectiver contre ceux qui font consister toute la beauté d'un discours au seul choix et à l'arrangement des paroles , *Sermonis exactores molestissimi*. Ils peuvent être agréables , mais non pas éloquens , ne connoissant pas le fonds de la vraie éloquence, où se trouvent les pensées dont ils n'ont fait aucune provision ; qui ne sçait faire autre chose que d'arranger des mots , et polir des periodes , ne sera jamais que simple Frere-Lay , propre seulement à balayer le Palais de l'éloquence.

Un Orateur qui affecte de paroître sçavant , persuadera peut-être au Peuple qu'il l'est ; il persuadera sûrement aux connoisseurs qu'il manque de bon sens ; mais à qui persuadera-t'il le sujet de son Discours ? Les élégances , les fleurs , le brillant , plaisent , mais cela ne touche point.

A

A moins de se faire un fonds d'érudition , l'Orateur ne peut presque rien décider , ni rien produire de raisonnable : *Neque concipere , neque edere paratum mens potest , nisi ingenti flumine litterarum inundata.* Petron.

On doit faire servir la Réthorique à instruire et à édifier , à planter la vertu et à la faire fleurir , à éclaircir la vérité et à l'établir , à défendre la Justice et à la faire triompher , à donner aux vertus les justes éloges qu'elles méritent , et à faire aux vices des corrections et des reproches convenables , à augmenter la gloire de la Religion , et la Majesté de l'Etat ; à mêler l'agréable à l'utile dans la conversation , dans les Livres et dans les Discours publics , à consoler les hommes , lorsque la fortune leur est contraire , et à les contenir lorsqu'elle leur est favorable.

Ce n'est pas assés à l'Orateur de parler à l'esprit et à la raison , il faut parler au cœur.

On doit avoir une élocution pure , simple , nette ; être exact , mais naturel ; jamais trop curieux ni affecté , et rejeter tout terme extraordinaire , car c'est parler mal que de parler trop bien.

E iiij Quelques

24 MERCURE DE FRANCE

Quelques-uns croient le bon cœur plus essentiel à l'éloquence que le bon esprit ; à la vérité le cœur supplée souvent au défaut de l'esprit, l'esprit ne supplée jamais au défaut du cœur.

L'éloquence a besoin de l'imagination pour produire, mais il n'appartient qu'à la raison de la mettre en œuvre : c'est un feu qui retenu, règle, conduit, éclaire, échauffe, pénètre, purifie, transforme, mais qui échappé, et mal ménagé, s'évapore en fumée, ou gâte et défigure ce qu'il devoit embellir.

Il est ridicule qu'on donne toute son application à choisir de jolies dictions et à former d'harmonieuses périodes, sans se soucier des pensées qui font la principale partie de la véritable éloquence. Ceux qui suivent cette méthode ressemblent à la Corneille d'Esopé, qui dans un grand caquet, ne rend point d'augure.

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Décembre, premier volume, par l'Oeuf, *Marmite*, *Monde*, *Melun* et *Ulmus*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Mitre*, *Mite*, *Emir*, *Mi*, *Mari*, *Ami*, *Arme*,
Rame,

Rame, *Mie*, *Mer*, *Mamie*, *Trame*; dans le second, *Ode*, *Mode*, *Onde*, *Demon*, *Dôme*; dans le troisième, *Lumen*, *Eliu*, *Lune*, *Mule*; et dans le quatrième on trouve, *Mulus* et *Mus*.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du second volume de Décembre sont, *la Langue*, *Franchise*, *Chaire*, *Farcin* et *Medicus*. On trouve dans le second Logogryphe, *Chair*, *Räte*, *Ire*, *Arc*, *Char*, *Craie*, *Arche*, *Cire*, *Cher*, *Riche*, *Air*; dans le troisième, *Caïn*, *Frane*, *If*, *An*, *Fa*; et dans le quatrième on trouve, *medius*, *Medus*, *meus* et *Mus*.



E N I G M E.

JE cache mes défauts autant que je le puis
Avec un air trompeur j'aborde tout le monde;
Mais, n'étant pas d'une beauté profonde,
Je déplaïs aussi-tôt qu'on connoît qui je suis.
Benir le nom de Dieu, c'est-là mon caractere,
Et prier le Seigneur pour la santé du Roy,
Mais dans cet innocent employ
J'ai souvent fait mourir mon pere.



LOGOGYPHE.

Lecteur, qui dévoiles sans peine
 D'un Logogryphe obscur le mot mystérieux ;
 Voyons si tu pouras trouver tout d'une haleine
 Celui que cherche ici ton esprit curieux.
 Peut-être ce n'est pas chose trop difficile.
 D'abord sans opération
 Tu vois un homme tel que fut jadis Thrasile ;
 Ce qui forme souvent l'interrogation ;
 D'un Patriarche la Patrie ;
 L'endroit où les trésors, que nous offre Cérès ;
 Sont pour les Mortels préparés ;
 Une cruelle maladie ,
 Dont rarement , à ce qu'on dit ;
 Le Dieu d'Epidaure guérit ;
 Ce qui divise enfin la vie ;
 Mais n'est-ce que cela ! dira quelqu'un , eh quoi ?
 En sept lettres six mots , ce n'est pas grand
 mystère ;
 Tu veux donc opérer , eh bien , Lecteur , opere ,
 Autres vingt-sept encor se présentent à toi.
 Ça , devine , un Oiseau , deux Notes , une Plante ,
 L'épithète d'un Magistrat ;
 Souvent tout le mérite et l'agrément d'un fat ;
 Une herbe d'odeur violente ;

De

De la Musique un Instrument ;

Un Monstre affreux , un Element ;

La résidence du Cyclope ;

Un abîme , un Saint , deux Cités ,

L'une dans l'Amérique et l'autre dans l'Europe ;

Ce dont les flots sont agités ;

Une racine printemniere ;

Un meuble d'Ecurie , un Insecte , un Gâteau ;

Le lit où sans Pont ni Bateau

On peut passer une Riviere ;

Le symbole de la pudeur ;

Celui de la tendresse , ou bien de la fureur ;

Un Prince Iduméen dont parle l'Ecriture ;

Un mot synonyme à ton goût ;

Le suplice où Junon attache l'imposture ;

Un métal , Lecteur , voilà tout.

*A la Fere , par M. de Broglio de
Marignies.*

AUTRE.

MEs deux moitiés , dont l'une est substantif,
Et l'autre un adjectif ,

Désignent elles deux , ce que je suis moi-même ,

Pour la premiere , chacun l'aime ,

Elle est bonne en effet , mais l'autre ne vaut rien.

Lecteur , si tu les connois bien ,

Prens bien garde que la premiere

Ne se gâte par la derniere ,

E v Gar

Car à l'instant , et c'est tant pis ,
Tu connoîtrois ce que je suis.

Par E. M. J. D. L. de Meaux.

LOGOGRAPHUS.

I Nteger , o Domini , vestris è sensibus unum ,
Aggredior ; verùm (non personat omnibus idem.)
Quid sim pendacis. Genuit me Musica. Quid sim
Nostis ? quam gigno soboles numerosa docebit.
Immutor. Si me mortalis turba sequatur ;
Non aliis pedibus , quàm trinis consto. Sequamur
In sextâ pueri de me persape loquuntur
Classe ; tribus videor non rara domestica plantis
Bestia : sum quadrupes , sed et altera bestia prava ;
Arbor communis , nec fallor , collibus altis
Haud impar : res quam nusquàm conantur honesti
Cives : id per quod vacuatur divitis aurum :
Atque meum cuncti noctuque diuque recedunt
In gremium : quid restat ? agrestes divido terras

Par Du-Chemin , Musicien à Angers.

A L I U S.

ME Cœlum , me Terra tenent , me possidet
Æquor.

Trine quid de me , Lector amice , putas ?
Nunc. ino. Cantus quando de pectore promis ,
Constat.

JANVIER. 1738. 89

Constat quinque pedum corpus adesse meum.

Invertas caudam, tunc Mons Aegyptius adsum :

Verte caput ; meus est Protoparens genitor,

Par le même.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS.

HISTOIRE GÉNÉRALE des Auteurs Sacrés Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse et le Dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale et sur la Discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles, tant Généraux que Particuliers, et les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy Ceillier, Benedictin de la Congrégation de S. Vanne et de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. Tome VI. A Paris, chez Philippe-Nicolas Lottin, Imprimeur-Libraire, rue saint Jacques, à la Verité, 1737. in 4. de 783. pages.

E. vj. DISSER.

90 MERCURE DE FRANCE

DISSERTATION en forme de Lettre , adressée au R. P. *Castel* , Jesuite , de M. d'*Anville* , Géographe ordinaire du Roy , au sujet des Pays de *Camtschatka* et de *Jezo* , avec la Réponse du R. P. *Castel* , 1737. brochure in 12.

METHODE de guérir les maladies ; exempte de toute hypothese , et fondée uniquement sur l'experience et sur la raison. Divisée en trois Parties ; sçavoir , la Pathologie universelle , la Pathologie particuliere et la Thérapeutique , le tout disposé en Aphorismes. Par Henry-Joseph *Rega* , Docteur en Médecine dans l'Université de Louvain. *A Louvain* , de l'Imprimerie de Martin *Van-Ouerbake* , 1737.

LES DEUX LIVRES DE S. AUGUSTIN , de la Grace de J. C. et du Peché Originel , traduits en François sur l'Édition des PP. BB. de la Congrégation de S. Maur , 1738. in 12. *A Paris* , chés *Babuty* , rue S. Jacques , à S. Chrysostôme.

TRADUCTION du Traité de l'Orateur de Ciceron , avec des Notes. Par M. l'Abbé *Colin*. *A Paris* , chés *Debure* , l'aîné , Quai des Augustins , du côté du Pont

JANVIER. 1738. **91**
Pont S. Michel, à S. Paul, 1737. vol.
in 12. de 498. pages.

ORAIISON FUNEBRE de M. le Cardinal de Bissy, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Meaux, par M. l'Abbé Seguy, de l'Académie Française. *A Paris*, chés Prauli, Pere, sur le Quai de Gêvres au Paradis, Brochure in 4. 1738.

L'EXPLICATION des Livres des Rois et des Paralipomenes, où, selon la Méthode des S. S. Peres, on s'atache à découvrir les Mysteres de J. C. et les Regles des Mœurs renfermées dans la Lettre même de l'Ecriture. *A Paris*, chés Babuy, rue S. Jacques, à saint Chrysostôme, 1738. trois vol. in 12.

ENTRETIENS LITTERAIRES ET GALANS, avec les Aventures de Don Palmerin et de Thamire. Par M. du Peron de Castera. *A Paris*, chés la veuve Bissot, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, 1738. in 12. 2. vol.

FESTIN JOYEUX, ou la Cuisine en Musique, en Vers libres, en deux Parties. *A Paris*, chés Lesclapart, Pere, rue S. André des Arcs, vis-à-vis la rue Pavée

92 **MERCURE DE FRANCE**
véc , à l'Esperance couronnée , et *Lescapart* , fils , Quai de Conty , entre la
ruë de Nevers et la ruë Guenegaut , à
l'Esperance couronnée , 1738. in 8. Le
prix des deux Parties est de 6. livres.

LES PSEAUMES PARAPHRASES ,
suivant le sens Litteral et le Prophetique ,
par un *Prêtre Solitaire*. *A Paris* , ruë
S. Jacques , chës *Grégoire Dupuis* , à la
Couronne d'or ; *Charles Osmont* , à
l'Olivier ; *Louis Dupuis* , ruë S. Jacques ,
à la Fontaine d'or , 1738. in 12. 3. vol.

L'INGENIEUR FRANÇOIS , conte-
nant la Géométrie Pratique sur le Papier
et sur le Terrain , avec le Toisé des Tra-
vaux et des Bois ; la Fortification régu-
liere et irréguliere ; sa construction effec-
tive , l'attaque et la défense des Places ;
avec la Méthode de M. de *Vauban* , et
l'explication de son nouveau Système. Par
M. N. Ingénieur ordinaire du Roy. *A*
Lyon , chës *Jacques Certe* , ruë Merciere ,
à la Trinité. Vol. in 8. avec figures

L'HEURE DU BERGER , Comédie
en Prose et en un Acte , représentée
pour la premiere fois par les Comédiens
François le 12. Novembre 1737. avec un
Divertisse-

JANVIER. 1738. 93

Divertissement. Par M. *Boizard de Pontheau*. Se vend à Paris, chés Gregoire Antoine *Dupuis*, Grand'Salle du Palais, au S. Esprit, 1738. in 8. de 32. pages.

LA THE'ORIE ET LA PRATIQUE de la Coupe des Pierres et des Bois, pour la construction des voûtes et autres parties des Bâtimens Civils et Militaires ; ou **Traité de Stéréotomie**, à l'usage de l'Architecture, par M. *Frézier*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Ingénieur ordinaire du Roy en Chef à Landau. Chés Daniel *Doulseker*, le Fils, à *Strasbourg*, et à Paris, chés H. L. *Guerin*, l'aîné, in-4. 1737.

ALMANACH ROYAL. Année 1738. contenant les Naissances des Princes & Princesses de l'Eutope ; les Archevêques, Evêques, et Abbés Commandataires ; les Maréchaux de France ; les Lieutenans Généraux, Maréchaux de Camp et Brigadiers des Armées, les Lieutenans Généraux des Armées Navales, Chefs d'Escadre &c. Les Chevaliers, Commandeurs et Officiers des Ordres du Roy ; les Gouverneurs et Lieutenans Généraux des Provinces ; les Conseils du Roy : les Départemens des Secretaires d'Etat et des Intendants.

34 MERCURE DE FRANCE

Intendans des Finances : les Conseillers d'Etat , les Bureaux du Conseil , les Maîtres des Requêtes , les Intendans des Provinces , la Grande Chancellerie , le Grand Conseil : le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , toutes les Cours et Jurisdictions de Paris , avec les Officiers qui en dépendent : l'Université , les Académies , les Bibliothèques publiques , &c. Les Fermiers Généraux , les Receveurs Généraux des Finances , les Trésoriers des Deniers Royaux , les Payeurs des Rentes et leurs Controlleurs , la Compagnie des Indes , &c. *A Paris* , de l'Imprimerie de la veuve d'Houry , rue de la Harpe au S. Esprit.

Ce Livre a toujours un fort grand débit , aussi est-il d'un grand secours : Nous croyons faire plaisir au Lecteur et à ceux qui ont soin de l'Edition de ce Livre , d'avertir de quelques fautes qui s'y sont glissées , au sujet de la Liste de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture , dans la classe des Professeurs.

M. Carlo Vanloo , qui doit se trouver après M. Dumont le Romain , est mis au dessus , à la place de M. Vanloo le Pere , Peintre de M. le Prince de Carignan ,
dont

dont le nom est totalement oublié.

M. de Tourniere qui est placé dans les Professeurs , doit être mis à la fin de la classe des anciens Professeurs.

Dans la classe des Adjoints à Professeurs , il y a une transposition et une erreur. M. Jeaurat doit être au-dessus de M. Adam , et M. Adam est Sculpteur et non pas Peintre.

LA SAGESSE DU GOUVERNEMENT. Ode à M. l'Evêque de Clermont , par M. l'Abbé Isnard. *A Paris , Quai de Gêvres, chez Pierre Clement , 1738.*

Cette Ode a fait tant de plaisir , que nous croyons indubitablement en faire à nos Lecteurs d'en transcrire ici quelques Strophes des seize dont elle est composée. L'Auteur s'exprime ainsi :

Toi , dont l'Esloquence rapide
Soumit les Peuples et les Rois ,
Qui prends la verité pour guide ,
Et ne parles que par sa voix ;
M A S S I L L O N , si j'ai ton suffrage ,
Je puis offrir un juste hommage
A ce Ministre généreux ,
L'Amour , le soutien de la France ;
Qui ne signala sa puissance
Qu'à rendre les Peuples heureux.

Quelle

96 MERCURE DE FRANCE

Quelle est la Grandeur véritable ?
C'est celle , qui par ses bienfaits ,
Affermit l'Empire durable
De la Justice et de la Paix.
Tu les fis asséoir sur le Trône ;
FLEURY , tu contraignis Bellone
A suivre leurs aimables Loix.
Plus grand par tes soins pacifiques ,
Que par leurs travaux héroïques
Et les *Guesclins* et les *Danois*.

Doux fruits d'une Paix désirée ,
Que nos cœurs n'osoient espérer !
Les jours de Saturne et de Rûée
Viennent encor nous éclairer.
L'ambition et l'artifice ,
Jadis au gré de leur caprice ,
En troublèrent les sages Loix :
La bonne foi long-temps bannié
Est aujourd'hui le seul Génie
Qui préside aux Traités des Rois.

Paix solide autant que durable ;
Vous n'amolirez point nos cœurs ;
De ce repos inaltérable
Rien ne corrompra les douceurs.
Exempt de faste et de foiblesse ,
FLEURY sçut confondre l'ivresse

Du

Du Luxe et de la Volupté ;
 Et dans le sein de l'abondance ;
 Il fait revivre l'innocence ,
 Et l'antique frugalité.

Toi , Religion adorable ;
 Dont il a défendu les droits ;
 Grave le récit mémorable
 Des triomphes que tu lui dois.
 Toujours guidé par sa clemence ;
 D'une redoutable vengeance
 Il craignit de lancer les traits :
 Mais étouffant par tout la Guerre ;
 Comme il a sçu calmer la Terre ,
 Il sçaura te rendre la Paix.

Que ses envieux applaudissent
 Aux tributs d'éloge et d'amour ;
 Dont tous les climats retentissent
 Où commence et finit le jour !
 Qu'au sein de cette Paix profonde
 Ses jours , pour le bonheur du Monde ,
 Egalent ses bienfaits divers !
 Des Vertus juste récompense ,
 D'AMBOISE fut cher à la France ;
 Et FLEURY l'est à l'Univers.

EXTRAIT

98 MERCURE DE FRANCE

EXTRAIT des *Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire*. vol in-12. à Paris chés Prault Fils , Quai de Conti.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties. Dans un Avertissement qui précède les deux premières , l'Auteur annonce ainsi la distribution de son plan. » J'ex-
» pose , dit-il, en premier lieu, la néces-
» sité de plaire , cette nécessité recon-
» nue , mene à chercher les moyens de
» profiter des avantages qu'elle nous pré-
» sente; et ces moyens , j'explique com-
» ment ils nous égarent , ou comment
» ils nous font réussir.

Dans la seconde Partie , l'Auteur applique à l'éducation les principes qu'il a établis dans la première.

Dans la troisième , il met en action ces mêmes principes qu'il répand dans cinq Contes de Fées.

L'objet de ces Essais est d'établir , que l'avantage de plaire n'est pas le point de vûe qui doit fixer toute notre ambition, que plaire n'est qu'un route, qu'un commencement de succès pour arriver à un but bien plus désirable , au bonheur d'être aimé , la conclusion de cet Ouvrage rassemble toutes les parties de ce plan que l'Auteur a toujours suivi ; » Dans le
» commerce ordinaire de la vie , dit il ,
pour

» pour être heureux , il faut être aimé ,
 » pour être aimé il faut plaire , et l'on
 » ne plaît qu'autant qu'on sçait contri-
 » buer au bonheur des autres.

Pour donner une idée plus étendue de
 l'Ouvrage , on va entrer dans quelques
 détails sur la disposition particulière de
 chaque partie , et sur les principes qui y
 sont renfermés.

» Entre les principes les plus utiles à
 » la Société , il en est un , dit l'Auteur ,
 » que nous ne pouvons trop connoître
 » et trop suivre , parce que dans les per-
 » sonnes dont il règle la conduite , il em-
 » pêche la raison d'être farouche , qu'il
 » ôte à l'amour propre ce qui le rend
 » haïssable , qu'il supplée en quelque fa-
 » çon aux avantages de l'esprit , et les
 » sauve de la jalousie qu'ils peuvent ex-
 » citer lorsqu'ils sont éminens , qu'enfin
 » il influë considérablement sur notre
 » bonheur , et sur celui des gens avec
 » qui nous passons la vie ; c'est la néces-
 » sité de plaire. J'entends par le mot de
 » plaire , une impression agréable que
 » nous faisons sur l'esprit des autres
 » hommes , qui les dispose , ou même les
 » détermine à nous aimer.

L'Auteur expose ensuite que de quel-
 ques avantages que nous soyons partagés ,
 nous

nous n'en sommes pas moins assujétis à la nécessité de plaire ; et parcourant ces mêmes avantages, il dit au sujet des qualités heureuses de l'ame » Les occasions » d'employer les vertus d'éclat ne sont » pas fréquentes. Qu'elle est pendant » ces longs intervalles la ressource des » ames sensibles? l'usage des vertus moins » brillantes dont l'effet est de plaire et le » fruit de se faire aimer.

L'Auteur considere ensuite , dans differens point de vûë , combien il est nécessaire que l'attention de plaire accompagne les avantages de l'esprit ; et parlant de ces hommes si dignes de l'estime publique , qui emploient leurs lumieres à regler les intérêts qui sement la division parmi les autres hommes , il s'explique ainsi : » On devroit pouvoir comp- » ter du moins sur le cœur de ceux qui » ont obtenu de nous les avantages aux- » quels ils prétendoient : il arrive cepen- » dant, que le plus ou le moins d'égards » que vous aurez marqués pour leurs per- » sonnes , dans les momens où dépen- » dans et soumis , il vous auront entre- » tenu de leur esperance ou de leur crainte , décide souvent de leur reconnois- » sance. Si vous avez fait souffrir leur » amour propre.... vous n'obtiendrez
d'eux

» d'eux que l'estime qu'ils ne peuvent
 » vous refuser ; et l'estime des hommes
 » est un tribut qui ne satisfait que notre
 » raison , leur amitié est nécessaire au
 » bonheur d'une ame sensible.

Ensuite examinant les avantages et les écueils que le rang supérieur et la haute naissance présentent à qui veut être aimé , il dit , en parlant des Grands :
 » Qu'ils désirent de plaire , au moindre
 » effort l'ouvrage est achevé. Tout s'em-
 » bellit autour d'eux , l'esprit se décou-
 » vre , les talens se multiplient , leur
 » sourire est comme ces rayons de lumie-
 » re qui répandus tout-à coup sur une
 » Campagne font sortir mille Tableaux
 » variés et rians , où l'on ne découvroit
 » auparavant qu'une sombre et confuse
 » uniformité.

Du rang et de la naissance , il passe à l'autorité , il la peint sous des couleurs auxquelles les hommes ont rarement le plaisir de la reconnoître. Nous allons rapporter ici le Portrait tout entier , parce qu'il présente un modele auquel il seroit à souhaiter pour le bonheur du monde ; que tous les hommes puissans pussent ressembler : » Comment l'homme revêtu de
 » l'autorité s'armeroit-il du courage pé-
 » nible de supporter, sans en paroître acca-
 blé ;

101 **MERCURE DE FRANCE**
« blé , les importunités honorables , mais
« continuelles , des Grands , et tout ce
« qu'a derebutant la foule oisive qui gra-
« tuitement l'obsede , s'il n'avoit l'heu-
« reuse ambition de se concilier les cœurs ?
« C'est dans cette seule esperance qu'il
« écoute avec douceur les discours em-
« brouillés , ou captieux , que l'esprit
« borné ou la mauvaise foi lui font es-
« suyer. Il sent qu'un obligeant accueil
« est le seul dédommagement des graces
« qu'il ne peut accorder , ou des deman-
« des injustes qu'il démasque. En lui l'au-
« torité parle toujours , le langage du
« Citoyen. On lui pardonne d'être puis-
« sant , parce qu'on le respecte sans le
« redouter ; on fait plus , on lui porte le
« seul tribut qu'il désire , on l'aime.

Après l'autorité l'Auteur considere la fortune , il observe qu'elle ne porte pas son pouvoir jusques à faire aimer les hommes qu'elle favorise , il examine ensuite les liaisons qui forment la Société , telles que l'amitié , le sçavoir-vivre , la politesse , qualités qu'il conçoit n'être pas d'un grand avantage , quand elles n'ont point pour ame le désir de plaire , et pour marquer combien il est nécessaire que ces qualités soient parées de ce caractere qui satisfait l'amour propre ,

pre de ceux qu'elles ont pour objet ; il termine ses reflexions par cette remarque qui peut être regardée comme une maxime : *Les égards sont moins sujets que les services , à trouver des ingrats.*

La nécessité de plaire présentée dans son vrai jour, mene comme on l'a dit , à chercher les moyens de profiter des avantages qu'elle nous présente , et ce desir devient , selon le sentiment de l'Auteur, un des plus sûrs moyens pour parvenir à plaire ; telle en est la définition , on la rapporte toute entiere parce qu'elle est une collection de tous les principes renfermés dans cet Ouvrage.

» Le desir de plaire est un sentiment
 » que nous inspire la raison, et qui tient le
 » milieu entre l'indifference et l'amitié ;
 » une sensibilité aux dispositions que nous
 » faisons naître dans les cœurs; un mobi-
 » le qui nous porte à remplir, avec com-
 » plaisance les devoirs de la Société , à
 » les étendre même, quand la satisfaction
 » des autres hommes peut raisonnable-
 » ment en dépendre. C'est une force qui
 » dans les changemens de notre humeur ,
 » dans les contradictions où notre esprit
 » est sujet à tomber , nous retient en
 » nous opposant à nous-mêmes. C'est en-
 » fin une attention naturelle à démêler le

F * mérite

» merite d'autrui , et à lui donner lieu de
 » paroître ; une facilité judicieuse à ne-
 » gliger les succès qui n'interessent que
 » notre esprit et nos talens , quand
 » par cette conduite nous gagnons d'être
 » plus aimés.

C'est ici que le but de l'Ouvrage com-
 mence à paroître plus developé. » Le don
 » de plaire , dit l'Auteur , examiné avec
 » les yeux de la saine raison , loin d'être
 » regardé comme un succès satisfaisant ;
 » ne doit paroître qu'un moyen flatteur
 » d'obtenir la plus douce de toutes les
 » récompenses , le plaisir d'inspirer de
 » l'amitié.

Dans cette vûë il distingue différentes
 conduites que nous fait garder le désir
 de plaire , suivant qu'il est plus ou
 moins guidé par son veritable objet , il
 cite les Gens qui contents de se voir aplau-
 dis, ne consultent pas si on les aime; ceux
 qui partagés de ce qui sert à plaire , n'en
 profitent pas assés , ceux qui s'abusent
 au point de prendre l'envie qu'ils ont de
 briller, pour un désir de plaire, il définit
 ce que c'est que l'envie de briller. Et en-
 tr'autres inconveniens qu'elle entraîne ;
 il remarque que ceux qui sont dominés
 par ce défaut , préfèrent la mauvaise
 compagnie à la bonne. Il explique ce que
 les

Les Gens du monde entendent par la *bonne* et la *mauvaise Compagnie*. Un autre Inconvenient qui résulte de l'envie de briller , c'est l'affectation ; nous y tombons , dit-il , de deux manieres , l'une en forçant notre naturel , et l'autre en imitant celui d'autrui. Il définit ainsi la premiere.

» L'affectation qui a sa source dans nous-
 » mêmes , est un certain aprêt marqué
 » dans le maintien , dans la façon de
 » marcher , de rire C'est une appli-
 » cation serieuse et réfléchie , à faire ,
 » avec distinction , les plus petites cho-
 » ses &c. Il remarque ensuite une autre
 affectation qui tient à notre naturel. C'est
 celle de ces gens nés singuliers , ou in-
 génus , ou indifferens , ou fatouches ,
 et qui se plaisent à le paroître encore
 plus qu'ils ne le sont effectivement.

L'Auteur analyse ensuite l'affectation qui consiste dans l'imitation. C'est , dit-il , une adoption du merite d'autrui qu'on préfere au sien, sans en être plus modeste ; il explique que cette imitation ne se marque pas seulement dans notre extérieur , qu'il y a des haines et des goûts qu'on ne montre que parce qu'on imagine du bon air à les avoir.

Mais parmi les erreurs où peut nous

F ij faite

faire tomber le desir d'être aplaudis, il regarde comme une des plus à craindre, celle de mettre l'esprit caustique au rang des moyens de plaire. Il distingue différens genres d'esprits caustiques qui peuvent avoir quelques succès, mais qui nous éloignent du seul où nous devons prétendre, du bonheur d'être aimé. Il fait remarquer, sur tout, le mépris qui se joint à la haine qu'on a pour certains hommes qui ont le desir d'être caustiques, et qui n'en ont point le talent ; ou qui ignorent, qu'il est de certains ridicules dont on ne daigne plus se moquer.

» Heureusement, dit-il, il ne suffit pas d'avoir de la malignité et de l'esprit, pour être avec succès (supposé que c'en soit un) médisant, ironique, ou dédaigneux ; il faut être instruit des objets et du ton de la Critique en regne. Eh ! quelle étude méprisable, quand on a pour objet de s'en prévaloir contre la Société ; que celle d'une Science qui nous fait redouter, et qui deshonore notre raison, à mesure que notre esprit réussit mieux à en faire usage !

L'Auteur expose ensuite deux caractères dont il n'est pas moins important de se garantir. Le premier est la fade complaisance, qu'il définit ainsi.

» Je

» Je parle de cette souplesse d'humeur , de cette attention servile , qui
 » satisfaite de plaire généralement , sans
 » distinction des personnes , se permet
 » tout ce qui lui paroît ne point blesser
 » l'honneur , prodigue les éloges , sacrifie , sans qu'on l'exige , ses propres
 » goûts , et va souvent même plus loin
 » que n'iroit l'amitié , sans jamais avoir
 » le plaisir d'être inspiré par elle.

Le second caractere , c'est la flaterie. Il en distingue deux genres. L'un qui tient de la fade complaisance , et l'autre , qu'il remarque qu'on ne sçauroit trop détester , c'est la flaterie , qui pour s'emparer des esprits , saisit malignement le foible
 » qui les deshonne , qui applaudit à nos
 » ridicules , afin de jouir , en même temps
 » du plaisir de les augmenter et de nous
 » plaire. . . . Il est si facile dans la Société d'entretenir *Belise* * du nombre
 » imaginaire de ses Amans. Un sot n'aborderoit Don Quichote , qu'en lui
 » parlant d'Enchanteurs. Un homme
 » d'esprit l'engageroit à traiter la Morale , parce que dans Don Quichote
 » l'homme le plus singulier , et qui four-
 » nit davantage à la curiosité d'un Philo-

* Personnage de la Comédie des Femmes Scandales.

108 MERCURE DE FRANCE

» sophe , ce n'est pas le fou : c'est celui
» qui est la raison même , jusqu'au mo-
» ment où le mot de Chevalerie , en
» fait une métamorphose complete. Il
» est aisé de le remarquer : les sots se
» croient pénétrants et caustiques, quand
» ils font tant que d'apercevoir dans au-
» trui , des défauts qui n'échappent à per-
» sonne Il faut donc leur laisser le
» genre de flatterie dont je viens de par-
» ler, ou convenir que , quand nous em-
» brassons ce caractere honteux , dans la
» vûe de nous faire aimer , c'est un abus
» que nous faisons d'un motif estimable ;
» c'est que nous n'avons pas assés d'esprit
» pour saisir les moyens de plaire , que
» nous offrent la raison et la verité.

La Coqueterie est mise ensuite au
rang des égaremens où le desir de plaire
est sujet à entraîner. » Cet écueil de la rai-
» son des femmes, n'est pas aisé à définir ;
» dit l'Auteur , plus un défaut est en re-
» gne , plus il se montre par différentes
» faces, dont celles qui le caracterisent le
» mieux, sont quelquefois les plus diffi-
» ciles à rapprocher , et particulièrement
» dans les femmes , soit qu'elles suivent
» la raison, soit qu'elles cèdent au caprice ;
» leur imagination plus ingénieuse que
» la nôtre , varie et multiplie bien d'a-
vantage

» *Avantage les nuances. Un homme aimable et qui cherche à le paroître, vous a bien-tôt laissé apercevoir tous les moyens d'y réussir, qui lui sont propres. Les femmes saisissent successivement toutes les manieres de l'être; et c'est par ce qu'en générale elles sont portées à aller loin dans la route qu'elles prennent, qu'il leur est plus important de la bien choisir.* » Ces reflexions conduisent l'Auteur à faire sentir la difference de la coqueterie et du désir de plaire, qui est convenable dans tous les états et à tous les âges; il termine ainsi le portrait de la coqueterie. *» La fausse vanité la fait naître, des chimeres flatteuses l'entretiennent, et le mépris en est le fruit.*

Les égaremens où le désir de plaire peut nous entraîner, exposés, l'Auteur passe au moyen d'être aimé que ce même désir nous offre. Il remarque que c'est lui qui donne l'ame aux qualités heureuses de la figure et du caractère. Et pour prouver cette opinion, il analyse ce qu'on appelle l'air d'éducation, l'air du Monde. *Dans une Personne qui parle, la grace extérieure dépend d'un certain accord entre ce qu'elle dit, et l'action dont elle l'accompagne; il faut que de l'un et de l'autre, il ne résulte qu'une même idée dans l'esprit de*

tro **MERCURE DE FRANCE**
celui qui l'éconte et qui la voit. Après quelques autres analyses , il peint quelques-uns des caracteres qui semblent plaire par eux mêmes , et qui , bien examinés , ont besoin pour réussir constamment , d'être animés par ce desir de plaire qui met le sceau à toutes les bonnes qualités.

Pour mieux faire sentir l'utilité du desir de plaire , l'Auteur expose que ce même desir fait plus encore , que de relever les qualités qui sont en nous , qu'il y en fait naître de nouvelles : la modestie , par exemple , qui dans les personnes qu'éleve tout à coup la fortune , les garantit d'une certaine confiance orgueilleuse , d'un certain air de supériorité qui se glisseroit , sans qu'elles s'en aperçussent , dans leur langage , dans leurs actions les plus indifférentes et même dans leur politesse. Une autre qualité encore est , l'attention à ne point diminuer d'égards pour ceux qui ont reçu de nous des services ; sur tout quand il s'agit de bienfaits qui nous donnent une sorte de supériorité sur eux parce que pour être aimé , il faut nécessairement remplir par une suite d'égards , les intervalles qui se trouvent entre les services.

On trouve ensuite quelques réflexions sur les défauts que le desir de plaire corrige , et sur ceux qu'il adoucit ; comme
l'air

l'air dédaigneux, le ton méprisant, l'inégalité. L'Auteur pour mettre plus au jour l'inégalité dans l'humeur, imagine une Personne, qui, au défaut près, d'avoir l'humeur changeante, est douée de tant de qualités rares et supérieures, qu'il y a peu de gens qui ne gagnassent beaucoup à lui ressembler. Il suppose ensuite qu'on inspire tout à coup à cette même personne le desir de plaire, qui a pour objet de se faire aimer. De - là, il fait connoître comment elle vous accoutumera par degrés à voir son inégalité avec indulgence. *Effet plus puissant du desir de plaire; en lui trouvant les mêmes défauts, vous ne verrez plus de torts en elle, vous finirez par l'aimer.*

D'autres qualités et d'autres défauts qui naissent du desir de plaire, sont traités séparément, parce qu'ils appartiennent particulièrement à la conversation. » L'Auteur remarque que pour éclaircir suffisamment de quelle manière ces qualités font partie de l'esprit de la conversation, il faudroit analyser en quoi consiste ce même esprit : mais comment définir, dit-il, dans toutes ses faces cette espece de génie qui dépend moins du genre et de l'étendue des lumières qu'il possède, que du senti-

E v.

» ment

112 MERCURE DE FRANCE

ment plus ou moins délicat , avec lequel il les met en usage ; qui ne se sert jamais mieux de l'esprit , que quand il semble s'en passer , ou n'apercevoir pas tout celui dont il dispose : qui , transporté à tous momens dans différentes Régions , n'a qu'un instant presque insensible , pour s'emparer des richesses qui lui sont propres , et dont le choix , à mesure qu'il est plus subit , est quelquefois plus heureux : ce talent qui a tant de ressources pour plaire , nous cache presque entièrement ce qui le constitue ; on le sent et on ne sauroit dire précisément ce qu'il est : on connoît bien mieux les défauts qu'il doit éviter , que les qualités qui sont de son essence.

Entre ces qualités il en est deux qui sont sensibles ; l'une est la maniere d'écouter , et l'autre est ce caractere liant , qui se prête aux idées d'autrui.

Les défauts à éviter dans la conversation , sont l'habitude de parler de soi , l'abus de la memoire , la contradiction et ces défauts sont exposés par différentes faces.

L'Auteur propose ensuite quelques objections à l'opinion de la *Bruyere* , qui réduit l'esprit de la conversation à la classe

classe de l'esprit du jeu et de l'heureuse
 memoire. Dans l'une de ces réflexions,
 sur ce qu'il trouve d'injuste dans cette
 même opinion. » Il me semble, dit-il,
 » qu'à esprit égal, les personnes qui
 » possèdent le talent de la conversation,
 » ont bien plus d'occasions de plaire, que
 » celles qui ne font qu'écrire L'Au-
 » teur le plus ingénieux et le plus abon-
 » dant, employe bien du temps à un ou-
 » vrage dont le succès dépend de quan-
 » tité de circonstances qui souvent lui
 » sont étrangères : au lieu que l'hom-
 » me doué de l'esprit de la conversation,
 » plaît et se renouvelle sans cesse : il fait
 » constamment les délices de tout ce qu'il
 » remontre. Quelle difference dans la ma-
 » niere de vous occuper ! l'un par la lec-
 » ture de ses ouvrages, je les suppose du
 » genre purement agréable, n'offre pour
 » spectacle à votre esprit que le sien, il
 » ne vous montre que son mérite ; l'au-
 » tre vous ramene à vous-même, vous
 » place à côté de lui sur la scene où il
 » brille, et vous y place à votre avanta-
 » ge ; vous croyez y partager ses succès :
 » quelles ressources pour vous plaire,
 » et pour se faire aimer de vous !

La premiere partie de l'Ouvrage finit
 par cette réflexion : » Combien les jours

E vj

» coulent

14 MERCURE DE FRANCE

» coulent avec vitesse pour ces âmes
» heureuses , qui dans les intervalles de
» leurs occupations , s'amuse^{nt} constam-
» ment , et par préférence de ce com-
» merce volontaire de folie et de raison ;
» de sçavoir et d'ignorance, de sérieux et
» de galeté, enfin de cet enchaînement
» d'idées que la conversation ramene ,
» varie , confond , sépare , rejette , et
» reproduit sans cesse ! Heureux, encore
» une fois , ceux qui peuvent avoir à la
» place des Passions, le goût d'un com-
» merce où l'on trouve tant d'occasions
» de plaire pour se faire aimer !

La suite pour le prochain Mercure.

PENSEES ET SENTIMENS DE PIÉTÉ, tirés des seuls Livres Saints sur divers sujets. *A Rennes*, chés Joseph Vatar , Imprimeur-Libraire du Collège , Place du Palais, aux États de Bretagne. 1737. Vol. in-12. de 273. pages , sans la Préface.

INSTITUTIONS DU DROIT BELGIQUE , par rapport tant aux XVII. Provinces , qu'au Pays de Liege ; avec une Méthode pour étudier la Profession d'Avocat , par M. Georges de Gheuviet , Conseiller du Roy, Referendaire Honoraire en la Chancellerie.

J A N V I E R. 1738. 113
Berle , et ancien Avocat au Parlement de
Flandres, *A Lille*, de l'Imprimerie de
Charles-Maurice *Cramé*, Imprimeur or-
dinaire du Roy, rue des Malades, au
Compas d'Or. 1736. grand in-4.

TRAITE' DU VERTIGE, avec la des-
cription d'une Catalepsie Hysterique, et
une Lettre à M. *Astruc*, dans laquelle on
répond à la Critique qu'il a faite d'une
Dissertation de l'Auteur sur les Maladies
Vénériennes, par M. de la *Mettrie*, Doc-
teur en Médecine. *A Paris*, chés *Prault*,
Fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente
du Pont-Neuf, à la Charité. 1737.
ix-12. de 141. pages..

Pour donner quelque idée de cet Ou-
vrage, nous allons extraire ici la descrip-
tion des symptômes du Vertige.

Les corps externes qui sont naturelle-
ment en repos, paroissent se mouvoir en-
ron, tomber de haut en bas, ou mon-
ter de bas en haut.

On croit tomber du Ciel sur la Terre
ou dans la Mer, s'élever de là jusqu'aux
nuës, tourner comme un tourbillon dans
l'air, et être ensuite précipité, avec tout
l'Univers, dans les plus profonds abî-
mes. Je passe ici sous silence une infinité
d'autres imaginations fausses dont le dé-
tail seroit inutile. Les

VIE MERCURE DE FRANCE

Les uns voyent deux objets au lieu d'un , les autres des couleurs plus ou moins vives. Voilà les principales illustrations de la vûe dans le Vertige ; voici celles de l'ouïe.

On croit entendre tantôt des siffemens horribles , tels que ceux des Serpens , tantôt le bruit des flots de la Mer , du vent qui enfle les voiles , de la pluie ou de la grêle qui tombe , le murmure d'un ruisseau , le son d'une flûte , l'harmonie d'un concert , et mille autres faux bruits.

Outre le dérangement de la vûe et de l'ouïe , les fonctions des autres sens ne sont pas moins interrompues ; l'odorat est émoussé dans les uns , le goût ou le tact , altéré dans les autres.

Les muscles se relâchent , les genoux et tous les membres tremblent à la fois ; la frayeur est alors si grande , qu'elle saisit le Guerrier le plus intrépide et le Philosophe le plus inébranlable : le cœur se resserre , les forces se dissipent de plus en plus : on est abatu , consterné et détruit en si peu de tems , qu'un grand Chymiste s'est imaginé qu'il y avoit un venin singulier dans le Vertige.

En même tems qu'on tombe , on a des maux de cœur , on vomit , on se traîne à terre , on se méconnoît soi-même et ses plus proches.

On voit les paupières s'élever à certains cris et se baisser aussi-tôt. Ce mouvement est à peine sensible qu'il s'évanouit. On est quelquefois aussi agité par des convulsions et des transports violens, on respire avec une difficulté extrême, on sue, on dort la bouche remplie d'écume, et on se réveille ensuite, comme un homme sain qui auroit eu le sommeil le plus tranquille.

P E R S à *M. de CLAVILLE*, sur son *Traité du Vrai Merite*, par *M. de Boissay Pelletot*, du *Pays de Caen*.

DEs sentimens de nos Auteurs
 Claville adoptant les meilleurs,
 D'une façon ingénieuse,
 Confond le sien avec le leur,
 Ainsi l'Abeille industriense
 Tire le miel de chaque fleur.
 Le Discernement fut son guide
 Dans cette féconde Moisson ;
 Par tout on y voit la raison
 Qui souverainement décide.
 On le lit sans se rebuter,
 Il instruit, sans vous dégoûter,
 Il éclaire, bannit le doute,
 Parle à l'esprit, touche le cœur.

Comme

178 MERCURE DE FRANCE.

Comme un Furet , poursuit l'erreur ,
La combat , la met en déroute.
L'Amour propre est dédommagé
Par la Vertu qu'il fait renaître ,
Et sans peine on voit disparaître
Le Trompeur , le faux Préjugé.
Heureux , de sa Philosophie
Qui de bonne heure s'instruira ;
Mais plus heureux celui qui la pratiquera !
C'est l'unique moyen de bien passer sa vie !

On nous prie d'annoncer une Brochure *grand in-octavo* , d'environ 300. pages , actuellement sous presse , qui contient une *Méthode facile pour apprendre sans Maître , la marche , les termes , les regles , et une grande partie des finesses du Jeu de Tric-trac* , accompagnée de 260. figures , où les coups sont représentés très-distinctement , et expliqués par des lettres de renvoi ; voici le plan de tout l'Ouvrage.

Il est composé de trois Parties , ou Tours de Tric-trac , joués de suite entre une Dame et un Cavalier. Après une courte Explication des termes généraux , la première Partie commence ; chacun joue à son tour , chaque coup produit une nouvelle figure numérotée , qui représente le Tablier avec ses fleches et ses trous , les dames abatuës , les cazès et demi-cazès , les dés , les brédoüilles , en un mot , la situation exacte des deux Jeux , et l'explication par écrit , à côté de la figure.

Cette première Partie , qui n'est destinée que pour l'instruction des Commençans , est conduite d'une manière convenable pour eux , et ne
contient

Contient point de réflexions au-dessus de leur portée. Elle fournit en même temps des occasions d'expliquer, la marche, les termes, et les regles particulieres du Jeu ordinaire; la maniere de jouer les points, de battre, et de battre à faux, de remplir, et de conserver, de marquer les points et les écoles, la façon de prendre son coin simplement, ou par puissance, et une infinité d'autres choses qu'il seroit trop long de citer ici. Cette premiere Partie contient 85. figures

La seconde Partie est destinée pour expliquer certaines regles, qui n'ont pas pû trouver place dans la premiere, et pour donner un exemple complet du Jan-de-retour, et de la sortie des dames hors du tablier. Cette Partie, jouée avec plus de méthode que la précédente, renferme un Tarif général de tous les points qu'on doit marquer avec la citation des figures, où l'on peut en trouver des exemples, les loix du coin, les loix du plein, les loix du retour, et celles de la sortie des dames, toujours avec les citations: on y trouve aussi deux tables à colonnes, dont l'une apprend à marquer exactement tous les points qu'on peut faire dans un grand coup, étant en Bredouille, et l'autre tous les points qu'on peut faire dans un grand coup, n'étant pas en Bredouille. On y verra un grand nombre de judicieuses réflexions sur la maniere de se conduire au retour. Elle contient 102. figures.

La troisieme Partie destinée à donner des regles générales et particulieres pour jouer prudemment et avec avantage, présente quantité d'observations sur la maniere de cazer à propos, sur les différentes combinaisons des dés, sur la façon de se découvrir pour se faire battre à faux, elle

26 MERCURE DE FRANCE

Elle enseigne à se donner des points favorables pour remplir et pour conserver ; enfin elle est suivie de plusieurs figures détachées , où sont représentés différens exemples pour connoître quand on doit s'en aller ou tenir , quand il convient de prendre son coin , ou de ne le prendre pas , et la solution de presque tous les cas extraordinaires qui peuvent arriver , fondée sur l'usage des plus habiles Joueurs , et sur la raison.

Après ces trois Parties , on explique en passant la façon de jouer le Tric-trac à écrire , et celle de courir la poule ; enfin la Brochure sera terminée par une Table alphabétique , où l'on trouvera après chaque terme , une courte explication de ce qu'il signifie , de sa valeur , et la citation de la figure , où l'on en parle plus au long. Les façons de parler qui sont composées de plusieurs mots , s'y trouveront également sous l'un et sous l'autre , pour donner plus de facilité à trouver ce qu'on cherchera. Cette seule Table tiendra lieu de Traité , à ceux qui auront déjà quelque connoissance du Jeu.

L'Auteur , outre ses propres lumières , et celles de deux habiles Joueurs de ses amis , a consulté tous ceux des principales Villes du Royaume , qui ont quelque réputation de bien jouer. Dans les décisions des cas où les sentimens sont partagés , il a suivi tantôt celui du plus grand nombre , et tantôt celui du moindre , quand il lui a paru s'accorder davantage avec la justice du jeu , qui doit toujours consister dans l'égalité de part et d'autre. Il ose espérer un accueil favorable des amateurs de ce Jeu , et cela avec d'autant plus de raison , que le prix de sa Brochure sera très-modique, Il aura attention d'en
faire

faire porter des Exemplaires dans les Villes principales du Royaume, dès qu'elle sera entièrement sortie de la presse, pour en faciliter l'emplette, à tous ceux qui seront curieux de l'avoir.

La Veuve *Delaune*, Libraire rue S. Jacques, à l'Empereur, à Paris, donne avis qu'elle vient de faire une nouvelle et parfaitement belle Edition, revûe et corrigée par l'Auteur, des *Lettres de Cicéron à Atticus*, traduites en François avec des remarques et le Texte Latin, de l'Edition de Grævius, par M. l'Abbé *Mongault*, de l'Académie Française, et ci-devant Précepteur de Monseigneur le Duc d'Orléans. in - 12. 6 vol. 18 livres.

On apprend de Leyde que *Baudouin* et *Pierre Vander-Aa*, et *Isaac Severinus*, ont en vente une magnifique Edition in - fol. de la première Partie de l'Histoire des Insectes par le célèbre *Svammerdam*, en Hollandois, avec la Traduction Latine de M. *Gaubius*, Professeur en Médecine et en Chirurgie. M. *Boerhaave*, dont la réputation est si distinguée, y a ajouté une Préface où il donne la vie de l'Auteur. L'Ouvrage est en Latin. En voici le Titre.

Joannis Svammerdammi, Amstelredamensis, Biblia Natura, sive Historia Insectorum, in Classes certas reducta, nec non exemplis, et Anatomico variorum animalculorum examine, antiquæ tabulis illustrata. Insertis numerosis rariorum Natura observationibus. Omnia lingua Batavâ, Auctori Vernaculâ, conscripta, accedit Prefatio in quâ vitam auctoris descripsit Hermannus Boerhaave, Medicinæ Professor, &c. Latinam versionem

122 MERCURE DE FRANCE

*sionem adscriptit Hyeronimus David Gaubius ,
Medecina et Chymia Professor , Tome 1. 1737.*

Les Freres Jacob et Richard Tonson , Libraires à Londres , impriment par souscription , *Vida y Hechos del ingenioso Hildalgo Don Quixote de la Mancha, compuesta por Don Miguel de Cervantes Saavedra* , (on y ajoutera ce qui n'a encore jamais paru en Public) *Vida de Miguel de Cervantes Saavedra autor Don Gregorio Mayans i Siscar , Bibliothecario del Rey Catholico*. En voici les conditions. 1°. L'Ouvrage sera imprimé correctement et sur de très beau Papier Royal de Hollande , avec de nouveaux caracteres en 4 vol. in 4. 2°. il sera enrichi de 68 Tailles douces , dessinées par M. Jean Vander-Bank, et gravées par M. Gerard Vandergucht et autres celebres Graveurs. 3°. Les Tailles-douces sont entièrement finies , et l'Ouvrage fort avancé ; il sera donné aux souscrivans le 25 du mois de Mars 1738 vieux Stile. 4°. Le prix de chaque Exemplaire sera de 4 Guinéas , dont on payera deux Guinéas en souscrivant , et les deux autres à la délivrance de l'Ouvrage en feuilles. 5°. La souscription étant remplie , cet Ouvrage ne se vendra pas moins de 5 Guinéas.

On écrit de Lisbonne que Don - Alexandre Ferreira , Chevalier de l'Ordre de Christ , Desembargador des Algarves dans la Maison de Supplication de cette Ville et dans la Relation de Porto , Deputé du Conseil de Conscience et de celui des Ordres , Conseiller de la Junte de la Bulle de la Croisade , Juge particulier des Esclaves , Conseiller du Conseil de la Reine et Auditeur Général de ses Revenus , et l'un des
Acadé

Académiciens de l'Académie Royale de l'Histoire, y mourut le neuvième de ce mois. Il avoit entrepris d'écrire l'Histoire des Ordres Militaires du Royaume de Portugal, et il en avoit déjà donné deux Volumes. Il avoit été ci-devant Professeur en Droit et Recteur du Collège Royal de S. Paul à Coïmbre, et avoit quitté ces deux Places, pour accompagner le Marquis d'Abrantes à Madrid en qualité de Secrétaire d'Ambassade.

On mande de la même Ville que le Pere Ferdinand da Soledade, Visiteur Général de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance dans le Royaume de Portugal, Chronologiste du même Ordre, et l'un des Académiciens surnuméraires de l'Académie Royale de l'Histoire, y mourut le 29 de ce mois dans la 63 année de son âge. Ce Religieux a fait imprimer trois Volumes qui contiennent l'Histoire des Religieux Franciscains de Portugal depuis leur établissement dans ce Royaume jusqu'en l'année 1718.

Selon les Lettres de Naples, la nuit du 15 au 16 Décembre, le Ciel parut enflammé de toutes parts, et l'on aperçut vers le Zenith une espèce de globe de feu, qui après avoir demeuré fixe en apparence dans un même point pendant plus de deux heures, se dissipa avec un bruit semblable à celui du plus violent Tonnerre.

On apprend de Rome qu'il y parut la nuit du 16 au 17 du mois de Décembre une Aurore Boréale qui occupoit toute la partie Septentrionale du Ciel, et qui dura plus de 7 heures. Elle fut si lumineuse, qu'on pouvoit lire aisément les Livres imprimés avec les plus petits caractères.

Le

Le Sujet que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a arrêté pour le concours au Prix qu'elle doit distribuer à Pâques 1739. consiste à déterminer le mois et le jour de l'Année Romaine, auquel les Consuls avoient coutume d'entrer en charge, depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de Jules-César. En marquant les variations arrivées dans cet usage.

*PRIX proposé par l'Académie de Chirurgie
pour l'année 1738.*

LE Sujet proposé par l'Académie de Chirurgie pour le Prix de l'année 1736 étoit : Si l'on doit amputer le Carcinome des mammelles, vulgairement nommé Cancer.

Quoique l'Académie ait trouvé dans plusieurs Mémoires et notamment dans celui qui commence par ces mots : *Le Corps Humain n'est que Vaisseaux*, des regles judicieuses pour la pratique, cependant elle n'a pas crû devoir adjuger le Prix, parce que l'aplication de ces Regles ne s'étend pas à tous les cas, et qu'elles sont fondées sur une Théorie trop conjecturale.

L'Académie a néanmoins aperçû dans ces Mémoires d'assés bonnes choses, pour être en droit d'en espérer de meilleures, si les Auteurs veulent se donner la peine de traiter cette importante Question d'une manière à leur faire honneur ; c'est pourquoi elle propose de nouveau le même Sujet pour l'année 1738.

Le Prix sera double, c'est-à-dire, que celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 200. livres, ou une Médaille et la valeur d'une autre, au choix de l'Auteur.

Ceux

Ceux qui ont composé en 1736. pourront faire à leurs Mémoires tels changemens ou les mettre sous telles forme nouvelle qu'ils voudront, et les renvoyeront écrits de nouveau.

On prie les Auteurs d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphrase ou signature, et couvriront cette marque d'un papier blanc, collé ou cacheté, qui ne sera levé, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages, francs de port, à M. Morand, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le Prix; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive avec une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1738 inclusivement, et l'Académie à son Assemblée publique de 1739. qui se tiendra le Mardi d'après la Trinité, proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.



JETTONS

226 MERCURE DE FRANCE

J E T T O N S frappés pour le premier jour
de Janvier M. DCC. XXXVIII. avec
l'explication des Types, &c.

I. TRESOR ROYAL.

Le Dieu d'un grand Fleuve assis, tenant de la
main droite un Gouvernail, et appuyé de l'autre
sur son Urne, d'où coule sans cesse une grande
quantité d'eau : *Decet esse perennem.*

II. PARTIES CASUELLES.

Un Phare allumé au haut d'un Promontoire ;
pour servir de signal aux Vaisseaux pendant la
nuit : *Tutum signat Iter.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Un Autel, sur lequel il y a une partie de la
Victime qui doit être consumée par le feu, et
autour, le reste de la Victime destiné au festin des
Prêtres : *Alit Hominesque Deosque.*

IV. ORDINAIRE DES GUERRES.

Les Satellites de Jupiter autour de cette Pla-
quette : *Excubia illustres.*

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Un Palmier dont on vient de couper quel-
ques branches : *Non adimunt detracta decus.*

VI. BATIMENS DU ROY.

Apollon tenant une Equerre d'une main et sa
Lyre de l'autre, ayant à ses pieds les autres
Instruments des Arts : *Idem rerum moderatur ha-
benas.*

VII.

JETTONS DE L'ANNÉE 1738

I



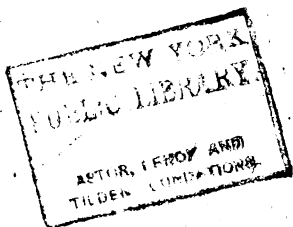
II



III



IV
 ASTOR, LENOX AND
 TILDEN FOUNDATION
 1978



VII. ARTILLERIE.

Un Dragon endormi : *Somno concipit ignes.*

VIII. MARINE.

Un Aigle planant sous un Ciel calme : *Nusquam inermis.*

IX. GALERES.

Des Néréides à cheveux tressés , chargées de Perles et d'autres Ornaments : *Par decori virtus.*

X. MAISON DE LA REINE.

Un Champ couvert d'Epics , et éclairé des rayons du Soleil : *Hinc sumit opes animumque.*

XI. LA VILLE DE PARIS.

Les Armes de la Ville d'un côté , celles de Michel-Etienne Turgot , Prévôt des Marchands , de l'autre : *Son nom et ses qualités.*

ESTAMPES NOUVELLES

Il paroît deux nouvelles Estampes en hauteur avec deux figures dans chacune , gravées par M. Desplaces , d'après M. Charles Coypel. La première sous ce titre : *Education douce et insinuante , donnée par une Sainte.* Et l'autre : *Education sèche et rebutante , donnée par une Prude.*

Ces Estampes se vendent chés Desplaces.

Le sieur Huquier a gravé et débite actuellement un second Livre pour apprendre à dessiner l'ornement. Les six feuilles , marquées en haut par la Lettre C. avec leurs chiffres , qui étant collées l'une au-dessous de l'autre et leurs contre-épreuves sur le côté (de-même que ceux

G qu

qui composent la lettre D.) forment deux très-belles feuilles de Paravent. Ces mêmes Morceaux peuvent former de grands Ecrans , même des Pancaux de quelque grandeur qu'ils puissent être , quand on en voudra faire des Découpures. On trouve chés le même quantité de Sujets diférens qui peuvent orner ces sortes d'Ouvrages.

Le succès qu'a eû le premier Livre qui a été annoncé il y a quelques mois , a déterminé l'Auteur à donner ce second; comme ils sont dans deux genres oposés , il se flate que le Public en sera satisfait.

De plus il a mis au jour un Livre de six feuilles de Desseins de Pendules , d'après les Desseins de M. Oppenort , qui par leur bon goût et leur singularité , ne contribuent pas peu au débit qu'il en fait.

Il paroît un très-beau Portrait d'après M. de Largilliere , et très-heureusement gravé par L. Surugue. On lit cette Inscription au bas.

STEPHANUS-FRANCISCUS GEOFFROY;
Parisinus , natus annò 1672. Facult. Medic. Paris. Decanus ; in Colleg. Francia Lector Regius , nec non Chymia, et Histor. Natural. in Hort. Reg. Paris. Professor ; Reg. Scient. Acad. et Societ. Reg. Lond. Socius ; obiit iterum Decanus annò 1731.

Dilectissimo Fratri hoc amicitia et grati animi Monumentum dicavit , CLAUD. JOSEPH. GEOFFROY , Pharmac. Parisiens. Praefectus Antiquior ; Edil. Paris. Reg. Scient. Acad. et Societ. Reg. Lond. Socius. Cette Estampe ne se vend point.

Le sieur Baradelle , Ingénieur du Roy pour les Instrumens

Instrumens de Mathématique, donne avis qu'il vient de construire un *Cadran Vertical*, qui s'oriente sans le secours de la Boussole, pour Paris, ses Environs et autres Lieux; sçavoir, pour toutes les Villes qui sont à peu près sous la même élévation; comme Coutances, S. Lo, Caën, Falaise, Conches, Evreux, Mantes, S. Germain en Laye, Versailles, Pontoise, Meaux, Château-Thierry, Epernay, Châlons-sur-Marne.

Quoiqu'on n'ait indiqué ce Cadran que pour Paris et pour les autres Villes indiquées dessous la même élévation, cependant comme un quart ou un tiers de degré ne peuvent faire aucune différence sensible, il peut servir également pour les Endroits suivans :

Vire.	Vernon.	Verdun.
Bayeux.	Senlis.	Vitry-le-François.
Lisieux.	Crépy.	Metz en Lorraine.
Argentan.	Soissons.	Bar-le-Duc.
Verneuil.	Rosoi.	Toul.
Andely.	Colomiers.	Nancy.
Nonancourt.	Rheims.	

On a mis aux deux côtés du Cadran deux Echelles qui contiennent les 12. mois de l'année, de 5. jours en 5. jours, ainsi il sera facile de trouver par proportion le point qui doit répondre au jour courant; il y a une soye qui est toujours dans le centre du Cadran, avec une petite perle qui coulè au long, afin de l'ajuster au jour du mois, lorsqu'on veut en faire usage. On a pratiqué une pinule qui se couche et se lève, pour trouver l'heure. On expose le tranchant du Cadran au Soleil et l'on fait ensorte que l'ombre de la pinule soit exactement le long de la ligne d'espace marquée dans la partie supérieure dudit Cadran; alors la petite perle qui a été ajus-

G ij tée

130 MERCURE DE FRANCE

née sur le jour du mois, se trouve verticale par le moyen d'un plomb qui est attaché au bout, et fait que la perle marque l'heure cherchée. Ce Cadran se leve et se baisse à toutes les heures du jour, comme fait le Soleil sur l'horison. On y voit les temps des Equinoxes du Printemps et de l'Automne, les Solstices d'Été et d'Hyver, ils sont aisés à porter dans la poche, étant de 6. pouces de hauteur et de 4. de large et 2. lignes d'épaisseur.

Le prix est de deux livres; ils sont proprement montés et gravés par les meilleurs Maîtres. Sa demeure est toujours *Quai de l'Horloge du Palais, à l'Enseigne de l'Observatoire à Paris.*



AIR A BOIRE,

A Mi, je vais descendre au tenebreux Rivage;
Du sort c'est la commune loi;
Ce coup n'a rien qui glace mon courage,
Et j'attends la mort sans effroi.



Mais en quittant ces Lieux, mon compere Grégoire,
Si j'ai quelque chagrin,
C'est de n'avoir pû boire
Ce qui me reste encor de vin.

Ces Paroles sont de M. de *Poernich*, elles ont été mises en Musique par M. *Royé*, premier Page de la Musique de la Chambre du Roy.

SPECTACLES.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX, AND
TILDEN FOUNDATIONS



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François donnerent le 10. Janvier la première représentation d'une Comédie en Vers , et en cinq Actes , intitulée *la Métromanie*. Cette Piece qui est de M. Piron , fut reçue avec un applaudissement general , et continuë d'être représentée avec le même succès. Sur le titre de la Piece on avoit de la peine à concevoir qu'on pût la pousser jusqu'à cinq Actes ; mais sur le nom de l'Auteur , on n'a pas douté un moment que les beautés de détail ne suppléassent à la sécheresse du sujet , et l'on ne s'est pas trompé ; le fond du sujet peut-être expliqué en peu de lignes , voici de quoi il s'agit.

Un Enfant de Famille est envoyé de Toulouse à Paris pour étudier en Droit ; la manie de rimer le distrait si fort de son principal devoir , qu'il s'occupe tout entier de sa passion dominante. Un Oncle chargé de sa conduite , apprenant qu'il ne fait rien moins que ce qu'il devoit faire , vient à Paris pour le faire enfermer ; il s'adresse pour obtenir une Let-

G iij tre

tre de Cachet , à un de ses anciens Amis ; cet Ami lui promet tout le succès qu'il peut esperer ; il charge de cette commission ce même neveu sur qui elle doit tomber , un changement de nom est la cause de cette méprise.

Il n'en falloit pas davantage à un genre aussi chaud , aussi gai , et aussi fertile que celui de M. Piron , pour faire une Comédie en cinq Actes, d'un fonds , dont un Auteur ordinaire n'auroit tiré tout au plus que trois Actes ; il est vrai que les deux premiers de la Métromanie se sont un peu sentis de la sterilité du fonds, mais les trois derniers en ont bien dédommagé les Spectateurs.

Avant que de commencer l'Extrait de cette Pièce , nos Lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous leur disions un mot de ce qui l'a occasionnée. Un Auteur à qui on ne rendoit pas toute la justice qu'il meritoit , voyant que ses Poésies n'avoient pas le succès dont il s'étoit flaté , s'avisa d'en faire imprimer quelques-unes dans notre Journal , sous le nom d'une Muse Bretonne , qu'il apella Mademoiselle de Malcrais ; le succès répondit si bien à ses esperances , que nos meilleurs Poètes y furent trompés. Cette nouvelle Muse devint l'objet de leur adoration

adoration , mais à peine furent - ils détrompés d'une erreur si flatteuse , qu'ils cessèrent de rendre leurs hommages à leur prétenduë Divinité , tant il est vrai que la célébrité de l'Auteur , est quelquefois un sûr garant du succès des Ouvrages. Cette erreur qui n'est que trop générale , n'a pas été un des moindres motifs qui ont porté l'Auteur de la Métromanie , à enrichir notre Théâtre de ce dernier essai de sa plume. Voici la Pièce, Acte par Acte et Scene par Scene, aussi fidelement que nous l'avons pû , d'après quelques représentations.

La Scene est dans une Maison de Campagne près Paris.

Au premier Acte , *Mondor* , Laquais de *Damis* , Heros de la Piece , sous le nom de *M. de l'Empirée* , demande à *Lisette* , Suivante de *Lucile* , si elle n'a point entendu parler de son Maître ; *Lisette* lui en demande le nom , au nom de *Damis* , *Lisette* ne le reconnoît point ; mais à la qualité de Poëte et au Portrait que *Mondor* lui en fait , elle lui dit qu'il pouroit bien être actuellement dans la Maison de Campagne de *M. Francaleu* , Lieu de la Scene , *Mondor* la quitte pour l'aller chercher.

G iijj *Dorante*

134 MERCURE DE FRANCE

Dorante Amant de Lucile , arrive tout exprès de Paris , pour voir Lucile , dont il est devenu amoureux , dans un Convent où elle s'est montrée à ses yeux pour la première fois. Lisette lui promet tous les services qui dépendront d'elle , et lui conseille de ne se point faire connoître , attendu que M. de Francaleu , Pere de Lucile , plaide depuis long-temps avec le Pere de Dorante , ce Jeune Amant se flatte de lever tous les obstacles qui s'oposent à son bonheur : comme il est lié d'amitié avec M. de l'Empirée , que M. de Francaleu aime beaucoup , il ne le voit pas plutôt paroître qu'il le prie d'obtenir de M. de Francaleu qu'il puisse avoir un rôle dans une de ses Pièces , qu'il se plaît à faire jouer dans sa Maison de Campagne , M. de l'Empirée lui promet tout , M. de Francaleu vient se plaindre à M. de l'Empirée du malheur qui vient de lui arriver par de fâcheux accidens qui lui enlèvent quelques-uns de ses Acteurs , et surtout celui qui doit jouer le rôle d'Amant , M. de l'Empirée y pourvoit par l'offre qu'il lui fait de Dorante , qu'il se garde bien de nommer , à cause du Procès qui est entre les deux Peres. Voilà à-peu-près la matiere du premier Acte , nous passons sous

sous silence une Scene entre Mondor et son Maître , où l'un et l'autre entrent dans un détail trop bas.

Après quelques Scenes dont nous ne nous souvenons qu'imparfaitement , M. *Francaleu* , Pere de *Lucile* , et M. *Baliveau* , Oncle de *Damis* , sous le nom de *l'Empirée* , continuent le second Acte , il se revoyent avec plaisir après une assés longue absence. Ce dernier prie son Ami de lui rendre un service important , qui est d'obtenir un ordre de la Cour , pour faire enfermer un neveu dont l'éducation lui a été commise , et qui loin de répondre à ses soins , trahit ses espérances par le mauvais usage qu'il en fait. *Francaleu* lui promet tout, pourvu qu'en revanche , il remplace un Acteur qui lui manque dans une de ses Pièces qu'il va faire jouer ; *Baliveau* rejette cette condition , comme indigne d'un Capitoul ; mais enfin forcé de l'accepter , il s'y soumet et se retire , après avoir reçu son rôle ; *Francaleu* dit à *Lisette* de se préparer à bien jouer celui d'*Indolente* , dont il l'a chargée ; *Lisette* lui repond que pour mieux s'en acquiter , elle a fait faire un habit semblable à celui de sa Maîtresse , qui est l'indolence même , et qu'elle n'oubliera rien , pour la corriger.

G. v. de

de ce défaut , Francaleu lui répond , que telle qu'elle est , il l'aime assés pour la rendre Maîtresse du choix de son Epoux et qu'elle n'a qu'à choisir entre tous les jeunes Gens qui sont actuellement dans sa Maison de Campagne. Lisette , par un raffinement assés singulier , lui conseille d'exclure de ce choix celui qu'il a chargé du rôle d'Amant, et lui dit qu'elle a ses raisons pour cela. Francaleu , sans approfondir ses raisons consent à cette exception et se retire. Dorante qui a entendu un conseil si fatal à son amour en fait des reproches à Lisette , qui lui dit que par cette exclusion , il l'emportera sur tous ses Rivaux , et qu'il deviendra le fruit défendu pour Lucile. Dorante consent à se laisser conduire par Lisette. Lucile vient , Dorante veut lui parler , Lisette le lui défend , il obéit encore , et se contente de saluer Lucile en sortant , Lisette parle à sa Maîtresse en faveur de Dorante ; comme Lucile lui a paru charmée d'une Idille qu'on lui a envoyée , Lisette lui fait croire que Dorante en est l'Auteur , et qu'elle est l'Héroïne de la Pièce ; Lucile passe tout à coup de l'amour de l'Ouvrage à celui de l'Auteur. Voilà ce qu'il y a de plus essentiel dans ce second Acte ; cependant

il est à propos que nos Lecteurs apprennent que l'Idile dont nous venons de parler, est de M. de l'Empirée.

Dans le troisième Acte , après quelques Scènes dont une partie du détail , quoi que très joli , s'est encore échappé de notre mémoire , M. Baliveau vient dire à M. Francaleu qu'il sçait son rôle , et qu'il l'a appris avec d'autant plus de plaisir , qu'il l'a trouvé convenable à sa situation présente à l'égard de son libertin de neveu ; tant mieux lui répond Francaleu, vous ne l'en jouïrez que mieux il ajoute qu'il veut se donner le plaisir de le lui voir repeter avec celui qui doit faire le rôle de Fils , il fait appeller l'Empirée , et recommande à Baliveau de témoigner de la surprise et de la colere à l'approche de l'Acteur dont il est le Pere , l'Empirée arrive , la surprise est si naturelle d'une et d'autre part , que Francaleu en paroît enchanté et embrasse Baliveau, en lui disant *Bravo, Bravo, Bravo*, il les laisse jouïr ensemble , pour aller donner ordre à quelques soins. Ce coup de Théâtre est d'autant plus beau , qu'il donne lieu à une Scène admirable pour et contre au sujet de la Métromanie. Après cette belle Scène Baliveau se retire, après avoir exigé de son neveu , qu'il ne se fce-

138 MERCURE DE FRANCE

ra pas connoître pour tel à M. Franca-
leu , l'Empirée le lui promet , ravi de
pouvoir garder *l'incognito* , Baliveau
flaté de la promesse que son Ami lui a
faite , dit cet *à parte* en se retirant :

Si jamais tu rimailles ,
Ce ne sera jamais qu'entre quatre murailles.

Damis , ou l'Empirée après avoir ri
de cette aventure , et fait connoître
son amour pour une Bretonne qu'il ne
connoît que par le *Mercury* , fait place à
Dorante et à Lucile. Dorante la presse de
prononcer l'arrêt de son sort , Lucile
lui répond que si son cœur se déclare ja-
mais, ce ne sera qu'en faveur de l'Auteur
de l'*Idile* qu'elle tient entre ses mains ,
Dorante ne sçait si c'est de l'Empirée ou
de lui même qu'elle veut parler , l'Em-
pirée survient , Lucile l'arrête pour lui
faire une lecture de l'Ouvrage en ques-
tion ; Dorante , qui commence à devenir
jaloux de l'Empirée , dit à Lucile , que
les Poètes aiment la solitude , l'Empirée
répond très galamment à la proposition
que Lucile lui fait d'entendre un Ouvra-
ge qui a eû le bonheur de lui plaire ; il
lui donne la main pour aller chercher
quelque ombrage commode à une si
agréable lecture , Dorante sent augmen-
ter

ter sa jalousie , et brûle de s'en éclaircir.

Le quatrième Acte est si plein d'incidens , et par conséquent si chargé de Scènes, que nous craignons de ne les pas suivre de droit fil ; nous prévenons le Lecteur sur ce petit inconvénient , afin qu'on l'impute plutôt à notre défaut de mémoire , qu'à la négligence de l'Auteur, qui, sans doute ; n'ignore pas qu'il faut faire regner une espece de Généalogie dans les Scènes , et qu'elles doivent naître les unes des autres ; nous ne prétendons pas cependant contester aux Maîtres de l'Art le droit de se mettre quelquefois au dessus des regles. Voici donc ce qui se passe dans cet Acte , qui n'est pas un des moins beaux de la Piece. Dorante ne paroît pas trop satisfait de Lucile ; il s'en plaint à Lisette , qu'il soupçonne injustement de favoriser le Poète ; vous ne me croyez donc pas intéressée , lui répond Lisette ; elle est si picquée des soupçons outrés de Dorante , qu'on diroit qu'elle va abandonner ses intérêts ; point du tout. Elle trouve très-mauvais que Mondor vienne se vanter de la prétendue victoire que son Maître va remporter sur tous ceux qui aspirent à la main de Lucile ; Lisette se retire dans le dessein de redoubler ses

soins

soins pour Dorante. Mondor fait compliment à son Maître sur le succès de ses amours.

L'Empirée prend le change, et croit que c'est de sa Bretonne que son valet lui parle ; le *qui pro quo* étant expliqué, Francaleu vient ; il fait confidence à l'Empirée de la commission dont Baliveau l'a chargé, et s'en remet à lui-même. L'Empirée surpris autant que satisfait de ce qu'il apprend, accepte la commission. Resté seul, il veut chercher ses tablettes pour s'entretenir agréablement d'un Epithalame qu'il a fait sur son Heroïne de Quimpercorentin ; il ne trouve pas ses tablettes ; j'ai perdu mon trésor, s'écrie-t'il ; Dorante qui arrive, lui rend ses tablettes ; mais l'Epithalame qu'il croit s'adresser à Lucile, ne lui laissant plus douter que son Ami ne soit son Rival, il lui fait un défi ; l'Empirée après quelques refus, est enfin forcé de l'accepter ; Francaleu, sans sçavoir leur dessein, retient Dorante pour lui lire une Comédie de sa façon en six Actes ; Dorante s'échape d'entre ses mains ; Baliveau irrité contre lui, veut redoubler les défenses qu'il a déjà faites de souffrir qu'il parlât à sa Fille ; il croit parler à Lucile, et c'est à Lisette, qui a pris un habit

habit pareil à celui de sa Maîtresse, pour mieux jouer le Rôle d'Indolente. Dorante qui vient de se battre avec l'Empirée, prend le change à son tour, et croyant parler à Lucile, il lui reproche le sacrifice qu'elle fait de son amour à celui de son Rival; Lucile arrive; Dorante est très-surpris d'en trouver deux au lieu d'une; cette seconde méprise a été plus applaudie que la première, par le plus grand nombre; mais les connoisseurs n'ont pas pris le change; après quelques reproches de Lucile sur la jalousie de Dorante, elle lui pardonne en faveur de l'aveu qu'il fait de n'être pas l'Auteur de l'Idile dont nous avons déjà parlé; c'est l'action la plus noble que Dorante fasse dans toute la Pièce, car Lisette le porte à faire siffler celle de l'Empirée, qu'on doit jouer ce même jour.

Au cinquième Acte, l'Empirée est dans une grande perplexité depuis qu'il a appris qu'on joue sa Pièce. Francaleu et Baliveau viennent lui en annoncer la chute. Le premier à qui l'Empirée a déjà fait connoître qu'il en est l'Auteur, y trouve tout mauvais; et digne des sifflets qu'elle a essuyés; mais Baliveau en parle avec moins de dureté, et convient que la ca-

bale

142 MERCURE DE FRANCE
bale n'a jamais paru si marquée que dans
cette première Représentation. Mondor
vient apporter à l'Empirée la réponse
d'une Lettre dont son Maître l'a chargée
dans l'Acte précédent. L'Empirée se retire
pour l'aller lire. Baliveau demande à
Francaleu l'exécution de la promesse
qu'il lui a faite ; Francaleu lui dit qu'il
ne doit nullement en être en peine , et
que , sans doute , la Lettre de cachet est
dans le paquet qu'on vient de remettre
entre les mains de l'Empirée. Par-là ,
Baliveau apprend que c'est son neveu mê-
me qui est chargé de son propre empri-
sonnement ; il s'emporte contre Franc-
aleu , qui ne peut s'empêcher de rire
d'un incident si plaisant ; cependant pour
calmer la colère de Baliveau contre l'Em-
pirée et contre lui-même , il lui dit
qu'il donne à l'Empirée sa Fille avec
cent mille écus ; cette générosité inatten-
due désarme Baliveau ; il reçoit à bras
ouverts son neveu qui revient ; il lui
apprend l'honneur que lui fait Francaleu
de le choisir pour Gendre , et lui dit de
tomber à ses pieds pour lui en rendre
graces ; mais quelle est sa surprise, quand
l'Empirée lui dit , qu'il ne peut consen-
tir à cet Hymen , et qu'il a d'autres enga-
gemens : il ne peut s'empêcher d'éclater
contre

contre son Neveu , et se retire. Franc-aleu demande à l'Empirée la raison de son refus ; l'Empirée lui fait entendre qu'il a promis sa foy à une Sapho de Quimpercorentin ; Baliveau ne peut s'empêcher de rire de cette aventure , étant lui-même la prétendue Sapho. On s'attendoit que l'Empirée désabusé de son idée , épouserait Lucile , d'autant plus vrai-semblablement qu'il est infiniment plus honnête homme que Dorante ; mais l'Auteur a eu ses raisons pour en ordonner autrement , il a voulu que la Métromanie allât jusqu'à faire refuser cent mille écus , pour faire dire à son Héros :

Muses , tenez-moi lieu de Fortune et d'Amours.

Ainsi la Piece finit par le Mariage de Dorante et de Lucile ; l'obstacle que les Procès entre les deux Peres sembloient devoir faire naître à cet Hymen, est levé par une lettre que Damis a écrite au Pere de son Rival : générosité qui n'est récompensée que par la promesse que Dorante lui fait de faire applaudir sa Piece, par la même cabale qu'il a suscitée pour la siffler. Au reste cette Piece , qui est pleine d'esprit et de traits brillans , dialoguée , écrite et versifiée au mieux , attire

144 MERCURE DE FRANCE

attire toujours un très-grand nombre de Spectateurs. Nous demandons pardon à nos Lecteurs de quelques transpositions de Scenes que la multitude nous a empêché de pouvoir mettre chacune à sa place ; nous pouvons même avoir mis dans un Acte ce qui se trouve dans un autre ; mais cela n'empêche pas , que ce qu'il y a de plus essentiel dans la Piece , ne se trouve dans cet Extrait.

Dans la Tragédie d'*Iphigenie* , que les Comédiens François ont jouié depuis peu , la Dlle *Dumesnil* a rempli le Rôle de *Clytemnestre* , au gré des Spectateurs les plus difficiles : il seroit mal aisé de porter le pathetique plus loin. Elle a rempli aussi en dernier lieu le Rôle de *Leontine* dans la célèbre Tragédie d'*Horacius* , de P. Corneille , avec une grande intelligence.

Le 23. Janvier on remit au Theatre le Ballet Héroïque du *Triomphe de l'Harmonie* , pour être jouié les Jeudis à la place de celui des *Amours des Dieux* , qu'on vient de quitter. Ce premier Ballet avoit été donné dans sa nouveauté au mois de May de l'année passée ; on en a parlé fort au long dans l'Extrait qui a été donné dans le premier vol. de Juin 1737. p. 1185. Le Public rend justice aux
diverses

diverses beautés de ce Ballet; le Prologue et la troisième Entrée sont tous les jours plus goûtés. Le sieur *Ghassé* et la Dlle *Erremens* y font un extrême plaisir. Le sieur *le Page* qui joue le Rôle de *Pluton* dans l'Entrée d'*Orphée*, y fait goûter sa belle voix. Les Chœurs sont fort applaudis, et toutes les Fêtes sont charmantes. Les Ballets sont très-bien faits, et le sieur *Dupré* étonne et charme également les gens du meilleur goût, et les plus fins connoisseurs, ainsi que les Dlls *Sallé* et *Mariette*, et les sieurs *Du Moulin*, *Maltair*, &c.

On doit donner sur la fin du Carnaval, quelques Représentations des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*.

La place nous manque pour donner ici une Analyse de l'Opera d'*Atis*, et quelques observations que nous avons recueillies sur cette Tragédie. Elle mérite bien le grand succès qu'elle a depuis le commencement de ce mois qu'on la donne au Public; aussi est-elle remise avec beaucoup d'éclat. Décorations somptueuses, Machines bien exécutées, habits riches, galants et caractérisés avec goût, Chœurs et Ballets très-nombreux, et bien ordonnés. Les principaux Rôles sont très-heureusement remplis par ceux qui

146 MERCURE DE FRANCE

qui les joüent , chacun y fait briller avantageusement son talent , et pour les deux grands Personnages interessans d'*Atis* et de *Sangaride* , remplis par le sieur *Tribou* et la Dlle *Pelissier* , nous avons ouï dire à plusieurs personnes d'un goût sûr et délicat , que si on conserve chèrement et avec raison le souvenir des deux célèbres voix qui ont chanté ces deux grands Rôles il y a douze ans , on conservera au même degré le souvenir de l'art inimitable , et de l'action juste et précise avec laquelle ces Rôles sont joués aujourd'hui.

Voici quelques Fleurs qu'un de nos Poëtes a répandues dans ces Vers , pour célébrer l'Actrice dont nous venons de parler.

La Beauté la plus sévère : Air de l'Opera d'Atis.

S Angaride est triomphante
Des Cabaleurs abrutis ;
Le Parterre qu'elle enchante ,
Devient le Rival d'Atis ;
Son jeu naturel et tendre
Met la Critique en défaut ,
Et de l'Art il ne sçait prendre

Que

Que les agrémens qu'il faut.
Boileau , s'il pouvoit l'entendre ,
Laisseroit les Vers de Quinault ;

Le Public , Censeur severe ,
Des Acteurs fait le tourment ;
Pour toi son goût persevere ,
Et ton Juge est ton Amant.
Pelissier , rien ne te coûte ,
Pour nous plaire et nous toucher ;
Des Cœurs , tu connois la route ,
Sans éfort pour la chercher ;
Qui plus te voit mieux te goûte ,
Eût-il un cœur de rocher,



NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE ET PERSE.

M Algré l'ardeur avec laquelle on travaille à Constantinople aux préparatifs pour continuer la Guerre, il y a aparence que les Négociations pour terminer les differens du Gr. Seigneur avec l'Empereur et la Czarine ont déjà eû quelques succès. On prétend qu'outre les conditions préliminaires, concernant le Pays où la Guerre s'est faite, le Grand Seigneur a résolu de demander qu'on établisse pareillement pour Préliminaire qu'on fixera par trois barrières

res les limites de ses Etats et de ceux de Sa Majesté Czar. que la premiere s'étendra le long du Bog, depuis les frontieres de la Pologne, jusqu'à l'endroit où le Bog se jette dans le Borysthene; que la Czarine retirera de l'étendue de Pays, qui est entre ces deux Rivières, tous les Cosaques qui y demeurent, et qu'elle leur assignera d'autres établissemens dans l'intérieur de ses Etats; que Sa Hautesse de son côté obligera les Tartares, qui sont au-delà du Borysthene, dans la Partie Orientale de la Petite Tartarie, d'aller s'établir dans la Province de Budziack, que Kiow et Wazilow seront les premieres Places frontieres de la Moscovie, du côté de l'Ukraine, de même que Bender et Oczakow seront les premieres Places frontieres de Turquie du même côté; que pour former la seconde barriere, on tirera une ligne depuis le Borysthene jusqu'au Tanais; que les Cosaques qui habitent les Pays situés en deçà de cette ligne, les abandonneront pour se retirer dans la Moscovie, et que le Grand Seigneur fera détruire les Villes et toutes les autres Habitations fortifiées ou non fortifiées au-delà de cette même ligne; que la troisième barriere sera depuis le Tanais jusqu'au Fleuve du Cuban; qu'on conviendra de rendre déserte une certaine étendue du terrain qui est entre ces deux Fleuves; que le Grand Seigneur fera bâtir une Forteresse sur le bord du dernier, pour couvrir la Circassie et le Pays des Tartares Nogais, et que la Czarine aura pareillement la liberté de faire construire une Forteresse sur le bord du Tanais; qu'après que les limites des Etats des deux Puissances auront été ainsi réglées, on défendra de part et d'autre aux Commandans des Frontieres, de souffrir qu'aucun des sujets du

du Grand Seigneur ou de la Czarine contre-wienne au Reglement qu'on aura fait pour ces limites.

Le Kurtzi Bachi a été étranglé par ordre du Divan. On dit qu'il a eû beaucoup de part aux malversations , pour lesquelles le Kiaia du dernier Grand Vizir a été condamné à mort.

Le Prince Ragotzi est toujours incommodé , il n'a pas eû encore audience du Grand Seigneur, qui lui a assigné pour sa demeure un Palais à Constantinople , où il doit passer l'hyver. S.H. lui donne cent écus par jour pour sa dépense.

Le Comte de Bonneval est toujours au Camp du Grand-Visir et n'a pas encore été fait Pacha à trois queues.

On mande en dernier lieu de Constantinople, que le Marquis de Villeneuve , Ambassadeur du Roy de France , a de fréquentes conferences avec le Kaimacan , et l'on assure qu'elles ont pour objet l'accommodement du G. Seigneur avec l'Empereur et la Czarine, et que S. M. T. Chrétienne a consenti d'employer sa médiation , afin de terminer les differends de ces trois Puissances,

On a appris par des Lettres du Levant , le détail suivant sur les affaires du Royaume de Perse : Thamas-Kouli-Kan s'étant mis en marche à la fin de l'année 1736. pour obliger les Rebell.s de la Province de Candahar de se soumettre , Hussein-Kan , que les Rebelles avoient élu pour leur Chef , et qui est fils du fameux Meriwitz, marcha de son côté avec une Armée de 60000. hommes pour l'attaquer, Les deux Armées se livrerent un combat assés vif, mais celle de Thamas Kouli-Kan ayant eû l'avantage , Hussein-Kan se retira à Candahar.

Un Corps considerable de Troupes que ce
dernier

dernier avoit posté sur le bord d'une Rivière ; afin d'en disputer le passage à Thamas-Kouli-Kan, ne put l'empêcher de la passer , et le Roy de Perse , après avoir mis ces Troupes en fuite, continua sa marche , sans que les Rebelles osassent se présenter devant lui. Il assiégea la Ville de Candahar au commencement du Printemps de l'année dernière , mais son Artillerie ne faisant aucun effet , parce que la Ville est située sur une hauteur , il convertit le Siège en Blocus , dans l'esperance de réduire les Rebelles par la famine , et il détacha en même-temps des Troupes pour faire la conquête du reste de la Province , qui fut bien tôt soumise.

Hussein-Kan , prévoyant que le manque de vivres le contraindrait à la fin de se rendre , envoya des Députés à Thamas-Kouli-Kan pour lui offrir de le reconnoître en qualité de Souverain et de lui prêter foi et hommage , s'il vouloit se retirer avec ses Troupes dans la Province de Herat. Le Roy de Perse ne voulut point accepter cette condition , et il prit les mesures nécessaires pour attaquer Candahar dans les formes. Quand on a reçu ces nouvelles , le Siège de cette Place duroit encore.

Depuis que Thamas-Kouli-Kan a mis ses Batteries en état de tirer contre la Ville avec plus de succès , les Assiégés ont fait plusieurs sorties , et dans une qu'ils firent au commencement du mois d'Août dernier , les Persans furent d'abord mis en désordre. Peu s'en fallut même qu'ils n'abandonnassent leurs travaux et leurs Batteries , si le Roy de Perse ne les avoit ralliés et ne se fût mis à leur tête pour repousser les Rebelles.

Les mêmes Lettres portent , que le Grand
Mogol

Mogol avoit envoyé l'année dernière des Ambassadeurs à Thamas-Kouli-Kan, mais que ce dernier n'avoit point voulu écouter les propositions dont ils étoient chargés, et qu'il leur avoit déclaré qu'il feroit la guerre au Prince leur Maître, s'il ne consentoit de renvoyer en Perse les descendans des 12000. Persans, dont étoit composé le Corps de Troupes auxiliaires, qui avoit passé il y a environ 200. ans dans les Etats du Grand Mogol, par ordre du Schah-Thamas I.

D E R U S S I E.

ON a appris de Petersbourg, que l'Armée qui assiegeoit Oczakow, étoit commandée par Gentzi-Ali-Pacha, Seraskier de Bender, lequel avoit sous ses ordres le nouveau Kan de Crimée et le Sultan de Bielogrod; elle étoit composée de 50000. Turcs et de 30000. Tartares.

Le Grand Seigneur, non content de faire attaquer Oczakow par un nombre si considérable de Troupes, avoit ordonné qu'une Escadre de vingt Bâtimens se rendît devant cette Place, mais les Ennemis n'ayant pû s'emparer du Fort de Kimburn, et les Vaisseaux Moscovites fermant l'embouchure du Dnieper, l'Escadre Turque n'est point entrée dans cette Riviere, et par conséquent n'a pas été à portée de séconder Gentzi-Ali-Pacha.

Ce Seraskier, qui depuis la sortie que le Lieutenant Feldt-Maréchal Stoffeln avoit faite le 20. du mois d'Octobre, et dans laquelle les Moscovites avoient comblé une partie des travaux des Assiegeans et encloué quelques-uns de leurs Canons, n'avoit été occupé qu'à remettre ses Batteries en bon état et à pousser ses approches,

H donna

Donna le 3. Novembre un assaut à la redoute de Chassan Palanka , et en chassa les Moscovites.

La Garnison fit une sortie le 5. et il y eut un combat très-vif , dans lequel les Turcs eurent du désavantage.

Le 6. et le 7. les Escadres Turques et Moscovites se canonnerent presque sans discontinuer , et le 7. Gentzi-Ali-Pacha , irrité de ce que le Commandant de l'Escadre Turque ne pouvoit obliger l'Escadre Moscovite de se retirer , lui fit couper la tête.

Les Assiegés ayant découvert le même jour trois mines pratiquées par les Turcs , en éventrèrent deux , et ils prirent les mesures nécessaires pour empêcher que la troisième ne pût nuire à la Ville. Le lendemain les Turcs mirent le feu à cette mine , mais elle fit un effet contraire à celui qu'ils attendoient , et elle tua plusieurs Janissaires ,

Ce mauvais succès ne les rebuta point , et après avoir fait une fausse attaque du côté du Bastion de Lewendahl , ils attaquèrent d'un côté la porte d'Ismailoff , et de l'autre la porte voisine de Pendroit où le Dnieper se jette dans la Mer Noire. Ils avoient déjà pénétré dans la Ville par cette dernière porte , lorsque les Assiegés firent sauter deux mines avec tant de succès que les Turcs ayant perdu beaucoup de monde se retirèrent avec précipitation , et ceux qui étoient entrés dans la Ville furent presque tous massacrés.

La perte considérable que les Assiegeans avoient faite à cet assaut et dans les précédens , ne les auroit pas empêchés de continuer le Siège , si le 9. du soir Gentzi-Ali-Pacha n'eût reçu une Lettre par

par laquelle le Sultan Naradin qu'il avoit envoyé à l'embouchure du Bog, avec quelques Troupes pour couvrir l'Armée Turque de ce côté-là, lui donnoit avis qu'on avoit vû sur le Dnieper un grand nombre de Bâtimens chargés de Troupes Moscovites qui alloient au secours d'Oczakow. L'Armée Turque se trouvant considérablement affoiblie, et Gentzi-Ali-Pacha craignant que le Comte de Munich n'eût rassemblé toutes ses forces pour l'attaquer, ce Seraskier se détermina à lever le Siege. Sa retraite a été si précipitée qu'il a laissé dans son Camp une grande quantité de boulets, de bombes et d'autres munitions de guerre. On prétend que dans ce Siege les Turcs ont perdu plus de 20000. hommes. L'Aga des Janissaires a été tué dans le dernier assaut.

Les nouvelles de Petersbourg du commencement de ce mois, portent que Donduck Ombro, Kan des Calmouques, Tributaires de la Czarine, a mandé à S. M. Cz. qu'ayant jugé que la circonstance étoit favorable pour attaquer les Tartares de la partie du Cuban, située au-delà du Fleuve de ce nom, il s'étoit mis en marche vers la fin du mois de Novembre dernier avec un Corps de ses Troupes et avec 10000. Cosaques, commandés par les Kans Jefremoff et Kromschekow; qu'après avoir passé sans aucun obstacle le Fleuve du Cuban, il avoit attaqué les Tartares qui étoient postés à quelque distance du Fleuve, et que leur ayant tué beaucoup de monde et ayant fait un grand nombre de prisonniers, il avoit obligé les Ennemis de prendre la fuite; qu'il avoit ensuite pénétré dans l'intérieur du Pays, où il avoit tout saccagé et brûlé, et qu'il avoit défait en plusieurs occasions divers détachemens des Tartares.

H ij Les

Les mêmes Lettres portoient, que ces premières avantages l'avoient engagé à s'avancer jusqu'à Berlucca, petite Ville fermée de murailles, et dans laquelle les Turcs tenoient une Garnison ; qu'il avoit emporté cette Ville d'assaut, et qu'il avoit massacré la plus grande partie de la Garnison et des Habitans ; qu'après s'être emparé de cette Ville, il avoit envoyé pour reconnoître les Montagnes voisines de la Circassie, plusieurs détachemens qui avoient pillé presque toutes les habitations des Tartares des environs, et que cette expedition étant terminée, les Calmouques et les Cosaques étoient retournés dans leur Pays, avec tout le butin qu'ils ont fait, tant au Combat qu'ils ont donné près du Fleuve du Cuban, que dans le pillage de Berlucca et dans les courses des détachemens qui sont allés à la découverte du côté de la Circassie.

Le succès de l'entreprise que Donduk-Ombro vient d'exécuter, est d'autant plus important, que les Tartares du Cuban se trouvent par là hors d'état de continuer leurs courses dans les Etats de la Czarine. On en retirera cet autre avantage, que ces Tartares ne pouvant plus secourir ceux de Crimée, ces derniers seront obligés d'abandonner le dessein dans lequel ils paroissent être de faire une nouvelle irruption en Ukraine.

DE POLOGNE.

ON écrit de Warsovie, que le parti que le Roy et la République prendront par rapport au passage des Troupes Moscovites, qui doivent, dit-on, se rendre dans la haute Hongrie pour le service de l'Empereur ;

excite

JANVIER: 1738. 155

excite d'autant plus l'attention, qu'on assure que le Grand Visir a fait écrire au Comte Potocki par le Pacha de Choczim, que la Porte désirant d'entretenir une bonne intelligence avec la République, avoit ordonné que les Tartares qui ont fait il y a quelque temps une irruption dans ce Royaume, restituassent tous les Effets qu'ils avoient enlevés à Krylow et dans les environs, et que les Polonois qu'ils avoient faits Esclaves, fussent remis en liberté; que le Grand Seigneur dans toutes les autres occasions montreroit le même empressement que dans celle-ci à satisfaire la Nation Polonoise sur les sujets qu'elle pourroit avoir de se plaindre des Turcs ou des Tartares, mais sur le premier avis que Sa Hautesse recevrait que les Moscovites seroient entrés dans le Royaume de Pologne, elle y feroit aussi entrer une Armée pour combattre ses ennemis et pour s'opposer à leur passage.

D'ALLEMAGNE.

L'Empereur ayant nommé le Grand Duc de Toscane pour commander l'Armée Impériale en Hongrie cette année, le Conseil Aulique de Guerre a expédié les Parentes de Generalissime à ce Prince, qui a de fréquentes conférences avec les Comtes de Konigseg, Philippi, de Kevenhuller, et de Neuperg.

Le Marquis de Mirepoix étant arrivé à Vienne le 10. de ce mois, pour y résider en qualité d'Ambassadeur du Roy de France, eut le 15. sa première Audience particulière de l'Empereur, et S. M. I. s'entretint fort long-temps avec ce Ministre.

M ilj. Les

Les Commissaires nommés pour instruire le Procès du Comte de Seckendorf, s'assemblent souvent chés le Comte de Harrach, Président de la Commission, mais ils n'ont point encore fait subir aucun Interrogatoire à l'Accusé, dont on prétend que l'affaire commence à prendre un tour favorable, et qui a obtenu depuis quelque temps la permission de dîner avec le Colonel Commandant, et un Capitaine de son Regiment.

On continue d'assurer que ce Feldt Maréchal, pourra se justifier d'une partie des accusations formées contre lui, et que les certificats fournis par les personnes qui ont eu la direction des vivres en Servie, sont absolument contraires au bruit qui s'étoit répandu, qu'il s'étoit approprié une partie des sommes qui lui avoient été envoyées pour la subsistance des troupes.

L'affaire du Général Doxat, qui a été condamné à Belgrade à être passé par les armes, a été revue par le Conseil de Guerre, et on prétend que ce Conseil a confirmé cette Sentence, mais qu'elle a été adoucie par la Cour, et que le Général Doxat sera seulement dégradé, et obligé de sortir des Etats de l'Empereur.

La Cour d'Espagne a envoyé des remises considérables au Comte de Fuenc Lara, tant pour les présens qu'il doit faire à la Princesse Marie-Amélie de la part de leurs Majestés Catholiques, que pour les dépenses de son Entrée à Dresde, où il se doit rendre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne.

Les Officiers Généraux destinés à servir cette année dans l'Armée Impériale, dont le Comte de Königseg, Président du Conseil de Guerre, aura le Commandement sous les ordres du Gr.

Duc

Duc de Toscane, sont le Comte Philippi et le Comte Olivier de Wallis, Feldt-Maréchaux ; le Comte de Neuperg et le Prince de Saxe Hildburghausen, Généraux d'Artillerie ; le Baron Secher, et le Prince de Lobkowitz, Généraux de Cavalerie ; les Comtes de Miglio, de Styrum et de Bathyani, le Baron de Kavanach, M. Romer, le Comte de Czernin, Mrs Berlichingen, Balayra, Sukkof et Goldi, le Baron de Thungen, le Comte François de Wallis, M. Botta, le Baron de Damnitz, le Prince Charles de Loraine, et le Prince de Waldeck, Lieutenans Feldt-Maréchaux ; le Baron de Saint Ignon, M. Misseroni, le Comte Charles Palfi, M. Dufort, les Comtes de Bernes, de Linden, Caraffe, de Preysing, de Lowenwolde, de Ciari, de Chanclos, de Raitzenstein et de Daun, M. Molck, le Rhingrave de Salm, les Comtes de Braun, et de Schulembourg, M. Lersner, le Marquis Pallavicini, le Comte Pierre de Konigseg, le Comte de Mercy d'Argenteau, Mrs Riedesel et Grune, et le Comte de Kollowrath, Majors Généraux.

I T A L I E.

LE Roy d'Espagne n'étant pas content de ce que quelques-uns de ses Sujets, au préjudice d'autres qu'il avoit recommandés, ont obtenu du Pape plusieurs Benefices vacans en Espagne, S. M. C. les a déclarés incapables d'y en posséder aucun à l'avenir, et déchu du droit de Naturalité, et elle a envoyé ordre au Cardinal Aquaviva de leur défendre l'Entrée du Palais d'Espagne.

On dit que le Fils du Banquier Zelada, par le

H iij pen

158 MERCURE DE FRANCE

peu de compte qu'il a parû faire de ce que le Cardinal Aquaviva lui avoit fait insinuer à cet égard , est celui qui a le plus contribué à cette résolution de S. M. C.

Il a été réglé , que le Cardinal Infant d'Espagne pourroit conférer à l'avenir les Benefices qui vaqueroient dans son Diocèse ; mais la Court de Madrid paroît ne pas vouloir que ce Prince se contente de cette prérogative , et le bruit court que S. M. C. doit demander qu'il ait le droit d'accorder des dispenses de mariage , même dans les cas que le S. Siege s'est réservés.

Il paroît à Rome un Discours de M. *Calcagnini* , Doyen de la Rote , en forme de Factum ou de Mémoire , en faveur du Cardinal *Colonna* , touchant la succession du feu Prince *Eugene* de Savoye. L'Auteur entreprend de prouver que ce Cardinal est parent du Prince *Eugene* de Savoye au même degré que le Prince de Carignan, et que la Princesse Anne Victoire de Soissons est incapable de succéder à ses biens.

DE NAPLES.

LE premier jour de l'an après midi , le Roy alla au nouveau Théâtre , pour y voir la Représentation d'un Opera intitulé l'*Olympiade*.

S. M. a augmenté de mille Ducats les appointemens de M. *Buoncore* , son Médecin ordinaire, et Elle a accordé une Pension de 500. Ducats à chacun des Médecins qui ont été consultés pendant sa maladie.

Don François Protonobilissimo , de la Maison des Princes del Muro , a été condamné par le Roy à dix ans de prison , pour avoir mal-traité :

traité un Religieux Capucin, qui s'étoit cru obligé de lui faire quelques remontrances.

Le Pere *Fiorello*, Dominicain, est mort à Avellino en odeur de Sainteté.

On mande de Genève de la fin de ce mois, que le Comte de Lautrec, et les Représentans des Cantons de Zurich et de Berne, ont eû plusieurs Conférences avec les Magistrats et les Députés de la Bourgeoisie; et on assure que dans la dernière ils sont convenus d'un Projet de pacification pour rétablir la bonne intelligence entre les différens Ordres de cette République, et qu'ils doivent incessamment l'envoyer en France, ainsi qu'à Zurich et à Berne, afin de le faire approuver par le Roy de France, et par les deux Cantons.

Quelque temps avant cette dernière Conférence, les Magistrats avoient reçu une Lettre, par laquelle S. M. T. C. les assuroit, que plus les marques qu'elle leur donnoit de sa bienveillance, étoient propres à les convaincre de la part qu'ils y avoient, plus Elle désiroit qu'ils parvinssent à en retirer tout l'avantage qu'elle s'étoit proposé.

S. M. T. C. ajoûtoit dans cette Lettre, qu'Elle se le promettoit non-seulement des dispositions qu'ils lui témoignoient, mais encore des soins du Comte de Lautrec, qui n'ignoroit pas le mérite qu'il se feroit auprès d'Elle par leur succès; qu'Elle continuoit de sçavoir le même gré aux Magistrats, de leurs sentimens pour sa Personne, et pour sa Famille Royale, et qu'Elle seroit toujours bien-aise de leur faire éprouver les effets de sa protection.

A la lettre du Roy de France étoient jointes une lettre du Cardinal de Fleury, et une de M.

How Amelor,

Amelot, lesquelles contenoient des assurances du désir sincere que ce Cardinal et ce Ministre avoient de voir les diferens Ordres de cette République bien réunis.

Le Conseil Général a procédé à l'Election de quatre nouveaux Syndics, qui ont été pris tous dans des familles de simples Citoyens.

ESPAGNE.

ON a appris de Madrid que leurs Majestés Catholiques assisterent sur la fin du mois dernier à une espece d'Opera, qui fut représenté au Palais par les Princes et Princesses de la Famille Royale, et exécuté avec tous les agrémens imaginables. *M. Farinelli*, célèbre Musicien Italien, y chanta aussi diverses Cantates, et leurs Majestés parurent très-satisfaites de ce Divertissement.

PORTUGAL.

Selon l'Etat distribué à Lisbonne des Effets et des Marchandises dont étoit composée la charge de la dernière Flotte arrivée de Rio de Janeiro, il paroît que cette Flotte a apporté environ sept millions sept cent huit mille *Crusades* pour le compte du Roy, et dix millions deux cent mille pour le compte des particuliers. Dans le nombre des marchandises qu'on a reçues par la Flotte, on compte 5600. Octaves * de Diamans, 7947. Octaves de Pierres de couleur; et beaucoup de Topases; tirées des nouvelles Mines.

* L'Octave compose 15. Carats.

MORTS.



MORTS DES PAYS ÉTRANGERS.

PAr les Registres tenus dans les Paroisses de Vienne en Autriche, il paroît qu'il y est mort pendant l'année dernière 6735. personnes. On a observé que dans ce nombre il étoit mort 2473. enfans au-dessous d'un an, et 1590. au-dessous de 10. Entre les personnes mortes dans un âge avancé, 110. sont mortes depuis 80. jusqu'à 90. 24. depuis 90. jusqu'à 100. et 4. au-dessus de 100.

Depuis le 24. Décembre 1736. jusqu'à pareil jour 1737. on a baptisé à Londres et à Westminster 8482. garçons et 8278. filles; et il y est mort 13690. hommes ou garçons, et 14133. filles ou femmes. Dans le nombre des morts il y en a 10054. au-dessous de deux ans, 2613. entre deux et cinq ans, 1008. entre cinq et dix, 885. entre dix et vingt, 2241. entre vingt et trente, 2652. entre trente et quarante, 2578. entre quarante et cinquante, 2270. entre cinquante et soixante, 1650. entre soixante et soixante et dix, 1164. entre soixante-dix et quatre-vingt, 576. entre quatre-vingt et quatre-vingt-dix, 127. entre quatre-vingt-dix et cent, et 5. entre cent et cent seize.



A Mlle de C.

Pour le premier Jour de l'An.

T Elle , l'Aurore aux doigts de Roses
 Brille de mille feux sous un Ciel azuré ;
 Quand , le front ceint de fleurs nouvellement
 écloses ,

Elle annonce du jour le retour désiré.

Ainsi , par les Graces suivie ,

Vous brillez , aimable Silvie ,

Les Amours enfantins voltigent sur vos pas ;

Les Plaisirs , fils de la Jeunesse ,

Les Ris , les Jeux et l'Allegresse

Forment vos celestes apas.

Cependant , j'oserais le dire ,

Ce n'est point là ce que j'admire ;

Car ces traits enchanteurs , ces apas spécieux ;

De leur nature très-fragiles ,

Peuvent bien quelquefois , ornemens inutiles ,

Sans aller jusqu'au cœur , ne frapper que les
 yeux.

Mais ce qui m'enleve et m'enchante ,

C'est cet esprit divin , cette douceur de mœurs ,

Joint à cette grace touchante ,

Qui vous rend maîtresse des cœurs.

Riez , et triomphez , adorable Silvie ,

Oubliez

JANVIER: 1738. 163

Oubliez, s'il se peut, ce * Lieu digne d'envie,
Qui forma tant d'attraits en vous donnant le
jour.

Paris doit conserver une si belle Vie,

Paris de vos apas doit être le séjour.

Le refuseriez-vous, quand tout vous y convie &

Regnez-y, charmante Silvie,

Tels sont les ordres de l'Amour.

* Valogne en Normandie.

Par M. P. . .



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, la Reine entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique.

Le même jour, les Princes et Princesses du Sang, et les Seigneurs et Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roy et la Reine sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin, et à Mesdames de France.

164 MERCURE DE FRANCE

Le Roy a nommé Ministre d'Etat le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat.

Le 7. le Prince de Lichtenstein , Ambassadeur de l'Empereur , eut sa première Audience particulière du Roy , étant conduit par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , qui le conduisit ensuite à l'Audience de la Reine , et à celle de Mesdames de France.

L'Abbé Franchini , Envoyé du Grand Duc de Toscane , eut le même jour sa première Audience publique du Roy. Il fut conduit à cette Audience , ainsi qu'à celle de la Reine , et à celles de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France , par le même Introduceur , qui étoit allé le prendre dans les Carrosses du Roy et de la Reine ; et après avoir été traité par les Officiers du Roy , il fut reconduit à Paris dans les Carrosses de leurs Majestés.

Le Roy a accordé le Gouvernement de l'Hôtel Royal des Invalides , vacant par la mort du Chevalier de Ganges , au Chevalier de Saint André , qui en étoit Lieutenant de Roy , et la Place de Lieutenant de Roy du même Hôtel , à M. de la

JANVIER: 1738. 165
la Courneuve , Lieutenant-Colonel du
Regiment Royal Dragons.

Par Arrêt rendu en la Grand Cham-
bre , au rapport de M. Bochart de Saron ,
le 8. Janvier 1738. M. Cadot , Curé
de la Magdeleine de la Ville l'Evêque , a
été maintenu et gardé dans ladite Cure
contre Mrs de la Coste et Hubert , qui
l'avoient impetré par dévolut , préten-
dans que les Grades de M. Cadot n'étoient
pas valables.

Le 12. de ce mois , l'Evêque de Meaux
et l'Evêque de Nîmes furent sacrés dans
la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice ,
par l'Archevêque de Sens , assisté des
Evêques de Langres et de Blois.

Le 14. le Prince de Lichtenstein ,
Ambassadeur de l'Empereur , eut sa
premiere Audience de Monseigneur le
Dauphin , étant conduit par le Chè-
valier de Saintot , Introduteur des Am-
bassadeurs.

Le Roy a accordé à M. Desmaretz de
Gramaille , Conseiller au Parlement , la
Place de Conseiller d'honneur , vacante
par la mort de M. de Vienne.

Le

176 MERCURE DE FRANCE

Le 4. Janvier, il y eut Concert dans le Salon de la Reine, M. *Destouches*, Sur-Intendant de la Musique du Roy, en semestre, fit chanter le Prologue et le premier Acte de sa Pastorale Héroïque d'*Issé*, qui fut continuée le 13. et le 15. avec beaucoup de succès. Les Dlls *Mathieu* et *Deschamps*, remplirent les Rôles d'*Issé* et de *Doris*, et ceux de *Philemon*, d'*Hilas*, du *Grand Prêtre* et de *Dan*, furent chantés par les sieurs *Petillot*, *Dangerville*, du *Bourg* et *Godeneche*.

Le 18. on executa le Prologue et le premier Acte du Ballet des *Elemens*, du même Auteur, dont la suite a été interrompue par une legere indisposition de la Reine.

Le 25. on chanta devant S. M. les trois derniers Actes du même Ballet des *Elemens*, dont les principaux Rôles furent remplis par les Dlls *Antier*, d'*Aigremont* et *Mathieu*, et par les sieurs *Dangerville*, *Petillot* et du *Bourg*. Tout ce Ballet fut executé dans la plus grande précision.

Le 27. on concerta l'Opera d'*Omphale*, du même Auteur, lequel fut continué le 29. pour le dernier Concert du mois.

Le Jeudi 2. Janvier, les Comédiens François jouèrent à la Cour la Comédie de *Démocrite* et la petite Piece de *Crispin Rival de son Maître*.

Le Mardi 7. *Bajazet* et le *Mariage forcé*. La Dlle *Dumesnil* joua le Rôle de *Roxane*, et fut fort goûtée.

Le 21. *Crispin Médecin* et l'*Avocat Patelin*.

Le 28. *Héraclius* et l'*Esté des Coquettes*. La Dlle du *Mesnil* joua dans la Tragédie le Rôle de *Léantina* pour la premiere fois avec beaucoup d'intelligence.

J A N V I E R. 1738. 167

Le 8. les Comédiens Italiens représentèrent aussi à la Cour la Comédie des deux *Arlequins* et la petite Piece du *Je ne sçais quoi*.

Le 30. la *Gouvernante* et la Parodie de l'*Opéra* de *Castor et Pollux*.

Le 6. Fête des Rois, l'Académie Royale de Musique donna le premier Bal public de cette année, avec un très-grand concours. On les continuë ordinairement pendant differens jours de chaque Semaine jusqu'au Carême.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Saumur le 9. Décembre 1737. sur l'Arrivée en cette Ville de M. le Comte d'Aubigné, Lieutenant General des Armées du Roy, Inspecteur General d'Infanterie, Gouverneur de Saumur et du Pays Saumurois.

M. le Comte d'Aubigné arriva ici le 30. Novembre, presque sans être attendu, en sorte qu'il ne fut pas possible de suivre toute l'étendue de notre zèle et de nos devoirs. Il eut la bonté de se contenter de la démonstration générale d'une joye publique et du peu qu'il fut possible de faire en pareille occasion. Il logea au Château et soupa chés M. de Cani, Lieutenant de Roy, qui le reçût au bruit du Canon. Mais ce qu'il y eut de particulier, et qui parut plaire beaucoup à M. le Gouverneur, fut l'entrée dans son Appartement d'un Enfant de douze ans, habillé de l'uniforme du Régiment de Bresse, dont il vient d'être nommé Enseigne, lequel après avoir été présenté, prononça avec beaucoup de grace et d'assurance le Compliment qui suit.

168 MERCURE DE FRANCE MONSIEUR,

« Un jeune Elève d'Apollon n'est guère pro-
« pre à chanter la gloire du Dieu des Combats ,
« il lui conviendrait encore moins de relever l'é-
« clat de vos vertus. C'est assés pour moi, à l'âge
« où je suis, d'être instruit qu'elles vous ont éle-
« vé aux grands honneurs de la guerre, et qu'el-
« les m'apprennent qu'on ne peut y parvenir qu'en
« suivant les traces de la sagesse et de la valeur
« qui vous y ont conduit. Je suis donc forcé de
« me réduire à un style plus simple et plus pro-
« portionné aux foibles talens d'un jeune Offi-
« cier.

« J'ai puisé, Monsieur, dans le sein de ma Fa-
« mille la plus vive reconnoissance de toutes les
« bontés dont vous l'avez comblée, ces senti-
« mens me sont devenus naturels. Eh ! de quoi
« ne pourrais-je pas me flater, si l'impression
« qu'ils me font déjà, pouvoit me rendre digne
« de l'honneur de votre protection ! J'ose vous
« assurer, Monsieur, que je n'oublierai rien pour
« cela ; mon Pere que vous honorez depuis si
« long-temps de votre amitié, voudra bien en
« être garant, et il le sera, sans contredit, avec
« d'autant plus de fondement, qu'il sçait tout ce
« qu'il m'a inspiré pour me mettre en état de la
« mériter.

Le Compliment fini, le jeune Orateur eut
l'honneur d'être embrassé de M. le Gouverneur,
qui eut la bonté de faire son éloge. Il est fils de
M. du Petit-Houïars, Major du Château de Sau-
mur, reçu en survivance de la Lieutenance de
Roy, et Officier du premier mérite.

Mrs les Marguilliers de l'Eglise Paroissiale de
St. Gervais à Paris, si connuë par la beauté et
l'élégance

l'élégance de son Portail, après avoir témoigné leur zèle pour l'embellissement de leur Eglise, en faisant regratter et réparer, à grands frais, l'intérieur de cette Eglise, viennent de marquer de nouveau ce zèle si louable, en faisant nettoyer et rétablir les grands Tableaux qui sont exposés dans la Nef de cette Eglise, et qui étoient dans un fort mauvais état. Ces Tableaux, au nombre de six, qui ont chacun 22. pieds de large, sur 12. de haut, représentent le Martyre de S. Gervais et de S. Prothais. Ils sont de trois fameux Peintres, sçavoir, deux de le *Sueur*, un du *Bourdon*, et trois de *Champagne*; les deux premiers représentent ces saints Martyrs conduits devant les Juges, et leur flagellation. Le troisième est la Découpe, et les trois autres sont l'Aparition, l'Exhumation de ces Saints et la Translation de leurs Reliques.

Messieurs les Marguilliers, sur de bons témoignages, ont choisi pour ce dernier ouvrage le sieur *Henriet*, Maître Peintre, demeurant Isle S. Louis, au coin de la rue des deux Ponts et du Quai de Bourbon. Ce Peintre avoit déjà succédé au feu sieur Gregoire pour nettoyer les Tableaux de Notre-Dame.

M O R T S.

LE premier Janvier mourut à Paris Louis Amable *Carpentier de Lizy*, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, Commissaire de la première Compagnie des Gardes du Corps du Roy, âgé de 66. ans.

Le

Le 2. Claude-Nicolas *Hatte*, Seigneur de Chévilley, des Francs, &c. Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, depuis près de 43. ans, y ayant été reçu le 12. Février 1695. mourut dans la 69. année de son âge, étant né le 23. Février 1669. il n'a point été marié.

Le même jour, François-Michel de *Verthamon*, Baron du Breau, Marquis de Manœuvre, Conseiller Ordinaire du Roy en tous ses Conseils, Premier Président en son Grand Conseil, et Commandeur de ses Ordres, mourut à Paris, dans la 83. année de son âge, après avoir rempli la Première Présidence du Grand-Conseil pendant près de 41. ans, ayant été reçu à cette Charge, au lieu et par le décès de feu Thiery Bignon, son Beau-Père, le 24. Février 1697. Il avoit d'abord été reçu Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris le 19. Janvier 1674 et ensuite Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hotel du Roy le 21. Août 1677. S'étant démis de cette dernière Charge, il obtint le 15. Février 1697. des Lettres d'Honneur, qui furent registrées au Parlement le 18. du même mois. Il prêta serment le 8. Février 1716. pour la Charge de Secrétaire-Greffier des Ordres du Roy, et s'en étant démis presque aussitôt, il lui fut accordé un Brévet pour en conserver les honneurs. Il étoit fils de Michel de Verthamon, Marquis du Breau et de Manœuvre, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hotel du Roy, mort le 25. Octobre 1677. et de D. Marie d'Aligre, morte le 2. Février 1724. âgée de 91. ans, et veuve en secondes nocces de Geoffroy d'Estrades, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Dunkerque

et Maire perpetuel de la Ville de Bourdeaux. Le Président de Verthamon avoit été marié le 7. Novembre 1678. avec Marie-Anne-Françoise Bignon, fille unique de Thiey Bignon, Premier Président du Grand-Conseil, et de Françoise Talon. Elle mourut d'une hydropisie de poitrine le 26. Decembre 1730. dans la 70. année de son âge. Il en avoit eû six enfans, dont trois morts en bas âge, les trois autres étoient François Godefroi de Verthamon du Breau, mort à l'âge de 20. ans le 6. Septembre 1705. après avoir obtenu des Lettres de dispense d'âge pour être reçu Conseiller au Parlement, Denis-Michel de Verthamon, Seigneur de Vincy, reçu Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais le 12 Fevrier 1710. et mort le 17. Octobre 1714. à l'âge de 26. ans, sans avoir été marié; et Françoise-Elizabeth-Luzenie de Verthamon, qui étant restée fille unique, fut mariée le 28. Janvier 1716. avec François Baltasar de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Bellegarde, fils puîné du feu Duc d'Antin. Elle mourut à Bellegarde en Gâtinois le 13. Octobre 1719. sans avoir eû d'enfans, âgée de 37. ans. Le Président de Verthamon a institué par son Testament Légataire universel le fils d'Etienne-Claude d'Aligre, son Cousin issu de germain, Président du Parlement de Paris, qu'il nomme son Exécuteur, et auquel il laisse la jouissance, sa vie durant, du legs universel qu'il fait à son fils. Il dispose de sa Bibliothèque en faveur du Grand-Conseil. Il donne à son Secrétaire 60000. livres d'argent comptant et 1500. livres de pension viagère, en considération des longs services qu'il lui a rendus sans aucuns apointemens et sans avoir jamais rien

reçu

reçu des Parties. Quant à ses autres Domestiques, il convertit leurs gages en rentes viagères. Les héritiers du feu Président de Verthamon sont, Magdeleine-Charlotte-Emilie le Fevre de Caumartin, veuve de Jacques de la Cour, Seigneur Marquis de Basleroy et de Manneville, ancien Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, et fille de Catherine-Magdeleine de Verthamon, Tante du défunt, morte le 28 Octobre 1722. et Louis-Athanase de Pechpeiron de Cominges, Comte de Guiraud, Lieutenant Général des Armées du Roy, et Delle-Françoise-Mélanie de Pechpeiron de Cominges de Guiraud, fille, sa sœur, enfans de défunte Elizabeth-Antoinette de Verthamon, aussi Tante du défunt Président de Verthamon.

La nuit du 2. au 3. du même mois, D Ogier, épouse de Jacques Nigot, Seigneur de S. Sauveur, Président en la Chambre des Comptes de Paris, mourut du poulmon, après environ 5. mois de maladie, âgée de 26. ans, laissant deux fils et trois filles en bas âge; cette Dame n'ayant été mariée que le 28. Février 1730. elle étoit la troisième et dernière fille de feu Pierre-François Ogier, Seigneur d'Hénonville, Berville et Puisieux, Grand Audiencier de France, ancien Receveur Général du Clergé de France, mort le 24. Décembre 1735. et de feüe D. Marie-Thérèse Berger, morte le 12. Mars 1722.

Le 4. Sœur Anne Pasquier, première Supérieure et Institutrice de la Communauté des Filles, dite de sainte Agnès, établie à Paris, y mourut âgée de 88. ans.

Le 5. Henry-François de Tenare, Marquis de Montmain, Baron de Famogne, Melizey, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier

lier de l'Ordre Militaire de St. Louis, et Gouverneur
 de Scissel en Bugey, sur le Rhône, mourut en
 son Château du Saulcy en Franche-Comté,
 âgé de 69. ans. Il avoit été d'abord Lieutenant
 Colonel du Régiment Dauphin Etranger, et depuis
 successivement Mestre de Camp d'un Régiment
 de Cavalerie, ci-devant Villequier, au mois de
 Janvier 1702. Brigadier le 2. Avril 1703. En-
 signe en 1706. et ensuite Lieutenant des Gar-
 des du Corps du Roy, Maréchal de Camp le 20.
 Mars 1709. et enfin Lieutenant Général des Ar-
 mées de S. M. le 8. Mars 1718. Le Gouverne-
 ment de Scissel lui fut donné au mois de Sep-
 tembre 1722. Il avoit épousé Anne-Josephe-
 Ferdinande de Grammont, fille de Ferdinand
 Comte de Grammont en Franche-Comté, Lieu-
 tenant Général des Armées du Roy et Comman-
 dant pour S. M. en Franche-Comté, et de D. Su-
 sanne du Bellay de Chevigny. Il n'en laissa qu'une
 fille unique, qui est Marie-Susanne-Simonne-Fer-
 dinande de Tenare de Montmain, qui a été ma-
 riée par Contrat passé à Besançon le 24. Avril
 1735. avec Louis Marquis de Bauffremont, Mes-
 tre de Camp d'un Régiment de Dragons, et au-
 quel la survivance du Gouvernement de Scissel
 avoit été accordée en faveur de ce Mariage. Le
 Marquis de Montmain étoit frere de feu Simon
 de Tenare de Montmain, Chevalier non Profes de
 l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Maréchal des
 Camps et Armées du Roy, ci devant Capitaine-
 Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers
 d'Orléans, et Inspecteur Général de la Gendar-
 merie, mort âgé de 51. ans le 5. Novembre
 1725. ils étoient l'un et l'autre fils de Charles
 de Tenare, Seigneur de Montmain, et de Helene
 de Villers la Faye, sa femme, fille de Louis,
 Seigneur

Seigneur de Villers la Faye en Bourgogne , et de Magdelaine de Bourbon-Busset.

Le 6. Jean-Alexandre-Théodose de Melun , Prince d'Espinoy , Vicomte de Gand , Mestre de Camp du Régiment Royal, Cavalerie , par Commission du premier Août 1724. mourut à Montmartre près de Paris , âgé de 28. ans complets moins 19. jours , étant né le 25. Janvier 1710. Il avoit été institué Légataire universel par feu Louis de Melun , Prince d'Espinoy , Duc de Joyeuse , Pair de France, son cousin issu de germain , mort à Chantilly d'un coup d'Andouillet de Cerf le 31. Juillet 1724. et il étoit fils unique de feu Ambroise de Melun , Vicomte de Gand , et de Charlotte de Monchy de Vismes. Il avoit épousé le 18. Janvier 1735. sa cousine germaine, fille unique et seule présomptive heritiere de Louis-Gabriel , Vicomte de Melun , Seigneur de la Cossonniere , de Donvas , &c. Lieutenant Général des Armées du Roy , Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis ; et Commandant pour S. M. à Abbeville , et de défunte D. Louise Jeanne-Armande de Melun , vivante son Epouse et sa nièce , morte le 23. Septembre 1734. La Princesse d'Espinoy , qui avoit déjà une fille , accoucha peu de jours après la mort de son Mari d'une seconde fille ; de sorte qu'il ne reste plus de mâles de l'illustre et ancienne Maison de Melun , que le Vicomte de Melun , pere de cette Dame.

Le même jour , André-Pierre Auvray , ancien Conseiller-Secretaire du Roy , Maison, Couronne de France et de ses Finances , mourut à Paris âgé de 88. ans. Il avoit eû de feuë Marie de Barou , André-Pierre Auvray , Seigneur de Grandville , Conseiller-Secretaire du Roy , Maison,

son, Couronne de France et de ses Finances, Secrétaire et Greffier du Conseil privé, mort le 18. Janvier 1732. qui avoit épousé au mois d'Octobre 1714. Louise-Marie Touchet, de la Ville d'Orleans, fille de feu Jacques Touchet, Ecuyer Seigneur des Ormes et de Misian, et de Marie Davalleau. Il reste de ce Mariage 2. filles, dont l'aînée est mariée depuis environ 4. ans avec. . . de Buffevant, Seigneur, Marquis de Persay, qui avoit épousé en premières noces une Dlle le Coq de Goupillières, fille du Maître des Requêtes; André-Pierre Auvray, qui vient de mourir, avoit encore un autre fils et une fille, femme de Benoît-Eynard de Ravanne, Conseiller - Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France et de ses Finances, Secrétaire du Conseil d'Etat, Directions et Finances, et Grand Maître des Eaux et Forêts de France au département des Provinces de Touraine, Anjou, et le Maine, qui en a entr'autres une fille mariée depuis 9. mois avec Philippe de Selles, Intendant, et Contrôleur General de l'argenterie, et des menus de la Chambre du Roi.

Le même jour, D. Marie-Catherine Guean, veuve depuis 1707. de Jean-Jacques Bouvart, Fermier General des Fermes du Roi, mourut à Paris, dans un âge fort avancé, laissant pour fille unique Marie Anne Bouvart, veuve depuis le 9 Janvier 1724. de Florent Boutet de Guignonville, Seigneur de Freney, d'Anger, Briçonville, &c. Conseiller au Parlement de Paris et mere d'une fille unique, mariée le 6 Avril 1728. avec. . . . de Briqueville, Marquis de la Luzerne, ci-devant Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

La nuit du sept au huit, Anne-Jacques de

la Croix, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 4 Juin 1695. Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, du 4 Octobre 1720. et Archidiacre de la même Eglise du 27. Juin 1728. mourut d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 72. ans, fort regretté. Il avoit été d'abord Chanoine de Cambrai en 1682. puis de l'Eglise Cath. d'Arras en 1686. il fut nommé Prevôt de cette Eglise par le Roi le 8 Septembre 1693. et fut ensuite aussi Vicaire général de l'Evêque d'Arras, et plusieurs fois Député des Etats de la Province d'Artois pour le Clergé auprès du Roy. Il le fut aussi pendant la guerre auprès du Prince Eugene de Savoye, General de l'Armée des Alliés, et auprès des Deputés des Provinces unies des Pays-Bas. Il fut Commissaire du Roy en 1716. avec M. Maignart de Bernieres, Intendant en Flandres, pour la visite et la réformation de l'Université de Douay. Il étoit d'une ancienne Famille de Paris, qui depuis 1606. a fourni plusieurs Officiers à la Chambre des Comptes. Son pere Claude de la Croix, Seigneur du Fresnoy, Auditeur en la Chambre des Comptes, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, et Conseiller d'Etat, mourut le premier Décembre 1671. dans la 59. année de son âge; sa Mere Marie-Laurent, fille de Claude-Laurent, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, mourut le 27. Janvier 1709.

Le 8. Claude *Hennequin*, Prêtre, Chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, autrefois Vicaire général des Cardinaux de Furstemberg, et de Rohan, Evêque de Strasbourg, et Superieur des Reclus du Mont-Valerien, mourut en sa maison, Cour Ste. Geneviève dans la 84. année de son âge, étant né le 6. Juin 1654. Il étoit
fils

Éls de François Hennequin, Seigneur de la Barre Fontaine , Cour la Verdel , Charmont , &c. Conseiller au Grand Conseil , mort le 14. Mars 1659. et d'Anne Pingré , morte le 14. Octobre 1683: laquelle étoit sœur de Pierre Pingré , Evêque de Toulon , mort en reputation de sainteté le 3 Décembre 1662.

Le 9. Pierre de Vissec de la Tude , Chevalier de Ganges , Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides , et Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis , mourut dans cet Hôtel d'une goutte remontée , âgé de 86. ans. Il étoit Lieutenant Colonel du Régiment de Dragons de Bauffremont , avec commission de Mestre de Camp , lorsqu'il fut fait au mois de Février 1728. Lieutenant de Roy de l'Hôtel Royal des Invalides ; le Gouvernement lui en fut donné au mois de Juin 1730. et il obtint le grand Cordon de l'Ordre de S. Louis avec la pension de 1000. écus le 1. Janvier 1733. Il étoit le 7. fils de Jean-Pons de la Tude , Baron de Ganges , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , et Gouverneur du Château de S. André de Villeneuve lès Avignon , qui testa le 10. Avril 1654. et de Jeanne de S. Etienne , Dame héritière de la Ville et Baronie de Ganges , Diocèse de Montpellier. Le Chevalier de Ganges étoit beau-frère de Diane de Joannis de Château blanc , Marquise de Ganges , celebre par sa beauté , et dont la fin tragique est connue , cette Dame fut empoisonnée et assassinée à l'âge de 32. ans le 7. Mai 1667. l'Histoire en est rapportée dans le 5. Tome des Causes interessantes , p. 316. et suiv. Le Gouvernement de l'Hôtel Royal des Invalides vacant par cette mort , a été donné à Joseph de Marnais de S. André , Gentilhomme de Dau-

178 MERCURE DE FRANCE

phiné , qui en étoit Lieutenant de Roy depuis le premier Juin 1730. il est aussi Gouverneur de la Ville de Die , Maréchal de Camp des Armées du Roy , Inspecteur général de Cavalerie , et nommé Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis avec la pension de 4000. liv. le 2 Février de l'année dernière.

La Lieutenance de Roy a été donnée à . . . de la Courneuve , Mestre de Camp , Lieutenant Colonel du Régiment Royal Dragons.

Le même jour , Dame Marie-Guillemette de Moura , épouse d'Alexandre Costé , Seigneur Marquis de S. Suplix , Baron de Crepon , d'une famille du Parlement de Rouen , mourut à Paris , après une longue maladie , âgée d'environ 44. ans , laissant deux fils qui sont dans le Service Militaire , et deux filles , non encore pourvues. Elle étoit sœur de la femme de Pierre-Jacques de Laye , President en la Chambre des Comptes de Normandie,

Le 10. Philippe Charpentier , Sieur de Vilziers , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , reçu à cette Charge le 4. Octobre 1717. mourut d'apoplexie , âgé d'environ 51. ans. Il étoit fils aîné de Louis Charpentier , aussi Maître ordinaire en la même Chambre des Comptes. mort le 6. Juin 1724. et de Colombe-Marguerite de Valles , sa veuve , et il avoit épousé au mois d'Avril 1727. une fille de feu Jean le Boulanger de Hacqueville pareillement Maître des Comptes à Paris , et de Marie-Agnés Soulet.

Le même jour , mourut à Paris Jean-Baptiste de Sabrevois , Marquis d'Escluselles , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Brigadier de Cavalerie des Armées du Roy , de la promotion du 1. Février 1719. et Gouverneur pour S. M. de

JANVIER. 1738. 179

des Ville, Château, et Comté de Dreux. Il étoit d'une ancienne noblesse du Pays Chartrain, dont on a dit un mot dans le Mercure de Février 1737. p. 387. à l'occasion de la nomination de la Dame de Sabrevois d'Escluselles ; pour Dame d'honneur de Mademoiselle du Maine.

Le même jour, Charles *Sevin de Quincy*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant General de l'Artillerie, Brigadier des Armées du Roy, du premier Février 1719. et Lieutenant pour S. M. au Gouvernement de la Basse Auvergne, depuis le mois de May 1720. et autrefois Officier de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde, et Grand Bailly, et Capitaine de la Ville de Meaux et Province de Brie, mourut à S. Germain en Laye, âgé de 73. ans passés. Il étoit Fils d'Augustin Sevin de Quincy, Seigneur du Plessis, de la Corbillerie, et de la Fleurdelis en Brie, et de Françoise de Glapion de la Boissiere ; il avoit été marié le 31 Juillet 1696. avec Geneviève Pecquot, Fille de Pierre Pecquot, Seigneur de S. Maurice et de Blanque, Secrétaire du Roy, et Greffier de son Conseil, et de Catherine de Lattaignant. Il en avoit eu une Fille unique, première Femme de René Jourdan, Seigneur de Launay, Gouverneur du Château de la Bastille, morte sans enfans, le 27. Février 1736. comme on l'a rapporté dans le Mercure de Mars de la même année p. 601.

Le même jour, Antoine François de la *Tournelle*, Seigneur de Leugny, près d'Auxerre, d'Angé, et de Senan, appelé le Comte de la Tournelle, Elu des Etats de Bourgogne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Royal

.Iij Etranger

Etranger, et Capitaine de la Compagnie de 100 Arquebusiers de la Ville d'Auxerre, établie par Lettres Patentes du mois de Decembre 1729. mourut subitement à Regennes, Maison de plaisance de l'Evêque d'Auxerre, dans un fau-
teuil auprès du feu, étant avec la Dame son Epouse. Il avoit environ 46. ans, et étoit se-
cond Fils de feu Nicolas-François de la Tournel-
le, Marquis dudit Lieu, Seigneur de Couran-
cy, Chomard, Leugny, &c. Lieutenant-Co-
lonel du Regiment Royal des Vaisseaux, mort
en 1722. qui étoit devenu l'aîné de sa Maison
par la mort de Charles, Marquis de la Tour-
nelle, son neveu, Mestre de Camp du Regi-
ment Royal Etranger & Cavalerie mort le 27 May
1706. des blessures, qu'il avoit reçues à la
Bataille de Ramillies. La Mere du Comte de la
Tournelle, qui vient de mourir, étoit Marie-
Louise le Vayer, Fille de Charles le Vayer,
Seigneur de Vanteuil, et de Sailly, Président
à Mortier du Parlement de Metz, et de Cathe-
rine Jobal. Il avoit épousé depuis 7. ou 8. ans
Anne - Thérèse de Baillon, Fille de François
Baillon, Seigneur de Blampignon, Malouin,
Conseill. r, Secrétaire du Roy Maison, Couronne
de France et de ses Finances, et Chevalier de
l'Ordre de S. Michel.

Le 11. mourut au Palais Royal à Paris,
âgée d'environ 52. ans, Marie-Anne *Spinola*,
née Princesse de Vergagne, et du S. Empire
Romain, Grande d'Espagne de la premiere
Classe, Dame d'honneur de S. A. R. la Du-
chesse d'Orleans, et Epouse de Philip: - Jules-
François-Mazarini-Mancini, Duc de Nivernois
et Donzinois, Pair de France, Prince de Ver-
gagne, et du S. Empire, Grand d'Espagne de
la

La premiere Classe, Baron Romain, Noble Venitien, Gouverneur, et Lieutenant General pour le Roy des Provinces de Nivernois, et Donziois, Ville, Bailliage, ancien-ressort, et enclaves de S. Pierre le Moutier, avec laquelle elle avoit été mariée au mois de Juin 1709. elle étoit Fille aînée de Jean-Baptiste Spinola, Prince de Vergagne (petite Souveraineté sur la côte de Genes) et du S. Empire, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Noble Genoïs, Lieutenant General des Armées de S. M. Cath. ci-devant Gouverneur de la Ville d'Ath en Flandres, mort à Venise le 2 Decembre 1723. dans la 75. année de son âge; et de Marie Françoise de Cotterel du Bois de Lessines; elle avoit apporté par son Mariage la Grandesse d'Espagne au Duc de Nevers, laquelle passe par sa mort à Louis Jules Barbon Mazarini-Mancini, son Fils unique, Duc de Nivernois, né en 1716. Colonel du Regiment de Limosin, par Lettres du 20 Fevrier 1734. et marié le 18. Decembre 1730. avec Helene-Angelique Françoise Phelipeaux de Pontchartrain, née au mois de May 1715. Fille de Jerome Phelipeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur des Ordres du Roy, ci-devant Secrétaire d'Etat, et de Helene Rosalie Angelique de Laubespine de Verderonne: la défunte Duchesse de Nevers étoit Sœur d'Anne-Marie-Therese Spinola, Epouse de Paul Etouard Colbert, Comte de Creüilly, Maréchal de Camp des Armées du Roy.

Le même jour, Barthelémy de Tisseüil-Danvaux, Chevalier des Ordres Royaux et Militaires de S. Louis, et de S. Lazare de Jerusalem, reçu dans ce dernier dès le 8 Novembre 1685. Commandant pour le Roy à la Tour de Pillemil

à Nantes , et Ecuier de la Maréchale , Duchesse d'Estrées , mourut âgé d'environ 70. ans.

Le même jour, D. Marie-Anne-Josephe *Fargès* , Fille de feu François - Marie Fargès , Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances , et Chevalier de l'Ordre de S. Michel , et veuve depuis le 20. Novembre 1732. d'Abraham Peirenc de Moras , Seigneur de S. Priest , de Clinchamp , &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , Chef du Conseil de S. A. S. la Duchesse Douairiere de Bourbon , mourut à Paris , âgée d'environ 40 ans , laissant deux Fils , et une Fille , âgé de 14 ans, le Fils aîné, nommé François Marie Peirenc de Moras , est Conseiller-Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris , depuis le 12 Juillet 1737.

Le 12. D. Marie Elisabeth *de Vigny* , Dame de Lerzy , près de Guise en Picardie , épouse en secondes noces depuis 1734. d'Esprit Bruno de Fournier d'Aultanne, Gentilhomme du Comtat d'Avignon , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Major du Régiment de Gesvres Cavalerie , mourut à Paris , après une longue maladie , dans la 41. année de son âge , étant née le 6 Septembre 1697. elle laisse de son second Mariage un Fils , né au mois de May dernier. Elle avoit épousé en premieres noces le 6 Juin 1714. Simon-Charles de Bonigalle , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , mort le 26. Juin 1728. Elle avoit eu de lui Marie-Elisabeth - Françoise de Bonigalle , Fille unique , née le 9 Mars 1722. mariée le 8. Avril 1734. avec Louis , Marquis de Chambray sur Iton , Diocese d'Evreux , et morte au Château de ce nom , le 27. May de l'année dernière

niere en couchés de Louis - François de Chambray, son premier enfant, né le 23 précédent, et qui est vivant; la Dame d'Aultanne étoit Fille de Feu Jean-Baptiste de Vigny, Seigneur de Courquetaine, de Cervolle, de Villepayen, Sansalle &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, Lieutenant Général de l'Artillerie, ancien Colonel-Lieutenant du Regiment des Fusiliers et Bombardiers, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 16. Février 1707. âgé de 62. ans, et de Marie-Geneviève Picques, laquelle étant veuve après avoir pourvû ses Enfants, prit l'habit de Religieuse dans le Convent des Filles de la Visitation rue Saint Antoine, le 10 Juin 1715. et y fit Profession le 6. de Septembre 1716. elle y mourut d'une petite verole pourpreuse le 9. Octobre 1719. dans la 56. année de son âge, étant née le 24. Juin 1664.

Le 13 Jean Baptiste - Charles Chomel, Seigneur de Bissy, Conseiller honoraire au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 19. Decembre 1704. et Secrétaire des Commandemens de S. A. R. la Duchesse Douairiere d'Orleans, mourut après une courte maladie, âgé d'environ 57. ans. Il étoit fils aîné de feu Jean - Baptiste Chomel, Seigneur de Bissy, premier Chambellan de S. A. R. Philippe, fils de France Duc d'Orleans, mort le 25. Novembre 1709. et de Françoise de la Croix la Chassigne, morte le premier Decembre 1715. et petit fils d'Antoine Chomel, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, et de Charlotte Segulier. Il avoit été marié le 21. Mai 1725. avec Marie-Louise Ursule de Bonnières de Guines, fille de Charles-Eugene-Jean - Dominique de Bonnières, dit

de Guines , Comte de Souâtre en Flandres, d'une ancienne Noblesse , et de Marie-Françoise de Montberon , des Seigneurs de Tourvoye. Il en laisse plusieurs enfans ; le défunt étoit frere de Louis-Armand Chomel , ancien Evêque d'Orange , et Abbé de Chaumont la Piscine en Porcien, Diocese de Reims.

Le même jour , Jean-Baptiste Goy , Prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 24 Septembre 1704. ancien Promoteur General du Diocese de Paris , premier Curé de l'Eglise Paroissiale de Sainte Marguerite au Fauxbourg S. Antoine , depuis 1712. mourut d'une fluxion de poitrine , âgé de 70.^e ans, ayant fait de son vivant beaucoup de bien à sa Paroisse , et laissant par son Testament sa Bibliotheque , estimée 45000. livres à la Communauté des Prêtres de cette Paroisse , dont deux seront alternativement par semaine Bibliothécaires. Jean-Baptiste Goy avoit été Sculpteur dans sa jeunesse et il subsiste encore quelques Ouvrages de sa façon ; mais s'étant ensuite dégouté de cette profession , il embrassa l'Etat Ecclésiastique , dans lequel il s'est rendu recommandable. Il avoit eu une sœur , qui étoit Marie-Marguerite Chatherine Goy , laquelle étant veuve de Charles Erard , Directeur pour le Roy de l'Académie Françoise de Peinture et Sculpture établie à Rome , épousa en 1689. Jean de la Croix , Seigneur du Fresnoy , alors Secrétaire d'Ambassade de la part du Roy auprès du Pape Innocent XI. et depuis Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , et Maître d'Hôtel de la Duchesse de Bourgogne , frere de l'Archidiacre de Paris dont on vient de rapporter la mort ; cette Dame mourut au mois de Juin 1736. laissant

sant pour enfans , César - Marie de la Croix , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , Maître d'Hôtel de la Reine , et Commissaire General de la Marine , qui a été nommé au mois d'Août dernier Intendant des Isles du Vent et de la Martinique ; un autre fils , qui étoit dans le service qu'il a quitté , et la Dame Chassepot de Beaumont , dont le mari est Conseiller au Grand Conseil.

Le 14. Louis-Paul *Bellanger* , Seigneur , Vicomte d'Hôtel-la-Faux , Nanteuil-la-Fosse &c. premier Avocat Général en la Cour des Aides de Paris , reçu à cette Charge le 9. Juin 1704. mourut d'une fluxion de poitrine après une courte maladie , âgé de 54. ans 2 mois , étant né le 18 Novembre 1683. ce Magistrat , dont la probité et la capacité étoient connues , a été généralement regretté. Il étoit fils aîné de feu Paul Bellanger , Conseiller Secrétaire du Roy , Maison, Couronne de France et de ses Finances , et de défunte Cecile de Vergés , et il avoit été marié le 12. Février 1711. avec Louise-Marie-Magdeleine Charpentier , fille de feu Philippe Charpentier , Conseiller au Parlement de Paris et Commissaire aux Requêtes du Palais , et de Marie-Magdeleine Portail ; elle mourut le 17. Septembre 1720. Il laisse d'elle deux fils dont l'aîné est dans le service Militaire , et le Cadet étudie en Droit, et une fille nommée Marie-Magdeleine Bellanger mariée le 24. Mars 1729. avec Pierre du Pré de S. Maur , Conseiller au Parlement de Paris , et Commissaire aux Requêtes du Palais de la seconde Chambre.

On mande de Rouanne en Forest que D.
Françoise de la Motte , veuve de Cour-
tin , Sieur de Neufbourg , y étoit morte d'un
Evj. rhume

rhûme le 20. du même mois , âgé de 102. ans , et 8. mois , étant née au mois de May 1635. et ayant conservé jusqu'à la fin son bon sens. On ajoute qu'elle n'avoit aucune incommodité de la vieillesse , qu'elle lisoit sans lunettes et qu'elle marchoit seulement avec une canne , qui lui servoit plutôt de contenance que d'appui.

Le 23. D. Marie Anne Goyon de Matignon , Epouse depuis le mois de Fevrier 1719. de Henri-François de Grave , Marquis de Solas , Baron de Lattes , Seigneur du Fief de la Rectorie , et Coupe , et de la part antique de Montpellier , de S. Martin entre deux eaux &c. Mestre de Camp de Cavalerie , ci-devant Enseigne des Gendarmes Flamans , mourut à Paris , dans la 41. année de son âge , étant née le 11. Septembre 1697. elle étoit fille de Charles - Auguste Goyon de Matignon , Comte de Gacé , Maréchal de France , Gouverneur des Pays et Province d'Aunis , Ville et Gouvernement de la Rochelle , Isles de Ré , et d'Oleron , Broûage , et Terris adjacentes , mort le 6. Decembre 1729. et de D. Marie-Elisabeth Berthelot , morte le 26. Juin 1702.

Le même jour , Louis de Vienne , Comte de Lesmont , Seigneur de Giraudot , &c. Conseiller d'honneur au Parlement de Paris , mourut des suites d'une apoplexie , dont il avoit été attaqué le premier Decembre dernier. Il étoit âgé de 68 ans , et 13. jours , il avoit été reçu Conseiller au Parlement le 11. May 1685. la place de Conseiller d'honneur , vacante par la mort du Président de Lesseville , lui ayant été donnée , il prit séance en cette qualité le 9. May de l'année dernière 1737. Il étoit fils aîné de Louis de Vienne , Seigneur de Giraudot ,
Lieutenant

Lieutenant Particulier au Châtelet de Paris, et auparavant au Bailliage et Siege Présidial de Troyes, mort au mois d'Août 1698. et de Jeanne Marceau, morte nonagenaire au mois de Juin 1719. Il ne laisse de feuë Marguerite-Charlotte de Clerambault, sa femme, morte le 27. Février 1694. à l'âge de 27. ans., que Charlotte-Elisabeth de Vienne, veuve de Charles-Jean-Baptiste Fleuriat, Comte de Morville, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, ci-devant Ministre, et Secrétaire d'Etat.

Le 25. Jean-Marie *Henriau*, Evêque de Boulogne sur la Mer, et Abbé Commandataire de l'Abbaye de Valloires, O. de Cit. Diocèse d'Amiens, ci-devant aussi Prieur Commandataire des Prieurés de Moucy-le-Neuf, Dioc. de Paris, de Beaurain, Dioc. de Lizieux, &c. mourut dans son Diocèse, dans la 77. année de son âge. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 19. Mars 1701. Il avoit été nommé le 6. May 1724. à l'Evêché de Boulogne, vacant par la mort de Pierre de Langle. Cette Eglise ayant été préconisée et proposée pour lui à Rome, les 26 Juin, et 11. Septembre de la même année, il fut sacré le 28. Octobre suivant dans l'Eglise Paroissiale de Fontainebleau par l'ancien Evêque de Frejus, aujourd'hui Cardinal de Fleury, assisté des Evêques de Nîmes, et de Carcassonne, et le lendemain il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy. Il assista à l'Assemblée générale du Clergé de France tenue à Paris en 1730. en qualité de Deputé du premier Ordre de la Province de Rheims, l'Abbaye de Bierdouës Ordre de Cit. Diocèse d'Auch lui fut donnée le 5 Avril 1733. mais il la remit en obtenant celle de Valloires, le

Le 27. Fevrier 1735. Ce Prélat, qui étoit Parisien, fils d'un Procureur au Parlement, a institué pour ses Legataires universels l'Hôpital de Boulogne, et le Seminaire, qu'il y avoit fait bâtir à ses dépens. Il étoit frere de Claude Henriau, Chanoine régulier de l'Ordre de S. Augustin, Abbé de Pleinpié, du même Ordre, Diocèse de Bourges, depuis le mois de Juin 1722. et ci-devant Prieur Clausstral de l'Abbaye de la Victoire, près de Senlis, dont il est Profès.

Le 26. Dlle Elizabeth - Marguerite Colbert, mourut Fille à Paris, âgée de 72. ans, elle étoit sœur puînée de feu D. Genev. Colbert, au jour de son décès veuve de Paul-Etienne-Brunet de Rancy, Seigneur d'Esvry, Conseiller-Secretaire du Roy, et ancien Fermier General, la mort de laquelle se trouve rapportée dans le Mercure de Novembre 1734. p. 2537. où l'on a fait mention de leurs Pere et Mere.

Le 28. Mathieu-Ignace de Baglion, Comte de la Salle, Seigneur de Saillant, Poirilly, Mionnay, &c. mourut à Paris, âgé de 51. ans, presque accomplis, étant né à Lion le 5. Fevrier 1687. Il étoit frere de François de Baglion de la Salle Evêque d'Arras depuis 1725. et Abbé de saint Vincent de Laon, depuis 1732. et fils de feu Jean Artus de Baglion, Comte de la Salle Seigneur de Saillant, &c. Commandant de la Noblessé de Lionnois, Forets, et Beaujolois, et de D. Catherine Aumaistre. Il laisse de D. Marie - Jacqueline de la Grange de la Praye, qu'il avoit épousée le 18. Juin 1714. Pierre-François-Marie de Baglion, à present Comte de la Salle, dont on a rapporté le Mariage avec Angélique - Louise Sophie d'Allonville de Louville, dans le Mercure de Juin 1733. vol. 2. p. 1459.

Le

J A N V I E R. 1798. 189

Le 30. Gui Paul Jules de la Porte-Mazarini, Duc de Réthelois-Mazarini, de Mayenne, et de la Meilleraye, Pair de France, Prince de Château-Portien, Marquis de Chilly, et Long-Jumeau, Comte de Marle, la Fere, Rozoy, Berfort, Fevrette, Thanné; Baron de Massy, Ham, Parthenay, S. Maixant, Altkirch, Seigneur d'Issenheim, de Dolle, &c. Gouverneur pour le Roy des Villes et Citadelles du Port-Louis, Hennebont, et Quimperlay en Bretagne, le seul et dernier mâle de sa Maison, mourut subitement à Paris, en son Hôtel, dans la 37^e année de son âge, étant né le 12. Septembre 1701. il avoit été marié le 5. Mai 1717. avec Louise-Françoise de Rohan, fille aînée d'Hercules Meriadec, Duc de Rohan-Rohan, Pair de France, Prince de Soubise, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Champagne et de Brie, et de défunte Anne-Genève de Levis de Ventadour, sa première femme. Il en avoit eu Charlotte-Antoinette de la Porte-Mazarini, née le 24. Mars 1718. fille unique, qui fut mariée le 1. Juin 1733. avec Emanuel-Felicité de Durfort, Duc de Duras, son Cousin, né le 19. Décembre 1715. Colonel d'un Régiment d'Infanterie; elle mourut le 6. Septembre 1735. en couches d'une fille, son premier enfant, laquelle se trouve seule heritiere des grands biens du Duc de Mazarini, son ayeul.



ARRESTS.



ARRESTS NOTABLES.

A R R E S T de la Chambre des Comptes du 12. Novembre, portant que ceux qui pourroient avoir trouvé ou recouvré fortuitement, lors de l'incendie arrivé en ladite Chambre des Comptes, des Registres, Titres, Papiers, Comptes et Acquits, dépendant des differens dépôts, seront tenus de les rapporter au Greffe de ladite Chambre, sous les peines portées par ledit Arrêt.

A U T R E du Conseil du 11. Décembre, qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1738. le prix des anciennes Espèces et Matières d'or et d'argent.

A R R E S T du Parlement, qui ordonne la suppression de quatre Ecrits imprimés :

Ce jour, les Gens du Roy sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Que la licence des Ecrits qui ne servent qu'à entretenir le trouble et l'agitation dans l'Eglise, se renouvelle sans fin : Et que ceux qu'ils ont aujourd'hui à déferer à la Cour, montrent trop de quelle manière on semble conspirer de toutes parts, à augmenter un mal qu'on devoit sur-tout songer à éteindre. Que d'un côté deux Lettres anonimes sur la conduite d'un Magistrat qui a l'honneur d'être Membre de la Cour, joignent à l'emportement le plus condamnable, destiné à soulever les esprits, des maximes pernicieuses qui ne vont pas moins qu'à ébranler

toutes

toutes les Loix, et qu'à rendre tout Particulier ; quelque aveugle ou quelque passionné qu'il pût être, arbitre dans sa propre conduite de l'autorité qu'il lui plairoit de leur laisser. Que dans un genre différent d'extrémité, une autre Lettre anonyme en deux parties, au milieu des invectives personnelles dans lesquelles elle se répand, porte ses atteintes avec la dernière indécence jusques sur le même Magistrat, dont elle affecte en vain de respecter la Dignité dans le temps qu'elle ménage si peu sa personne. Qu'elle va plus loin, et que par la question odieuse qu'elle agit de la catholicité de ceux à qui elle est adressée, elle semble rendre à mettre le comble aux maux qui allarment le plus, et qu'on est sans cesse occupé à prévenir. Que de pareils Ecrits ne méritent pas qu'on s'y arrête davantage. Qu'il s'agit de les étouffer : Et que dans cette vûe ils en apportent à la Cour des Exemplaires avec les Conclusions qu'ils ont prises pour leur suppression.

Eux retirés :

Vû par la Cour l'Ecrit imprimé, intitulé : *Dix neuvième Lettre Théologique*, cotté en haut à la première page du chiffre 1003. et à la dernière 1064. daté à la fin ; à Paris ce 28. Octobre 1737. Ensemble celui intitulé : *Suite de la dix-neuvième Lettre Théologique*, cotté en haut à la première page 1069. et à la dernière 1154. Vû aussi deux autres Ecrits imprimés, l'un intitulé : *Lettres à un Magistrat sur la démarche de M. de Mongeron. Première Lettre où l'on examine la valeur du reproche fait à M. de Mongeron, sur ce que son Ouvrage a été imprimé furtivement.* L'autre intitulé : *Suite des Lettres à un Magistrat, où l'on montre par la multiplicité des conspirations formées dans le sein de l'Etat, et par la nature*

192 MERCURE DE FRANCE

du seul remède qui puisse être efficace contre tant de maux , que M. de Mongeron n'a fait que ce qu'il étoit indispensablement obligé de faire , et que ce que le Corps des Magistrats doit nécessairement faire après lui : Seconde Lettre : On y établit la réalité de l'étendue , et le progrès des conspirations formées contre Dieu , contre l'Eglise et contre l'Etat , et l'on montre l'intérêt que les Magistrats sont obligés d'y prendre : Ensemble les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roy sur tous les Ecrits ci-dessus énoncés , et la matière sur ce mise en délibération :

La Cour faisant droit sur les Conclusions du Procureur Général du Roy , ordonne que lesdits Ecrits soient et demeurent supprimés ; Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter à cet effet au Greffe de ladite Cour. Fait inhibitions et défenses à tous Libraires , Imprimeurs , Colporteurs et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient , d'en imprimer , vendre , débiter , ou autrement distribuer. Ordonne en outre que Copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort , pour y être lû , publié et enregistré : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main , et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le quatre Janvier mil sept cent trente-huit. Signé , D U F R A N C.

A U T R E du Parlement , qui supprime un Imprimé , &c.

Ce jour , les Gens du Roy sont entrés , et Maître Pierre Gilbert de Voisins , Avocat dudit Seigneur Roy portant la parole, ont dit : Qu'un Imprimé qui se publie , leur annonce la nouvelle

Le Canonisation d'un Saint d'autant plus venerable à ce Royaume , qu'il y a pris naissance , qu'il y a passé sa vie , et qu'après l'avoir édifié par ses Exemples , il y a laissé des monumens durables de sa pieté et de son zele. Mais que plus la France doit prendre de part aux hommages religieux dont on l'honore , moins elle avoit lieu de s'attendre qu'on s'en fit une occasion de porter une atteinte indirecte à ses Maximes. Que si au milieu du récit de tant de vertus et d'actions de sainteté, il étoit juste de ne pas omettre le zele pour la Religion et pour l'Eglise , il étoit convenable aussi de ne s'en pas expliquer d'une maniere Ultramontaine , capable de blesser en France nos regards. Que c'est cependant ce qui s'aperçoit trop sensiblement dans l'Imprimé que la Cour voit entre leurs mains , et que dans les expressions qui y sont employées à ce sujet , on ne peut s'empêcher de reconnoître l'esprit des Partisans outrés de la Cour de Rome , sur la plénitude de pouvoir qu'ils lui attribuent dans les affaires de l'Eglise , et sur-tout en matiere de Doctrine , sur l'obéissance aveugle qu'ils veulent que l'on rende à ses Decrets aussitôt qu'ils sont donnés , et sur les peines rigoureuses que la Puissance Séculiere ne peut déployer trop-tôt à leur gré pour les faire exécuter. Qu'ils estiment donc qu'on ne peut aussi se dispenser d'employer dans cette occasion des précautions capables de remédier au danger, et d'empêcher les consequences d'un pareil exemple. Qu'ils présument en même temps que la Cour pourra juger à propos d'ordonner au surplus l'exécution des Arrêts qu'elle a rendus en différentes occasions au sujet des diverses entreprises de la Cour de Rome. Que tel est l'objet

des

194 **MÉRCURE DE FRANCE**
des Conclusions qu'ils ont prises , et qu'ils laissent à la Cour avec l'Exemplaire de l'Imprimé dont il s'agit.

Eux retirés: Vu par la Cour l'Imprimé , intitulé : *Canonisatio B. Vincentii à Paulo , Parisiis , à Typis Petri Simon. 1737.* Ensemble les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roy. La matière sur ce mise en Délibération.

La Cour faisant droit sur les Conclusions du Procureur Général du Roy , ordonne que le dit Imprimé sera supprimé ; enjoint à ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter à cet effet au Greffe de ladite Cour ; fait défenses de l'imprimer , vendre et débiter. Ordonne que les Arrêts des 15. May 1647. 9. Mars 1703. 16. Decembre 1716. 3. Octobre 1718. 10. Janvier 1719. et 28. Septembre 1731. seront exécutés selon leur forme et teneur , et que Copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Baillages et Sénéchaussées du Ressort , pour y être lu , publié et enregistré ; Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le quatre Janvier mil sept cent trente-huit. Signé , D U F R A N C.

DECLARATION DU ROY, qui ordonne la continuation de la perception des Droits y énoncés.

A ces causes et autres à ce Nous mouvans , de l'avis de notre Conseil , et de notre certaine science , pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit , déclaré et ordonné , et par ces Présentes signées de notre main , disons , déclarons et ordonnons , voulons et Nous plaît
que

que le doublement des Droits du Domaine, Barrage et Poids-le Roy, de Paris, le Droit d'augmentation ou rehaussement du Sel qui se consomme et distribué dans l'intérieur de la Province de Franche-Comté, les Droits de Courtiers - Jaugeurs, ceux d'Inspecteurs aux Boucheries et aux Boissons, et deux sols pour livre d'iceux, et les Droits manuels sur les Sels, continuent d'être levés et perçus jusqu'au dernier Septembre 1744. ensemble les anciens et nouveaux deux sols pour livre des Droits de nos Fermes, jusqu'audit jour, pour les parties de nos Fermes qui finissent audit jour, et jusqu'au dernier Decembre de ladite année pour la Ferme des Domaines, Contrôle des Actes des Notaires, et sous signature privée, petits Sceaux, Insinuations, Centième denier, Greffes, Formules dans les Provinces où les Aydes n'ont point cours, et autres Droits joints à la Ferme des Domaines qui y sont sujets, le tout conformément aux Edits et Déclarations qui ont établi et prorogé tous lesdits Droits; Voulons aussi que les Droits réservés dans les Cours, Chancelleries, Présidiaux, Bailliages et autres Sieges et Jurisdictions, continuent d'être levés et perçus jusqu'audit jour dernier Decembre 1744. à l'exception de ceux éteints et supprimés par notre Déclaration du 3. Août 1732. et à la réduction aux trois quarts et moitié, et conditions y portées. Si Donnons en mandement &c. Donnée à Versailles le septième jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent trente-huit, &c. Registrée &c.

ORDONNANCE de Police, du premier
Fevrier 1738. Qui renouvelle les defenses à
tous

176 MERCURE DE FRANCE
 sous Limonadiers , Marchands de Vin , Aubergistes , et autres , de souffrir que l'on joue chez eux aux Jeux de Pair - ou - non , aux Dez , et autres Jeux de hazard , sous peine de trois mille livres d'amende ; et de mille livres aussi d'amende contre chaque particulier qui y sera trouvé jouant ausdits Jeux.

T A B L E.

C atalogue des Mercures.	
Le Privilege du Roy.	
Liste des Libraires.	
L'Avertissement.	
P IECES F UGITIVES . Etrennes à S. E. M. le Cardinal de Fleury ,	1
Lettre de M. . . . à Mad. . . . sur la cause des Songes ,	2
Epitre de M. de Sepmanville , à M. Fossard, fils, de Rouen ,	12
Deuxième Lettre au sujet des Ouvrages de M. de Thou ,	15
Ode contre les Poëtes obscènes ,	19
Seconde Lettre sur le Livre de l'Abbé Géorgi, intitulé, <i>de Liturgiâ Romani Pontificis</i> , &c.	26
<i>Pietas in patrem impiâ</i> , &c.	34
Lettre de M. Liger , sur une Question propo- sée , &c.	37
Madrigal.	46
Lettre au sujet d'une Antiquité reconnüe depuis peu à Montmartre près Paris ,	47
Bouquet ,	53
Description des Monumens élevés pour la con- servation des cœurs de Louis XIII. et de Louis XIV.	54

Étrennes ,	61
Lettre au sujet de l'Histoire des Evêques de Nîmes ,	63
Les Obseques du Rat , <i>Fable</i> ,	68
Reflexions sur les Sciences ,	70
Enigme et Logogryphes &c.	84
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS , &c.	89
La Sagesse du Gouvernement , <i>Ode</i> ,	95
Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire , &c	98
Traité du Vertige , &c.	115
Vers sur le Traité du Vrai Mérite , &c.	117
Méthode facile pour apprendre sans Maître la marche , les termes , la regle et une grande partie des finesses du Jeu de Trictrac ,	118
Sujet de l'Académie des Belles-Lettres pour le Prix ,	124
Prix proposé par l'Académie de Chirurgie, <i>ibid.</i>	
Jettons frappés pour l'année 1738.	126
Estampes nouvelles ,	127
Chanson notée ,	130
Spectacles , la Métromanie ,	131
Nouvelles Etrangères , Turquie et Perse ,	147
De Russie et Pologne ,	151
D'Allemagne et Italie ,	155
De Naples , de Genève ,	158
D'Espagne et Portugal ,	160
Morts , Naissances des Pays Etrangers ,	161
Étrennes à Mlle de C.	162
France , Nouvelles de la Cour de Paris , &c.	163
Extrait de Lettre sur l'arrivée à Saumur du Com- te d'Aubigné ,	167
Morts , &c.	169
Arrêts Notables ,	190

Errata du premier volume de Décembre.

P Age 2576. ligne premiere, *Pascenius*, lisez
Pescennius.

P. 2716. l. 5. s'assemblerent, l. s'assembla.

Errata du second volume.

P Age 2826. ligne 15. ces, lisez les sources.

P. 2829. l. 14. Monsieur, ôtez ce mot.

P. 2837. l. 5. du bas, l'ancienne, l. l'ancien.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 7. ligne 6. minute, ôtez ce mot.

P. 34. l. 7. Chantre, l. Chapitre.

P. 51. l. 13. douilles, l. goulots ou cols.

P. 68. l. 1. qu'il, l. qui.

P. 82. l. 1. ne, l. de.

Les Jettons gravés doivent regarder la page 120

La Chanson notée la page 139

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1738.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay
 à la descente du Pont
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Étrangers, ou les Particuliers qui souhaitent le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à leur adresser leurs adresses à M. Moreau, qui s'engage à faire leurs Paquets sans peine de port, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'ils lui en indiquera.

PAIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE AU ROY.
FEVRIER. 1738.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE SACRÉE,
Tirée du Pseaume XC. *Qui habitat*
in adjutorio Altissimi. &c.



Eureux , mille fois l'homme juste ,
Qui loin des profanes Mortels ,
Prosterné dans ton Temple au-
guste ,
Vient invoquer ton nom à l'ombre des Autels!
Toujours sûr , ô mon Dieu , de ta bonté propice.

A ij H

Il brave les efforts de ses Persécuteurs.
Tu marches devant lui , tandis que leur malice
Pour lui creuser un précipice ,
Cache dans son chemin des pièges séducteurs.



Pour toi seul plein de confiance ;
Il saura malgré les revers
Qui menacent son innocence ,
Fouler d'un pas certain les écueils entr'ouverts ;
En vain , pour le percer , mille fleches cruelles
Feront entendre au loin d'horribles siffemens ;
Ta main détournera leurs pointes criminelles ;
Et tu lui prêteras des ailes ,
Qui le déroberont aux fureurs des méchans.



Quelle est cette foule perfide ;
Qui l'assiège de toutes parts ;
La rage , la haine homicide
D'un mortel désespoir animent leurs regards ;
Dans leurs barbares mains la vengeance s'apprête ;
Je les vois s'approcher , je les entens frémir ;
La flamme est allumée et la victime est prête ,
Le fer est levé sur sa tête ,
S'en est fait , ô mon Dieu , le Juste va périr.



Est-ce donc là cette alliance

Que

F E V R I E R. 1738. 199

Que tu juras avec tes Saints ?

N'ont-ils pour toute récompense

Que des maux à souffrir , ou des biens incertains ?

Mais que dis-je , Seigneur , et qu'osai-je résoudre ?

Un moment a détruit tant d'Ennemis divers ;

Sous les coups dévorans de ta brûlante Foudre

Ils tombent tous , réduits en poudre ,

Et vont cacher leur honte au milieu des Enfers.



O Juste , tels sont les miracles

Que Dieu fait éclater pour toi ,

Il éloigne tous les obstacles

Qui pouroient te soustraire à sa divine Loi ;

Contemple à tes côtés ces fameuses victimes

Que son Bras triomphant t'immole tous les jours ;

Voi tous ces Ennemis , voi le fruit de leurs crimes ;

Ils te préparoient des abîmes ,

Ces abîmes les ont dévorés pour toujours.



Que le Juste aille donc , sans peine ,

Tenter le hazard des combats ;

La Victoire toujours certaine

Vera voler partout la Gloire sur ses pas ;

A iij

Fort

200 MERCURE DE FRANCE

Fort du secours d'un Dieu fidèle à sa parole ,
Il attend sans frémir les ombres de la nuit ,
Et les vents déchaînés de l'un à l'autre Pole ;
Et la Peste , et le Trait qui vole ,
Et la pâle famine et l'horreur qui la suit.



Les traits des vengeances célestes
Ne sont jamais tombés sur lui ;
Contre leurs atteintes funestes
Dans sa seule innocence il trouve son apui
Aux Esprits bienheureux , chargés de le con-
duire ,
Par un ordre Eternel ses jours sont confiés ;
Qu'on médite sa mort , qu'on s'arme pour lui
nuire ,
Que l'Enfer frémissse et conspire ,
L'Ennemi confondu tombera sous ses pieds.



Quels nouveaux Ennemis s'élèvent ?
Lions , Basilics , Léopards ,
Contre le Juste se soulèvent ;
Le trépas à ses yeux s'offre de toutes parts.
Que vois-je ? ils tombent tous sous sa main
triomphante ;
Il combat le Lion , il marche sur l'Aspic ,
Mille affreux siffemens n'ont rien qui l'épou-
vante ;

Et de

FÉVRIER. 1738. 201

Et de lui-même il se présente
Aux regards meurtriers du perçant Basilic.



Loin du péril , loin de l'orage ,
A l'abri des fureurs des vents ,
Il contempera le naufrage
Qui de flots éternels couvrira les méchans ;
S'il implore son Dieu , dans lui seul s'il espère ,
Ce même Dieu qu'il sert, exaucera ses vœux ;
S'il languit dans les pleurs , s'il vit dans la misère ,

Triste jouët d'un sort contraire ,
C'est pour en devenir plus grand , et plus heureux.



Ainsi donc ta Bonté suprême
Prodigue au Juste ses faveurs ;
Il éprouve en ce Monde même
L'ineffable avant-goût des célestes douceurs.
Qu'il est doux , ô mon Dieu , qu'il est beau de
te suivre !

Après toi désormais je brûle de marcher ;
Quand je suis détenu , ta bonté me délivre ;
Quand je meurs tu me fais revivre ;
Quand je suis attaqué , tu me fais triompher.



Tu combles mes longues années
D'une heureuse prospérité ,

A iiii

Tu

Tu répands sur mes destinées

La douceur , le repos , et la tranquillité,

Qu'il me tarde , Seigneur , de sortir de la vie !

Mes momens sont trop longs , abrèges-en l'
cours.

Déjà d'un prompt effet ma priere est suivie. . .

Je meurs, . . . et mon ame ravie

Te voit , et te possède , et t'aime pour toujours

J. B. GUIS , de Marseille.



*QUESTION importante jugée au
Parlement de Paris.*

Sçavoir si la clause d'un Contrat de Mariage par laquelle un des conjoints a stipulé qu'une somme de deniers seroit propre à lui et aux siens , de son côté et ligne , imprime tellement à ces deniers le caractere de propres , que dans la ligne de ce conjoint ces deniers doivent passer à ses héritiers des propres ; ou si au contraire l'effet de cette clause n'est que d'exclure le survivant des conjoints et ses héritiers.

FAIT.

F A I T.

En 1689. Le Sieur Dumoulin épousa Dame Marie-Anne de Santilly. Par leur Contrat de Mariage, le Sieur Dumoulin mit tous ses biens en communauté à l'exception d'une somme de 9000. liv. qu'il stipula propre à lui et aux siens de son côté et ligne.

De ce Mariage les Sieurs et Dame Dumoulin n'eurent qu'une Fille qu'ils marierent en 1713. à M. de Fleubet Conseiller au Parlement.

Les Sieur et Dame de Fleubet eurent un Fils nommé Gaspard de Fleubet.

Madame de Fleubet deceda en 1719. laissant pour son seul et unique heritier Gaspard de Fleubet son Fils.

Le Sieur Dumoulin mourut le 17 Juillet 1731. Gaspard de Fleubet son petit Fils étoit son unique heritier, ensorte que les 9000. liv. exceptées de la communauté par le Sieur Dumoulin, et qui faisoient partie de sa succession, furent dévolues à Gaspard de Fleubet, mais pour la propriété seulement, parce que l'usufruit en appartenoit à la Dame Dumoulin en vertu d'une clause du Contrat de Mariage de Madame de Fleubet sa Fille, qui lui reservoit l'usufruit de tous les biens du Sieur Dumoulin.

A v Gas

Gaspard de Fieubet ne survécut qu'environ un mois au Sieur Dumoulin son ayeul , il mourut le 6 Août 1731. étant encore Mineur et laissant trois sortes d'héritiers , sçavoir , M. de Fieubet son Pere , qui étoit son héritier mobilier , la Dame Dumoulin son ayeule maternelle , qui étoit aussi son héritière mobilière , quant à certains biens , auxquels Madame Fieubet ne pouvoit succéder , et la Dame de Colombel et Consors héritiers des propres du côté et ligne du Sieur Dumoulin.

La Dame de Colombel fit assigner au Châtelet la Dame Dumoulin , pour se voir condamner à lui payer la somme de 2250 liv. faisant sa part afferente dans les 9000 liv. stipulées propres par le Contrat de Mariage du Sieur Dumoulin comme étant un propre réel affecté à la ligne du Sieur Dumoulin.

La Dame Dumoulin soutint que la question étoit déjà jugée contre la Dame de Colombel par un Arrêt rendu en forme de reglement le 17 Mars 1733. entre elle et les héritiers des propres du Sieur Dumoulin , par lequel on adjugea à la Dame Dumoulin , comme héritière mobilière de la Dame de Fieubet sa Fille , la totalité des deniers que les Sieur et Da-

me

me Dumoulin lui avoient donnés en Mariage et qu'ils avoient stipulés propres à elle et aux siens de son côté, et ligne; lesquels deniers furent adjugés à la Dame Dumoulin, à l'exclusion des héritiers des propres du Sieur Dumoulin, qui soutenoient que les deniers étoient un propre de ligne: sur le fondement de cet Arrêt la Dame Dumoulin soutenoit la Dame de Colombel non recevable.

Au fond elle fit voir que la clause en question n'operoit pas une affectation à la ligne du Sieur Dumoulin, mais seulement une distraction de la communauté, pour l'exclusion de l'autre conjoint, que d'ailleurs elle avoit en vertu du Contrat de Mariage de Madame de Fleubet, l'usufruit des biens du Sieur Dumoulin, que d'un autre côté elle avoit par la disposition de la Coutume l'usufruit de la portion de la dot que le Sieur Dumoulin avoit donnée à Madame de Fleubet.

Sur cette demande intervint Sentence contradictoire au Châtelet qui debouta la Dame de Colombel de sa demande avec dépens.

La Dame de Colombel croyant qu'elle n'avoit été deboutée que parce qu'elle ne s'étoit pas adressée au véritable contra-

A vj dicteur;

206 **MERCURE DE FRANCE**
dicteur , fit assigner au Châtelet M. de Fieubet et prit contre lui les mêmes conclusions qu'elle avoit déjà prises sans succès contre la Dame Dumoulin.

Par Sentence contradictoire du Châtelet la Dame de Colombel fut encore déboutée de cette demande.

La Dame de Colombel ayant interjeté apel tant de cette dernière Sentence, que de la première renduë en faveur de la Dame Dumoulin , M. de Fieubet donna sa Requête d'intervention sur l'apel de la Sentence renduë avec la Dame Dumoulin ; et conclut à ce qu'en déboutant la Dame de Colombel de sa demande , la Dame Dumoulin fût condamnée à lui payer en sa qualité d'héritière des meubles et acquets de Gaspard de Fieubet son Fils , la somme de 9000. liv. avec les intérêts depuis le jour du décès.

Cette affaire faisoit la matière d'une Instance appointée au Conseil en la Grand-Chambre au rapport de M. Bochart de Saron , Conseiller.

La Dame Dumoulin gardoit le silence sur l'apel , en sorte que la contestation n'étoit plus qu'entre la Dame de Colombel et M. de Fieubet.

De la part de la Dame de Colombel , on disoit que quand la stipulation de propre
est

est en faveur du conjoint seulement, elle n'est que contre la communauté ; que lorsqu'elle est en faveur du conjoint et des siens , elle rend les deniers propres dans la succession du conjoint entre ses enfans et descendans seulement et non au profit des collatéraux ; mais que, quand la stipulation est faite en faveur d'un des conjoints et des siens de son côté et ligne , cette clause opere que les deniers sont propres, ou réputés tels par la destination du Pere de Famille, pour en exclure l'heritier mobilier du dernier des enfans , et les faire passer aux collatéraux du conjoint , au profit duquel la stipulation a été faite.

Ces principes , disoit-on , ont leur origine dans l'Art. 93. de la Coutume de Paris qui porte, » Somme de deniers don-
» nées par pere, mere, ayeul ou ayeule, ou
» autres ascendans à leurs enfans en con-
» templation de Mariage, pour être em-
» ployée en achat d'héritages , encore
» qu'elle n'ait été employée , est réputée
» immeuble à cause de la destination.

Donc la destination du Pere de Famille portée par son Contrat de Mariage pour l'établissement d'un propre fictif , doit avoir son exécution , et les deniers par lui stipulés propres , sont censés et
reputés

reputés immeubles , tant que dure cette fiction , c'est-à-dire , tant qu'elle n'a pas eû pleinement son effet.

Dans l'espece il s'agissoit d'une clause du Contrat de Mariage du Sieur Dumoulin , par laquelle il avoit stipulé qu'une somme de 9000. livres , faisant partie de ses biens seroit propre à lui et aux siens de son côté et ligne.

Suivant l'Article 93. de la Couûtume , cette somme de 9000. l. devoit, disoit-on, être reputée Immeuble à cause de sa destination.

Mornac sur la Loi 9 au Disgeste de prob. dit en parlant de deniers stipulés propres au conjoint aux siens de son côté et ligne : *Judicavit Senatus ejusmodi nummos , non modo esse immobiles , sed et pertinere ad hæredes à latere , tanquam proprium eorum , gentisque patrimonium , per quas cumque manus ambularent , ex vi scilicet destinationis et conventionis pactique dotalis , quod omnium fortissimum.*

On citoit encore pour la Dame de Colombel un grand nombre d'Auteurs dont on prétendoit que le sentiment lui étoit favorable.

De la part de M. de Fieubet , on disoit au contraire que tous les Auteurs qui ont traité la question sur l'effet de la stipulation

tion

tion de propre à elle et aux siens de son côté et ligne, et qui ont embrassé le Système de l'affectation de ligne et de fideicommiss par rapport aux deniers stipulés propres, ont toujours distingué le cas où le conjoint s'est doté, *de suo*, d'avec le cas où il a été doté par ses Père et Mere; qu'ils conviennent tous que dans le premier cas, la stipulation de propre n'a d'effet que pour l'exclusion de l'autre conjoint et de ses héritiers, mais qu'elle est sans application à l'égard des héritiers naturels du conjoint qui a fait la stipulation, et n'emporte aucune affectation aux héritiers des propres de la ligne de ce conjoint, et cela par deux raisons.

La première, c'est qu'en stipulant lui-même les deniers propres à lui, et aux siens de son côté et ligne, il n'a point désigné une de ses lignes plutôt que l'autre, ce qui donne lieu de décider qu'il a eû une affection égale pour ses héritiers et pour les héritiers de celui qui devoit recueillir sa succession.

La seconde, c'est que quand il auroit spécialement appelé une ligne par préférence à l'autre, les grands principes du droit public, s'éleveroient contre sa volonté; les successions étant de droit public, on ne peut changer dans la succession

Titre MERCURE DE FRANCE

sion *ab intestat* l'ordre que la Loi y a établi , et dès que la Loi appelle un héritier , il ne peut - être permis , même par Contrat de Mariage , d'en désigner un autre qui puisse être préféré à celui de la Loi.

Or le Sieur Dumoulin s'étant marié *de suo* , s'il étoit decédé *intestat* sans enfans , son plus prochain héritier en qualité d'héritier des meubles et acquêts eut emporté les 9000. livres en question par préférence aux héritiers des propres , par cette seule raison qu'il étoit appelé par la Loi ; donc la stipulation ne changeoit en rien , ni la nature , ni le sort des deniers et ne produisoit d'autre effet que d'empêcher la confusion dans la Communauté et d'exclure la Dame Dumoulin et ses héritiers.

Si l'intention du Sieur Dumoulin, qui avoit stipulé les 9000. liv. propres , eût été de fonder un fideicommiss perpétuel dans sa Famille , de faire une distinction des lignes et des différentes sortes de ses héritiers , pour donner dans tout les temps la préférence sur ces deniers à une certaine espèce d'héritiers , il auroit déclaré sa volonté d'une manière propre à caractériser la substitution , et auroit réglé le cours de ce mobilier dans la descendance.

dance de cette ligne privilégiée et appelée par prédilection , en un mot il eût fait une substitution ; mais personne n'ignore que dans nos mœurs les substitutions doivent être l'ouvrage d'une volonté précise et bien distincte , et surtout dans les Actes entrevifs , où il est moins permis de suppléer que dans les Testamens. On ne trouve point de fideicommiss perpétuel écrit dans le Contrat de Mariage du Sieur Dumoulin , et l'on ne peut regarder comme une substitution , la vocation qu'il a fait de ceux de son côté et ligne , puisqu'il ne désigne point si c'est la ligne paternelle ou maternelle , ni quelle sorte d'héritiers il appelle par préférence à d'autres.

Est-il même vrai qu'un homme puisse à son gré métamorphoser un meuble qui reste entre ses mains , en propre de succession et de disposition ? non sans doute. La Loi règle le sort et la qualité des biens , elle en détermine la nature d'une manière invariable ; un meuble est toujours un meuble ; il est permis de le substituer , mais après avoir roulé dans les différentes générations , il se trouvera toujours meuble en la Personne de celui au profit de qui la substitution sera éteinte.

Si l'effet de la stipulation de propre au conjoint , étoit de faire un propre absolu , il s'ensuivroit que l'Auteur même de la stipulation ne pourroit en disposer que comme d'un propre réel, cependant il est bien certain , que la somme apartiendrait sans retranchement à son Legataire universel ; il est également certain que dans les Coutumes qui permettent aux conjoints de s'avantager par Testament , comme le Maine et Rheims &c. la Femme peut disposer au profit de son mari des deniers par elle stipulés propres , *et vice versa* , le mari peut pareillement disposer au profit de sa femme de ses Propres fictifs , et dans le cas de succession *ab intestat*, cette somme apartiendrait à leur heritier des meubles et acquêts , et non pas à leurs heritiers des Propres.

Il en est de même du second degré *propre aux siens*. On n'a jamais douté , que lorsqu'un Fils recueille dans la succession de son Pere un Propre conventionnel , il ne puisse disposer de la totalité , comme d'un simple meuble , à l'âge de 20. ans ; cependant , si on considéroit cet effet comme un Propre de ligne , il ne pourroit en disposer avant sa majorité , et il ne pourroit disposer que du Quint : cette Jurisprudence , qui est incontestable ,

ble, peut-elle se concilier avec le système de Propre de ligne ?

A l'égard du troisième degré, *Propre aux siens de son côté et ligne*, l'objet de cette clause n'est pas de faire un *Propre* affecté à la ligne comme un *Propre* réel, puisque les deniers stipulés *Propres*, passant à l'héritier de la ligne, en supposant qu'il n'y ait point de plus proche héritier que lui, son héritier le plus proche y succedera au préjudice de l'héritier de la même ligne : ces deniers se distribuent comme meubles entre les créanciers dans les trois degrés de la stipulation, et dans les *Coûtumes* où l'héritier mobilier est tenu seul des dettes, c'est à lui seul à payer les deniers stipulés *Propres* ; enfin, dans les *Coûtumes* de subrogation, celui qui décède avec un *Propre* fictif, est censé n'avoir point de *Propres*, et en ce cas les acquêts sont subrogés aux *Propres* ; et s'il n'y a point d'acquêts, les meubles dans lesquels on confond le *Propre* fictif, sont subrogés aux *Propres*.

Ces Observations font connoître combien est chimerique l'idée de mettre ces *Propres* fictifs dans la classe des *Propres* de ligne, puis qu'ils n'en ont aucun des attributs, et que tout l'objet et l'effet de

214 MERCURE DE FRANCE
de ces clauses , est d'exclure l'autre conjoint et ses heritiers de pouvoir jamais prendre part aux deniers stipulés Propres , soit à titre de communauté , ou à quelque autre titre que ce soit ; ensorte que ces stipulations ne sont faites que par rapport à la communauté , et à la succession mobilière des enfans du conjoint qui a fait la stipulation ; et c'est pour cela que l'on a donné à ces deniers le nom de *Propres de communauté*.

Les 9000. livres stipulées Propres par le sieur Dumoulin , n'ont donc point cessé d'être meubles en sa personne , et à l'égard de ses heritiers. Gaspard de Fieubet , son Petit-fils , en a recueilli la propriété à titre de meuble , comme heritier de son ayeul , et cette propriété a passé aussi librement à M. de Fieubet en vertu de la Loi qui lui défère la succession mobilière de son Fils , que si Gaspard de Fieubet ayant atteint l'âge de tester , en eût disposé au profit de M. son Pere.

Tels étoient en substance les Moyens que proposoit M. de Fieubet ; il rapportoit aussi le sentiment de plusieurs Auteurs qui lui étoient favorables , et répondoit à ceux qui lui étoient opposés par la Dame de Colombel.

Par

ar Arrêt du 20. Janvier 1738. la Cour
 les Apellations au néant, reçut M. de
 ibet Partie intervenante sur l'Apel
 tre la Dame Dumolin et la Dame de
 ombel, et Consors; condamna la Dame
 noulin à payer à M. de Fieubet les
 6. liv. en question, avec les interêts
 jour de la demande, et aux dépens
 ers toutes les Parties.



*ADUCTION d'une Ode An-
 loise sur la vanité des Plaisirs &c.
 ar M. Despreaux de l'Académie
 yale des Belles - Lettres d'Angers.*

In vain Dear friend, &c.

*N vain vous excitez ma Muse languissante ;
 Ses efforts seroient superflus ;
 ré de vos desirs le moyen qu'elle chante ;
 Apollon ne l'inspire plus ,
 Elle n'en est plus embrasée ;
 Jamais une chaude rosée
 Ne tomba pendant les Hyvers ;
 L'esprit glacé par la vieillesse ,
 A r'il le feu , la gentillesse
 Qu'il faut à de folâtres Vers ?*

*cher , tout a changé, vous ne pouriez, sans
 peine ,* *Recon*

Reconnoître en moi ce Berger

Qu'on voyoit autrefois dans les Bois , dans la
Plaine

D'objets en objets voltiger.

Les Zephirs , les Amours , les graces

Les tendres Nymphes sur leurs traces ,
Venoient admirer mes talens.

Helas ! cette amoureuse foule ,
De même que l'Onde qui coule
A fui mes douloureux accens,



Un triste souvenir est tout ce qui me reste
Des plaisirs que j'eus autrefois.

La nature chés moi , par un ordre funeste ;

Succombe sous son propre poids.

Aucun vain desir ne m'agite ,

Et je ne vois rien qui merite

Que je me donne un soin nouveau.

Insensible à toute autre amorce ,

Je n'emploie un reste de force ,

Qu'à vaincre l'horreur du Tombeau.



Depuis que sur mon chef de sa neige maudite
Saturne a versé la blancheur ,

Les Filles d'Apollon , toutes ont pris la fuite ,

Mes cheveux gris leur ont fait peur.

Les Nymphes , jadis moins cruelles ,

Aujourd'hui

Aujourd'hui dédaignent , comme elles,
 L'état où je me vois réduit ;
 Si la jeunesse les engage ,
 Dès qu'on touche au décours de l'âge,
 Cette folle troupe s'enfuit.



Ma structure penchante annonce sa ruine ;
 Et la triste fin de mes jours.
 Pour arriver au but que le Ciel leur destine ;
 Tout en précipite le cours ;
 Je sens mon chancelant courage
 Entraîner avec lui l'usage
 D'un juste et vif raisonnement.
 Je rougis du passé sans cesse ,
 Le malheur du présent m'opresse ;
 L'avenir comble mon tourment.



L'Amour peut - il encor trouver place en une
 ame ,

Dont tous les généreux projets
 Succombant aux fureurs d'une odieuse trame
 L'ont comblé de mortels regrets ;
 Avec ce qui me reste à craindre ,
 Je n'ai de loisir que pour plaindre
 Le funeste sort de mon Roy ;
 Le sang de mes proches qui crie ;

La

La ruine de ma Patrie ,
M'ont frappé d'un mortel effroy.



Scachez , mon cher ami , que toutes mes pen-
sées

Se réunissent au cercueil ;
Par cette affreuse image elles sont renversées ;
Leur espoir est dans leur écueil ,
En proie à l'humaine malice ,
Et victime de l'injustice ,
Au Ciel dois - je être moins soumis ?
Non , loin d'implorer sa vengeance ,
Je supplie encore sa Clemence ,
De convertir mes Ennemis.



Faites , sur mon exemple , une utile récolte
De sentimens et d'actions ,
Qui puisse de vos sens apaiser la révolte
Contre les tribulations.

Défiez-vous , en homme sage ;
De tous ces plaisirs de passage
Qui plongent dans l'aveuglement ,
Celui-là seul soutient la peine ,
Qui s'est bien montré sur la Scène ;
Dont le mort fait le dénoûment.

C'est

C'est à quoi , dès long - temps , je fus le plus sensible ;

Tout Mortel doit l'être à son tour ;
Et je ne croirai pas qu'il vous soit impossible :

Comme moi de penser un jour.

Que ces passions délectables

Vous paroîtront abominables ,

Quand votre cours sera rempli !

Alors des trompeuses délices

Vous voudrez voir tous les complices

Plongés dans l'éternel oubli,



Que je serois heureux et content , si mon zèle

Vous faisoit goûter mes conseils ,

Et si je vous prouvois que d'un ami fidèle

On n'en reçoit que de pareils !

Si de cette route glissante

Où vous entraîne votre pente ,

Je vous faisois fuir les abords ,

Enfin , si je rompois les chaînes

De ces plaisirs suivis des peines

De tardifs et vengeurs remords !

EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre de M. Sogirel
de Toresy , au sujet de la Ville de Troyes,
&c.*

JE passai dernièrement par la Ville de Troyes , où mes affaires ne m'avoient pas apellé depuis cinq ans. Les Réparations et les Embelissemens qu'on y a fait pendant ce temps-là , l'ont tellement changée , que bientôt , si on continue , elle aura véritablement l'air d'une Ville Capitale ; mais sa beauté sera toujours imparfaite , tant qu'il y manquera une Fontaine , qui se répandant de la grande Place du Marché au bled , dans les ruës voisines , procure au *Quartier haut* la commodité des Eaux dont jouit le *Quartier bas*.

J'ai ouï dire que M. de Vauban , en passant par Troyes , avoit voulu faire conduire dans cette Place , par le moyen d'un Aquéduc , plusieurs belles Fontaines qui sont au-dessus de la Ville , dans une Ferme apellée *Nago*. L'entreprise étoit des plus magnifiques ; mais un million qu'on demandoit pour l'exécution , refroidit tellement la bonne volonté de
ceux

ceux qui le désiroient le plus , qu'on n'y a pas pensé depuis.

Si le Projet que j'ai imaginé venoit à réussir , on pourroit exécuter à bon marché , ce qu'on n'a pû entreprendre à moins d'un million : du moins ne coûtera-t'il pas beaucoup d'en faire l'épreuve. Le premier Septembre dernier , après avoir terminé mes affaires , comme je me promenois auprès de la Porte de Paris , je considérai par hazard le Fossé , qui , quoique profond de plus de douze toises , est le plus souvent entièrement à sec , en r'entrant dans la Ville j'eus la curiosité de regarder dans un Puits qui est proche de la même Porte , vis à vis de la maison de M. Bélu , un de mes Correspondans , m'imaginant que ce Puits seroit pour le moins aussi profond que le Fossé. Je fus étonné de voir qu'au contraire l'eau n'étoit pas éloignée du bord de plus de sept à huit pieds : de-là je conjecturai que cette eau venoit de quelque Fontaine dont on avoit interrompu le cours par les Ouvrages de la Porte , et qui ne pouvant s'écouler dans le Fossé , où la portoit sa pente naturelle , regorgeoit dans ce même Puits , et y restoit à la hauteur que je viens de dire.

Comme le Puits est dans l'endroit le plus élevé de la Ville, je m'imaginai qu'il seroit facile, par le moyen de tuyaux de plomb, de faire descendre son eau dans la Place du Marché, au milieu de laquelle elle se trouveroit à niveau de terre, que de-là on pourroit la distribuer dans plusieurs Maisons et Hôtels, tel que celui de M. le Major des Milices Bourgeoises, qui en auroit abondamment dans sa cuisine, et qui par le moyen d'une petite Pompe pourroit facilement la distribuer dans ses Appartemens. Si on vouloit la faire descendre jusqu'à l'Evêché, elle y feroit un très-beau Jet. Mais comme Mrs de Ville font travailler actuellement à un Pont sur la Seine, qui paroît leur devoir coûter considérablement, cet Ouvrage d'ailleurs n'étant nécessaire que pour l'embellissement de la Ville, M. le Major, qui en retireroit une grande utilité, et qui aime d'ailleurs le bien public, seroit peut-être bien-aise de faire cette dépense, dont toute la Ville lui auroit obligation, et avec d'autant plus de raison que l'eau en question passe pour la meilleure du Pays.

Comme ce Projet, s'il pouvoit réüssir, seroit d'une grande utilité pour Mrs de Troyes, j'ai crû devoir le leur communiquer

F E V R I E R. 1738 223
niquer par la voye du Mercure. J'espere,
Monsieur , que vous voudrez bien leur
rendre ce service. Je suis , &c.

A S. Dizier , le 13. Nov. 1737.



*A M. l'Abbé de * * * , Chanoine de
Notre-Dame , Conseiller au Parlement.*

E P I T R E.

L'Astre brillant qui nous éclaire
A déjà fini sa carrière ,
Il recommence un nouveau cours ;
La Parque , qui file nos jours ,
Voit augmenter d'un œil avide ,
Le fil de son fatal fuseau ,
Et sa main barbare , homicide ,
Se nourrit de l'espoir perfide
D'ensanglanter bien-tôt son funeste ciseau.
Le dernier terme va paroître ;
Le temps nous en aproche avec agilité ;
Au court instant qui nous vit naître
Succede avec rapidité
L'instant où nous cesserons d'être
Dans cette affreuse extremité ,
Où nous réduit le sort de la Nature humaine ;
Loin d'apesantir notre chaîne

B iij Pas

224 MERCURE DE FRANCE

Par les réflexions d'un esprit irrité ,
Cherchons, illustre ami, dans la Philosophie
Des traits heureux qui flatent nos destins ;
Nous vivons peu , jouissons de la vie ;
Calmons de vains regrets et charmons nos cha-
grins.

Non que j'admette une fatale yvresse ,
Que suit l'oubli de nos devoirs sacrés ;
Parmi les feux de l'ardente jeunesse ,
Dans l'âge mûr , dans la vieillesse ;
Ils doivent être reverés.
Loin de nous l'horrible système
De ces Ciniques effrontés ,
Qui cherchent le bonheur suprême
Dans le honteux oubli d'eux-mêmes ;
Et dans le sein des basses voluptés ;
Mais évitons la rudesse stoïque ;
Qu'un Sophisme philosophique
Ne broüille point notre cerveau.

La tristesse est un mal , la douleur un fléau ;
Et le plaisir est leur remède unique.
Pour égayer un cœur mélancholique ;
Un seul tambourin de Rameau ,
Vaut tous les discours du Portique.
On peut , par le secours de la droite raison ,
Rassembler à la fois l'agréable et l'honnête ;
Entre Diogène et Zenon
Il est un point où le Sage s'arrête.

Qu

Que par ses attraits séducteurs
Une sagesse douce , aimable ,
Enchaîne et gouverne nos cœurs ;
Et que ses soins , d'une vie agréable
Nous fassent goûter les douceurs ;
Que la raison toujours docile
Ne se roidisse point contre tous nos penchans ;
Et qu'à son tour souple et facile
Notre cœur ne soit point esclave de nos sens ;
C'est-là du vrai bonheur le système durable ;
Le Philosophe véritable ,
Sans en être tyran , maître de ses desirs ,
Trouve également condamnable
Et l'excès de rudesse et l'excès des plaisirs.

Tel on te voit dans le printemps de l'âge ,
Unir la joye honnête , aux soins de tes emplois ,
Le badinage aimable , à l'étude des Loix ,
La pieté solide , aux plaisirs du vrai Sage.
Puisse durer long-temps , ce charmant assem-
blage !

Puissent ainsi tes jours , à mon cœur précieux ,
Couler dans le repos , la joye et l'abondance !
Mais souviens-toi toujours que pour l'homme
qui pense ,
La sagesse consiste à sçavoir être heureux.





ECLAIRCISSEMENTS

Critiques sur les Pierres gravées , &c.

UN Mémoire d'environ quinze lignes , qui nous a été remis sans beaucoup d'examen , et qu'il a fallu envoyer à l'Imprimeur avec la plus grande précipitation , a donné occasion à une méprise grossière , qui pouroit bien être mise sur notre compte , dont nous pourrions aussi nous disculper avec assés de facilité , mais dont en tout cas nous adoptons volontiers la rétractation toute entière , satisfaits de marquer par là notre attachement pour la vérité , et d'encourager les Amateurs des beaux Arts à perfectionner (sur une matière si peu approfondie) des Eclaircissemens dont nous ne donnons ici qu'une foible ébauche.

Dans le Mercure du mois de Novembre dernier page 2476 , il est dit que le sieur Arthand , Bijoutier du Roy , a fait l'acquisition d'une assés grande quantité de Pierres gravées antiques , du premier ordre , &c.

Ce n'est point cette annonce générale qui doit être soumise à rétractation ,
puisque

pulque , indépendamment du triomphe de Silène sur prime d'Emeraude , énoncé dans le Mémoire sous le nom de Bacchanaïe ovale , on a pû admirer encore parmi cette Collection nombreuse , un Lion sur Cornaline de vieille Roche , gravé en creux , un Antinoïis de même , un Mercure sur une Jacinte apellée Vermeille , et quelques autres dont le détail est inutile pour la question dont il s'agit.

C'est donc pour avoir imprimé , que parmi ces Antiques il se trouve un Enlèvement du Palladium , *gravé par Coldoré* , qu'on a découvert dans notre Journal de Novembre , une erreur de fait insoutenable à tous égards , et dont l'examen conduit naturellement aux réflexions suivantes.

Si l'on a prétendu donner ce grand morceau pour véritablement Antique , (ce qui pouvoit être autorisé par la seule beauté de l'exécution ,) il devoit paroître absurde de l'attribuer à *Coldoré* , le plus connu peut-être de tous les Graveurs modernes , puis qu'il a travaillé en Angleterre du temps de la fameuse Reine Elisabeth , et qu'il a exécuté un nombre prodigieux d'Ouvrages en France , soit en relief , soit en creux , sous

les Regnes d'Henry III. d'Henry IV. et même en partie sous celui de Louis XIII. car il nous a passé par les mains quelques Portraits du temps de sa façon , et sur-tout un Buste de l'Evêque de Luçon (depuis Cardinal de Richelieu) où ce grand Homme est représenté avec la Croix pectorale , avant qu'il eût le Cordon de l'Ordre , morceau gravé de relief sur un Grenat Syrien , et qui ne peut être que de Coldoré , après la mort duquel ce bel Art a paru languir en France pendant un intervalle considérable.

Si au contraire les possesseurs de l'Enlèvement du Palladium se sont contentés d'une indécision , où la vérité trouve quasi toujours mieux son compte , et qu'ils ayent crû simplement que ce morceau pouvoit avoir été gravé par les ordres , ou du moins vers le temps de Laurent de Médicis , qui y a fait ajouter d'une maniere bien distincte les premières lettres de son nom , alors ce seroit une absurdité encore plus gratuite , et qui ne tendroit qu'à déprimer la Pierre , de la supposer gravée par Coldoré qui n'a pû naître que bien des années après la mort de Laurent de Médicis.

Cette alternative est bien simple , et

se réduit à ces quatre mots : Ou le Diomedé qui tient à sa main le Palladium est antique , et pour lors Coldoré n'a rien à y prétendre , ou bien cette Pierre a été copiée du temps de Laurent de Médicis (ou l'étoit déjà précédemment , ce qu'il faut encore observer) et par conséquent elle ne peut jamais être de Coldoré.

Mais ce n'est pas assés , ce semble , d'avoir prouvé de qui elle n'est point ; les preuves négatives ont , à la vérité , plus de force ordinairement que les autres , mais rarement sont-elles bien satisfaisantes dans la recherche des beaux Arts : il faudroit donc par une suite de conjectures yrai-semblables (et peut-être vraies) essayer de déterminer à peu près l'Auteur d'un morceau , qui , de quelque main qu'il vienne , peut tenir une place honorable dans les Cabinets des plus grands Princes.

Qu'il y ait eu en Italie dans le temps du renouvellement des Arts et des Sciences , quantité d'Artistes habiles , et de Graveurs sur métaux ou sur pierres , capables d'imiter l'Antique jusqu'à s'y méprendre , c'est une vérité incontestable pour quiconque ne se fait pas un jeu de pousser le Pyrrhonisme historique au-

B vj delà

230 **MERCURE DE FRANCE**
delà des bornes. Le doute peut d'autant
moins être admis sur cette matière que
les faits parlent, et que les monumens
existent; puisqu'il n'y a guère de per-
sonne un peu versée dans la curiosité,
qui ne sçache que Jean Cauvin, surnom-
mé le Padoüan, et qu'un autre Ouvrier,
appelé le Parmésan, ont imité avec pré-
cision les plus belles Médailles antiques,
qu'ils ont modelé des Bustes de Papes,
et d'autres contemporains dans le même
goût; et que Victor Camélius a aussi
frapé en bronze des Têtes, et composé
des Sacrifices d'une beauté équivalente
au plus bel Antique. Ce dernier, quoi-
que moins renommé, a gravé entr'au-
tres un Portrait de lui-même, d'un travail
exquis avec la date de 1508.

Mais il s'agit ici, nous dira-t-on, de
la Gravûre sur cristaux, Agathes et au-
tres pierres, dont la manœuvre est tota-
lement différente. . . . Eh bien! le nom-
bre des Artistes en ce genre est encore
plus grand, plus détaillé, et si l'on en-
treprendoit jamais d'en dresser la liste, il
faudroit la commencer par

1°. *Jean Dellé Corniolé*, natif de Flo-
rence, le premier qui a renouvelé l'Art
de graver sur les Cornalines, d'où mê-
me il a tiré le surnom sous lequel il est le
plus connu. On

On trouveroit encore dans les Mémoires du temps, (sans en nommer beaucoup d'autres que nous croyons devoir supprimer, parce qu'ils ne contribueroient en rien à découvrir la vérité que nous recherchons) on trouveroit, dis-je, les noms des Graveurs qui suivent, et quelque détail sur leurs principaux Ouvrages. Par exemple

2°. *Galeasso Mondella*, Graveur en pierres, qui étoit regardé comme un très bon Dessinateur.

3°. *Jean-Jacques del Caraglio*, de Verone.

4°. *Mattheo del Nassaro*, qui vivoit en 1550, que François Premier attira près de lui, et qu'il fit même Directeur de la Monnoye de Paris. Il grava pour ce Prince sur une Calcedoine, une belle tête de Dejanire d'après l'antique, couverte de la peau du Lion de Némée.

Nota. Si nous ne craignons de faire regarder comme un peu trop conjectural et trop arbitraire, l'art du monde qui nous paroît le plus amusant et le plus aimable, nous demanderions volontiers à Mrs les Antiquaires, à l'occasion de cette Dejanire, à quelle marque positive ils s'attachent le plus pour prononcer qu'une tête de femme d'un caractère noble, avec

232 MERCURE DE FRANCE

avec quelques boucles de cheveux et un muſle de Lion en guiſe de coëffure , doit être plutôt une Dejanire , qu'une Iole , ou une Omphale ? La Science de la Mythologie gagneroit peut-être quelque choſe à de pareilles diſcuſſions ; mais il faut retourner à la ſuite de nos Graveurs qui ſont ici l'objet capital.

- 5°. *Jean Bernardi da Caſtel*, de Bologna, qui vivoit en 1555. qui ſe plaiſoit ſurtout à graver d'après les deſſeins du Fameux Michel-Ange , et que les plus grandes compositions réduites en petit ne pouvoient ni effrayer ni rebuter ; témoins pluſieurs Batailles navales , l'Enlèvement des Sabines , la Chute de Phaëton , et pluſieurs autres. Il ſe ſervit auſſi quelquefois des Deſſeins de Per-tin del Vague , grand admirateur de Michel-Ange.

6°. Enfin *Valerio Vicentino* , Graveur auſſi en Agathes , Sardoines , &c. qui mourut en 1546. âgé de ſoixante - huit ans.

Ce dernier ſur lequel nous nous arrêtons un peu davantage, a paſſé pour celui de tous, qui par la netteté de l'Ouvrage , le ſoin extrême de le polir , et principalement par la finesſe des contours , a le plus approché de l'Antique : on ſçait qu'il

qu'il grava toute une suite de la Passion de Notre-Seigneur sur une belle Cassette de Cristal de roche, dont le Pape Clement VII. fit présent à François Premier.

Nous avouïrons sans repugnance que nous nous sentons un extrême penchant à attribuer à ce dernier Maître, l'enlèvement du Palladium, ou la vengeance d'Achille, car ces deux titres se sont toujours appliqués indifferemment aux sujets gravés où l'on voit un jeune Guerrier presque nud, qui vient d'enlever la Statuë fatale de Pallas.

Or voici (non pas les raisons) mais les conjectures sur lesquelles nous esperons pouvoir appuyer notre sentiment.

Avant toute chose, nous croyons devoit rejeter sans restriction le préjugé qui s'est établi parmi quelques habiles gens, que Laurent de Médicis ait jamais affecté de faire graver son nom sur les plus belles Antiques qui lui tomboient entre les mains; n'avoit il pas assés de génie pour comprendre qu'il ne leur donnoit par là aucun mérite ni réel ni imaginaire? Ce nom n'étoit il pas incompatible avec ceux de Dioscoride, de Felix, Solon, Policlete, et de quelques autres qu'on lit encore sur plusieurs veritables Antiques? Les a t'on yûs nulle part ensemble gravés
sur

234 MERCURE DE FRANCE

sur la même pierre ? Dira-t-on que Laurent faisoit effacer les noms Grecs pour y substituer le sien ? Ne l'auroit-t'il pas fait appliquer également à la belle Statuë de la Venus de Medicis, et à tant d'autres Ouvrages immortels qui font l'ornement du Palais de ses Successeurs ?

En un mot , si l'on trouve ces Lettres initiales L A V . M E D. sur quelques morceaux de gravûre précieux , n'est-ce pas plutôt une preuve complète que ce Prince si magnifique , ou les avoit fait graver à son choix , ou les avoit adoptés pour sa collection ? Et n'est-il pas visible que la prétenduë tradition que nous rejettons, n'a pû être mise en crédit que par l'avidité des Marchands, dans l'esperance de faire passer et de vendre pour Antiques , quelques-uns de ces morceaux du seizième siecle , malgré une contradiction si manifeste, si frappante , et qui n'est fondée que sur une supposition d'assés fraîche date , dont on ne trouve ailleurs nulle preuve ?

Après avoir établi qu'un Ouvrage qui porte avec soi des caracteres si distinctifs , ne doit jamais être transporté au temps des Grecs ni des Romains , il n'est peut être pas hors de propos d'examiner tout de suite auquel des principaux Graveurs

veurs que nous venons de citer , il seroit plus convenable de le donner.

Notre opinion consiste donc à croire, que pour l'attribuer à *Jean Louis Corniolé* le plus ancien de tous , il faudroit peut-être remonter à des rems un peu trop reculés ; d'ailleurs ceux qui ont eu le bonheur de faire renaître les beaux Arts ensevelis sous la barbarie , ne les ont pas vraisemblablement poussés tout d'un coup à leur ancienne perfection : cette conjecture n'a pas besoin d'être appuyée par des exemples tirés de la Peinture , de l'Architecture et des autres Arts : on en sent d'abord toute la force.

Les deux Graveurs Italiens qui suivent, c'est-à-dire , Galeasso Mondella et Jean Jacques del Cataglio , n'ont guere laissé après eux qu'un nom stérile ; peu de notions particulieres nous instruisent de leurs talens et de leur methode , on est donc bien fondé à juger que ceux sur lesquels nous avons des détails plus circonstanciés , ont été les plus habiles, et ceux qui sont parvenus à la plus haute reputation.

Tel est en ce genre Matheo del Nasaro qui vient ensuite , mais il y a bien de l'apparence qu'ayant été apellé à Paris par François Premier, et choisi pour Directeur

236 MERCURE DE FRANCE

recteur Général des Monnoyes, il n'a plus guere travaillé pour l'Italie , et que son talent favori s'étendoit plus volontiers sur la Médaille que sur la pierre gravée.

Pour *Jean Bernardi da Castel* , cité le cinquième , c'est son talent même qui dépose contre lui dans le fait dont il s'agit : il excelloit, dit-on, à réduire en petit les compositions les plus vastes ; pour-quoi donc en ce cas n'auroit-il pas gravé ce sujet de la même grandeur que d'autres Palladium qui sont connus , et notamment celui que l'on peut en sûreté regarder comme l'original , et qui a été long-temps possédé par un * des Curieux de Paris des plus distingués ?

Cette admirable pierre Antique, qui a d'abord été tirée du Cabinet de M. Bourdaloüe , est malheureusement passée aujourd'hui en Angleterre dans le riche Cabinet du feu Duc de Devonshyre : elle est gravée sur un morceau de Cornaline le plus pur et le plus transparent que l'on puisse voir , de la grandeur tout au plus d'une piece de douze sols, réduite en ovale sur sa largeur , mais dans ce petit espace Dioscoride Graveur d'Auguste qui y a mis son nom en Grec , a trouvé le secret de joindre au sujet prin-

* *M. Sévin.*

tipal une figure égorgée aux pieds de Diomede , et vis-à-vis de lui un piedestal fort allongé , qui soutient une petite Statue vûë par le dos.

Or , pourquoi Bernardi da Castel avec un espace plus que quadruple , auroit il supprimé ces deux Figures (lui dont le talent étoit de réduire) puis qu'elles soutiennent la composition , qu'elles garnissent le champ , et que la première est , en quelque façon , essentielle au trait d'Histoire représenté ?

Pourquoi n'auroit-il pas copié du moins , le fonds de son sujet en volume égal ? car ce n'est ni la singulière beauté , ni la rareté de la pierre qui ont pû le déterminer , puisque c'est une Calcedoine (Orientale , à la vérité) mais toute ordinaire , c'est à dire une Agathe blanche , dont la couleur est un peu laiteuse dans toute son étendue.

Reste donc *Valerio* , natif de Vicence , pour lequel nous avons hazardé de nous déclarer. L'éloge qui nous reste du point de perfection auquel il avoit atteint , convient exactement au Palladium qui a produit ces éclaircissemens ; l'Epoque de sa mort qui tombe en 1546. devient encore favorable à ce sentiment , puisque Laurent de Médicis fut tué dès 1537. ce
que

que les autres Graveurs qui fleurissoient en 1555. ou environ , devoient être trop jeunes du temps de Laurent , pour être déjà parvenus à exceller dans leur Art.

D'ailleurs ce même Valerio a travaillé longues années , n'étant mort qu'à 68. ans , ainsi il a eû le loisir de monter par degrés à la perfection. Enfin le Pape Clément VII. de la Maison de Médicis et propre neveu de Laurent II duquel il s'agit , paroissoit aussi donner la préférence aux Ouvrages de Valerio , puisqu'il les choisissoit pour faire des présens au Monarque le plus éclairé et le plus connoisseur qu'il y eût pour lors en Europe. Tout le monde sçait que c'est en 1533. que se fit à Marseille l'Entrevûe du Roy de France et du Souverain Pontife , pour le Mariage de Catherine de Médicis sa Cousine , avec le Dauphin.

C'est encore au même Valerio Vicentino , qu'on peut faire honneur d'une autre Pierre de conséquence , qui étoit en vente il y a quelques mois à Paris ; et qui porte pareillement ces Lettres ,
L A V R. M E D.

Cette seconde est une très-belle Onix , grande comme un écu de six francs , prolongé par les côtés en ovale ; les couleurs

leurs en sont distinctes et les nuances bien détachées l'une de l'autre.

Le labourieux Ouvrier y a gravé en relief un sujet qu'on ne peut méconnoître ; c'est le Sacrifice de Noë après le Déluge ; c'est l'instant des actions de grâces qu'il rend au Seigneur avec sa famille , après avoir fait sortir de l'Arche les differens couples d'animaux qu'il y avoit enfermés.

Une Personne distinguée par sa naissance , * et que son goût constant pour toute sorte de Litterature , a fait souhaiter pour Correspondant honoraire par l'Académie des Belles-Lettres , ayant il y a deux ans reçu de Florence une Empreinte en plâtre de cet Ouvrage , a jugé avec beaucoup de discernement, que non seulement il n'étoit point antique , mais même que la tête du Patriarche sembloit prise sur celle de Laurent de Médicis lui-même , et que les six autres Figures représentoient également ses Enfants et ses belles-Filles.

Cette conjecture ingénieuse pouroit devenir l'objet d'une nouvelle Dissertation , contre le préjugé de ceux qui adjugent un peu trop légèrement à l'Antiquité tout ce qu'ils voyent d'une cer-

* M. le Marquis de Caumont , d'Avignon.

tain

240 MERCURE DE FRANCE
taine beauté en gravûre; en effet comment
penser que des Graveurs Grecs ou Ro-
mains eussent été chercher dans la Gene-
se de Moïse , des Sujets pour s'exercer ?
Que répondre à un certain goût de com-
paraison qu'on peut apercevoir entre
cette sortie de l'Arche et la façon de des-
siner , de draper , de grouper , la ma-
niere en un mot de Jules , Romain , si
fort protégé par les Médicis ? Mais il
n'est pas ici question de s'étendre , en-
core moins de s'apesantir ; les Disserta-
tions sur les beaux Arts doivent être
traitées , s'il se peut , avec presque au-
tant de légèreté que les Arts eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit , l'Enlèvement du
Palladium qui est à vendre , quoi que
d'une composition plus resserrée , paroît
cependant mériter la préférence entre
ces deux pierres ; l'attitude noble et fiere
de Diomedé au milieu du Camp de ses
ennemis , la justesse de sa position pour
laisser voir le corps du monde le mieux
proportionné , la légèreté de sa draperie , et
son attention à écouter pendant la nuit ce
qui se passe autour de lui , sont de ces sortes
de beautés prises dans la Nature , et de ces
expressions simples dont l'antique seul
nous a fourni quelques modèles ; mais
c'est en cela même que les habiles gens
de

De tous les siècles ont cherché à imiter , à copier même ce petit nombre de Morceaux , qu'on pouroit appeller sublimes.

C'est là ce qui a fait le principal mérite du celebre *Carlo Canstanci* à Rome, et ce qui fait encore aujourd'hui donner de si justes aplaudissemens au sieur Bagier , * Graveur du Roy en pierres fines, à proportion quil cherche à s'en aprocher d'avantage par la liberté du dessein , jointe avec la correction et les graces.

Au reste , si nos conjectures à l'égard des Graveurs Italiens du seizième siècle , ne sont pas d'une évidence démontrée , elles ont au moins quelque fondement : l'opinion contraire n'en fourniroit guere d'aussi probables à qui voudroit la soutenir , et combien de systèmes avons-nous vûs sur des matieres d'une conséquence bien plus absolue , qui font tous les jours une espee de fortune, et qui ne sont pas plus solidement apuyés, quoique soutenus avec la plus grande vivacité ?

C'est un écueil dans lequel nous évitons de tomber ; il suffit de proposer nos idées , après quoi nous laissons non seulement la liberté de juger , mais nous supplions les Sçavans de nous redresser ;

* Il est logé par le Roy aux Galeries du Louvre , parmi les plus excellens Ouvriers en tout genre.

242 **MERCURE DE FRANCE**
et de vouloir bien faire part de leurs lumières au Public sur un Art plus intéressant qu'il ne le paroît au premier coup d'œil.

Pour nous , nous ne soutenons affirmativement autre chose à l'égard de la *Pierre* du sieur Arthaud, sinon qu'elle est extrêmement bien rendue , et qu'elle n'est, et ne peut être de *Coldoré*.

Nous nous flatons aussi que ce sera faire plaisir aux Lecteurs , d'exposer ici à leur vûe , un trait léger de ce bel Ouvrage gravé par une habile main,* quoiqu'il en ait paru un à peu près semblable , à quelques différences près , dans le grand Recueil du sieur Mariette , Planche 85. Partie première.

Après une lecture d'assés longue haleine, et un Ouvrage de discussion qui ne sauroit être également du goût de tout le monde , les Lecteurs ne seront pas fâchés de se délasser par la lecture d'une Fable nouvelle , où l'on retrouvera peut-être une partie de cette tournure aisée qu'on croit disparue depuis assés longtemps , jointe avec une morale , qui pour être commune , n'en est ni moins utile , ni moins heureusement exprimée.

* *M. du Vivier Graveur des Médailles du Roy.*

LE



LE COQ ET LES POULETTES,
FABLE ALLEGORIQUE.

UN jeune Coq d'assés mince figure ;
Dissimulé , jaloux , marquant dans son allure
Je ne sçais qu'on de suffisant ,
D'un plumage bizarre étalant la parure ,
Amoureux , mais par choix , tendre , mais par
mesure ,
Sous un rustique toit , dominoit en Pédant.
Impitoyable Argus de ses vives Compagnes ,
Ses soins trop assidus devenoient un tourment ;
Sébaudir sur le pré , parcourir les Campagnes ;
Étoit un attentat repris sévèrement.

Jamais ses craintives femelles
N'osoient s'écarter un moment ,
C'étoit toujours plaintes nouvelles,
Qui dégénéroient en querelles.
Car qui dit jaloux , dit grondeur ,
Défiant et Moraliseur.

« Le Sexe , disoit-il , ne peut être trop sage ;
» Un souffle peut ternir l'honneur ,
» Et le plus simple badinage
» Allarme toujours la pudeur ;

« D'ailleurs , ajoutoit-il , la pente est si flatteuse ,

C « Quo

244 MERCURE DE FRANCE

Que le crime paré des couleurs du plaisir ,
Par une amorcé impériense ,
Presque au sortir de l'œuf fait naître le désir ;
D'étaler sa morale il eut tout le loisir ,
Mais garder une femme est un trop rude ou-
vrage ,
Toujours par quelque endroit elle force sa cage ;
Aussi, malgré les soins du Magot vigilant ,
Chaque Poule eut au bout de l'an
Son Galant ,
Et pour mieux pénétrer dans le fin du mystère ,
Loin des yeux du jaloux ,
Pas une au rendez-vous
Ne se souvint d'être sévère ,
Le petit Lutin démonté ,
Trepignoit de honte et de rage .
Amour dans son Serail mettoit tout au pillage
Et son orgueil déconcerté
Crioit ô temps ! ô mœurs ! pestoit contre notre
âge ,
Mais le sort en étoit jeté ,
Rien ne changea dans son ménage .
Enfin malgré sa vanité ,
Connoissant dans le voisinage
Un vieux Coq expérimenté ,
Il fut un beau matin lui conter son martyre ;
Le vieux Coq aguerri commença par sourire ,
Puis dit , pour profiter , ami , de mes leçons ,
Et rendre à votre esprit le calme qu'il désire ,

Il faut tout au rebours rendre vos hameçons,

Et suivre en tout d'autres façons ;

Fémelle qu'on soupçonne au fonds du cœur
enrage

De perdre en vain son étalage ,

Et, puisqu'il faut souffrir d'injurieux soupçons ;

Autant vaut mériter un légitime outrage ,

C'est-là leur argument, qui pis est c'est l'usage ;

Ainsi , frere très-cher , modérez votre ardeur ,

Reprenez rarement, mais toujours sans aigreur,

Ménagez le beau Sexe avec délicatesse ,

Son impétueuse jeunesse

Ne peut céder qu'à la douceur.

N'espérez pas fixer son cœur ,

Mais gagnez-le du moins avec un peu d'adresse,

Compatissez à sa foiblesse ,

S'il en a le profit , vous en aurez l'honneur.

Sur tout loin d'éclairer sa naissante malice ;

Scachez lui dérober jusques au nom du vice ,

Gardez-vous bien d'être tenté

De lui montrer de près les bords du précipice ;

Par des traits trop frapans peindre la volupté ;

C'est prêcher la molesse et la lubricité ;

Les sens aprivoisés par ce portrait funeste ,

Devorent le moment de s'instruire du reste ;

Et la sévère vérité

Disparoît tôt ou tard près du Tableau flaté.

Tâchez donc que l'honneur, l'intérêt, la prudence ,

C ij Entre-

Entretiennent long-temps une utile ignorance,
Heureux, cent fois heureux, si par de tels se-
cours,

Votre sage persévérance
Pent éluder parfois quelques-uns de leurs tours,
Jadis certain (a) Mortel (vous pouvez le con-
noître,

Car il scût nos secrets de l'un à l'autre bout,
Aprit notre langage, imita notre goût,)
A dit la même chose, et l'a dit en grand Maître,
Mais moins honnêtement peut-être, (b)
Jamais le plus adroit ne s'avise de tout.

J. B. C. C. de Figniers.

(a) La Fontaine.

(b) Dans ses Contes.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Caën
le 4. Février 1738. par M. de Saint
Ouën de la Douesne, Membre de l'A-
cadémie Royale de cette Ville.*

JE vous envoie, M. pour inserer dans
le Mercure, la sixième Scene du qua-
trième Acte d'une Tragédie manuscrite,
intitulée *Germanicus*, lûe dans l'Aca-
démie Royale des Belles-Lettres de Caën,
dont M. de Luynes Evêque de Bayeux
est

est le digne Protecteur , et qu'il anime souvent par sa présence , et les Discours éloquens qu'il y prononce.

L'Auteur introduit sur le Théâtre Agrippine , veuve de Germanicus , en long habit de deuil , tenant en sa main ou sur son sein , le cœur de son Mari , dont le corps fut brûlé en Syrie sur un bucher et entierement réduit en cendres, à la réserve du cœur , dont on dit que lorsqu'il a été une fois infecté de poison , le feu ne peut le consumer ; c'est ce qu'après plusieurs Auteurs , rapporte , dans son Histoire Romaine, M. Coëffeteau , nommé par le Roy à l'Evêché de Marseille.

Cette Scene a paru très propre à exciter de grands mouvemens par la nouveauté du Spectacle et la beauté des Vers.

Tacite dit que Tibere , jaloux de la gloire de Germanicus , fit empoisonner ce Héros par le ministere de Pison et de Plancine, sa femme ; le Poète a seulement feint dans cette Tragédie que Tibere (dans l'idée d'étouffer le bruit qui se répandoit dans Rome de ce crime) avoit arrêté dans son Palais Drusile , fille de Germanicus et d'Agrippine , et qu'il la vouloit faire épouser à Cnéus , fils de Pison , sous la promesse brillante de rendre

248 **MERCURE DE FRANCE**
ces deux Amans ses successeurs à l'Empire, mais que Cnéus, plus genereux, fit soulever le Peuple pour mettre sa Maîtresse en liberté ; enfin cette Scene a trouvé beaucoup d'Aprobateurs.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SCENE VI. DU IV. ACTE

Agrippine, Drusile, Phénice.

Agrippine, en long habit de deuil et portant en sa main ou sur son sein le cœur de son Mari.

O Cœur ! gage sacré de l'amour le plus tendre,

Que les feux d'un bucher n'ont pû réduire en cendre ;

Cher et triste dépôt que je porte en mon sein ;

C'est à toi d'animer mon genereux dessein ;

Hélas ! dans ce Palais si cher à mon enfance,

Avec moi tu juras une sainte alliance,

Mais deux Monstres cruels ont rompu les beaux nœuds,

Dont Auguste voulut nous voir unis tous deux,

Et le bras tou-puissant qui lance le Tonnerre,

Les souffre et n'en a point encor purgé la Terre :

Drusile.

Ah ! Madame, daignez nommer les inhumains
Qui

Qui de sang de mon Pere ont dû souiller leurs
mains ;

Cnéus nous vengera de cette infâme race.

Agrippine.

A ce nom tout mon sang dans mes veines se
glace ;

Ma fille ignorez-vous que Plancine et Pison

A des enchantemens ajoutant le poison ,

Me privent d'un Epoux, vous ravissent un Pere ;

Et vous m'offrez leur fils pour servir ma colere !

Drusile.

O ! d'un crime execrable affreux Evenement,

Mon Pere est mort , hélas ! et je perds mon
Amant ,

Oùï , Cnéus , je te perds.

Agrippine.

Tu le perds ! ah ! mon ame

A ces mots de colere et de haine s'enflamme ;

Il suffit que Cnéus ait pû toucher ton cœur ,

Pour à jamais pour toi m'inspirer de l'horreur.

Drusile.

Ah ! Madame , arrêtez, c'est son cœur magna-
nime

Qui s'opose aux efforts du Tiran qui m'opprime.

Agrippine.

Quel est-il ce Tiran ? et par quelle raison

Le Palais des Césars devient-il ta prison ?

Drusile.

Madame , ce marià Tibere ici m'appelle ,

C iiiij

J'a

J'y viens (et pouvois-je être à ses ordres rebelle ?)

» Votre Pere , a-t'il dit , est mon fils adoptif ,

» A tous ses interêts plus qu'aux miens attentif ,

» Je prétends que demain un heureux hymenée

» De Cnéus avec vous joigne la destinée ;

» Que ce fils de Pison qui soupire pour vous ,

» Unisse au nom d'Amant celui de votre Epoux ,

» Et qu'attendus tous deux à l'Empire du Monde ,

» Le bonheur des Romains sur le vôtre se fonde ,

Surprise à ce discours , j'ai voulu répliquer ,

Mais lui sans me donner le temps de m'expliquer ,

Sans vouloir écouter ni raison ni priere ,

M'arrête , et dans ces lieux me retient prisonnier

Agrippine.

O Ciel ! fut-il jamais plus noire trahison !

Mais que prétend le fils de l'infâme Pison ?

Comment a-t'il trouvé le secret de te plaire ?

Drusile.

De mon amour pour lui je ne fais point mystère ,

Madame , le principe en est si glorieux ,

Que je puis sans rougir l'exposer à vos yeux .

Bien loin qu'il ait voulu tirer quelque avantage ,

De l'ordre de Tibere et de mon esclavage ,

Il brave ce Tiran et trompant son dessein ,

Lui marque refuser et l'Empire et ma main ,

Et me prouvant par là jusqu'à quel point il
m'aime ,

Di.

Dit qu'il ne veut tenir mon cœur que de moi-même ;

Il fait plus , par ses soins tout un Peuple excité ;
Prétend dès aujourd'hui me mettre en liberté ;
Hélas ! sans son secours pourrois-je me défendre
D'un barbare, en état d'oser tout entreprendre.

Agrippine.

Quelque soit de Cnéus le zele impétueux ;
Ma fille , rejetez ses vœux présomptueux ;
Le crime de Pison est si noir qu'il efface
Les vertus de son Fils et l'éclat de sa race ;
Mais de ce crime affreux je vois l'enchaînement ;
Tibere en est l'Auteur et Pison l'instrument ;
Et vous, ma Fille, et vous, si l'on en croit Tibere,
Devez être le prix du sang de votre Pere.

Drusile.

Grands Dieux ! avez-vous pu souffrir que des
Humains ,
Conçussent dans leur cœur de si cruels desseins ?
Dieux vengeurs , serez-vous à nos pleurs insensibles ,
Jusqu'à voir, sans punir, des crimes si terribles ?

Agrippine.

Votre Pere en mourant prévit tous ces malheurs ;
Lorsqu'au tour de son lit tous ses amis en pleura,
Elevant ses mains au Ciel plaignoient sa destinée.

Amis, voici , dit-il, ma dernière journée ,

G y

Q u e s

252 MERCURE DE FRANCE

- » Que servent désormais vos regrets superflus ?
- » Laissez aux Etrangers pleurez Germanicus ;
- » Ma bonté s'est chez eux acquis assés de gloire ,
- » Pour qu'à jamais mon nom vive dans leur mémoire ;
- » Mais vous , de mes exploits , les fideles témoins ,
- » Vous , que j'ai réservés pour de plus nobles soins ,
- » Si jamais je vous fus plus cher que ma fortune ,
- » Montrez-vous au dessus d'une amitié commune ;
- » Partez , volez à Rome , et peignez au Senat ,
- » Dans toute sa noirceur un si lâche attentat ;
- » Je n'accuserois pas le sort de barbarie ,
- » Si je versois mon sang pour ma chere Patrie ;
- » Mais mourir dans un lit à la fleur de mes ans ,
- » Voir mes desseins peris , aussi-tôt que naissans ,
- » Et Pison s'applaudir de sa perfide trame ,
- » Mourir, enfin mourir de la main d'une femme ,
- » N'est-ce pas endurer mille morts à la fois ?
- » Alors , pour me parler , baissant un peu la voix ,
- » Pison n'est pas , dit-il , seul auteur de ce crime ,
- » Depuis long-temps Tibere à ma perte l'anime ;
- » Cependant n'allez pas , chere Epouse, accuser

« Un Tyran furieux , et qui peut tout oser ;
 « Tôt - ou - tard , au travers des plus sombres
 nuages ,
 « La simple verité s'ouvrant mille passages ,
 « Le Ciel vous vengera de la mort d'un Epoux ,
 « Qui se flatte , en mourant de vivre encor en
 vous.

A ce triste discours toute en pleurs je l'embrasse
 Son corps d'un froid mortel au même instant
 se glace ,

De son rein effacé la livide pâleur

Prouve que le venin a pénétré son cœur.

Dans mon malheureux sort , hélas ! trop con-
 firmée ,

La force m'abandonne , et presque inanimée

Je ne respire plus , et ne reviens à moi ,

Que pour me plaindre au Ciel du jour que je
 revoi.

Hé bien , refusez-vous ma Fille de vous rendre ,

Au récit douloureux que vous venez d'entendre ?

Votre Pere n'est plus , voulez-vous l'oublier ,

Pour au sang de Pison par l'Hymen vous lier ?

Drusile.

Ah ! Madame , jamais je n'oublierai mon Pere ;

Du sort qui me poursuit n'accusez que Tibere ,

Pour fléchir ce Tyran que n'ai-je point tenté ?

De vous seule aujourd'hui dépend ma liberté ;

Un mot , que dis-je , un mot ? Votre seule pré-
 sence

Gvj. Peus

Peut plus que tout un Peuple armé pour ma défense.

Agrippine.

Oùi , si j'étois encor ce qu'autrefois je fus ;

Sans donc risquer ici la honte d'un refus ,

Je vais en plein Senat , aux yeux de Rome en-
tier ,

Donner à ma vengeance une libre carrière.



AVIS AUX NAVIGATEURS ,

sur le Cabestan.

L'Académie Royale des Sciences , instruite par des Personnes habiles et expérimentées dans la Navigation , d'un défaut essentiel du Cabestan , et de l'utilité que la Navigation recevroit , si on pouvoit le corriger , a proposé au Public pour Sujet du Prix de 1739. la Question, *Quelle étoit la meilleure Construction du Cabestan.*

À cette occasion le Comte de Crequy Frohans a travaillé à cette Recherche , et a trouvé un moyen infailible et très-simple de dévider un Cable avec le Cabestan ,

bestan, sans jamais *choquer*, quand la longueur du Cable seroit infinie ; mais considérant l'utilité que les Vaisseaux du Roy, et ceux des Particuliers peuvent tirer dès-à-présent de cette découverte, il a crû qu'il étoit de son devoir de la publier incessamment, et de sacrifier sa prétention au Prix proposé, à l'utilité présente de la Navigation ; c'est dans cet esprit qu'il offre en peu de mots au Public la solution de la Question.

1°. Puisque la nécessité de *choquer* procede *du Pas* de la Spirale du Cable, il ne s'agit pour avoir un Cabestan perpetuel, que d'empêcher cette Spirale de gagner à chaque tour l'épaisseur de son Cable, en la faisant perpetuellement réfléchir par un plan incliné.

2°. De là, il résulte que la forme du Cabestan ne doit pas être celle d'un Cilindre, mais plutôt celle d'un Cône, dont la surface oblique réfléchisse perpetuellement le Cable vers l'extrémité d'où il vient.

3°. Et afin que ce Cône opère certainement la réflexion du Cable, il faut qu'il soit évasé, et semblable à un Pavillon de Cor de chasse, parce qu'alors le Cable montera jusqu'au point où la pente escarpée du Cône évasé le réfléchira.

256 MERCURE DE FRANCE

chira vers le Lieu d'où il vient, sans l'empêcher néanmoins de demeurer intimement uni à la surface du Cône, auquel il continuera d'obéir circulairement, pourvû qu'il fasse un demi tour ou un tour entier, de plus que de coûtume, sur le Cabestan.

4°. Pour apliquer au Cabestan ce Cône évasé, il suffit de graver à son extrémité inférieure une Moulure concave, à peu près semblable à celle qui est sur la circonférence des Poulles, pour former par ses deux pentes escarpées deux surfaces Coniques évasées et oposées au sommet, et que le diametre de cette Moulure soit égal à 8. épaisseurs du Cable qui doit y être logé, et sa profondeur à trois et demi.

5°. Alors, faisant faire au Cable trois tours et demi ou 4 tours dans cette loge, et un homme tenant l'extrémité sortant du Cabestan, pour la tirer à soi, à mesure que le Cabestan la dévidera en amenant son fardeau, il est évident que le Cable suivra d'un bout à l'autre, sans jamais sortir de la loge, parce qu'il ne pourra grimper la pente escarpée de la Moulure, que jusqu'à un certain point d'équilibre, auquel il s'arrêtera en descendant précisément, continûment, et

uniform-

uniformément, autant que la Spirale le fera grimper, comme l'Auteur en a fait l'expérience.

6°. Et comme cette Moulure (qui doit avoir pour profondeur, au moins deux cinquièmes de sa largeur) affoibliroit considérablement le corps du Cabestan, s'il n'étoit extrêmement puissant en sa partie inférieure, où elle sera gravée, il faut que le Constructeur observe d'employer à cet usage un tronc d'Orme, ou d'autre Bois équivalent, capable de fournir la Moulure, sans offenser le corps du Cabestan.

Tout ceci est si simple, et l'effet en est si évidemment certain, qu'on n'estime pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer plus amplement. Ce qu'on pourroit y ajouter n'éclairciroit pas davantage la matière, ou ne conviendrait qu'aux Géomètres. Il suffit donc d'avoir rempli le vœu de la question en fournissant l'idée très simple d'un Cabestan qui sera exempt de choque, ren imprimant au Cable un mouvement perpétuel et uniforme.

Le 7. Février 1738.



LE MOIS DE FEVRIER

A Messieurs les Astronomes.

Pour honorer César , et pour flater Auguste
 Autrefois un Edit injuste
 Me retrancha deux de mes jours.
 Juillet et son Voisin en accrurent leur gloire,
 De ce honteux affront pour laver ma memoire,
 Le Ciel voulut que les Amours
 M'appellassent à la Naissance
 D'un Roy le Bonheur de la France,
 Et le Pere de ses Sujets.
 Astronomes fameux , vous qui de ses bienfaits
 Eprouvez l'heureuse influence ,
 Pour couronner sa gloire , et combler ma vengeance ,
 Daignez me rendre enfin les jours qu'on m'a
 ravis ,
 Et qu'à leurs Freres réunis
 Ils annoncent par tout votre reconnoissance
 Pour l'auguste Nom de L O U I S.

*Par Mad. la Marquise de P * * **
*à S. El * * *. en B.*

*Ce 15. Février , jour de la Naissance
 du Roy.*



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
Touraine par M. de Valory de Destilly
le 24. Decembre 1737. au sujet des Per-
sonnes extrêmement âgées.*

Comme je vois, Mrs, dans vos Mercu-
res, que je lis régulièrement tous les
mois, que vous y inserez volontiers en
faveur des Personnes âgées, la mort de
celles qui sont mortes dans un âge
très avancé, permettez-moi de vous de-
mander, s'il ne seroit point plus flatteur
pour ces Personnes âgées d'apprendre par
vos Journaux, que telles et telles Per-
sonnes, extrêmement vieilles, vivent, et
qu'elles promettent encore plusieurs an-
nées de vie, que d'en apprendre la mort ?
Si cette observation pouvoit mériter vo-
tre attention, j'aurois l'honneur de vous
mander que nous avons dans cette Pro-
vince aux environs de Chinon, deux
Personnes d'une vieillesse aussi rare, que
saine, et qui jouissent toutes les deux d'u-
ne santé qui promet encore plus de 15
ou 20. années de vie ; pas la moindre des
incommodités qui accompagnent la vieil-
lesse ; l'une s'appelle Mlle de Riparfond ;
(Eleonor

260 MERCURE DE FRANCE
(*Eleonor de Bellivier*) fille de condition
âgée de plus de 98. ans, qui chante, qui
jouë, qui tient table, et qui danseroit vo-
lontiers, si par une chute elle ne s'étoit
pas cassé une cuisse, il y a 2. ou 3. ans, la-
quelle l'a renduë boiteuse ; elle jouit de
la santé la plus parfaite et la plus forte,
elle demeure sur la Paroisse d'*Huismes* à
une lieüe de Chinon.

L'autre est M. l'*Abbé de Couttes* (*Fran-
çois le Fâchu*) qui est du même âge que
cette Dlle, lequel chante, danse, tient
table, jouë autant que l'on veut,
monte à cheval, a une santé à toutes
épreuves, et ne ressent aucune des incom-
modités de la vieillesse ; il demeure au
Prieuré de S. Loüand à un quart de lieüe
de Chinon ; ce sont mes Voisins, je les
vois tous les jours, ainsi M. je puis vous
en rendre bon compte.

J'ai fait la découverte d'un Livre qu'on
m'a assuré être à present fort rare, il est
intitulé *les Oeuvres Poétiques d'Amadis
Famin*, dédiées à Henry III. Roy de
France et de Pologne, imprimées *A Pa-
ris chés Robert le Magnier* 1575. je crois,
M. ne pouvoit mieux m'adresser qu'à
vous pour sçavoir si ce livre est aussi ra-
re qu'on me l'assure, et aussi cher, et je
vous serois sensiblement obligé si vous
vouliez

F E V R I E R. 1738. 161

Voulez bien me faire l'honneur de me
marquer si en effet il est tel qu'on me l'a
assuré , &c.

R E P O N S E.

A Près vous avoir remercié , Mon-
sieur , de votre avis au sujet des
Personnes extrêmement âgées , et qui
jouissent encore d'une parfaite santé &c.
Avis dont je pourai profiter pour le Pu-
blic , si on prend la peine de m'instrui-
re aussi exactement que vous venez de le
faire , j'aurai l'honneur de vous dire que
les œuvres Poétiques d'*Amadis Jamin*
imprimées en 1575. sont dans le même
cas que tous les autres Ouvrages Poéti-
ques imprimés avant le Regne et sous
partie du Regne d'Henri IV. c'est-à-dire
M. qu'elles se trouvent difficilement lors
qu'on en a besoin : mais on ne doit pas
pour cela les appeler extrêmement rares ,
car on peut assurer à vûe de Pays , qu'il
y en a au moins quinze Exemplaires dans
différens Cabinets à Paris. Ce qui en effet
merite le nom de très rare en Poésie , en
fait de Librairie , c'est tout ce qui a été
imprimé antérieurement à l'année 1530.
temps auquel la Poétique Française a
commencé à se débrouiller du cahos de
nos Anciens Romanciers Versificateurs.
J'ai l'honneur d'être &c.



*ÉPITRÉ de M. Saurin le Fils sur la
mort de son Pere à M. le Cardinal de
Fleury.*

Toi , que sous le nom de Minerve
Rome payenne eût adoré ,
Toi peut-être le seul que n'ait point enyvré
La flatteuse vapeur d'un pouvoir sans reserve ;
Rare et sublime esprit , qui des ressorts secrets
De ta politique profonde
Étonnas l'Univers et lui donnas la paix ,
Fleury , l'ami des Rois , le Pere des Sujets ?
L'arbitre de l'Europe , et l'exemple du Monde ;
A tes pieds j'apporte les pleurs
D'une Famille infortunée ,
Et qui peut sans rougir t'exposer ses malheurs !
Au sein du Calvinisme née
Elle quitta ses biens pour quitter ses erreurs.
Des dons du Souverain un Pere cheri d'elle
L'entretenoit : la mort cruelle
Vient sur lui d'étendre ses coups.
Sa Famille nombreuse aux pleurs abandonnée
Embrasse en tremblant tes genoux
De toi depend sa destinée.
O Pere commun des François ,

Écoute

Ecoute sa timide voix ;

Et puisse l'Ange Tutelaire

Chargé de veiller sur tes jours

Au gré de tous les cœurs en étendre le cours !

La France est ta Famille , elle seule t'est chère ;

Ah ! que le Ciel en ta faveur

Ne lui fasse jamais sentir cette douleur

Qu'on éprouve en perdant un Pere !



*SOLUTION de la Question proposée
au second volume du Mercure de Décembre
1737. Par Mlle Demoüy , de la
nouvelle Orleans.*

ON met en Question dans le *Mer-*
cure de Décembre 1737. second
volume , lequel de trois Fils marque plus
d'amour pour son Pere , ou celui qui
venge son assassinat en tuant l'Assassin ,
ou celui qui étanche le sang qui coule
de sa playe , ou celui qui s'évanoüit de
douleur à la vûë de ce spectacle.

Si on considere la Nature dans ces trois
Fils , on trouvera , sans doute , que celui
qui s'évanoüit , est le plus vivement tou-
ché ; les deux autres ne montrent que
du courage et de la charité ; le premier
eût fait pour un ami, assassiné en sa pré-
sence,

sence , ce qu'il a fait pour son pere ; le second eût secouru un homme indifférent , même inconnu , qui se seroit trouvé en pareil cas ; mais le dernier prouve toute la tendresse que la Nature imprime dans nos cœurs pour nos parens ; quel amour , en effet peut-être mieux exprimé que par le défauts de l'expression même ? Les deux premiers paroissent trop maîtres de leurs mouvemens , pour être sensiblement touchés ; une douleur qui donne le temps de raisonner , et qui ne saisit pas d'abord le cœur , est ordinairement moins vive que celle qui se montre subitement par un espece d'anéantissement de celui qui l'éprouve ; suivant ces principes le dernier des trois fils est celui qui a marqué plus d'amour pour son Pere.

**ÉPITRE**



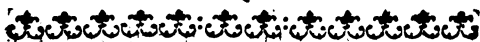
*EPITRE de M. Graisset, à M. le
Contrôleur General.*

Nouvel an, Complimens nouveaux ;
Eternelle cérémonie ,
Inépuisables Madrigaux ,
Vers dont on endort son Héros ,
Courses à la Cour qu'on ennuye ,
Faut-il qu'un Sage s'associe
A la Procession des sots ?
Aussi , bien moins pour satisfaire
Un usage fastidieux ;
Que reconnoissant et sincère
Pour un Ministre genereux ;
J'aurois de la naissante année
Donné la première journée
A lui porter mes premiers vœux ;
Si par la bise impitoyable
Qui vient d'enrhumer tout Paris ;
Je ne me fusse trouvé pris ,
Et si sur l'avis détestable
D'un vieux Empirique pendable ;
Je ne me fusse encor muni
Des feux d'une fièvre effroyable ;
Que je n'aurois point eû sans lui.
Or, dans les chimères qu'inspire

276 MERCURE DE FRANCE

Un transport, un brûlant délire,
De fantômes environné,
Je m'en souviens, j'imaginai
Que rayé du nombre des Etres,
Par Hipocrate empoisoné,
J'étois où gissent nos Ancêtres.
Là, près d'un Fleuve infortuné,
Et parmi la défunte Troupe,
Qui pour passer à l'autre bord,
Attendoit la noire Chaloupe,
M'occupant peu, m'ennuyant fort,
Et ne sçachant enfin que faire;
Car, que fait-on quand on est mort ?
Je rapellois ma vie entière,
Et ne reprochois rien au sort;
Non, si par la Métempsicose,
Me disois-je, on quittoit ces lieux
Pour revoir la clarté des Cieux,
Et que le choix suivît mes vœux,
Je ne serois rien autre chose
Que ce que m'avoient fait les Dieux.
Par un Ministre digne d'eux,
Sans projet, sans inquiétude,
Libre de toute servitude,
Cherchant tour-à-tour et quittant
Et le Monde et la Solitude,
Entre les plaisirs et l'étude,
Je vivois obscur et content.

D'un délire ce fut l'image ,
 Il l'étoit de la verité.
 Vous qui recevez mon hommage ;
 D'un loisir qui fut votre ouvrage
 Confirmez la tranquillité ;
 Aussi , gravée , en traits de flâme
 La gratitude de mon sort ,
 Immortelle comme mon ame ,
 Me suivra jusqu'au sombre bord.



*L E T T R E écrite de Pezenas en Lan-
 guedoc , le 15. Janvier 1738. à M.
 de * * * * , Medecin du Roy.*

Trouvez bon , Monsieur , que je
 vous rapelle ce que nous avons dit
 plusieurs fois dans nos entretiens sur la
 Chirurgie , qu'il y avoit des Chirurgiens
 fameux qui n'avoient d'autre mérite
 qu'une réputation que le hazard leur
 avoit procurée, ou qu'ils s'étoient acquise,
 en saisissant le Public par un babil mesu-
 ré ; qu'il y en avoit d'autres sçavans et ca-
 pables des operations les plus délicates, et
 que n'ayant point le bonheur de sçavoir
 faire valoir leur habileté , se trouvent ou-
 bliés, inconnus au Public, et privés de la
 D réputation

268 MERCURE DE FRANCE
la réputation dûë au vrai mérite.

Cela m'a souvent fourni des réflexions sur l'erreur du Public à l'égard des premiers , et sur le peu de justice qu'on rendoit aux autres ; je blâmois le faute d'attention à rendre publiques les belles opérations faites par des Chirurgiens inconnus dans le monde ; condamnant ce silence , j'aurois à me reprocher de l'avoir gardé moi-même sur celle que vient de faire un Chirurgien d'un Village voisin , et qui lui fait d'autant plus d'honneur qu'elle est regardée comme miraculeuse ; il en a fait bien d'autres qui ont développé et fait connoître son sçavoir.

Vous voyez , Monsieur , qu'on peut trouver quelquefois dans les Villages des gens aussi habiles que ceux des grandes Villes ; les Lieux ne donnent point le sçavoir , mais le vrai mérite est de tout Pays , et doit être reveré par tout où il se trouve.

J'espere qu'après avoir lû le détail de cette cure , vous conviendrez avec moi qu'il est nécessaire de la rendre publique , pour donner de l'émulation aux uns , et acquérir des autres l'estime et l'approbation dûë à celui qui l'a faite.

Il s'agit du Sieur *Poitevin* , Chirurgien du Lieu d'*Alignan du Vent* , Diocèse de *Besiers* ,

Bessiers, dont le mérite et la probité , qui le rendent aussi recommandable que son sçavoir, font honneur à sa Patrie.

Le 8. Septembre dernier, le *Sieur Poitevin*, fut apellé pour panser un blessé nommé *Jean Puiol*, du même Lieu d'*Alignan*; il lui trouva deux grandes playes faites par deux coups de couteau , l'une à la partie moyenne inferieure de la région *ombilicale* , à deux doigts au dessous du nombril , qui penetrant directement dans la capacité , avoit occasioné la sortie de l'intestin *ileon* et d'une partie de l'*epiploon* , de même que des autres boyaux : l'autre playe située sur la partie laterale de la même région , au côté droit de la région du foye apellé *hipocondre* droit , penetrant jusques à la premiere des vertebres des lombes.

Remarquez , s'il vous plaît , que la blessure fut faite dans un cabaret pendant la nuit , et que le *Sieur Poitevin* ne fut apellé pour panser le blessé que longtemps après : arrivé près du malade , son premier soin fut de remettre les intestins qui étoient dehors , il coupa tout ce qui étoit sorti de l'*epiploon* , en quoi il fut blâmé de bien des Medecins et autres Chirurgiens , mais la suite a fait voir qu'ils se trompoient , et que le *Sieur*

D ij *Poitevin*

276 MERCURE DE FRANCE

Poitevin avoit agi en homme habile, parce que l'*epiploon* est une partie qui tombe en mortification dès qu'elle a été touchée par l'air, y ayant peu d'esprits et étant composé de quantité de graisse.

En remettant les intestins, il examina celui appelé *ileon*, qu'il trouva lésé par la pointe du couteau, sans être entièrement percé. Cette lésion et les accidens fâcheux qu'elle occasiona firent juger aux Medecins qui entendoient parler de ce malade, qu'il n'en pouvoit revenir, et qu'il étoit inutile d'esperer de le guérir; ce jugement n'étant pas sans apel, ne rebuta pas le Sieur *Poitevin*, qui ne fut pas surpris des accidens que cette lésion avoit causés.

Le malade eut d'abord un grand vomissement pendant trois jours, sans pouvoir prendre d'alimens; ayant remarqué au second jour qu'il rendoit du chile, il en craignit les suites fâcheuses avec d'autant plus de raison que le malade avoit le ventre fort tendu et douloureux, avec une grande fièvre, mouvemens convulsifs, insomnies accompagnées d'un délire.

Pour prévenir l'étranglement qui auroit pû se former à l'intestin *ileon*, il fit avaler au malade une petite balle de plomb:

plomb : le vomissement cessa d'abord , ensuite pour calmer les douleurs , la tension et l'inflammation qui menaçoit tout le bas ventre , il fit en trois jours trois saignées au blessé , et lui fit prendre les pisseannes vulnérables et les narcotiques tous les soirs , et plusieurs lavemens anodins , et il appliqua les topiques avec de grandes compresses sur tout le ventre ; le douzième jour tous ces accidens cessèrent , et le ventre revint dans son premier état naturel.

Le treizième jour la fièvre revint avec des frissons de six en six heures ; pour remédier à ces nouveaux accidens , il se servit d'un léger purgatif et fit continuer les lavemens. Ces derniers accidens ayant détourné la supuration et fourni aux playes des excroissances de chairs baveuses , il employa les excarrotiques et l'onguent Egiptiac mêlé avec le Digestif dont il chargea les plumaceaux , et avec ces remèdes , faits à propos , dans trente-deux jours le blessé se trouva guéri , ayant à présent la même force et la même vigueur qu'il avoit auparavant.

Faites attention je vous prie , Monsieur , que dans les Villages les Habitans appellent rarement les Medecins à leur secours dans leurs maladies , ayant une en-

D iij tierce

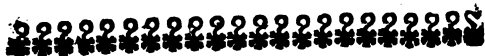
tière confiance en leur Chirurgien qui se
 trouve par-là obligé d'exercer la Medeci-
 ne et d'operer en même temps , c'est ce
 que le Sieur *Poitevin* a fait à l'égard de ce
 blessé ; cependant un Medecin de Peze-
 nas s'étant trouvé par hazard au Lieu d'*A-*
lignan dans le temps qu'il traitoit ce ma-
 lade , il jugea à propos de le lui faire
 voir , soit par déférence , ou pour être
 aidé de ses lumieres.

Ce Medecin après avoir examiné la
 playe , l'état du malade , et ce qu'on lui
 avoit fait , trouva que le Sieur *Poitevin*
 méritoit ses éloges et son aprobation et
 n'avoit pas besoin de ses conseils , mais il
 l'assura que toute sa prudence et son ha-
 bileté ne procureroit jamais la guérison à
 ce malade qui étoit hors d'esperance ; l'é-
 venement a fait voir le contraire et a sur-
 pris tout le monde.

Je suis persuadé , Monsieur , que vous
 me sçaurez gré de vous avoir fait con-
 noître le Sieur *Poitevin* par les effets de
 son sçavoir , sçachant combien vous faites
 cas du mérite , quand il vous est connu , et
 j'espere aussi que vous ne trouverez pas
 mauvais que je rende public ce que j'ai
 l'honneur de vous écrire ici , et les assu-
 rances de la plus parfaite estime et con-
 sideration avec laquelle je suis , Mon-
 sieur ,

F E V R I E R. 1738. 173
seigneur, votre très humble et très obéissant
serviteur,

F A R L O U C H E.



S O N N E T

*EN Réponse à la Question proposée dans le
second volume du Mercure du mois de
Décembre dernier.*

Tout le Parnasse s'intéresse
Au sort des trois fils de Damon ;
Phebus voit chaque nourisson
Se partager sur leur tendresse ;

Ce problème qu'on nous adresse ,
N'est pas de nouvelle façon ;
Mancini (a) l'adressa , dit-on ,
Autrefois sur une Maîtresse.

Mais parmi tant d'avis divers ;
Si ma foible Muse en ces Vers
Ose joindre aussi sa marotte :

(a) Voyez les Harangues du Mancini. Harangue 5.

D i i i j

L'un

L'un fait ce que tout homme eut fait ,
 L'autre agit en vrai Dom Quichote , (a)
 Celui qui meurt aime en effet.

A la Fere , par M. de Broglio de Martignes.

(a) Dom Quichote le réparateur des torts et le défaiseur des injures.



REFLEXIONS.

N Il habet infelix paupertas durius in se ;
Quàm quod ridiculos homines facit. . .

Tout le monde s'estime pauvre , parce
 que tout le monde désire ce qu'il n'a pas.

Un pauvre , honteux de sa pauvreté ;
 seroit bien orgueilleux s'il étoit riche.

On ne pouroit guere refuser l'aumône
 aux pauvres si on étoit bien persuadé de
 cette pensée de S. Ambroise : *In paupere*
absconditur Deus , manum porrigit pauper ,
et accipit Deus.

On a vû assés de Sçavans et de Sages ;
 prouver que la pauvreté rend plus heu-
 reux

ceux que les richesses ; mais où trouve-t-on des Riches , qui confirment par une permutation de leurs richesses pour la pauvreté , ce qui a été prouvé par les Sages et par les Scavans ?

La pauvreté apporte bien des alterations et des changemens à nos humeurs. La nécessité nous contraint à faire bien des choses , que dans un autre temps nous regarderions avec horreur.

La povertà e la quinta essenza del disprezzo , radice di tutte le miserie del mondo , e sepoltura della virtù. Arrivando la necessità alla porta d'alcuno , tutto il mondo lascia di più conoscerlo ; i parenti lo negano , gli amici si ritirano , i servitori l'abbandonano , atutti par straniero , fuggendo da lui come se portasse la peste.

La povertà e parente dell' infamia , perchè , ritrovando l'huomo povero non vi sarà inganno , è forfanteria , che non faccia , tradimento che non attenti , essendo suoi ordinari compagni il dishonore , la crudeltà l'ignoranza , il disprezzo , la falsità , la tradizione.

Quand on n'a pas dissipé son bien mal à propos , on ne doit pas rougir du bâton

D. V. ni

276 **MERCURE DE FRANCE**
ni du sac de Diogène , quoi que les Diogènes soient à présent moins considérés que jamais.

En général les vertus sont amies de la pauvreté , mais il y a bien des vertus que la pauvreté ne sçauroit pratiquer.

Tout le mérite et toute la vertu imaginables ne sçauroient garantir du mépris , avec une aparence de pauvreté.

Pourquoi veut-on d'ordinaire être estimé moins riche et plus noble ? c'est que la pauvreté n'est pas un mal sans remède , au lieu que la basse naissance est irréparable.

Les biens ne sont avantageux qu'aux bons qui sçavent s'en servir avec prudence ; ils sont la ruine des méchans , qui en les perdant , se perdent eux-mêmes.

L'argent est un bon serviteur et un mauvais Maître , Bacon le compare au fumier qui n'est utile que lorsqu'il est répandu.

Trop et trop peu de bien nuit également , c'est comme un soulier , dit Horace , qui nous blesse s'il est trop petit , et qui nous fait broncher s'il est trop grand.

Cui

*Cui non conveniet sua res , ut Calicus olim ,
Si pede major erit , subvertet ; si minor , uret.*

Le Sage s'estime plus heureux de mé-
priser les Richesses que de les posséder.
Contempta Dominus splendidior rei.

Il en coûte souvent peu d'amasser
beaucoup de richesses , mais il en coûte
ordinairement beaucoup d'en amasser
peu.

Il n'y a rien de si insolent ni de si ins-
upportable qu'un homme qui n'a pas
accoutumé d'être riche.

Quand on se conduit par les voyes de
la Nature , on n'est jamais pauvre ; par
celles de l'opinion , on n'est jamais riche.
Il faut peu de chose à la Nature. Rien ne
suffit à l'autre.

L'opulence vient plutôt du retranche-
ment de la dépense que de la recette d'un
grand revenu , disoit Mécenas à l'Empe-
reur Auguste. *Non tam multa accipiendo ;
quàm non multos sumptus faciendo.*





EPITHALAME SPIRITUEL

*Sur la Profession de Mlle Narjot, aux
Carmelites.*

Voici les nœces de l'Epouse ;
Un chaste hymen, que la Grace a formé ;
La comble des trésors dont elle fut jalouse ,
Et l'unit à son *Bien-aimé*.

Voici le jour où sa persévérance
Obtient le prix qu'elle avoit mérité ;
Et cette Divine alliance ,
Porte déjà le sceau de l'immortalité.

Elle a passé d'un champ, stérile par lui-même ,
Dans un pâturage nouveau ,
Et , Brebis du Pasteur suprême ,
Elle est admise à son plus cher Troupeau.

Entre ces Vierges rassemblées
Quel lustre elle répand ! que ses regards sont
doux ,
C'est ce Lys éclatant qui croît dans les vallées ;
C'est la Colombe de l'Epoux.

Elle paroît comme l'Aurore ,

Qu

Qui dissipe la nuit par ses rayons perçans ,
Et ces Jardins sacrés pour elle font éclore ,
Des parfums de Myrrhe et d'Encens.

C'est-là , qu'elle a trouvé cette source d'eaux
vives ,
Plus fécondes que l'Océan ,
Et qui rapidement coulent entre leurs rives ,
Comme celles du Mont Liban.

Venez, lui dit l'Epoux, qui fait sa destinée,
Devant Jerusalem justifier mon choix ,
Venez ; vous serez couronnée
De cette main qui couronne les Rois.

Quels saints concerts et quels chants d'allégresse,
S'élèvent jusques dans les Cieux !
Des filles de Sion la charité s'empresse ,
A célébrer un jour si glorieux.

M. Tanevot.

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Janvier, par la fausse Monnoye, Fourage, Vinaigre, Modulus et Canis. On trouve dans le premier Logogryphe, Fou, Ou, Ur, Four, Rage, Age, Grue, Fa, Re, Orge, Grave.

280 **MERCURE DE FRANCE** ;
Grave, Or, Ruë, Orgue, Ogre, Eau ;
Forge, Goufre, Ruf, Goa, Eu, Orage ;
Ravé, Auge ; Ver, Gaufre, Gué, Ronge ;
Feu, Og, Gré, Rouë et Fer. Dans le troi-
 sième, *Mos, Modus, Mus, Mulus ;*
Ulmus, Dolus, Ludus, Domus, Dumus ;
 et dans le quatrième, *Sina et Cain.*



E N I G M E.

UN Pere a plus d'enfans que dix autres Fa-
 milles ;

Dès l'abord il offre à vos yeux

Plus de soixante de ses Filles ,

Et ce nombre prodigieux

En deux moitiés justement se partage ;

L'une est en habit blanc , et l'autre en habit noir ;

Sur elles bien souvent on peut encore voir

Vingt-quatre autres enfans en pareil équipage ;

Aller , venir , y faire maint voyage.

Les uns ont assés de bonheur

Pour arriver sans perte et sans malheur

Au but qui fait leur esperance ;

Mais la plupart par imprudence

Perit au milieu du chemin ,

Et de leurs ennemis augmente le butin ;

Par E. M. J. D. L. de Meaux.

LOGOGRYPHE



LOGOGYPHE.

Huit lettres forment ma structure,
Je suis un des beaux ornemens,
Dont l'Ouvrier d'Architecture
Doit embellir ses bâtimens.

Les trois quarts de mon tout, vous offrent une
route ;

1. 2. 5. 3. et 6. je suis un animal,
Que le plus fin voleur redoute.

1. 3. 6. joints à 7. je suis un saint Régal ;

3. 6. 7. avec 8. le Heros de Virgile ;

6. 5. 1. 7. et 8. vous trouvez une Ville
Où se tint plus d'un saint Concile.

La syllabe de mon milieu,
Que joindrez avec la premiere,

Ajoutant la lettre derniere,

Vous donne un Prophete de Dieu :

4. 5. 6. et 7. une riche Carriere.

Trois lettres en un tout, il faut sans compli-
mens,

Vous déclarer pour moi, si n'avez plus de dents,
Ce n'est pas tout ce que je sçais produire.

En 4. est d'un Ormeau ce qui de loin s'admire ;

Otez 8. changez 5. et trois

Sera l'Actrice en pleurs d'un Poëte François.

Et

282 MERCURE DE FRANCE

En 5. est de l'Asie un très puissant Empire ,

En 5. encor, l'objet où le beau Sexe aspire.

En pareil nombre est cet homme Thébain ,

Dont les filles mal avisées

Se trouveront certain matin ,

En Chauves-Souris déguisés.

Quand j'aurai mis le Lieu qui tient les Saints
réclus ,

Et parlé d'un second degré de parentage ,

Et de l'endroit où Dévot Personnage

D'un certain châtiment fait le piteux usage ;

J'aurai tout dit et rien de plus.

Par un C. . . . d'auprès de Saumur.

A U T R E.

JE porte Sac ; je porte Côt ;

Je porte Lac ; je porte Sol ;

Je porte Sal ; je porte Cas ;

M'avez-vous deviné ?

A U T R E.

JE suis, mon cher Lecteur, du Genre mas-
culin.

Je suppose toujours un Homme de Latin.

Dix Lettres font mon tout, qui, par métamor-
phose ,

Produisent plusieurs noms, selon qu'on le dis-
pose.

F E V R I E R. 1738. 283

Si vous prenez 1. 6. 2. 3. je porte Bien ;

Otez 1. joignez 10 ; et vous trouverez Rien.

Supprimez 8. et 10 , je produis tant de rente.

3. 6. 9. 7. et 2 , je suis une Parente.

3. 4. 10. et 5 , portion de la Main ,

Utile aux Animaux , ainsi qu'au Genre Hu-
main.

Avec 7. 9. 10. 9 , c'est toute ma ressource ;

Je deviens Animal très-leger à la course.

Encor un mot , Lecteur , bien-tôt je suis au
bout ;

Prenez 5. 6. et 3 , je vais terminer tout.

Voulez-vous donc enfin me voir en Analyse ?

Vous devez me chercher parmi les Gens d'E-
glise.

A U T R E.

J E porte Rit ; je porte Cir ;

Je porte Lit ; je porte Tir ;

Je porte Rot ; je porte Rouille ;

Lecteur , je m'appelle. . . .

Par Duchemin.

L O G O G R Y P H U S.

S Um titulus , LECTOR , datus olim Regibus ;
unum

De sex scinde pedem , Bestia mitis ero ;

Corporis humani membrum , si tertius aboit :

Junge caput pedibus , Bestia scripta vorans ;

Par le même.

184 MERCURE DE FRANCE
A L T E R.

Noscere vis totum , LECTOR ? Mare sit tibi
presens

Et cum bis uno quinque pedes numeras.

Si caput abscindis , defunctum ploro parentem :

Tertia pro primâ , mente Deum recolo :

Totius ablatis primâ et quintâ , Ara Deorum

Falsorum. Invertas , vulnus , amice ,

Par le même.]

A L T E R.

Integer, hæreseos fautor sum, LECTOR Amice,

Unum de pedibus tolle , videbis aquam.

Par le même.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS.

MÉMOIRES du Maréchal de Ber-
wick , Duc et Pair de France , et
Généralissime des Armées de S. M. A Lon-
dres , chés Jean Nours , Libraire , et se
trouvent à Paris , chés G. Cavelier , rue
S. Jacques , au Lys d'or. , deux volumes
in-12. 1738. Le premier Tome de 340
pages , et le second de 327. sans la Pré-
face.

LA

F E V R I E R. 1738. 284

LA VIE de S. Jean-François Regis ,
de la Compagnie de Jésus; par le P. Anne-
Joseph de la Neuville , de la même Com-
pagnie , avec figures. *A Paris* , chés
Hypolyte - Louis Guerin , rue S. Jac-
ques , vis-à-vis les Mathurins , à S. Tho-
mas d'Aquin. Petit in-douze.

D I S C O U R S prononcé par M. Le
Franc , Avocat Général de la Cour des
Aydes de Montauban , à l'ouverture des
Audiances , en Robes rouges , le 18.
Novembre 1737. *A Montauban* , chés
J. Tenlières , Imprimeur du Roy et de la
Ville. 1738.

L E S C O M M E N C E M E N S D E L' H I S-
T O I R E D E L' E G L I S E , ou Paraphrase
sur les Actes des Apôtres , avec le Texte
Latin à côté , et des Notes. *Par un Reli-
gieux Bénédictin* , 2. vol. in-12. *A Paris* ,
chés la veuve Etienne Ganeau , aux Ar-
mes de Dombes , et Louis-Etienne Ga-
neau , à S. Louis.

S I N G U L A R I T E ' S H I S T O R I Q U E S et L i t t é-
r a i r e s , contenant plusieurs Recherches ,
Découvertes , et Eclaircissemens sur un
grand nombre de difficultés de l'Histoire
Ancienne et Moderne. Tome second. *A*
Paris

286 MERCURE DE FRANCE

Paris , chés *Didot* , Quai des Augustins ,
proche du Pont S. Michel , à la Bible
d'or.

HISTOIRE du Pontificat d'Eugene III.
Par D Jean *Delannes* , Religieux Biblio-
théquaire de l'Abbaye de Clairvaux , an-
cien Professeur de Théologie , vol. in 8^e.
A Nancy , chés Pierre *Antoine* , vis-à-vis
le College des Jesuites.

DISSERTATION PHYSIQUE sur la force
de l'Imagination des Femmes enceintes ,
sur le Fœtus , par Jacques *Blondel* , Doc-
teur en Medecine , et Membre du Col-
lege des Medecins à Londres. Traduite de
l'Anglois par Albert *Brun*. A *Leyde* ,
chés Gilbert *Langerak* , et Theodore
Lucht , 1737. in 8^e.

L'Auteur de ce Livre se propose d'y
rechercher les veritables causes des diffor-
mités avec lesquelles quelques enfans
viennent au Monde ; et il examine si
l'opinion générale , qui les attribue à la
force de l'imagination de la Mere , est
bien ou mal fondée.

Dans la Préface il prévient le Lecteur
que son dessein est de combattre l'erreur
vulgaire où l'on est à cet égard. Il com-
mence par attaquer l'expérience journa-
liere

liere qu'on croit en avoir ; il fait voir que dans les choses naturelles on a souvent abusé du nom d'expérience, comme lorsqu'on a crû avoir l'expérience des funestes accidens arrivés par l'aparition des Cometes , parce qu'on prétendoit qu'elles les avoient prédits.

De plus , il entreprend de prouver que l'expérience est contraire à l'opinion qu'il combat ; et pour cet effet il rapporte l'Histoire qui suit , page 19.....

Après avoir ainsi fait voir que les marques ne suivent point ce qu'on croit en devoir produire , il rapporte une Histoire et plusieurs ensuite , qui font voir qu'il y a des marques , sans qu'il y ait eû aucune des causes de cette nature : je me souviens (dit-il p. 23.) &c.

Ensuite , il fait voir que dans le grand nombre d'enfans , il y en a bien peu qui viennent au Monde avec des marques ; il employe pour le prouver du Calcul , il dit (p. 27.) que les enfans qui naissent avec des difformités sont à ceux qui naissent sans difformités , comme 75 , est à 12415. et même il soutient (p. 29.) que dans ce petit nombre de 75 , il y en a beaucoup qui ne le sont réellement pas , et qui passent pour l'être, par la crédulité des esprits foibles, ou par la fourberie des

DES MERCURE DE FRANCE

des Pauvres Mandians. Il veut encore qu'on retranche de ce nombre des enfans marqués , ceux qui ont souffert des accidens pendant l'accouchement , lesquels sont imputés à l'imagination de la Mere pour (dit-il p. 33.) pallier les méprises, des Chirurgiens ou des Sages Femmes.

Après avoir montré que cette opinion est contraire à l'expérience , il cherche à prouver qu'elle est opposée à la raison.

Il trouve une contradiction dans le *Système des Imaginationnistes*, qui disent que l'imagination de la Mere peut , par deux passions entierement opposées l'une à l'autre , produire un même effet sur le Fœtus. *On dit qu'un enfant (p. 50.) à la marque d'un moule sur son corps , parce que sa Mere en a eu envie , pendant qu'un autre enfant est marqué de même par la grande aversion que sa Mere avoit pour ce petit poisson à coquille.* Cette opinion repugne , dit l'Auteur p. 52. à la nature des passions. &c.

Ensuite il rapporte les differens Systèmes sur la génération , qu'il réduit à trois principaux , et distingue le temps que le Fœtus est dans le ventre de la Mere , en trois états successifs. Il demontre que , dans chacun de ces états l'imagination de la Mere ne peut rien sur le Fœtus.

Enfin l'Auteur , pour prouver que le Fœtus et la Mere sont deux Etres absolument distincts , pousse la chose jusqu'à dire , p. 74. *le Fœtus* , &c. Et il assure p. 77. qu'il n'y a point de circulation commune à la Mere et à l'Enfant. Nous croyons devoir indiquer sur cette question la sçavante These de M. Falconet, Medecin de la Faculté de Paris , *an Fœtui sanguis maternus alimento ?* dont M. de Jussieu a donné une seconde Edition , à Paris chés Quillau , 1735.

L'Ouvrage dont nous donnons ici l'Extrait, est suivi d'un Supplément , dans lequel l'Auteur répond à ce qu'on peut objecter contre son opinion ; ces objections sont des Histoires d'enfans marqués , nés de Meres qui ont eû , en les portant , des envies ou des repugnances.

Ces Histoires sont telles que notre Auteur a bien pensé, qu'il suffisoit de les rapporter , pour y répondre : on en peut juger par celle qui est rapportée p. 159. &c.

L'Auteur finit par une objection qu'il tire de la Genese. (p. 172.) Au sujet des Troupeaux de Jacob et de Laban.

Il ne neglige rien pour répondre amplement à cette objection ; et il y fait voir beaucoup d'érudition ; l'Hebreu même y est employé , mais avec discernement

290 **MERCURE DE FRANCE**
nement ; enfin toute la dissertation est conduite avec beaucoup de methode suivant le génie Anglois , et presente partout des traits de critique libres , vifs , et même enjoués, qui tombent sur le Docteur Turner son principal Adversaire, sans s'écarter trop du sujet traité.

R E C U E I L de Pieces pour servir de suplément à l'Histoire des Pratiques superstitieuses du P. Pierre le Brun , Prêtre de l'Oratoire. Tome IV. A Paris, chés la veuve *Delaune*, rue S. Jacques, à l'Empereur, 1737. in-12.

L O G I Q U E, ou Reflexions sur les forces de l'entendement humain et sur leur legitime usage dans la connoissance de la verité. Par M. Chrétien *Wolf*, Conseiller de Régence de S. M. le Roy de Suede, Professeur en Mathématiques, et premier Professeur en Philosophie à Marpourg, Professeur honoraire de S. Petersbourg, et Membre des Sociétés Royales des Sciences de Londres et de Berlin. Traduite de l'Allemand, sur la cinquième Edition, et revûe sur toutes les suivantes. A Berlin, chés A. *Handé*, 1736. vol in-12. de 266. pages, sans compter l'Epitre Dédicatoire au Prince Royal

de Prusse , les Préfaces de l'Auteur et du Traducteur , et les Tables.

La troisième feüille des *Amusemens du cœur et de l'esprit* paroît chés *Didot*. Ces feüilles se font lire plus agréablement que par le passé ; on en jugera par ces deux Morceaux de Poësie , que nous en allons extraire.

LA ROSE ET LE PAPILLON.

F A B L E.

L Es fleurs blâmoient un jour entre elles
L'inconstance des Papillons ;
Même chose arrive à nos Belles ;
Dieu sçait , de notre part , si nous en babillons.
Recevoir les tributs d'une Cour trop volage ,
Sçavez-vous bien , mes Sœurs , que c'est nous
degrader ?

Dit la Rose , entre nous il faut nous accorder ,
Dedaignons de concert le frivole étalage.

D'un amour prompt à s'éclipser ;

Eh quoi ! toutes dans le bel âge ,

Nous ne pourons jamais fixer

Ce Peuple d'inconstant qui vient nous encenser ,

Eh ! doucement , Mesdemoiselles ,

Répondit aussi-tôt , ayant oüi cela

Un jeune Papillon qui se rencontra là ;

E Ton

Tous nos feux ne sont qu'étincelles ;
 Eh bien ! j'en conviens sans détour ;
 Mais pourriez-vous m'enseigner celles
 Qui ne nous donnent point là-dessus de retour,
 Nous ne pouvons être infidèles,
 Que vous n'y gagniez tour à tour
 Vers la Rose soudain il dirige ses âiles ,
 Elle oublie aussi - tôt qu'il puisse être inconsa-
 tant ;
 On est prompt à s'en faire accroire ;
 Va-t-on s'imaginer dans ces momens de gloire ,
 Qu'elle ne durera peut-être qu'un instant ?
 Au premier feu de la victoire
 Il est peu de Beautés qui n'en fissent autant.

*A Mlle. Dangeville , en lui dédiant la
 Soubrette Rivale , Comédie dont elle doit
 jouer le principal Rôle.*

C'est à vous , aimable Soubrette ,
 Que je consacre mes essais ;
 C'est par vous que j'aspire aux plus heureux
 succès ;
 C'est vous qui me donnez l'esperance secrète
 D'un triomphe sûr et prochain.
 J'attends tout d'une Actrice habile ;
 L'Amour assure mon destin ;
 Vous lui faites la loi , brillante Dangeville ;
 De vos yeux animés la saillante gayeté

Va

Va donner à ma Comédie

Tous les attraits qu'en vous fait regner la
beauté.

Le Public vous prend pour Thalie :

Je n'en suis point surpris , vous avez tous ses
traits ,

Vous avez son esprit , vous êtes aussi belle ,

Il est vrai qu'elle est immortelle ,

Mais votre nom ne périra jamais.

ESSAIS sur la nécessité et sur les
moyens de plaire , 2. Extrait.

La seconde partie de cet Ouvrage ;
plein d'aménité , et de reflexions égale-
ment justes , délicates , et solides , est di-
visée en trois Chapitres. Le 1. contient
des réflexions préliminaires sur les Prin-
cipes qui nous sont imprimés par l'édu-
cation. Dans le 2. on propose des moyens
pour faire naître , dans les enfans , avec
le désir de plaire , les qualités de l'ame
par lesquelles on plaît davantage. Dans
le 3. on examine les connoissances et les
talens auxquels il paroît plus à propos
d'appliquer l'esprit des enfans pour leur
donner les moyens de plaire.

Dans le Chapitre préliminaire l'Au-
teur remonte aux sources de l'éducation.

« L'éducation , dit-il , est l'art d'employer

E ij » l'enten-

» l'entendement des enfans dans ses dif-
 » ferens développemens , de maniere à y
 » Imprimer fortement et par préférence ,
 » les principes vertueux et sociables. Et
 voici comment il définit ces mêmes prin-
 cipes, » Ils consistent dans la liaison des
 a idées relatives qui conduisent à former
 » complètement, telle vertu , ou telle
 » qualité ; ce qu'il explique ensuite par
 un exemple. Et plus loin , donnant plus
 d'extension à ses vûes , il dit , » Le secret
 » de l'éducation consiste donc , en pre-
 » mier lieu , dans le choix et dans la liai-
 » son des idées principales qui doivent
 » nous conduire pendant la durée de no-
 » tre Etre , par rapport à notre bonheur
 » concilié avec celui des autres hommes ;
 » et en second lieu , à s'opposer à l'union de
 » celles qui produiroient des effets con-
 » traires.

De ces differens principes , l'Auteur
 tire differens exemples des abus de l'édu-
 cation commune , par rapport aux pre-
 mières années de notre enfance. » Il sem-
 » ble, remarque t'il, que l'enfance soit con-
 » tagieuse, car y a-t'il une cause raisonnable
 » d'imiter comme on fait communément ;
 » la foiblesse de leurs organes, les sons ai-
 » gus de leur voix , et le désordre de leurs
 » idées ? Au lieu de leur montrer en nous
 » le

» le modele de ce qu'il faut qu'ils devien-
 » nent , nous ne leur offrons sans cesse
 » qu'une ressemblance Pantomime de ce
 » qu'ils sont eux-mêmes on se fait
 » un jeu de ne leur débiter que des chi-
 » meres badines. On les trompe sur le
 » nom des choses ; on les abuse sur leurs
 » usages ; les premieres operations de cet
 » entendement, si importantes pour le res-
 » te de leur vie , sont le doute , l'erreur ,
 » la confusion , et cette confusion est no-
 » tre ouvrage. »

L'Auteur fait voir les inconve-
 niens de cette éducation , et propose
 d'après les vûes de M. *Loke* , qu'il cite ,
 des routes plus raisonnables pour em-
 ployer les premieres années de l'enfance.
 Il pense, » que la véritable éducation con-
 » siste dans le rapport continuel des exem-
 » ples qui frappent les enfans , et des dis-
 » cours qu'ils entendent au hazard , avec
 » les préceptes qu'on leur donne , et ce
 » pourroit être du moins celle de tous les
 » enfans nés avec une fortune qui per-
 » met de n'épargner rien de tout ce qui
 » peut contribuer à les bien élever. » Ce
 Chapitre est terminé, par cette reflexion.
 » Est l'occupation qui mérite d'avanta-
 » ge toute notre émulation , d'étude plus
 » interessante pour la raison que d'ob-
 » server

296 MERCURE DE FRANCE

» server et de favoriser ces premiers éclats
» de lumière qui se combattent , s'unis-
» sent , se divisent , se multiplient ; et
» ces développemens , quelquefois si sur-
» prenans , d'un esprit qui commence à
» se connoître ? Est-il , enfin , de specta-
» cle plus digne de l'homme , que l'hom-
» me qui attend son secours , pour ac-
» quérir la saine raison ?

Le second Chapitre traite des moyens de faire naître dans les enfans le désir de plaire, et les qualités de l'ame par lesquelles on plaît d'avantage ; et dont l'effet est de leur faire employer les moyens qu'ils ont d'être heureux, en s'occupant du bonheur des autres. Pour suivre ce plan , on doit les louer sur quelques avantages , et ne jamais les entretenir de quelques autres.

» On peut louer dans un enfant les
» qualités que sa volonté et son émula-
» tion concourent à lui donner , comme
» les vertus de l'ame, et les connoissances
» qui étendent l'esprit. C'est une manie-
» re de l'encourager à les porter à leur per-
» fection. Mais il faut bien se garder de
» le flatter sur les distinctions... qu'il a
» reçues gratuitement de sa naissance »...
Ces précautions ne sont encore que la moitié de l'ouvrage, » Il est essentiel de :
» les

» les engager à profiter de ces mêmes
 » avantages pour plaire et pour se faire
 » aimer, et dans cette vûë, n'appeller devant
 » eux tous les avantages qu'ils possèdent,
 » que du nom des vertus qui en peuvent
 » naître.

Trois défauts ordinaires à l'enfance sont , à ce que remarque l'Auteur , le germe de plusieurs inclinations dangereuses qui varient dans leurs effets , selon la difference des caracteres. Ces défauts sont 1°. L'attention à relever les fautes d'autrui , qui produit dans la suite la severité dans les jugemens sur autrui , la sincerité indiscrete , et l'esprit caustique. 2°. L'empressement qu'ont les enfans de faire valoir ce qu'ils se croient de bonnes qualités , source vraisemblable de la préoccupation de son propre mérite , de l'habitude de parler de soi , et de plusieurs autres foibles. 3°. L'oposition opiniâtre à la volonté d'autrui , dans les choses qui par elles-mêmes n'ont rien qui doive répugner , Cause dangereuse de l'humeur imperieuse , de l'esprit de contradiction , et des autres défauts qui forment l'attachement à notre propre volonté. L'Auteur propose quelques moyens pour déraciner ces défauts.

Le 3. Chapitre contient des reflexions

E iij sur

sur les connoissances de l'esprit ; et les talens qui doivent entrer dans l'éducation des enfans pour leur donner les moyens de plaire.

Les instructions indiquées regardent l'étude de leur Langue naturelle et de quelques autres Langues vivantes , les regles générales de l'Histoire universelle , l'Histoire de notre nation , les exercices qui , en formant le corps , peuvent lui donner de la grace. L'Auteur au sujet de l'impression subite que notre extérieur fait en notre faveur ou à notre désavantage , dit , » Il y a dans le pouvoir » qu'a sur nous le raport de nos yeux à » cet égard , quelque chose qui me paroît avilir beaucoup notre jugement. » On se sent communément moins de répugnance pour une personne qui se produit avec une étourderie confiante , » et qui donne lieu de soupçonner qu'elle a peu de raison , que pour une autre qui se présente avec un air grossier et ignoble, quoique sensé.

Les talens entrent aussi dans l'éducation proposée , et l'Auteur remarque , » qu'il y a une convenance entre le rang des personnes qu'on élève , leur destination et les talens qu'elles peuvent avoir avec bienséance , qu'il est indispensable

« pensable de consulter. » Il fait encore d'autres observations sur les talens ; l'Auteur recommande ensuite la connoissance des Ouvrages d'esprit , parce que ,
 « être instruit, produit deux avantages ; on
 « décide moins , et on décide mieux. » Il recommande aussi de donner aux jeunes gens une idée assés étendue des Arts agréables , et particulièrement de ceux qui dépendent autant du goût que des regles : il propose ensuite , en parlant des jeunes gens , doués d'une certaine intelligence , « de leur faire connoître le
 « terme , autant qu'il paroît déterminé ,
 « où l'esprit de leur siècle est parvenu, par
 « rapport aux sciences , aux connoissances
 « sublimes et aux grands talens , afin
 « qu'ils évitent de tomber dans de cer-
 « taines extrémités , qui marquent de la
 « petitesse dans l'esprit.

On doit aussi exercer les jeunes gens au stile Epistolaire , « parce que le talent
 « de bien écrire est , en quelque sorte, une
 « autre maniere de vivre avec les person-
 « nes qu'on aime et à qui on veut plaire ;
 « ce talent tient à une quantité de nuan-
 « ces qu'il faut saisir , soit dans le ton ,
 « soit dans l'attention à éviter l'esprit ,
 « ou à en mettre jusqu'à un certain point.
 « Ce sont les convenances particulieres

E. v. » de

» de personne à personne qui forment au-
 » tant de regles délicates, qu'on observe
 » mieux à mesure qu'on a plus de sens et
 » d'esprit; mais cette habitude des bien-
 » séances ne s'acquiert à un certain
 » point, que par la connoissance des usa-
 » ges du monde.

» L'Auteur explique ensuite ce qu'il
 » entend par ces usages. » Ce qu'on appelle
 » les usages du monde, dit-il, consiste,
 » si je ne me trompe, dans la précision
 » avec laquelle on employe le sçavoir vi-
 » vre, la politesse, l'empressement ou la
 » retenue, la familiarité ou le respect,
 » l'enjouement ou le sérieux, le refus
 » ou la complaisance, enfin tous les ré-
 » moignages de devoir ou d'égards qui
 » forment le commerce de la société. » Il
 » peint les inconveniens qui naissent du
 » manque d'habitude de ces mêmes usages.
 » Il ajoute que c'est encore peu que d'être
 » instruit des usages de la société, si l'on n'y
 » joint la connoissance du caractère des
 » hommes de son siècle. » On trouve, dit-
 » il, assés communément des gens rem-
 » plis de beaucoup de lecture, qui con-
 » noissent tous les Portraits qui ont été
 » faits des hommes, et qui ne connoissent
 » pas les hommes mêmes.

L'Auteur remarque qu'on peut penser
 que

que cette connoissance des hommes de son siecle combattoit peut-être dans bien des gens le desir de leur plaire. Il répond ainsi à cette objection : » L'éducation doit » faire concourir ces deux principes. Les » hommes sont assujettis à bien des dé- » fauts &c. . . . mais celui qui est le plus » en droit de les condamner , a besoin » lui-même de leur indulgence . . . avec » de tels principes , la connoissance des » hommes de son siecle ne deviendrait » pas plus dangereuse que la sincerité et » quelques autres qualités qui sont des » vertus en elles-mêmes , mais dont on » peut abuser.

On trouve ensuite plusieurs Remarques sur des Maximes de Morale rebatuës , sur des Antitheses , enfin sur des Lieux communs , que les jeunes gens sont sujets à adopter. Il indique le genre de ces differens Lieux communs par quelques exemples ; mais sentant que rien ne doit être banni de la Conversation , il a soin de faire cette restriction. » Je ne » prétends pas conclure de ce que je viens » de dire , ni de ce que j'ajouterais sur » les Lieux communs , qu'il faille les ex- » clure de la Conversation ; une aten- » tion réfléchie à n'y produire que des » traits recherchés , seroit une autre ex-

E v j tremie

» tremité plus à charge peut-être encore.
 » Je demande seulement qu'on y donne
 » les Lieux communs pour ce qu'ils sont,
 » ils n'y déplaisent que quand ils sont
 » amenés sotement , comme des décou-
 » vertes , ou qu'on paroît y entendre une
 » finesse, que peut-être ils ont eüe, mais
 » que l'usage vulgaire où ils sont tom-
 » bés leur a fait perdre.

Il parle ensuite des Lieux communs qui consistent dans des opinions fausses, telles que de regarder les songes comme des présages , ou de croire que l'Astrologie est la science de l'avenir.. Il recommande qu'on prévienne les jeunes gens sur la chimere de ces mêmes opinions ; et pour ne pas laisser douter que c'est aux jeunes gens uniquement et non aux gens du monde qui sont éclairés , qu'il adresse ces observations sur les différens genres de Lieux communs il s'explique ainsi : » Ce n'est pas qu'on ne puisse
 » être d'une Conversation agréable, quoi
 » qu'on ait toutes les craintes frivoles ,
 » et les opinions chimeriques ; c'est la
 » Philosophie de presque toutes les fem-
 » mes. Mais la Nature a donné à celles
 » qu'elle a destinées à plaire , un charme
 » qui se répand sur tout ce qu'elles pen-
 » sent. Leur imagination, telle qu'on nous
 peint

» peint cet Art de Féerie, qui fait naître
 » des Palais et des Jardins , où l'instanc
 » d'auparavant on ne voyoit que des ro-
 » chers et des ronces , embellit tout ce
 » qu'elle nous présente.

Cette Réflexion termine cette seconde
 Partie. » Pour faire connoître dans toute
 » son étendue , la nécessité de s'assujettir
 » aux usages du monde, et de s'appliquer
 » à connoître le caractere des personnes
 » qui composent la société, afin de pouvoir
 » s'en faire aimer; on ne peut trop prépa-
 » rer les jeunes gens à la severité avec
 » laquelle on les examinera , quand ils
 » paroîtront sur cette grande scene ; ils
 » doivent être prévenus qu'ils trouve-
 » ront deux Juges dans chaque Specta-
 » teur , la Raison et l'Amour propre.
 » L'une équitable , rend justice gratuite-
 » ment ; l'autre n'est jamais favorable
 » qu'à de certaines conditions : l'Amour
 » propre veut qu'on le flate , qu'on ne
 » perde point de vûe ses interêts : et dans
 » la plupart des jugemens , où il semble
 » que ce soit la raison qui prononce , il
 » se trouve que l'Amour propre a ptes-
 » qu'entièrement dicté l'arrêt.

Pour donner l'idée de la troisième
 Partie de ces Essais , il ne faut que ra-
 porter ce que l'Auteur expose dans un
 court

304 MERCURE D'É FRANCE
Court Avertissement. » Les Contes de
» Fées qu'on va trouver à la suite de cet
» Ouvrage , seroient , sans doute dépla-
» cés, s'ils ne faisoient partie de l'Ouvrage
» même. Mais on reconnoîtra que les
» Idées , les Evenemens qui constituent
» chaque Conte , servent à prouver l'uti-
» lité de quelques-uns des principes ré-
» pandus dans ces Essais , &c.

Le premier Conte est intitulé *les Dons
des Fées* , ou *le pouvoir de l'Éducation*.
L'action consiste dans la conduite diffé-
rente de deux Freres qui regnent sur un
même Thrône. L'un a reçu d'une Fée dès
le berceau, l'Esprit, la Valeur et la Pro-
bité , et ce Prince abandonné à lui-mê-
me , et privé d'éducation , ne tire aucun
avantage des Dons de la Fée ; ses vertus,
sans être altérées , prennent un caractère
qui ne sert qu'à le rendre malheureux.
Le second Prince , secouru d'une éduca-
tion heureuse , acquiert toutes les quali-
tés qui font un bon Maître et d'heureux
Sujets.

Le second Conte est intitulé *l'Isle de la
Liberté*. L'action se passe dans une Isle ,
où un Enchanteur ayant reçu des hom-
mes qui ont bien des défauts contre la
société , trouve le moyen de leur en
faire sentir l'inconvénient , en ne les fai-

SABT

sant vivre chacun qu'avec des gens qui leur ressemblent.

Le troisième Conte, intitulé *les Ayeux* ou *le Mérite personnel*, représente un Personnage rempli d'orgueil, parce qu'il a d'illustres Ancêtres, et dont la présomption est confondue par ces mêmes Ayeux, dont le souvenir faisoit naître sa confiance. Evoqués par un Charme, ses Ayeux qu'il ne reconnoît point, le jugent et le condamnent.

Le quatrième Conte est intitulé *Alidor* et *Thersandre*. Ce sont deux Jumeaux, se ressemblant parfaitement par la figure, et ayant beaucoup d'esprit tous deux, mais étant très-différens par le caractère. L'un rempli de son Amour propre, le montre à découvert : l'autre ne laissant paroître le sien qu'à ce degré raisonnable, qui est appelé Modestie, parvient seul à un degré de gloire où son Frere auroit pu également prétendre.

Le cinquième a pour titre *les Voyageurs*. Ce sont trois Nièces d'une Fée ; l'une est belle, la seconde jolie, et la troisième laide. Les deux aînées qui passent ainsi que leur cadette par différens Etats, tels que d'être tantôt Reines, tantôt Bergères, &c. trouvent le moyen de toujours déplaire, parce qu'elles ne sont occupées

MERCURE DE FRANCE

que d'elles-mêmes : Cette Cae
qui n'emploie son Esprit et ses
que pour la satisfaction des au-
oublier qu'elle est laide , et finit
par être heureuse , tandis que la Fée est
réduite à punir la présomption des deux
aînées qu'elle abandonne.

La première Edition de cet Ouvrage
est déjà enlevée , et l'on travaille actuel-
lement à une seconde. Ceux qui en con-
noissent le mérite n'en seront pas surpris.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC ;
&c. Par un Religieux Bénédictin de la
Congrégation de S. Maur. Tome III.
A Paris , chés Jacques Vincent , 1738.

Ce Volume qui est d'une grosseur
égale aux précédens , commence par les
premiers progrès de l'Hérésie, qui fit tant
de bruit dans le Languedoc , sous le
nom d'Hérésie des Albigeois , quoi
qu'elle n'eût pas ce nom dans son ori-
gine ; le sçavant Auteur donne dès la
seconde page une idée des mœurs de ces
Hérétiques , qu'il tire d'un Ecrivain con-
temporain , (c'est-à-dire d'environ l'an
1163.) en ces termes : » Ils prêchent
» sans cesse, marchent nus pieds, prient
» à genoux sept fois par jour , et autant
» pendant la nuit , ils ne veulent rece-
voir

» voir d'argent de personne , ne man-
 » gent point de viande , et ne boivent
 » pas de vin , et se contentent de rece-
 » voir leur simple nourriture. » Ce té-
 moignage m'a fait ressouvenir d'une
 Lettre que j'ai vûe dans un Manuscrit
 de Sorbonne du treizième siecle , dans
 laquelle le nommé Heribert , qui entre-
 prend de dépeindre le caractère de ces
 faux Apôtres qu'il dit sortis l'an 1163.
 du Perigord , parle de leur abstinence
 avec une restriction qui change un
 peu le sens de ce qui vient d'être ra-
 porté : *Carnem* , dit-il , *non comedunt* ;
vinum non bibunt nisi tertio die ; et hoc
parum ; centies flectunt genua in die. Gloria
Patri non dicunt , sed ejus loco , quia tuum
est Regnum ; Le même Heribert ajoute
 qu'ils enseignent toute la Bible en sept
 jours de temps , que d'une goutte de vin
 qui sera dans un vase , ils font que le
 lendemain le vase se trouvera plein. Il
 n'est pas étonnant que le sçavant Histo-
 rien n'ait point rapporté les circonstan-
 ces de ce Manuscrit , dès qu'il con-
 vient que les differences qui se trouvent
 dans les informations , comme dans les
 Historiens au sujet de ces Hérétiques ,
 sont si grandes , qu'il eût été fort en-
 nuyeux de les rapporter : il s'est borné à

ce

308 MERCURE DE FRANCE
ce qu'on en trouve dans les Imprimés.

Dom Vaissete rapportant leur condamnation faite au Concile de Lombers de l'an 1165, observe que ce Lieu est du Diocèse d'Alby, et qu'il ne faut pas le confondre avec Lombez. Après avoir traité de différentes affaires des Seigneurs, temporels du Languedoc, l'Historien revient à l'an 1178. sur ces Hérétiques, et donne l'Extrait d'une belle Lettre que Raymond, Comte de Toulouse écrivit au Chapitre Général de l'Ordre de Cîteaux, qui étoit alors très-florissant, pour en obtenir du secours contre cette Hérésie, en continuation de celui que saint Bernard avoit donné; Guarin, ancien Abbé de Pontigny, alors Archevêque de Bourges, fut un des Sçavans de cet Ordre, qui alla avec Henry, Abbé de Clairvaux, pour travailler à l'instruction des peuples séduits. La conversion et la pénitence de Pierre Mauran, laïque notable de Toulouse, est un morceau à lire. Le dernier Article du premier Livre est aussi très-digne d'attention par le récit qu'il contient de l'origine de l'Association faite en 1182. au Puy en Velay, contre les brigands qui ravageoient le Royaume. Elle vint d'une révélation faite à un Charpentier de cette Ville : et delà prit naissance
cette

cette fameuse Confrérie de Notre-Dame du Puy, dont les Confrères étoient distingués par un capuchon.

Ce qui est très digne d'attention dans le second Livre de ce Volume, est la Notice des Poètes Provençaux, que l'Auteur donne à l'Article 42. et celle d'un Abbé-Chevalier de l'Abbaye de Moissac avec ses Privileges, Article 52. Il revient encore sur ces Anciens Poètes toutes les fois que l'occasion se presente d'en parler.

Le commencement du treizième siècle vit pulluler l'Hérésie qui avoit été combattue dans le siècle précédent. On les apelloit alors Vaudois et ce fut sous ce nom que Bernard Abbé de Fontaude, Ordre de Prémontré, Diocèse de Narbonne, les combattit. L'Auteur observe que ces Hérétiques se répandirent jusque dans le Nivernois, où il y en eut deux de brûlés. Innocent III. nomma des Commissaires contre ces Sectaires ; deux Religieux de l'Ordre de Citeaux exercèrent les premiers dans le Languedoc les fonctions de ceux qu'on nomma depuis Inquisiteurs. Ces Hérétiques se firent adorer dans le Toulousain, dans une cérémonie qu'ils apellerent du nom de *Consolation*. Il y en eut qui reconnoissoient une vertu singulière

310 MERCURE DE FRANCE

singulière dans leurs sandales.

Les progrès de l'Hérésie firent créer par le Pape, des Legats, à l'occasion desquels il s'éleva des contestations avec les Evêques. Un des Prélats, qui devint célèbre dans l'affaire des Albigeois fut Foulques de Marseille, qui originellement avoit été *Jongleur*, et qui embrassa depuis l'Ordre de Cîteaux. Le meurtre de Pierre de Castelnau l'un des Legats, eut des suites fâcheuses pour le Comte de Toulouse que le Pape soupçonna d'y avoir participé, c'est ce qui est rapporté assés au long avec des circonstances curieuses au sujet de la satisfaction qu'en fit ce Comte. L'Histoire de la première Croisade contre les Albigeois, est aussi remplie d'une infinité de variétés, et sur tout des actions du fameux Simon de Montfort. On lit à la page 207. qu'un jour de Vendredi Saint, Roger de Comminges étoit sur le point de lui faire
» hommage pour tous ses domaines,
» quand Simon vint à éternuer une
» fois, que Roger prit à mauvais augure
» cet unique éternuement, et s'étant retiré
» ré à l'écart avec ses gens, il les consulta sur ce qu'il devoit faire et refusa
» de rendre l'hommage qu'il avoit promis,
» mis, mais on le tourna tant en ridicule
» le,

le, qu'enfin il eut honte de sa superstition et rendit cet hommage. Il n'est pas possible de suivre l'Auteur dans le récit du reste des Evenemens de la vie de ce Seigneur. Il semble à la page 290. qu'on trouve mentionnée dans les guerres de ce Comte, une espece de poudre qui a pu disposer à trouver celle qu'on a depuis apellée la poudre à Canon.

Après la mort du Comte Simon de Montfort et les campagnes d'Amauri son Fils, l'Historien s'étend sur les voyages de Louis VIII. dans le Languedoc pour soumettre cette Province, les Traités de Paix faits sous S. Louis, l'origine de l'Université de Toulouse, l'Assemblée de Lorris en Gâtinois, où le Roy reçut l'hommage de Raymond Comte de Toulouse l'an 1243. Ce Comte sur lequel roule une bonne partie de l'Histoire contenue en ce Volume, mourut le 27 Septembre 1249. âgé de 52 ans, et eut pour successeur Alphonse, qui s'embarqua en 1270. pour le voyage de la Terre Sainte.

La fin du dernier Livre de ce Volume est très interessante. Elle traite des Serfs, des Affranchis, des *Hommes de corps*, des Francs-aleus, du Commerce du Languedoc qui y attiroit beaucoup de Juifs, outre les Genoïs, les Lombards, les Florentins.

les

les Pisans &c. des Monnoyes du Pays. Il observe sur ce dernier Chef que Berenger Evêque de Maguelone fit fraper dans son Diocèse une Monnoye Etrangere qu'on apelloit *des Milarets*, qui avoit cours parmi les Sarrazins, et étoit marquée au coin de Mahomet. Clement IV. reprit severement ce Prélat et lui défendit de continuer. Les Etudes, concluent ce Livre; la Poësie Provençale y est encore celebrée, comme ayant toujours été en honneur, dans le Languedoc; l'Auteur continue ici son Catalogue des Poëtes, qui s'y rendirent celebres au XIII. siècle, et finit par de courtes remarques sur les habits, les nœcs et les funerailles.

Mais il ne faut pas oublier scilicet les scavantes Notes qui suivent les huit Livres de cette Histoire, et qui sont au nombre de quarante-cinq. On peut dire qu'elles sont autant de petits Traités agréables à lire par l'exactitude des discussions dont elles sont remplies. La treizième qui est sur l'origine du nom d'*Albigéois*, donné aux Hérétiques qui font le sujet d'une grande partie de ce Volume, est des plus intéressantes: il y réfute doctement le sentiment de M. l'Abbé Fleury, qui donne à ce nom une origine plus ancienne qu'elle n'est. Tout l'Ordre de S. Dominique doit

doit s'intéresser à la 15. Note qui est sur l'Epoque de la Mission de ce S. Fondateur pour la conversion des mêmes Hérétiques. Le Sçavant Auteur fournit dans sa seizième, vingt huitième et trentième Notes, de quoi rectifier plusieurs endroits des Conciles du P. Labbe: dans la 17. sont des discussions sur la Bataille de Muret de l'an 1213. Les Généalogistes trouveront aussi beaucoup à profiter dans plusieurs de ces Notes. La 20. sur S. Pierre Nolasque est fort curieuse. La 26. sur la Pairie des Comtes de Toulouse l'est encore davantage, la 36. sur l'origine de la Ville et du Port d'Aigues-mortes, la 38. sur les Actes de S. Geri, Pelerin, natif de Lunel au Diocèse de Montpellier. Il y en a quatre ou cinq qui regardent la vie ou le Règne de S. Louis, la dernière roule sur les Grands Officiers de la Maison des Comtes de Toulouse.

Les preuves font un tiers de ce Volume, mais on ne doit pas les regarder indifféremment. On lit à la tête une Histoire de la guerre des Albigeois, écrite en Langue Langüedocienne par un Auteur qui vivoit environ sous le Règne du Roy Jean ou de Charles V. Elle est suivie d'un Glossaire pour l'intelligence du langage. Parmi les 371. pièces qui suivent, il y en

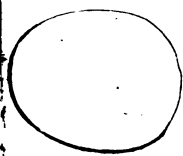
314 MERCURE DE FRANCE
à un très grand nombre qui exciteront la curiosité du Lecteur, les uns donnent connoissance de quelques Conciles, les autres sont des Hommages, ou des Donations, des Traités, des Testamens, des Sentences, des Sermons de fidélité. Il y a des Lettres de Papes, de Rois, de Comtes &c. Au nombre 242. est la Monition du Chapitre de Narbonne à son Archevêque de l'an 1241.

Gissey, Libraire et Imprimeur rue de la vieille Bouclerie, continué de distribuer toutes les semaines une feuille intitulée *Réflexions sur les Ouvrages de Littérature*. Il en a déjà imprimé soixante feuilles, qui composent quatre Volumes, et il va commencer le cinquième. Afin que les Personnes, qui achètent cet Ouvrage n'ayent pas la peine d'envoyer inutilement chés lui, il nous prie d'avertir que la feuille paroîtra exactement tous les Lundis. Il a pris ses mesures pour ne jamais manquer à l'avenir.

Cet Ouvrage, dit-il, est d'un goût différent des autres Ouvrages Périodiques; le but des Auteurs n'est point de donner des Extraits; si quelquefois ils donnent une idée générale d'un Livre c'est, pour lier plus facilement leurs réflexions, mais
pour

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



*de la pierre
Duc d'Evonshyre.*

pour

pour l'ordinaire , ils s'attachent à examiner des endroits importans , dont ils démèlent les beautés ou les défauts : leur critique réunit ce double objet , comme on le voit distinctement dans le second Volume. Ce plan, qui a été goûté du Public, ajoute le Libraire , sera encore plus exactement suivi à l'avenir.

REFLEXIONS POLITIQUES sur les Finances et le Commerce, où l'on examine quelles ont été sur les Revenus , les Denrées , le Change Etranger , et conséquemment sur notre Commerce , les influences des augmentations et des diminutions des valeurs numéraires des Monnoyes. *A la Haye* , 1738. 2. vol. in - 12. et *A Paris* , chés Rollin , Fils , Quai des Augustins.

CYBELE AMOUREUSE , Parodie nouvelle d'Aris , par M. Sticotti , Comédien Italien ordinaire du Roy. *A Paris* , chés Prault Pere , Quai de Gêvres , au Paradis , 1738. in-8.

Vers pour être gravés sur le pedestal d'une Statue de la Sainte Vierge.

J'Ai porté dans mon sein le Maître du Tonnerre ;

J'ai fait naître mon Dieu, mon Sauveur, et mon Roi.

E. Rich.

316 MERCURE DE FRANCE

Rien ne pourra jamais m'égalér sur la Terre ,
Et Dieu seul , dans les Cieux , est au dessus de
moi.

Chrétiens , vous , dont mon Fils est devenu le
Frere ,

Voyez quel est le prix de mon humilité ;
Imitez mes vertus , imitez votre Mere ,
Si vous voulez jouir de ma félicité.

Par M. P.

QUESTION à résoudre.

On demande si l'honneur et la gloire
sont une même chose , et lequel des deux
a le plus d'empire sur le cœur de l'homme.

On écrit de Venise que le III. Volume du
Dictionnaire Géographique de M. de la Marti-
niere , dont le Libraire Pasqualy a entrepris une
Edition , paroît déjà et qu'on travaille à force
au IV. Le même Libraire va donner aussi une
magnifique Edition de l'Histoire de Guichardin
en deux Volumes in-fol.

Le Sr. Jean Neaulme Libraire à la Haye , a
imprimé dans une petite feuille volante un *Avis*
au Public sur le Projet d'une nouvelle Edition des
Actes Publics d'Angleterre recueillis par M.
R Y M E R.

Cet *Avis* porte en substance qu'après que le
Sr. Neaulme a eû publié un *Projet de subscrip-*
tion pour une nouvelle Edition de cet excellent
Recueil ,

Récueil , en X. Vol. fol. à 112. florins 10 sols
 l'Exemplaire , il a été traversé par M. Tonson ,
 Libraire de Londres , qui a imprimé ces Actes ;
 ce qui a produit plusieurs inconveniens , et fais
 diminuer les souscriptions , qui auparavant al-
 loient à souhait. Dans ces circonstances , afin
 que l'entreprise puisse s'exécuter sans que le Pu-
 blic ni le Libraire courent aucun risque , ce
 dernier propose ce qui suit.

« Je ne prendrai point , dit-il , d'argent d'a-
 vance : je rendrai même à ceux qui le souhai-
 teront celui que j'ai déjà reçu. Je demande
 seulement , supposé qu'on souhaite que je con-
 tinue , que l'on s'engage par écrit à prendre
 le Livre à mesure que les Volumes paroîtront ;
 sur le pié de 9. Dites la feuille suivant, le Pro-
 jet : je me flate même de pouvoir donner tout
 l'Ouvrage *au prorata* , à moins de 112. florins
 10. sols l'Exemplaire. Je m'engage de plus ,
 ainsi que je l'ai déjà promis , à n'en imprimer
 que 550. Exemplaires , et pas un au de là ; et
 je donnerai caution pour l'exécution du Pro-
 jet aux Personnes qui ne se fieront pas à ma
 parole : par là le Public peut aisément se con-
 vaincre que le prix ne sçauroit s'en avilir ,
 comme il arrive très souvent dans les Impres-
 sions dont le nombre n'est pas fixé. Ceux qui
 voudront souscrire sur ce pié là , pourront se
 déclarer , et si le nombre des souscriptions se
 trouve suffisant pour entreprendre l'Edition ,
 elle ira grand train , car je la mettrai sous plu-
 sieurs Presses &c.

Jean - François Jolly Libraire à Amsterdam,
 avertit qu'il donnera deux fois par semaine à
 commencer du Jedy. 6. Fév. L'OBSERVATEUR,

B ij Litteraire,

On apprend par les Lettres de Portugal que le 27 Décembre, Fête de S. Jean l'Evangéliste dont le Roy porte le nom , l'Académie de Poésie et d'Eloquence , établie à Guimaraens , avoit tenu une Séance Publique , dans laquelle le Pere Joseph de Pasos , Abbé de l'Abbaye de S. Faustin, et le Pere Manuel de S. Jérôme , de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance , avoient lu , le premier un Panégyrique de S. Jean , et le second un Eloge de S. M.

On apprend aussi de Lisbonne , que le 13. Janvier , la nommée Therese de Juses , Epouse de Jean de Maras-Torres, accoucha de quatre enfans , qui jouissent tous , ainsi que la Mere, d'une parfaite santé.

On mande encore de Lisbonne que les Lettres écrites de Faro marquent , que le 16. Décembre dernier on y avoit aperçu une Aurore Boréale , qui occupoit toute la partie du Ciel entre le Nord-Est et le Nord-Ouest,

On a appris de Vienne , que le Pere François Schmelzer , de la Compagnie de Jesus , Astronome celebre , y mourut le 28. Janvier dernier dans la 60. année de son âge.

Comme la Musette est un instrument fort à la mode aujourd'hui , et qu'il le devient tous les jours de plus en plus. M. *Hotteterre*, Ordinaire de la Musique de la Chambre du Roy , vient de donner une Méthode par le moyen de laquelle

On pourra s'instruire de ses principes, et, au défaut de Maître, apprendre à en jouër de soi-même. Elle ne pourra aussi qu'être fort utile à tous ceux qui pratiquent cet Instrument, attendu qu'elle contient tout ce qui le concerne, soit pour le toucher, le *doigter*, la conduite du soufflet, la connoissance des notes et de leurs valeurs, les differens modes, les agrémens pour la propriété du jeu, et enfin la maniere de l'entretenir et de le conserver en bon état. Il y a joint un Recueil gravé d'Airs choisis, dans les tons les plus convenables, et d'une exécution progressive, avec des Préludes dans ces mêmes tons. C'est son dixième Oeuvre. On le trouve à Paris, chés l'*Auteur*, rue de Seine, à l'Hôtel d'Arras. Chés *Balard*, au Mont Parnasse. Chés *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, et chés *Leclerc*, rue du Roule, à la Croix d'or, in-4. de plus de 120. pages. Prix 4. liv. 10. sols broché.

La suite des Portraits des Grands Hommes, et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chez *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, de la même grandeur.

CHARLES - FRANÇOIS D'AUTRICHE, Empereur, né le 1. Octobre 1685. dessiné par *Fort Pasqueti*, et gravé par *F. S. Ravenet*.

GASPARD DUCHANGE, Graveur du Roy, et Conseiller en son Académie Royale de Peinture et Sculpture, né à Paris le 9. Avril 1662. peint par *Vanloo*, le Pere, et gravé par *N. Dupuis*.

Le Chevalier *Servandoni*, Peintre et Architecte

F iij dū

310 MERCURE DE FRANCE

du Roy , dont les Ouvrages ont déjà eu l'approbation du Public en tant d'occasions différentes , et sur les desseins duquel on élève actuellement le grand Portail de S. Sulpice, ainsi que l'Eglise Paroissiale de Coulanges la vineuse, Ville de Bourgogne, travaille depuis six mois et employe quantité d'Ouvriers de toute espèce, comme on l'a déjà dit , pour donner la représentation de l'Eglise de S. Pierre de Rome , qui est le plus grand et le plus magnifique Edifice de l'Univers. La voute de la Nef aura réellement 70. pieds de haut , et le Dôme à proportion ; cette représentation sera partie en Relief et partie en Perspective , et rien n'y sera omis de tout ce qui compose ou de ce qui orne cette superbe Eglise.

On verra cette représentation dans la grande Salle des Machines du Palais des Thuilleries , pendant les trois semaines du temps Pâchal , selon la permission que le Roy a bien voulu lui en accorder.

Cette Salle est d'une grandeur immense , elle a 250. pieds de long , sur 72. de large et 100. de haut.

Le Sieur *Servandoni* fera imprimer une Description exacte et détaillée de l'Eglise de S. Pierre de Rome , avec le Plan gravé de cette Basilique.

M. *Chedel* , vient de donner au Public une suite d'Estampes en six feüilles , elle a pour titre , *Fantaisies nouvelles* , et se vend à Paris , chés la Veuve *Chereau* , rue S. Jacques aux deux Piliers d'or. Cet Ouvrage paroît singulier par le choix et la variété des coquillages, fruits, et fleurs dont il est composé. Il peut servir à divers usages , tels que les desseins d'étoffes , les découpa-

res ,

tes, &c. L'Auteur compte donner plusieurs suites en ce genre.

Le 1. Janvier Pierre - Hilaire - Danès, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Maison et Société de Sorbonne, du 21. Avril 1698. ancien Lecteur et Professeur en Théologie, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Michel de Pessan, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Auch, depuis le mois de Novembre 1725. et Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, mourut sur les dix heures du matin, en la Maison de Sorbonne, d'une apoplexie dont il avoit été attaqué la nuit précédente, âgé d'environ 66. ans, étant né en 1671. il avoit été reçu Conseiller le 31. Août 1714. et étoit monté à la Grand'Chambre le 5. Mars 1733. Il étoit fils de Jean Danès, Seigneur de la Mairie, de Chavenay, mort Doyen des Avocats du Parlement de Paris, le 20. Octobre 1688. âgé de 76. ans, et de Louise Hebert, son épouse. Il laisse pour héritier Antoine-Pierre-Hilaire Danès, son neveu, reçu Conseiller au Parlement de Paris au mois d'Août dernier. Il avoit donné au Public en 1731. l'abrégé de la vie de Pierre Danès, Evêque de Lavaur, Ambassadeur de France au Concile de Trente, &c. mort le 23. Avril 1577, avec les differens éloges de ce Prélat, ses Opuscules, &c. volume in-4. de 184. pages, imprimé à Paris, chez Quillau. On trouve dans ce volume un Mémoire sur la Généalogie de la Famille de Danès, mais il est très superficiel et peu exact.

Les Beaux Arts ont fait une perte considérable en la personne de *Ferdinand de S. Urbain*, Chevalier de l'Ordre de Christ, Graveur des

F iiiij Médailles

322 MERCURE DE FRANCE

Médailles et Monnoyes de S. A. R. de Lorraine ; Grand Duc de Toscane, son premier Architecte, Académicien Honoraire des principales Académies de l'Europe. Il mourut à Nancy le 10. Janvier.

Le sieur *Chrétien Dufour*, Marchand à Paris, donne avis qu'il a fait construire une Machine extraordinaire, pareille à celle d'Utrecht, propre pour gauffer des velours, tant sur soye que façon d'Utrecht, Moires, Draps, Pluches, *Moquettes*, *Camelots*, *Satins de Bruges*, et autres ; *Rubans* et toutes autres Etofes, tant pour *Cirosses* et Meubles, que pour habits d'hommes et de femmes, avec des Desseins nouveaux qui imitent les Velours cizelés et les Velours de Venise.

Il demeure au milieu de la rue des Fossés de Monsieur le Prince, vis-à-vis l'Hôtel de Condé.

L'Aprobation que les Medecins de la Faculté de Paris ont donné à un Remede de Mlle de Rezé, aujourd'hui Mde de Lestrade, après avoir vû la guérison des Dartres d'une Princesse qui avoit employé quantité de Remedes, sans en avoir reçu de soulagement, et d'une infinité de Personnes attaquées de la maladie, qui ont été guéries depuis, jusques dans les Pays les plus éloignés, les Colonies et les Ports de Mer, étant tout remplis de dartres, &c. M. *Chicoyneau*, Conseiller d'Etat, et Premier Medecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, des Rougeurs, Boutons et Dartres qu'il avoit au visage depuis plus de huit ans ; et ayant appris qu'elle traitoit ces maladies depuis plus de quarante ans avec succès et applaudissement, a bien voulu donner son Aprobation à la bonté de ces Remedes

Remedes , et la liberté de les débiter : C'est une Eau qui guérit les Dartres vives et farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rousseur , et autres Maladies de la Peau ; et un Baume blanc , en consistance de Pomade , qui ôte les Cavités et les Rougeurs après la petite Verole , les Taches jaunes et le Hâle ; unit et blanchit le tein d'une manière visible et naturelle. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , et peuvent se transporter par tout. Les Bouteilles de cette Eau sont du prix de 2 , 3 , 4 , 6 , liv. et au dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. liv. 10. s. et les demi Pots de 35. sols.

Mde de Lestrade demeure à Paris, rue de la Comédie Françoise , chés un Grainetier , au premier Appartement. Il y a une Affiche au dessus de la Porte.

Le sieur *Lybervette* , Maître Chirurgien Juré de Paris , dont il a été parlé plusieurs fois dans ce Journal , à l'occasion de l'efficacité de ses Remedes dans les suppressions d'urine , carnosités , &c. les guérissant radicalement , sans douleur et sans inflammation , avertit le Public qu'il a été long-temps malade , et que delà on a pris occasion de répandre le bruit de sa mort : que cependant malgré sa maladie il a traité chés lui , avec tout le succès possible , plus de 120. Personnes , tant Gens de qualité , qu'Officiers , et bons Bourgeois connus ; enfin qu'il y a environ trois mois qu'on lui amena un Officier ayant plusieurs abscesses au *Scrotum* , deux fistules , par où passaient les urines &c. lequel a été parfaitement guéri. Le Public a en effet intérêt d'être instruit de pareilles Cures ,

E v. et que

324 MERCURE DE FRANCE
et que le sieur Lyvernette est toujours et ac-
tuellement en état de les entreprendre , &c.



A I R.

Pour m'attirer dans tes chaînes ,
Amour , tu m'as fait faire un choix ;
Mais que tes douces loix
Vont me causer de peines !
La Fortune cruelle ,
Pour traverser mes jours ,
Eloigne pour toujours
Mon Amante fidelle.

*Par M. D. *. V. *. Y. *.*

La Musique en Sarabande est de M.
Fremeaux , Organiste de Melun.



S P E C T A C L E S.

LE 7. Janvier , l'Académie Royale
de Musique remit au Théâtre la
Tragédie d'*Atis*. Les premières Représen-
tations ont fait craindre un mauvais
sort pour cet Opera ; mais enfin la beau-
té de la Musique et celle du Poëme , ont
dissipé

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX & TILDEN FOUNDATION

324 MERCURE DE FRANCE
et que le sieur Lyvernette est toujours et ac-
tuellement en état de les entreprendre , &c.



A I R.

Pour m'attirer dans tes chaînes ,
Amour , tu m'as fait faire un choix ;
Mais que tes douces loix
Vont me causer de peines !
La Fortune cruelle ,
Pour traverser mes jours ,
Eloigne pour toujours
Mon Amante fidelle.

*Par M. D. * V. * T. **

La Musique en Sarabande est de M.
Fremeaux , Organiste de Melun.

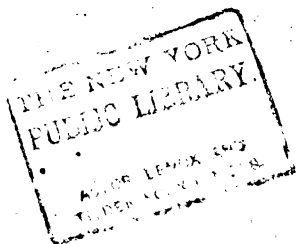


S P E C T A C L E S.

LE 7. Janvier , l'Académie Royale
de Musique remit au Théâtre la
Tragédie d'*Atis*. Les premières Représen-
tations ont fait craindre un mauvais
sort pour cet Opera ; mais enfin la beau-
té de la Musique et celle du Poëme , ont
dissipé

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



dissipé ces vaines terreurs ; on a rendu au génie de Lully et de Quinault toute la justice qu'ils méritent ; les Partisans outrés de la nouvelle Musique , ont perdu l'esperance dont ils s'étoient flatés , et le succès de ce magnifique Opera est une preuve certaine que le bon goût n'est pas encore détruit en France. Nous abregérons , autant qu'il nous sera possible , un Extrait qui pourroit devenir ennuyeux , s'il s'étendoit hors de saison sur des beautés qui ne sont presque ignorées de personne.

Le Théâtre représente au Prologue le Palais du Temps. Ce Dieu y paroît au milieu des douze heures du jour et des douze heures de la nuit. Le *Temps* commence l'Action du Prologue par ces Vers,

En vain j'ai respecté la celebre mémoire

Des Héros des siècles passés ;

C'est en vain que leurs noms si fameux dans
l'Histoire ,

Du sort des noms communs ont été dispensés ;

Nous voyons un Héros dont la brillante gloire

Les a presque tous effacés.

Après les justes éloges que les Chœurs donnent à Louis le Grand , *Flore* s'avance , conduite par un Zéphir et par une

F vj

troupe

troupe de Nymphes; le Temps paroît surpris de la voir ramener si-tôt la saison des fleurs; Flore lui répond :

Quand j'atends les beaux jours, je viens tous
jours trop tard ;

Plus le Printemps s'avance et plus il m'est
contraire ;

Son retour presse le départ

Du Héros à qui je veux plaire ;

Pour lui faire ma cour, mes soins ont entrepris

De braver désormais l'hyver le plus terrible ;

Dans l'ardeur de lui plaire, on a bien-tôt appris

A ne rien trouver d'impossible.

Ces Vers sont suivis d'un Duo généralement applaudi. *Melpomene* vient rapprocher à Flore le soin qu'elle prend de prévenir le Temps; elle annonce le Sujet de la Tragédie par ces Vers :

La puissante Cybele ,

Pour honorer Atis qu'elle a privé du jour ,

Veut que je renouvelle

Dans une illustre Cour

Le souvenir de son amour.

Iris vient terminer la petite contestation qui est survenue entre *Melpomene* et Flore , et les réunit en faveur de la Tragédie qu'on va représenter.

La

La Scene de la Tragédie est en Phrygie. Au premier Acte , le Théâtre représente une montagne consacrée à Cybele. *Atis* invite les Phrygiens à venir célébrer la descente de *Cybele*. *Idas*, Confident d'*Atis* fait avoüer à ce Prince , parent de *Sangaride* et favori de *Cœlenus* , Roy de Phrygie , que malgré l'indifférence dont il fait vanité , il aime en secret. *Sangaride* vient joindre *Atis* avec qui elle doit ordonner la fête qui se prépare en l'honneur de *Cybele* ; *Atis* est prêt à lui déclarer son Amour, mais, craignant d'en trop dire , il se retire pour aller assembler ceux qui doivent célébrer cette grande fête. *Sangaride* confesse à *Doris* sa confidente , qu'elle aime *Atis* en secret , mais qu'elle obéira aux ordres du *Fleuve Sangar* , son pere , qui la destine à *Cœlenus*. *Atis* revient et déclare enfin son amour à *Sangaride* : cette Scene est une des plus intéressantes du Théâtre lyrique. La déclaration d'amour est réciproque , ces deux Amans finissent par ce Duo :

Si l'Himen unissoit mon destin et le vôtre ,
 Que ces nœuds auroient eü d'atraits !
 L'Amour fit nos cœurs l'un pour l'autre ,
 Faut-il que le devoir les sépare à jamais ?

Le

328 MERCURE DE FRANCE

Les Phrygiens s'assemblent, Cybele descend au bruit des instrumens et des acclamations des Peuples qui l'attendent : elle parle ainsi :

Venez tous dans mon Temple , et que chacun
revere ,

Le Sacrificateur dont je vais faire choix , &c.

On a trouvé ce premier Acte trop chargé de belles Scenes; on auroit souhaité que la déclaration d'amour réciproque eût pû être placée dans le second Acte; mais cela n'empêche pas que celui-ci ne soit un des plus beaux qu'on ait encore vûs.

Le Théâtre représente au second Acte le Temple de Cybele. Cœlenus se plaint à Atis du peu d'empressement de Sangaride pour un Himen qui doit le rendre le plus heureux des mortels , il fait même entrer de la jalousie dans sa plainte ; Atis n'oublie rien pour le rassurer. Cœlenus lui ordonne d'aller tout préparer pour son bonheur ; Cybele vient.

Elle dit à Cœlenus qu'elle ne nommeroit point d'autre Sacrificateur que lui , si elle avoit à choisir entre les plus grands Rois , et lui fait connoître que son choix s'arrête sur Atis , le plus cher de ses favoris. Cœlenus apprend avec beaucoup de joye la gloire que Cybele va répandre

répandre sur un parent de Sangaride et sur un sujet qui lui est très-cher.

Cybele ouvre son cœur à Melisse , sa Grande Prêtresse et sa confidente , et lui apprend son amour pour Atis par ces Vers d'exposition :

Ce fut au jour fatal de ma dernière Fête ,
Que de l'aimable Atis je devins la conquête ,
Je partis à regret pour retourner aux Cieux :
Tout m'y parut changé , rien n'y plut à mes yeux.

Et sur le sincère aveu que lui fait Melisse , de la surprise où elle est de la voir descendre si bas , elle lui répond.

Quel plus haut rang ai-je à prétendre ?
Et de quoi mon pouvoir ne vient-il point à bout ?
Lorsqu'on est au dessus de tout ,
On se fait pour aimer un plaisir de descendre , &c.
Fais venir le sommeil ; que lui-même , en ce jour ,
Prene soin ici de conduire
Les songes qui lui font la cour ;
Atis ne sçait point mon amour ,
Par un moyen nouveau je prétends l'en instruire , &c.

Est-il rien de plus beau que cette imagination du Poète, et rien de plus théâtral

330 **MERCURE DE FRANCE**
tral que l'effet qu'elle va produire dans
l'Acte suivant? La Fête de celui-ci a pour
objet le choix que Cybele a fait d'Atis
pour dispenser ses Loix ; à la fin de la
Fête, Atis promet aux Phrygiens de ne
rien négliger auprès de Cybele , pour
les rendre heureux.

Le Theatre représente au troisième
Acte le Palais du Grand Sacrificateur de
Cybele.

Atis se plaint des faveurs de la fortune ;
tandis que l'Amour le rend malheureux ;
Idas et Doris viennent lui annoncer que
Sangaride en pleurs veut venir se jeter
aux pieds de Cybele pour la garantir de
la violence qu'on lui fait , et pour lui
déclarer l'amour mutuel qui les unit ;
Atis n'ose manquer de reconnaissance en-
vers Cœlenus ; il cède enfin aux prières d'I-
das et de Doris, ou plutôt à l'intérêt de
son amour , et dit à ces deux Confidens :

Allez , prenez soin de mon sort ;

Que Sangaride ici se rende en diligence.

Atis continue à se livrer à ses remords ;
l'agitation où il se trouve , le plonge dans
un profond sommeil , pendant lequel
des songes heureux et des songes funes-
tes lui déclarent l'amour de Cybele et
les suites qu'il peut avoir. *Morphée* lui
parle ainsi :

Ecoute

Ecoute , écoute , Atis , la gloire qui t'appelle ;
 Sois sensible à l'honneur d'être aimé de Cybele ;
 Jouis , heureux Atis de ta félicité.

Phobetor et *Phantase* se joignent à *Morphée* et lui disent :

Mais souviens toi que la Beauté,
 Quand elle est immortelle ,
 Demande la fidélité
 D'une Amour éternelle.

Les Danses répondent parfaitement à la fin que l'ingénieux et élégant Auteur s'est proposée ; Atis s'éveille tout épouvanté ; Cybele vient le rassurer et lui apprend que les Songes ont parlé par son ordre. Atis ne répond à tant d'amour , que par des assurances de respect , dont Cybelle n'est pas trop satisfaite.

Sangaride vient implorer la protection de Cybele contre Cœlenus.

Atis lui coupe toujours la parole de peur qu'elle ne fasse connoître leurs amours. Cybele déclare hautement ce qu'elle sent pour Atis ; elle promet son secours à Sangaride , et dit à Atis qu'elle prétend l'armer de sa toute puissance. Ces deux Amans étant sortis , Cybele se plaint à Melisse de la froideur avec laquelle

332 **MERCURE DE FRANCE**
laquelle Atis a reçu l'aveu qu'elle lui a fait de son amour ; elle conçoit de la jalousie contre Sangaride ; elle ordonne à Mélisse d'aller dire de sa part à *Zéphire* d'exécuter tout ce qu'Atis exigera de lui. Cet Acte finit par un très beau Monologue, dans lequel la jalousie de Cybele paroît de plus en plus.

Sangaride, Idas, et Doris commencent le quatrième Acte. Sangaride se plaint de l'infidélité dont elle soupçonne Atis ; Idas et Doris la rassurent autant qu'ils peuvent, mais elle persiste dans ses soupçons, et pour se venger, elle consent à épouser le Roy ; Cœlenus la trouvant dans des dispositions si favorables se croit le plus heureux des Amans ; il en témoigne sa joye à Atis qui arrive, et sort pour aller presser le Fleuve Sangar de combler ses vœux ; Atis déplore la crédulité de Cœlenus ; Sangaride lui répond que l'Amour de ce Rival dont il plaint le sort, obtiendra ce qu'il a mérité ; après des plaintes reciproques, Atis se justifie auprès de Sangaride ; il lui rend raison du silence qu'il a gardé et du soin qu'il a pris de l'empêcher elle-même de parler en présence d'une Rivale aussi redoutable que Cybele. Cette Scene est des plus intéressantes.

Le

Le Fleuve Sangar , suivi de plusieurs Fleuves, Ruisseaux et Fontaines, déclare à ses Parens le choix qu'il a fait du Roy de Phrygie pour Sangaride sa Fille ; ce choix est généralement approuvé ; la Fête est très gaye , mais elle ne finit pas de même qu'elle a commencé ; Atis vient déclarer que Cybele défend qu'on acheve cet Hymen , et que Sangaride est une Nymphe qu'elle reserve pour ses Autels ; Cœlenus , et le Fleuve Sangar , et leur Suite veulent s'opposer à cette violence ; Atis leur dit :

Aprenez , Audacieux ;

Qu'il n'est rien qui n'obeisse

Aux souveraines Loix de la Reine des Cieux

Puis , s'adressant aux Zephirs , il continue ainsi :

Qu'on nous enleve de ces Lieux ;

Zephirs que sans tarder mon ordre s'accomplisse.

Les Zephirs enlèvent Atis et Sangaride et le chœur s'écrie :

Quelle injustice, &c.

Le dernier Acte est des plus tragiques ; Cybele et Cœlenus le commencent ; Cybele

334 MÉR CURE DE FRANCE
bele apprend à Cœlenus , que les Zéphirs
ayant laissé Atis et Sangaride dans un
lieu , où il ne croyoient pas être enten-
dus , elle a été témoin de leurs tendres
sermens , et des outrages qui s'adressoient
à leurs communs Tyrans ; elle lui dit qu'il
ne sera que trop vengé. Atis et Sanga-
ride sont amenés devant leurs Juges ;
tout ce qu'ils disent pour les attendrir
ne sert qu'à les irriter davantage , parce
qu'il ne leur est dicté que par l'amour
qu'ils ont l'un pour l'autre. Cybelle évo-
que *Alecton* et lui ordonne d'inspirer ses
plus noires fureurs dans le cœur d'Atis ;
la Furie obéit , Atis furieux prend San-
garide pour un Monstre , qui en veut aux
jours de ce qu'il aime ; il court à elle et
lui perce le sein ; Cybele lui rend sa rai-
son pour lui faire mieux sentir son mal-
heur ; Atis trop instruit du cruel sacri-
fice qu'il vient de faire se tué lui-même ,
et dit à Cybele en expirant.

Je meurs ; l'Amour me guide
Dans la nuit du trépas ;
Je vais où sera Sangaride ;
Inhumaine , je vais où vous ne serez pas.

Cybele métamorphose Atis en Pin ,
arbre favori de cette Déesse. On a rétran-
ché

ché la Fête qu'on celebre pour cette es-
pece d'Apothéose, comme superfluë,
après une Catastrophe si horrible.

Voilà quel est cet Opera dont le suc-
cès a d'abord paru équivoque, quoi qu'il
soit un des plus parfaits qui soient sor-
tis du genie de Lully et de Quinault; on
y a veritablement trouvé quelques lon-
gueurs, mais par combien de beautés
n'en a-t-on pas été dédommagé?

On continuë toujours, avec un très
grand concours, les représentations
d'*Atis*, qu'on donne trois fois la semai-
ne, et les Jeudis le *Triomphe de l'Har-
monie*.

Le 13. Février, on ajouta à la fin de
cette dernière Pièce un divertissement
tiré d'une ancienne Pastorale intitulée
les Fêtes de l'Amour et de Bacchus, dont
les paroles sont de M. Quinault, et la
Musique de M. de Lully, représentée dans
sa nouveauté en 1672. par l'Académie
Royale, et le premier Ouvrage de ces
celebres Auteurs, représenté en Public;
excepté toute fois *Psiché* Tragédie, Ballet
représenté sur le Theatre de la grande
Salle des Machines du Palais des Thuil-
leries en 1670. dont toutes les paroles
qui se chantent sont de Quinault; elles
parurent excellentes et firent trouver in-
supportable

supportables celles de l'Abbé Perrin et de Gilbert, qui avoient travaillé avec Cambert aux deux premières Pastorales, *Opera*, qui avoient paru peu auparavant sous les titres de *Pomone*, et les *Peines et les plaisirs de l'Amour*.

En ce temps-là, pendant que cette dernière Pièce de Gilbert avoit du succès, Lully, profitant de la division qui s'étoit mise entre les Associés de l'Opera, obtint par le crédit de Madame de Montespan, que l'Abbé Perrin, moyennant une somme d'argent, lui cederait son privilège. Ce changement obligea Cambert de passer en Angleterre, où il mourut en 1677. sur-Intendant de la Musique de Charles II. Selon S. Evremond, Cambert avoit un fort beau génie, propre à cent Musiques différentes, et toutes bien menagées avec une juste économie des voix et des Instrumens. Il n'y a point de récitatif mieux entendu ni mieux varié que le sien, mais pour la nature des passions et pour la qualité des sentimens qu'il faut exprimer, Lully l'a laissé bien loin derrière lui.

Lully s'associa Vigarani, Machiniste du Roy, et plaça d'abord son Theatre au Jeu de Paume de *Bel-Air*, rue de Vaugirard près le Luxembourg, où il donna

donna en 1672. les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, Pastorale, composée des fragmens de differens Ballets dont il avoit fait la Musique sur les paroles de Quinault.

Entre autres beautés de cet Opera , le trio : *Dormez, dormez beaux yeux &c.* fut admiré de tout le Monde.

Selon M. de Freneuse il y eut une représentation celebre de cet Opera , tant par la présence du Roy qui y assista, que par quatre Seigneurs de la Cour qui voulurent bien y danser avec quatre autres Danseurs. C'étoient M. le Grand, le Duc de Monmouth , le Duc de Villeroy et le Marquis de Rassen.

Ce qu'on vient de donner sur le Theatre de l'Opera , est pris du Prologue et du second Acte des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, dont l'exécution a fait plaisir autant que la singularité, car les goûts sont bien changés.

Philippe Quinault, de Paris , Auditeur de la Chambre des Comptes de l'Académie Française , et mort âgé de 55 ans en 1688. fut illustre par la beauté et la fécondité de son génie , et par le tour heureux et naturel de ses productions. Il merita l'estime des honnêtes gens par sa douceur, par sa probité et sa droiture , aussi bien que par sa politesse.

Dès

338 MERCURE DE FRANCE

Dès l'âge de 18. ans il donna des Pièces de Théâtre dont quelques-unes eurent du succès , mais où il excella le plus , ce fut dans les Opera, qui malgré les traits de la Satyre, lui acquirent la réputation du plus grand Poète Lyrique que son siècle ait produit; on ne connut même bien le talent qu'il avoit en ce genre , qu'après sa mort.

Après la Pastorale des Fêtes de l'Amour et de *Bacchus* , Quinault composa la Tragédie de *Cadmus*, *Alceste* , *Thésée* , *Atis* , *Isis* , *Proserpine* , le *Triomphe de l'Amour* , *Persée* , *Phaëton* , *Amadis* , *Roland* , le *Triomphe de la Paix*, et *Armide*.

Le Sieur *Jeliote* à la seconde entrée du *Triomphe de l'Harmonie* chante le rôle d'Hylas , d'une maniere inimitable ; sa voix n'a jamais parû plus belle , ni plus étendue.

On va cesser les représentations de ce Ballet pour donner à la place le 4 du mois prochain, *Jephthé* , Tragédie qu'on remet ordinairement dans ce temps-ci et que le Public attend avec beaucoup d'impatience.

Le vendredi 28. de ce mois les Comédiens François donneront la premiere représentation de *Maximien* Tragédie nouvelle.

velle , qui fut généralement applaudie par une très nombreuse assemblée. C'est un Poëme très intéressant et conduit avec un art admirable. Nous ne manquerons pas de rendre un compte exact de cet Ouvrage qui promet un très grand succès.

Le 10. Février , les Comédiens Italiens remirent au Theatre la Comédie de la *Surprise de la Haine* , dans laquelle la Dlle *Lalande* , jeune Personne très bien faite , fille de la Dlle *Lalande* , Actrice du même Theatre , débuta par le principal Rolle de la Piece , qu'elle joua avec beaucoup d'intelligence ; on lui trouve beaucoup de disposition à devenir un très bon Sujet ; il y a tout lieu de l'espérer , étant Eleve de la Dlle *Silvia* , si généralement connue par ses grands talens. La même Actrice a joué differens Rolles dans d'autres Pieces , dans lesquels elle a été également applaudie.

A Mlle Therese débutant à la Comédie Italienne , dans la Surprise de la Haine.

P Ar la Surprise de la Haine

Avant vous avez cru débiter en ce jour ;

G Non ;

Non , non , pour qui vous voit paroître sur la
Scene ,

C'est la Surprise de l'Amour.

Le 27. Février , les mêmes Comédiens donnerent la premiere Représentation de deux Pieces nouvelles , d'un Acte chacune ; la premiere en Prose , sous le titre de *l'Esprit de Divorce* , dont M. Morand est l'Auteur ; c'est son premier Ouvrage pour le Théâtre Italien. On en parlera plus au long. L'autre Piece est intitulée *Atis* , Parodie de l'Opera qu'on joue actuellement ; elle est de la composition des sieurs Romagnesi et Riccoboni , ornée d'un très beau Divertissement ; on parlera plus au long de cette ingénieuse Nouveauté , ayant été reçue très favorablement du Public.

Le 4. Février , le Lieutenant Général de Police fit l'Ouverture de la Foire saint Germain avec les Cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le mois précédent , concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis , et qui renouvelle la défense des Jeux , &c.

Le 6. l'Opera Comique fit aussi l'Ouverture

ouverture de son Theatre , situé dans le cul de sac de la rue des *Quatre Vents* , par une Piece nouvelle qui a pour titre *la Comédie à deux Acteurs* , dont le Sujet qui a paru très-singulier , a fait beaucoup de plaisir. Cette Piece est précédée de la *Pantomime*, Piece en Vaudevilles jouées par la Symphonie , et d'un Prologue nouveau dont le titre est le *Carnaval* , et fort bien exécuté. Le sieur *Roberti* , Danseur étranger , a dansé deux Entrées de caractere avec beaucoup d'applaudissement.

Le 15 , on donna une Piece nouvelle d'un Acte , avec un Divertissement , intitulée *le Rêve* : on parlera plus au long de ces Nouveautés.

Le 22 , on donna une autre Piece nouvelle d'un Acte , qui a pour titre *les Ombres Modernes* : on en parlera aussi.



NOUVELLES ETRANGERES,

DE TURQUIE.

ON a appris de Constantinople qu'un Rebelle nommé Dely Regheb , natif des environs de Bender , s'étant mis à la tête de 2000. hommes , et ayant commis plusieurs brigandage dans les Provinces voisines , le Grand Visirs
G ij quelque

quelque temps avant que de partir de l'armée pour retourner à Constantinople, l'avoit attiré au Camp par des promesses avantageuses; que comme ce Rebelle s'y étoit rendu avec 1000. de ses gens bien armés, le Grand Visir avoit d'abord hésité sur la conduite qu'il tiendrait, parce qu'il avoit été informé que Regheb avoit disposé ses gens de sorte qu'ils pussent venir à son secours, si on vouloit lui faire violence quand il iroit à l'audience de ce Ministre, mais qu'ayant sçu que Regheb étoit convenu avec ses gens de tirer un coup de pistolet pour les avertir s'il couroit quelque danger, il avoit pris le parti de rendre inutiles les précautions de ce Rebelle, en le faisant étrangler dans le moment même qu'il fut introduit auprès de lui sans lui laisser le temps de donner le signal que ses gens attendoient. 50. Brigands qui avoient suivi Regheb jusqu'à la porte de la chambre du Grand Visir, ayant appris que leur Chef avoit été étranglé avant qu'ils se fussent mis en état de le défendre, ils prirent la fuite, et étant remontés sur le champ à cheval avec leurs Compagnons, ils ont regagné les bois où l'on craint qu'ils ne continuent leurs brigandages.

D'ALLEMAGNE.

LE Commandant de Belgrade a mandé que depuis la dernière tentative que les Turcs ont faite pour s'emparer d'Uzicza, ils avoient ruiné tout le Pays des environs à quatre lieues à la ronde, et qu'ils avoient posté deux détachemens à quelque distance de cette Place, pour empêcher qu'il n'y entrât du secours.

On a appris par les mêmes Lettres, que les En-
nemis

némis construisoient à Wildin et à Nicopolis un grand nombre de Praames , dont ils avoient dessein de se servir sur le Danube.

Le Comte Sereni , dont on étoit fort inquiet , a écrit qu'il avoit été pris par les Turcs et conduit à Séraglio dans la Bosnie ; que le Pacha de Séraglio , ayant été informé de son rang et de sa naissance , le traitoit avec beaucoup d'égards , et qu'il lui avoit donné pour compagnons deux autres prisonniers de guerre , dont un étoit Capitaine dans le Régiment du Prince Charles de Lorraine.

Le Pacha de Séraglio , à qui le Comte Sereni a offert mille ducats pour sa rançon , a refusé de le mettre en liberté à prix d'argent , et il se propose de l'échanger contre quelque Officier Turc de même rang.

Le Feldt-Maréchal Comte de Wallis , s'est excusé d'être un des Juges du Comte de Sckendorf.

On mande de Stuttgart , que les Commissaires chargés par le Duc de Wirtemberg d'instruire le procès du Juif Suss , ci-devant Conseiller Privé et Président de la Chambre des Finances du feu Duc de Wirtemberg , avoient condamné ce Juif à être pendu , et que cette Sentence avoit été exécutée le 4. de ce mois.

On écrit de Dresde , que le désir de prendre part aux Réjouissances qu'on y prépare à l'occasion du Mariage de la Princesse Marie Amelie , ayant attiré un grand nombre d'Etrangers en cette Ville , le Roy fait souvent l'honneur aux principaux d'entre eux de les admettre à sa table , et que S. M. donne de temps en temps des Fêtes qui contribuent à rendre la Cour très-brillante.

Le 8. de ce mois , il y eut une course de ba-

G iij gue.

gue , qui commença à 9. heures du matin et dura jusqu'à onze. La Lice étoit gardée par 100. Grenadiers , et 200. Fusiliers formoient une double haye depuis le Château jusqu'aux Ecuries. 28. Gardes du Corps à cheval , ayant à leur tête un Capitaine des Gardes , ouvrirent la marche qui se fit dans l'ordre suivant : le Fourrier de la Cour , suivi d'un Timbalier et de 8. Trompettes ; un Ecuyer du Roy, 12. chevaux de main , conduits chacun par un Palefrenier ; le Grand-Ecuyer , précédé de 4. Coureurs du Roy , de 8. Valets de pied et de 12. Heyduques. Le Roy venoit ensuite , et derrière S. M. étoient le Prince de Holstein seul , et les vingt six Seigneurs nommés pour avoir l'honneur de courir la bague avec elle , lesquels marchaient deux à deux. Chacun de ces Seigneurs faisoit conduire en main par des Palefreniers plusieurs chevaux de selle , magnifiquement harnachés. La marche étoit fermée par un détachement des Gardes du Corps , à la tête duquel étoient huit Trompettes , et un Timbalier. Le Prince Lubomiski remporta le premier Prix , qu'il reçut des mains de la Reine.

On a appris en dernier lieu d'Allemagne , que le Comte de Colloredo, Ministre de l'Empereur , M. Blondel , Ministre du Roy de France , le Ministre de S. M. Br. et M. Burmania , qui réside à Manheim de la part des Etats Generaux des Provinces Unies , eurent le 10. de ce mois une audience de l'Electeur Palatin , et qu'ils donnèrent part à ce Prince des arrangemens concertés par leurs Majestés Impériale et très-Chrétienne avec le Roy de la Grande Bretagne et la République de Hollande , par rapport à la succession éventuelle des Etats de Bergue et de Juliers.

Le

Le 13. l'Electeur Palatin leur envoya sa réponse, qui porte qu'il accepte avec une entière déférence la Médiation de l'Empereur et du Roy de France, et celle de S. M. Br. et des Etats Generaux; que se conformant aux arrangemens proposés par les quatre Puissances, il promet qu'en cas qu'il vienne à mourir, le Prince de Sultzbach n'employera aucune voye de fait et ne fera aucun changement dans l'administration Civile et Militaire des Etats de Bergue et de Juliers, pendant les deux années qui seront employées aux Négociations pour parvenir à un accommodement; que de plus il consent que cette continuation de possession ne soit au préjudice ni en faveur d'aucun des prétendans, pour ce qui regarde le Possessoire ou le Pétitoire, à condition que le Roy de Prusse s'engage à ne point troubler cette possession, et que les Puissances Médiatrices s'en rendront garantes.

Il paroît à Manheim des copies d'un Ecrit qui a été distribué dans diverses Cours, et dans lequel l'Auteur prétend prouver que le Roy de Pologne Electeur de Saxe, a intérêt à l'affaire de Bergue et de Juliers. Il s'appuye sur le Traité de Jüterbock, par lequel le Roy de Prusse a admis la Maison de Saxe à posséder plusieurs des Fiefs qui sont en dispute, et il ajoute que cette possession auroit eu son effet, si la Maison Palatine regnante ne s'y fût opposée, et que cette Maison étant prête à s'éteindre en la personne de l'Electeur Palatin, l'oposition formée tombe d'elle-même, ce qui remet en vigueur le Traité de Jüterbock, et oblige S. M. Pr. à remplir les conditions

D'ITALIE.

MR. Cavalieri, Nonce du Pape à Lisbonne, a écrit à Sa Sainteté que le Roy de Portugal lui avoit témoigné beaucoup de satisfaction de voir ses différends terminés avec le Saint Siege et que Sa Majesté Portugaise avoit donné ordre au Cardinal Motta de se disposer à se rendre à Rome, où l'on prétend qu'il sera chargé des affaires de Portugal. L'Agent du Roy de Portugal a déposé au Banc du S. Esprit 22000. sequins dont le Pere d'Evora, Ministre de S. M. Portugaise, doit disposer, selon les instructions qu'il a reçues de Lisbonne.

D'ESPAGNE.

LE 9. de ce mois, les Religieux de S. Jean de Dieu, tintent à Madrid un Chapitre general auquel assista le Nonce du Pape, et dans lequel ils élurent pour General le Pere François-Alphonse d'Ortega, Secrétaire du dernier Général, Provincial d'Andalousie, Vicaire General de l'Ordre et Protonotaire Apostolique.

Les dernières Lettres qu'on a reçues du Pérou marquent que les Missionnaires qu'on a envoyés dans quelques Contrées situées à l'Orient de ce Pays, avoient converti à la Religion Chrétienne un grand nombre d'habitans de ces Contrées, mais que les Peuples du Pays de Cerro de la Sal, continuoient d'exercer beaucoup de cruautés contre ces Missionnaires, et que le 10. du mois d'Avril de l'année dernière ils avoient fait mourir les Peres Alphonse du Saint Esprit, Manuel Baxo et Christophe Pacheco, Religieux Capucins,

cins , et deux Freres Lais du même Ordre.

On a reçu avis de Saint Domingue , que le 9 du mois de Septembre dernier, il y avoit eû un violent Ouragan dans l'Isle à Vache , située sur la côte de l'Isle de Saint Domingue et habitée par les François. Toutes les Maisons du Bourg Saint Louis, à l'exception de deux, et de l'Eglise ont été renversées. La plupart des Vaisseaux , qui mouilloient sous le Fort , ont été jetés contre la Côte , et quelques-uns ont été considérablement endommagés. Le vent a déraciné tous les Cotonniers , et la Terre est tellement jonchée d'arbres, qu'à peine peut-on trouver quelques vestiges de chemins. Le mauvais temps duroit encore au moment du départ du Bâtiment par lequel on a appris cette nouvelle.

DE LA GRANDE-BRETAGNE.

LE Parlement s'étant assemblé le 4. Janvier , suivant ce qui étoit porté par la proclamation donnée le 18. Décembre de l'année passée , le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées , et sa M. ayant mandé la Chambre des Communes , fit aux deux Chambres le Discours suivant.

M Y L O R D S E T M E S S I E U R S.

Je vous ai fait assembler pour travailler aux affaires publiques , que j'espere que vous expedierez avec la prudence et la promptitude qui conviennent à la sagesse d'un Parlement.

M E S S I E U R S D E L A C H A M B R E D E S C O M M U N E S.

J'ai donné ordre qu'on vous remit les Etats pour le service de l'année courante , et la diligence avec laquelle vous avez toujours pris les résolutions convenables pour procurer le bonheur et la tranquillité

G v de

de mes sujets et la sûreté de ma Couronne et de mes Etats, ne me permet pas de douter que vous ne montriez le même zèle et la même affection pour le soutien de mon Gouvernement et pour la sûreté publique.

M Y L O R D S E T M E S S I E U R S.

Je compte que vous vous êtes assemblés dans la disposition de renoncer aux animosités qui pourroient prolonger inutilement cette Séance, et je suis déterminé à faire en sorte que les affaires publiques ne souffrent aucun délai ni même aucune interruption de ma part, sur quelque sujet que ce puisse être.

Le cinq, les Seigneurs présentèrent au Roy leur adresse, qui porte qu'ils profitent avec empressement de la première occasion d'approcher de sa Personne Royale, pour lui marquer la douleur dont leurs cœurs sont été pénétrés par la mort d'une Reine, que ses grandes qualités rendoient si chère à S. M. et à la Nation, et qui, par le rare assemblage des vertus les plus respectables, étoit en même temps l'Épouse, la Mère et la Reine, la plus propre à rendre un Époux, des Enfants et un Peuple heureux : qu'ils n'osent s'étendre, tant qu'ils le désiroient, sur l'éloge de cette Princesse, dans la crainte d'augmenter la juste affliction du Roy, et de r'ouvrir des plaies qu'ils doivent, pour leur propre intérêt, s'efforcer de guérir : que, si le souvenir d'une perte si sensible et si irréparable jette une telle consternation dans tous les cœurs des Anglois, ce souvenir doit être encore bien plus affligeant pour S. M. qui étoit liée à la Reine par des liens beaucoup plus étroits, et qui étoit le témoin continu de ses discours, et de ses ac-

tions.

« fidèles ; que dans le temps qu'ils déposent aux
 « pieds du Trône les foibles expressions de
 « leurs vifs regrets, ils se sentent engagés à re-
 « mercier Dieu de ce qu'il veut bien prolonger
 « les jours précieux du Roy, dont dépend le
 « bonheur de la Nation, et qu'ils supplient ins-
 « tamment S. M. de vouloir moderer sa dou-
 « leur, et de mettre en usage dans cette triste
 « circonstance cette force d'esprit, qui seule
 « peut la soutenir, et tirer ses Sujets de l'abatte-
 « ment où un malheur si imprévu les a jettes.

« Ils ajoutent que le Roy, en déclarant que
 « de son côté les affaires publiques ne souffriront
 « aucun retardement, pour quelque sujet que
 « ce puisse être, donne une nouvelle preuve que
 « le bonheur de son Peuple est le principal de ses
 « soins dans toutes sortes de circonstances ; que
 « ce seroit pour eux un puissant motif, s'ils en
 « avoient besoin, d'éviter toutes les contesta-
 « tions qui pourroient prolonger inutilement la
 « Séance du Parlement, et que S. M. ayant éta-
 « bli sa gloire sur le maintien des Droits Civile
 « et Ecclesiastiques de ses Sujets, ils feront aussi,
 « par un juste retour, consister leur bonheur
 « dans la sûreté de la Personne du Roy et dans
 « celle de son Gouvernement.

« Le Roy leur fit la réponse suivante.

*MYLORDS. je vous remercie de votre adresse
 pleine de marques de fidélité et d'affection, et de
 votre zèle pour ma Personne et pour mon Gouver-
 nement. La manière dont vous exprimez votre jus-
 te douleur de la grande perte que j'ai faite, est une
 des preuves les plus évidentes de votre amour sincè-
 re pour moi et pour ma Famille.*

Le 7. la Chambre des Communes présenta au-
 tant au Roy son adresse, dans laquelle après

» avoir fait l'éloge des vertus de la Reine , par-
 » ticulierement de sa Justice et de sa bonté , de
 » sa complaisance constante pour les volontés
 » du Roy , et de son talent pour gouverner ,
 » elle supplie S. M. de vouloir bien recevoir les
 » témoignages sinceres de la vive affliction que
 » cause à toute la Nation la mort d'une Reine ,
 » qui pouvoit également servir d'exemple aux
 » Souverains , lorsqu'elle exerçoit l'éminent em-
 » ploi de Regente de la Grande-Bretagne et aux
 » Sujets , lorsqu'ayant remis au Roy le timon
 » des affaires , elle se bornoit à remplir fidele-
 » ment les devoirs de sage Mere et de tendre
 » Epouse. La Chambre des Communes assure
 » le Roy dans la même adresse , qu'elle levera
 » efficacement les subsides necessaires pour le
 » service de cette année , et qu'elle pourvoira
 » avec le zele et l'affection que doivent avoir des
 » Sujets reconnoissans , à toutes les dépenses qui
 » pourront contribuer à l'honneur , à la tranquili-
 » té et à la sûreté de la Nation.

S. M. repondit à l'Adresse de la Chambre des Communes.

*Cette Adresse , dont je vous remercie , me
 prouve votre respect et votre affection. Je suis si sen-
 siblement touché des marques que vous me donnez
 de votre zele pour ma Personne , que je ne me
 sens pas capable d'exprimer le juste sentiment que
 j'ai de vos égards pour moi en cette occasion.*



MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS:

LA nommée Antoinette *Dos Praxeros*, est morte le premier de ce mois, dans le Village de Palaes près Lisbonne, âgée de 111. ans.

Le Cardinal *Olivieri* mourut à Rome d'une inflammation de poitrine le neuf, et le onze, on fit dans l'Eglise de Saint Vito, dont-il portoit le titre, ses obseques auxquelles 19. Cardinaux assisterent. Ce Cardinal étoit âgé de 79. ans 9. mois et 12. jours, étant né le 9. Avril 1658. et il avoit été crée Cardinal en 1713. par Clement XI. qui l'avoit nommé dans la suite Secrétaire des Brefs.

BOUQUET,

Pour une jeune Demoiselle prête à marier

J'Ai vu, belle Philis, dans un songe agréable
ble

Dont je suis encor enchanté,

Une jeune et tendre beauté

Bien au dessus des Beautés que la Fable;

Ou l'Histoire consacre à l'Immortalité.

Quelle taille ! quel port ! quel air de dignité !

Fuyez, disois-je alors, vaine témérité ;

Si cet objet vous paroît adorable,

Fuyez

352 MERCURE DE FRANCE

Suyez ; encore un coup une douce fierté ,

Le rend encor plus respectable.

Enfin , belle Philis , ces differens apas

M'ont fait juger de ceux que je ne voyois pas ;

L'Amour conduisoit cette Belle ;

Le Dieu d'Hymen suivoit ses pas ;

Je découvrois encor une troupe fidelle

Qui s'avançoit un peu plus bas.

Pour qui donc ces apprêts ? pour qui donc cette
Fête ?

Ai-je demandé promptement ;

C'est une noce qui s'apprête ,

M'a répondu le Dieu charmant.

Mais toi-même , Mortel , connois tu la Déesse

Que tu vois me suivre en ces lieux ?

Amour , si j'en crois à mes yeux ,

C'est ici la Reine des Cieux ,

Ou votre Mere ou la Jeunesse ,

Qui quitte le séjour des Dieux

Non , non , m'a dit l'Amour , celle qu'on voit
paroître

Et que l'Hymen suit , c'est Philis.

Ah, me suis-je écrié, je n'en suis pas surpris

A tant d'a traits j'aurois dû la connoître.

En ce jour de solennité ,

Pour un Bouquet, je vous fais part d'un Songe

Mais paise au Ciel que ce mensonge

Devienne incessamment une réalité.

FRANCE,



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois M. Piat, Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultés, et des Procureurs des Nations, se rendit à Versailles, et il eut l'honneur, suivant l'ancien usage, de présenter un Cierge au Roy, à la Reine et à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour, le P. Duverney, Commandeur du Convent du Marais, des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux de cette Maison, eut l'honneur de présenter un Cierge à la Reine, pour satisfaire à une des conditions de leur établissement fait à Paris en 1615. par la Reine Marie de Medicis.

Le Roy a accordé à M. Potocki, Archevêque de Gnesne, et Primat du Royaume de Pologne, l'Abbaye de Ciercamp, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Amiens.

Le

Le deux de ce mois , jour de la Fête de la Purification de la Sainte Vierge , les Chevaliers , Commandeurs ; et Officiers de l'Ordre du S. Esprit , s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le Cabinet de S. M. le Roy se rendit à la Chapelle. S. M. étoit précédée du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , et des Chevaliers , Commandeurs , et Officiers de l'Ordre. Le Roy , devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par dessus , ainsi que les Chevaliers. S. M. assista à la bénédiction des Cierges , à la Procession qui se fit dans la Chapelle , et à la grande Messe célébrée par l'Abbé Brosseau , Châpelain de la Chapelle de Musique , et chantée par la Musique. La Reine , Madame , et Madame Henriette , entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi , la Reyne assista à la Prédication du P. Segaud , de la Compagnie de Jesus , et ensuite aux Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le 3. le Roy accompagné comme le
jour

jour précédent, se rendit à la Chapelle du Château, et Sa Majesté assista au Service qui fut célébré pour le repos des Ames des Chevaliers de l'Ordre du S Esprit, morts pendant le cours de l'année dernière. L'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, célébra la Messe.

Le 1. la Reine entendit la Messe dans la même Chapelle, et S. M. communia par les mains de l'Abbé de Chevrières, son Aumônier de quartier.

Le Roy a nommé Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Royal, le Marquis de Beuvron, Brigadier des Armées de S. M. et le Régiment dont le Marquis de Beuvron étoit Mestre de Camp, a été accordé par le Roy au Marquis de Perignan de Fleury.

Le deuxième, Fête de la *Purification*, on executa au Concert Spirituel du Château des Thuilleries, trois Motets, à grand Chœur, de feu M. de la Lande, une Sonate à deux violons, de la composition du sieur Aubert, qui fit beaucoup de plaisir, et deux petits Motets, à voix seule, de la composition de M. Moutet.

Le

356 MERCURE DE FRANCE

Le Roy a fait une Promotion d'Officiers Généraux, par laquelle S. M. a nommé 36, Lieutenans Généraux, et 55, Maréchaux de Camp. On en donnera la Liste.

Le troisième, la Reine entendit en Concert les deux derniers Actes de l'Opera d'*Omphale*, dont les précédens avoient été donnés le mois dernier, et le 8. on chanta devant S. M. le Prologue et le premier Acte de *Marthesie*, de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, et en semestre. La Dlle Antier remplit les Rôles de *Cybele* au Prologue et de la *Prêtresse du Soleil* dans le premier Acte, celui de *Talestris*, qui fut chanté par la Dlle Abec, jeune personne âgée de 15 ans, qui parut un prodige du côté de la science et du goût; elle a des cadences admirables, beaucoup d'expression dans tous les genres, et une très jolie voix, dont le volume doit augmenter naturellement avec l'âge. Elle est Eleve du sieur Mathieu, Ordinaire de la Musique du Roy, qui ayant retiré chés lui cette jeune personne orpheline à l'âge de sept ans, l'a portée au degré de perfection où elle se trouve aujourd'hui.

Le 10. La Reine entendit le Prologue
et

F E V R I E R : 1738. 357

et le premier Acte du Ballet du *Carnaval et de la Folie*, qu'on continua le 15. et le 17. Les Rôles du *Carnaval et de Momus* furent chantés par les sieurs d'Angerville et du Bourg, et celui de la *Folie*, par la Dlle Pélissier, avec toute la vivacité dont ce Rôle est susceptible. Les sieurs le Prince et Bertrand, executerent ceux du *Professeur de Folie* et de l'*Ecolier*. La Symphonie et les Chœurs de ce Divertissement furent rendus d'une façon très-brillante, et à la satisfaction de la Reine.

Le même jour le Roy entendit dans la Chapelle du Château la Messe, pendant laquelle l'Evêque de Luçon, l'Evêque de Nîmes et l'Evêque de Meaux, prêterent serment de fidélité entre les mains de S.M.

Leurs Majestés entendirent le 12. la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'anniversaire de Madame la Dauphine, Mere du Roy.

Le 19. le Roy entendit la Messe dans la même Chapelle, après avoir reçu les Cendres des mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

La Reine reçut les Cendres des mains de

358 MERCURE DE FRANCE
de l'Archevêque de Rouën , son Premier
Aumônier , et S. M. assista ensuite à la
Messe dans la même Chapelle.

Le 23. premier Dimanche de Carême,
leurs Majestés entendirent dans la Cha-
pelle du Château la Messe chantée par la
Musique. L'après-midy le Roy assista à la
Prédication du Pere Segaud , de la Com-
pagnie de Jesus.

Le Roy entendit le 26. dans la même
Chapelle la Messe, pendant laquelle l'Evê-
que de Mirepoix prêta serment de fi-
delité entre les mains de S. M. L'après
midy la Reine assista au Sermon du
Pere Segaud.

L'Edit que le Roy a donné au sujet de
la suppression des Charges de Premier
Président et de Présidens au Grand Con-
seil , y ayant été reçu avec beaucoup de
satisfaction , lorsque le Chancelier de
France l'y porta le 25. du mois dernier ,
les Députés que cette Compagnie a nom-
més depuis, avec l'agrément du Roy, pour
témoigner sa reconnoissance à S. M. al-
lerent à Versailles le premier de ce mois ,
et ils eurent Audience du Roy , qui les
reçut avec bonté.

Le 4 de ce mois les Comédiens François
représentèrent

F E V R I E R. 1738. 359

représentèrent à la Cour la Comédie de
la *Métromanie*, suivie des trois *Cousines*.

Le 6 , la Tragédie de *Britannicus* et le
Legs.

Le 11. le *Préjugé à la mode* et l'*Etourderie*,
Pièce d'un Acte , tirée des *Caractères*
de *Thalie*.

Le 13 , *Cinna* , et l'*Inquiet* , Comédie
d'un Acte, tirée de la même Pièce.

Le 18. le *Distrain* et l'*Esté des Coquettes*.

Le 25 , *Cinna* et l'*Inquiet*.

Et le 27 , le *Curieux impertinent* et le
Mari retrouvé.

Le 5. les Comédiens Italiens repré-
senterent aussi à la Cour la Comédie
du *Petit Maître Amoureux*, et les *Mascarades*
Amoureuses.

Le 12 , les *Contre-temps* et la Parodie
de l'*Opera de Castor et Pollux*.

Le 26. la *Surprise de la Haine* , et le
Bouquet ; la nouvelle Actrice , dont on a
parlé, joua dans la premiere Pièce le prin-
cipal rôle avec les mêmes applaudissemens
dont le Public l'a déjà honorée sur le
Theatre de l'Hôtel de Bourgogne.



BOUQUET

BOUQUET

*A Mlle de B.... pour le jour de sa fête,
par M. J. de Paris.*

AU milieu d'un parterre , où l'Art et la Na-
ture

Offroient un coup d'œil merveilleux ,
Je formois avec soin, mais d'une main peu sûte,
Pour vous, Philis , un Bouquet gracieux ;
Les fleurs m'en paroissoient de riant Peinture,
Et je le croyois même à sa perfection ,
Quand l'Amour , qui veilloit sous une tendre
Rose,

Et qui me regardoit avec attention,
Trouva qu'à mon bouquet il manquoit une
chose,

Qui pouvoit seule en faire tout le prix.

« Oûi, me dit-il , je tuis surpris

« De n'y pas voir la fleur que l'on nomme im-
mortelle ;

« A cet oubli je méconnois ton zele.

« Crains un couroux bien merité ,

« Ajoute cette fleur ; si Philis est mortelle ,

« Elle a droit de prétendre à l'immortalité.

On a reçu d'Antibes le détail suivant ,
touchant l'embarquement des Troupes
Françoises

Françoises destinées à passer dans l'Isle de Corse.

Le 21. Janvier, le Comte de Boissieux, nommé par le Roy de France pour commander ces Troupes, se rendit à Antibes, et le même jour il visita les Bâtimens de transport sur lesquels elles doivent s'embarquer.

Le Marquis de Pardaillan, Commandant de l'Escadre, donna le lendemain, à bord de la Fregate, *la Flore*, un magnifique repas au Comte de Boissieux, au Commandant d'Antibes, et aux principaux Officiers des Régimens d'Auvergne, de la Sarre, de Bassigny, d'Ouroy et de Nivernois. Pendant le repas, la Fregate *la Flore*, et la Fregate *la Legere*, firent plusieurs décharges de leur Artillerie, ainsi que les autres Vaisseaux qui étoient à l'ancre dans le Golfe Jean.

Le 23. on célébra dans l'Eglise des Cordeliers, une Messe solennelle à l'occasion de l'embarquement des Troupes.

Les Régimens d'Auvergne, de la Sarre, de Bassigny, d'Ouroy et de Nivernois, lesquels composent ensemble six Bataillons, s'embarquerent le 24. sur l'Escadre qui partit l'après midi pour se rendre au Golfe Jean. Cette Escadre consiste en 25. Bâtimens, sans y comprendre deux

362 **MERCURE DE FRANCE**
deux Tartanes , sur lesquelles on a embarqué 180. barils de Poudre , 335 quintaux de Bales , 12. pieces de Canon de huit , et des Chevaux pour les Officiers de débarquement.

Les mêmes Lettres marquent que depuis l'arrivée du Courier , par lequel on a été informé de l'embarquement des Troupes , on a appris par un autre Courier que l'Escadre qui devoit mettre à la voile le 25. n'avoit pû sortir du Golfe Jean , à cause des vents contraires , mais que le temps étant devenu plus favorable le 29. on comptoit qu'elle auroit mis à la voile le 30. pour la Bastie.

On a reçu avis depuis , que la Flotte Françoisse , sur laquelle les six Bataillons que le Roy a envoyés dans l'Isle de Corse , sous les ordres du Comre de Boissieux , Lieutenant General , se sont embarqués , étant partie du Golfe Jean près d'Antibes , le premier de ce mois , est arrivée en Corse le 5. Une partie des Troupes a débarqué à la Bastie ; celles qui sont arrivées au Golfe Saint Laurent , y sont restées jusqu'au 8. et elles ont dû se rendre le lendemain à la Bastie.

VERS

V E R S de M. de Voltaire

ON disoit que l'Hymen a l'interêt pour frere,
Qu'il est traître, sans choix, aveugle, mercenaire;
Ce n'est point-là l'Hymen, on le connoît bien
mal ;
Ce Dieu des cœurs heureux, est chés vous
d'Argental ;
La vertu le conduit, la tendresse l'anime,
Le bonheur sur ses pas est fixé sans retour ;
Le véritable Hymen est le fils de l'estime
Et le frere du tendre amour.

*ETAT des Officiers nommés pour remplir
differentes Places vacantes dans l'Etat
Major, du 16. Février 1738.*

LE Roy a accordé à M. de *Fiennes*,
Lieutenant Colonel de son Régiment
Royal, Infanterie, le Commandement
de la Citadelle de Strasbourg.

A M. de *Saint Martin de Rougeat*, Major
de Maubeuge, la Lieutenance de Roy
de la même Ville.

A M. de *Barjetton*, Capitaine au Régiment
de Santerre, la Majorité de
Maubeuge.

A M. de *la Grange*, Brigadier Lieute-
nant

364 **MERCURE DE FRANCE**
nant Colonel du Régiment d'Eu, la Lieutenance de Roy du Mont Dauphin.

A M. *Du Lau*, ci-devant Major de Trèves, la Lieutenance de Roy à Sarrelouis.

A M. *Le Brun*, Commandant un Bataillon du Régiment de Poitou, la Lieutenance de Roy à Saint Venant.

A M. de *Monfort*, Commandant le troisième Bataillon du Régiment de Champagne, le Commandement du Fort Mortier.

A M. de *Garsin*, Lieutenant en second des Grenadiers du Régiment de Provence, la Capitainerie des Portes de Bouchain.

A M. de *Bremond*, Commandant un Bataillon du Régiment de Tallard, la Lieutenance de Roy à Phalsbourg.

A M. de *Prat*, Capitaine des Grenadiers au Régiment de la Reine, le Commandement du Fort François d'Aire.

A D A M O N, qui m'a écrit que je ne lui avois point d'obligation.

UN jour, Dámon, je songeois à dresser
Epitre en Vers, que voulois t'adresser,
Quand tout à coup le Maître du Parnasse
M'apostropha, non sans forte menace.

(Juge

« Juge si lors prompt frayeur me prit !)
« Quoi , me dit-il , rude et chétif esprit ,
« De rimailler tu sens donc la manie !
« Qui t'a reçu dans notre Confrairie ?
« Cerveau fêlé , laisse-là ton papier ,
« Onc ne feras fortune en ce métier ,
« Et de tes Vers de grossiere structure
« Nut sans bâiller n'entendrait la lecture ;
« Ne rimes donc , ou sentiras mes coups.
« Me prosternant soudain à ses genoux ,
« Plus mort que vif , j'alléguaï cette excuse.
« Que de m'offrir sa bonté ne refuse.
« Grand Apollon , verras que n'ai grand tort.
« Je n'écris point pour vivre après ma mort ;
« Pour ce , d'esprit faut posséder richesse ,
« Dont à très peu Nature fait largesse.
« Ne suis du tas de ces hommes falots ,
« Lesquels croyant tenir les premiers lots ,
« De haut scavoir , de grace , de justesse ,
« Tout charmés d'eux , malgré leur petitesse ,
« Sont occupés à courir jour et nuit
« Après un nom qui nuit et jour les fuit.
« Mais te dirai la raison qui m'engage

A recourir au celeste Langage ,
 Dont sur le Pinde on donne la leçon.
 Voudrois louer de gentille façon
 Un homme docte , ingénieux , aimable ;
 Un homme enfin d'un prix inestimable ,
 Qui , m'honorant de son affection ,
 M'a regalé de mainte instruction ;
 Veux lui prouver qu'il a tort , quand il pense
 Que ne lui dois nulle reconnoissance ;
 Ne puis souffrir qu'il traite ainsi que rien
 Ce gracieux , ce sçavant entretien ,
 Dont j'ai jouï durant une semaine ;
 Et cet Ecrit de beauté plus qu'humaine ;
 Que pour moi seul il a daigné tracer ;
 Non , tels bienfaits ne pourront s'effacer
 De mon esprit . . . lors le Dieu de la Lyre
 Me dit , je sçais tout ce que tu veux dire ;
 Mais tiens pour sûr qu'à Damon sied très-bien
 De soutenir que tu ne lui dois rien ;
 Car c'étoit moi , qui , par fine imposture ,
 T'entretenois sous sa propre figure.

A. X. Harduin.

MORTS.



MORTS ET NAISSANCE.

LE 8. Janvier , mourut à Paris , âgé de deux ans , Marie-Louise-Josephine , fille de Joseph - Joachim Thomas de *Cohorne* , Marquis de la Palun , Gouverneur de la Principauté d'Orange et de Bourbon-l'Archambault , cy-devant Capitaine des Gardes de S. A. S. M. le Comte de Charolois , et de D. Marie-Louise - Elisabeth *Hénequin* - de - Charmont.

Le 16. le Révérend Père François *Huguin* , Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de notre Sauveur , Abbé de Chaumousey en Lorraine Diocèse de Toul , mourut dans son Abbaye.

Le 2. Février D. Geneviève *Hinselin* , Épouse de Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors , ci-devant Capitaine au Régiment d'Infanterie de Bretagne , et Ecuyer du Roy , mourut subitement à Paris , sans laisser d'enfans , et dans la 61. année de son âge , étant née le 24 Juillet 1677. elle avoit été mariée par dispense de Rome le 3. Janvier 1730. avec le Sieur de la Boissière de Chambors.

H. iij. bors.

368. **MERCURE DE FRANCE**
bors , son parent , qui étoit veuf. de D.
Marie Anne Angelique de la Fontaine,
de la Boissière , sa Cousine Germaine ,
morte le premier Janvier 1729. dont il eut
eû des Enfans , qui sont rapportés dans
l'Histoire des Grands-Officiers de la Cour-
ronne T. VIII. p. 856, à l'article de la Gé-
néalogie de la Fontaine. La Dame dont on
rapporte la mort , étoit Fille de Joseph
Hinselin , Seigneur des Ternes , et des
Carrières , Correcteur en la Chambre des
Comptes de Paris , et de Geneviève
Cappe.

Le 3. Pierre François *de la Guillaumye* ;
Conseiller au Parlement de Paris , de la
premiere Chambre des Enquêtes , où il
avoit reçu le 19. Janvier 1724. et aupara-
vant Conseiller au Châtelet , mourut
dans la 43. année de son âge , étant né le
25. Novembre 1695. Il avoit épousé de-
puis peu d'années la Dlle Butler , sœur
de Marie Butler , Comtesse de Roussil-
lon-Chatte , Il l'a laissé grosse d'un pos-
thume ; le défunt étoit fils aîné de Ni-
colas . Pierre de la Guillaumye , Conseil-
ler en la Grand. Chambre du même Par-
lement , et de feuë D. Anne Charlotte
Neret , dont la mort est rapportée dans
le Mercure de May 1736. p. 1030.

Le 5. mourut Gabriel-Pierre *Tauxier* ,
ancien

ancien Trésorier-Receveur et Payeur des gages des Officiers de la Cour des Aides de Paris, laissant de Marie-Magdelaine Roussel de Charost, sa Femme, Gabriel-Nicolas Tauxier, reçu Conseiller en la même Cour des Aides le 27. Avril 1732. au lieu et place du feu Pierre Tauxier, son frere aîné, mort le 26. Décembre 1731.

Le 6. D. Antoinette Jourdain de Pellevé, Comtesse de Flers, Baronne de Larchamp, Châtelaine de la Lande, Pasty, Dame de la Frenaye, Chanu, Belle-Fontaine, Hemérez, Riou, &c. veuve de Philippe René Ango, Seigneur de la Motte, et de Ville-Badin, Baron d'Ecouché, près d'Argentan, Conseiller au Parlement de Normandie, mourut à Paris, dans la 40.^e année de son âge, laissant des enfans. Elle étoit la dernière de la Maison de Pellevé en Normandie, dont la Généalogie est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne To. 2. p. 76. elle étoit devenue héritière par la mort sans enfans d'Hiacinte Louis de Pellevé, son frere, Comte de Flers, Gouverneur de Meudon, que l'on a rapportée dans le Mercure de May 1736. p. 1032.

Le 9. Beatrix Hieronime de Lorraine, Abbessé et Dame de Remiremont, Dio-

H iij cése

370 **MER-CURE DE FRANCE**
cèse de Toul en Lorraine , depuis 1711.
mourut à Paris , dans la 76. année de son
âge , étant née le premier Juillet 1662.
elle étoit sœur aînée d'Elisabeth de Lo-
raine Princesse Doüairiere d'Espinoy , et
fille de François-Marie de Lorraine Prin-
ce de l'Islebonne , Damoiseau de Com-
mercy , Lieutenant Général des Armées
du Roy , mort le 11. Janvier 1694. dans
la 67. année de son âge, et d'Anne de Lo-
raine sa seconde femme , morte le 19.
Fevrier 1720. en la 81. année de son âge,
laquelle étoit fille légitimée de Charles
IV. du nom , Duc de Lorraine , et de Bar,
et de Beatrix de Cusance , Princesse de
Cantecroix.

Le 12. Dame Marguerite-Françoise *Le-
Secq* , veuve sans enfans depuis le 2. Août
1711. de Pierre-Louis de Reich , Sr. de
Penautier en Languedoc , Trésorier Gé-
néral de la Bourse des Etats du Pays de
Languedoc , et Receveur Général du
Clergé de France , mourut à Paris , âgée
de 86. ans , elle étoit fille de François *le
Secq* , Conseiller , Secretaire du Roy ,
Maison , Couronne de France, et de ses
Finances , et Trésorier Général de la
Bourse des Etats de Languedoc , mort le
1. Mai 1671. et de Simonne de Laune ,
morte le 13. Fevrier 1681.

Le

F E V R I E R. 1738. 371

Le 14. D. François-Susanne *Bignon*,
Épouse depuis le mois d'Août 1715. de
Gilles Brunet, Seigneur d'Esuri, Maître
des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du
Roy, ci-devant Intendant successive-
ment en Auvergne, et à Moulins en
Bourbonnois, mourut à Paris d'un *Colera
morbus*, en peu d'heures de temps, dans
dans la 39. année de son âge, étant née
au mois de Juillet 1699. Elle laisse des
enfans. Elle étoit fille de feu Armand
Rolland Bignon, Seigneur de Blanzay,
Conseiller d'Etat ordinaire, et Intendant
de la Généralité de Paris, auparavant In-
tendant des Finances, mort le 21. Février
1724. et de D. Agnès-Françoise Hebert
du Buc, à présent sa veuve.

Le 16. Pierre *Margeret*, Seigneur de
Pontault, Longvillier, &c. Chevalier de
l'Ordre Militaire de S. Louis, Maréchal
des Camps et Armées du Roy, mourut
à Paris, âgé d'environ 70. ans, dont il
en avoit servi 38. dans le Régiment des
Gardes Françaises; où il étoit entré en
1689. en qualité d'Enseigne. Il monta en
1691. à une Lieutenancé, et il obtint une
Compagnie en 1696. Il fut fait Brigadier
le 29. Mars 1710. et Maréchal de Camp
le 1. Février 1719. Il se retira du Service
au mois de May 1727. et fut récompensé
H. v. d'une

372 MERCURE DE FRANCE.

d'une Pension de 6000. liv. Il étoit fils aîné de Pierre Margeret, Seigneur de Pontault, et Longvillier, Grand Audancier de France, mort le 2. Octobre 1682. et de Catherine Picot. Il avoit épousé au mois de Novembre 1709. Anne Therese Zylof, de Bergue-S. Vinex, en Flandres, morte le 15. Janvier 1725. âgée de 41. ans. Elle étoit fille de Jacques Zylof, Seigneur de Stenbourg, et de Marie de Floris de Boscherol. Il laisse d'elle Pierre Margeret, âgé de 27. ans, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Bretagne ; Marie - Anne - Therese Margeret, âgée de 22. ans, qui vient d'être mariée avec le Sieur de Pertiere, Gentilhomme de Poitou ; Claude Adelaïde Margeret, âgée de 16. ans, qui se fait Religieuse ; et Charles - Auguste Margeret, âgé de 14. ans, destiné à l'état Ecclesiastique.

Le 21. Armand de Madailan de Lesparre, Marquis de Lassay, au Maine, Chevalier des Ordres du Roy, de la Promotion du 2. Eevrier 1724. et Lieutenant Général pour S. M. au Gouvernement de Bourgogne dans le département de Bresse, Bugel, Gex, et Valromci, mourut à Paris, à l'âge de 86. ans. Il avoit été autrefois Guidon, puis Enseigne de

de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy. Il étoit fils de Louis de Madaillan de Lesparre, Marquis de Montataire, et de Lassay, Comte de Manicamp, et de Cully, mort âgé de 79. ans, le 17. Mars 1708. et de Susanne de Vipart de Silly, Dame de Ste Croix-Grantonne, sa premiere femme, morte âgée de 47. ans, le 22. Fevrier 1676. Le Marquis de Lassay, qui vient de mourir, avoit été marié 3. fois, la premiere le 12. Fevrier 1674. avec Marie - Marthe Sibourg, fille de Jean Sibourg, Seigneur des Brosses, ci-devant Conseiller au Parlement de Rouen, et de Marie Anne de Bressou; la 2. avec Marie Pajot, fille de Claude Pajot, et d'Elizabeth Souïart; et la 3. le 6. Mars 1696. avec Julie, légitimée de Bourbon, Fille naturelle de Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Pair et Grand Maître de France, Gouverneur de Bourgogne, et de François de Montalais, Comtesse Douairiere de Marans. Cette derniere mourut le 10. Mars 1710. âgée de 43. ans, et mere d'Anne-Louise de Madaillan de Lesparre, de Lassay, née le 26. Juin 1697. mariée le 21. Fevrier 1715. avec Gabriel Simon, Comte d'O, Colonel, Lieutenant du Régiment de Hvj, Toulouse

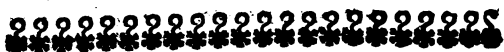
Toulouse Infanterie , et morte le 2.
 Octobre 1723. ne laissant que deux filles,
 dont l'aînée Adelaïde-Genevieve-Felicité
 d'O , mariée le 27. Août 1731. avec
 Louis de Brancas , Duc de Lauragais ,
 Colonel du Régiment d'Artois , mourut
 le 26. Août 1735. en couches d'un fils , à
 l'âge de 19. ans. Le Marquis de Lassay
 avoit eû de sa 1. femme, Marie-Constan-
 ce-Adelaïde de Madaillan de Lesparre ,
 née le 25. Décembre 1674. mariée le 5.
 Mars 1690. avec Gaspard Alexandre ,
 Comte de Coligny , Mestre de Camp du
 Régiment de Cavalerie de Condé , restée
 veuve sans enfans le 14. Mai 1694. et
 morte le 28. Fevrier 1725. et de sa 2.
 femme , il laisse Leon de Madaillan de
 Lesparre , Comte de Lassay , âgé d'en-
 viron 55. ans , Brigadier des Armées du
 Roy , ci devant Colonel Lieutenant du
 Régiment d'Enguien Infanterie. Celui-
 ci a été marié en vertu de dispense le 30.
 Avril 1711. avec Reine de Madaillan de
 Lesparre de Montataire , sa tante pater-
 nelle , fille de Louis de Madaillan de Les-
 parre, Marquis de Montataire , et de Las-
 say , et d'Anne-Marie-Therese de Ra-
 butin de Bussy , sa 2. femme. Il n'y a
 point d'enfans de ce mariage.

Le 24. D. Françoise Dorson , veuve
 sans

sans enfans , depuis le 11. Fevrier 1720.
de Claude Huguet de Lhémerillon , Che-
valier de l'Ordre Militaire de S. Louis ,
et Capitaine de Grenadiers au Régi-
ment de Bourbonnois , son Cousin ger-
main , qu'elle avoit épousé le 31. Octo-
bre 1705. mourut à Paris , dans la 82.
année de son âge , étant née le 8. Juillet
1656. elle étoit fille de Nicolas Dorson ,
Receveur Général des Finances de Riom
en Auvergne , et de Marie Huguet , et
sœur de feuë Marie Dorson , femme de
Jean Romanet , Secrétaire du Roy , et
Fermier Général , morte le 30. Mars 1717.
âgée de 72. ans.

Le premier Fevrier , fut baptisée à S.
Eustache , Catherine-Luce , née le même
jour , fille de Chrétien Guillaume de La-
moignon , *Marquis de Bâville* , et de
Milhars , Baron de S. Yon , et de Noail-
lès . Seigneur du Broc , Hauterive , la
Queilhe , de Cannes , et de Lamoignon ,
Président du Parlement de Paris , et de
Dame Louise-Henriette Magdeleine Ber-
nard , qui ont été mariés le 27. Septem-
bre 1732. Elle a eu pour Parain et Ma-
raine, Samuel-Jacques Bernard , Maître
des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du
Roy, Sur Intendant des Domaines, Mai-
son ,

76 **MERCURE DE FRANCE**
 son , et Finances de la Reine , Grand
 Prevôt et Maître des Cérémonies de l'Or-
 dre Royal et Militaire de S. Louis , son
 Ayeul maternel , et D. Catherine-Louise
 de la Moignon , épouse de François-
 Louis Dauvet , Marquis des Marets ,
 Grand Fauconnier de France , sa Tante
 paternelle. C'est leur 2. enfant. Ils ont
 un fils , né le 18. Decembre 1735.



S U P L É M E N T.

I D I L L E.

*A Mad. la Duchesse de R. * * * sur son
 séjour au Château de B * * * , situé
 dans la Forêt de Chinon en Touraine.*

MAtilly , Montbrison , ô ! Plaines de
 Forêts !

Vos beaux jours sont passés , vous n'avez plus
 d'attraits ,

Depuis l'heureux moment qu'une aimable Du-
 chesse

Vient répandre en vos Bois la joie , & l'alle-
 gresse ;

Et que finant les jeux , et les ris à sa Cour ,

Elle guide leurs pas dans ce riant séjour.

Nos tranquilles plaisirs dans ce réduit cham-
pêtre

L'amusent, ou tout au moins elle le fait pa-
roître :

Les Faunes, les Sylvains, Habitans de nos
Bois,

Charmés de ses bontés, enchantés de sa voix,

S'unissent aux Bergers, aux timides Bergeres,

Et forment sous ses yeux mille danses légères,

Qu'elle daigne animer des sons vifs, & tou-
chers

Que sa main sçait tirer de divers Instrumens.

Vivez heureux, Bergers, dit-elle, et sans al-
larmes,

Vos plaisirs ont pour moi des attraits pleins de
charmes,

Je veux les partager, jusque dans vos Forêts

Sur le Cerf, et le Daim je lancerai mes traits.

Mes vigoureux Limiers, pleins d'ardeur et de
force

Me feront débaucher le Sanglier féroce;

Puis traquant dans le Bois le Chevreüil bon-
dissant,

Vous le verrez bien tôt à mes pieds expirant.

Le Faisan sentira l'effet prompt et rapide,

D'un plomb que lancera le salpêtre homicide :

378 MERCURE DE FRANCE

Et sortant quelquefois du sein de vos Forêts,
Je ferai traverser vos plus vastes Guerets
Au Lièvre dégité, que d'une course agile
Suivra sans s'arrêter le Lévrier docile.

Ainsi parloit Olimpe à nos Bergers heureux,
Qui s'exprimant alors par Acante, l'un d'eux;
Regnez, lui disoit-il, Olimpe, en ces retraites,
Et nous y goûterons mille douceurs parfaites;
Si, sensible à nos vœux, si, sensible à ma voix,
Vous daignez pour long-tems vous fixer dans
nos Bois,

Où chaque jour verra vous rendre notre hom-
mage,

Il est sincère, et pur, du cœur c'est le langage;
Et vous, heureux Pasteurs, dessus vos chalu-
meaux

Chantez, chantez son nom, que par tout les
échôs

Le répètent cent fois; gravez-le sur les Hêtres;
Il croîtra chaque jour dans ces réduits champs
tres,

Pour être un monument à la Posterité,

De celle d'où vous vient votre félicité

Réunissez vos voix, que vos tendres Musettes

Célébrent ce beau nom dans vos douces re-
traites;

Dites, qu'en épuisant sur les Cerfs son car-
quois,

C'est,

FEVRIER. 1738. 279

C'est, à n'en point douter, la Déesse des Bois ;
C'est Pâles dans vos Champs, dans vos Jardins
c'est Flore,

Que de nouvelles fleurs sous ses pas vont
éclore !

C'est elle qui regnant sur vos Prés, vos Ver-
gers,

Préservant vos Tronpeaux, trop fortunés Ber-
gers,

Vous offre chaque jour sous ses toits respecta-
bles,

Des Jeux toujours nouveaux, et des Mets dé-
lectables.

Elle ne borne pas encor là ses plaisirs,

Et le Ciel est bien plus l'objet de ses desirs :

Mère de l'indigent, sensible au misérable,

Elle adoucit ses maux d'une main secourable ;

Olimpe, vous n'offrez vos vœux qu'aux im-
mortels ;

Vous adorez leur nom, encensez leurs Autels ;

Pour vous les rendre encor chaque jour plus
propices,

Votre cœur pur leur fait les plus purs sacrifi-
ces ;

Et, pour tout dire enfin, vous imitez les Dieux

Vous êtes secourable, et faites des heureux.

V. D. D.

LETTRÉ

LETTRE de M. Cypiere , à M. l'Abbé Bellet , de l'Académie Royale des Belles Lettres , Sciences , et Arts de la Ville de Bordeaux , sur des Monumens Antiques.

Voici, Moniteur, les Etrennes que je vous avois destinées, et que je ne pus vous envoyer dans le temps : ce sont des Antiques qui ne le sont que depuis l'année passée. Car tout ce qui est caché sous la terre, et que nous ignorons y être, ne peut passer pour Antique, ni même pour Moderne. Il est bien vrai, ce que l'Ecriture dit, qu'il n'y a rien de si caché, qui ne soit un jour découvert, et c'est ce que pensent ceux qui élevant de grands et de solides Edifices, cachent dans les Fondemens, des Médailles, des Monnoyes, et des Inscriptions pour apprendre à la Posterité les noms, et les temps de leurs Auteurs. Ils n'ont pas prétendu que ces Edifices durassent autant que les hommes sur la Terre, et que ces Monumens écrits, fussent réservés pour les Anges, ou pour les hommes ressuscités.

Tout ce qui est caché dans la Terre, ou par la volonté des hommes, ou par le changement

changement de la surface de la terre, ou par la Nature même, se découvre peu à peu, et dans son temps, par les mêmes causes. On creuse la Terre pour y faire des Fondemens d'un nouvel Edifice. On remue les Terres pour les porter ailleurs, ou pour les éloigner. Un tremblement de Terre fait écrouler les Montagnes. Un débordement de rivière abîme les Villes et les Châteaux. La Mer entre dans les Terres, et les couvre. Ailleurs elle s'en éloigne. Qui sait les Villes et les Edifices que la Mer Noire couvrit, quand elle inonda toutes ces Terres qui étoient entre la Grece, et l'Asie, et forma ainsi l'Archipel? Que n'ont pas couvert les Eaux de l'Océan, quand, forçant les digues du Détroit de Gibraltar, elles entrèrent dans ce Pays qui s'étend entre l'Europe et l'Afrique? c'est ainsi que s'est formée la Méditerranée, selon Diodore de Sicile.

Ce sont-là, direz-vous, des Fables Grecques, pour fonder l'Histoire des Déluges de Deucalion et d'Ogygès. Mais on ne pourra se refuser au système de l'ingénieux Pere Castel, de la Compagnie de Jesus, qui croit la circulation de toutes les parties de la Terre entr'elles. Ainsi les cailloux sortent sur la surface de la Terre, dans des Lieux, où vous n'en aviez pas.

382 **MERCURE DE FRANCE**
pas vû. Ainsi des entrailles des Montagnes ou des Volcans, sortent des roches, du soufre, du fer. Ainsi les Métaux s'élèvent de leurs Minères jusque près de la surface de la Terre, et y laissent souvent des marques de leurs qualités. Il en sort d'autres avec les eaux des Fontaines et des rivières. Les Montagnes s'abaissent par les pluies; même la Mer enfante des Isles, et ailleurs couvre des Terres, dans le temps qu'elle en donne aux hommes d'autres à cultiver. Mais ce n'est pas ici mon système, vous l'avez vû ci-dessus. C'est que tout ce qui est caché par la volonté des hommes, ou par le changement de la surface de la Terre, ou par la Nature même, se découvre peu à peu, et en son temps, par les mêmes causes. •

• Ce seroit un grand plaisir pour moi, Monsieur, de vous envoyer l'explication des Antiques déterrées l'année passée en Italie; je vous le donnerai ce plaisir, quand j'aurai reçu la réponse que j'attends de Rome, où j'ai écrit pour sçavoir ce que les Sçavans en auront publié. Il faut espérer que M. le Cardinal Ottobóni fera travailler là-dessus d'habiles Gens. C'est dans sa Terre de *Sitto*, dépendante de son Abbaye d'*Albano* près de *la Torre di Mezza*, et au mois de May de l'année

1732.

1732. que des Ouvriers creusant la Terre, découvrirent une Statuë de Venus plus belle et plus haute que la Venus de Medicis, qu'on voit dans le Cabinet du Grand Duc, à Florence. Vous sçavez que cette Venus, si connue des Sculpteurs, n'a que cinq pieds de hauteur, et qu'elle est de la main de Cléomene, fils d'Apollodore, Athénien; vous en avez vû souvent des figures en plâtre; nous verrons à quel Sculpteur Grec, on donnera celle-ci; et si on dira dans la suite, *la Venus d'Ottoboni.*

J'atends aussi l'explication de ces Antiques qui furent découvertes au mois de Juillet suivant, aux environs de la Chapelle de la Maison Corsini, dans l'Eglise de S. Jean de Latran; on y déterra quatre Statuës, trois Colonnes, dont une est de Jaspe antique; des Urnes sépulchrales, des Lampes de terre cuite; plusieurs Médailles d'Empereurs Romains, et diverses autres Antiquités. Nous verrons si ce ne sont point les ruines de quelqu'un de ces Tombeaux que les Romains élevèrent à leurs Grands Hommes, et qu'ils conserverent même à leurs Familles. Ces Urnes sépulchrales, et ces Lampes, ne servoient qu'aux Morts, et aux Tombeaux; ces Statuës en ornoient l'intérieur,

ces

384 MERCURE DE FRANCE

ces Colonnes en soutenoient les voutes. Ce Jaspe antique est une sorte de Jaspe, estimé dans l'Antiquité. S. Jérôme sur Isaïe, liv. 15. chap. 54. parle de plusieurs sortes de Jaspe ; celui qu'on appelle antique, est d'un verd de Mer, et semble être peint. Il vient du fond des carrieres de Marbre qu'on trouve dans le Mont Ida, en Phrygie. Nous avons en France, vers Bagnietes aux Pyrenées, des Marbres avec de grandes veines d'un verd clair ; mais ce n'est point à la façon du Jaspe antique, dont le verd couvre toute la surface de la pierre. Les Anciens l'estimoient beaucoup pour la vertu qu'ils lui attribuoient de chasser de l'imagination les vains phantômes, de préserver de mauvaises rencontres, et d'accidens. Galien lui trouve une vertu stomachique, dans le Livre 9. des vertus des Simples ; mais Isidore traite tout cela de superstition. Pour ces vertus, on peut voir Saumaise sur Solin. On ne fait plus d'état du Jaspe qu'on appelle Héliotrope, qui teint en couleur de sang, l'eau exposée dans un vase au soleil. Pline s'en est déjà mocqué au Livre 37. de son Histoire. On a trouvé un bloc de ce dernier Jaspe, assés grand pour en faire des Tombeaux entiers. Il y en a un à Bruges en Flandres dans l'Eglise de S. Donatien.

De

De ces autres Antiquités trouvées avec les Statuës et les Colonnes , on en a détourné quelques-unes que les Maçons avoient apportées chés un fameux Antiquaire M. Figaroni ; mais M. le Cardinal de S. Agnez , fit faire des perquisitions fort exactes chés l'Abbé Herpini , autre célèbre Antiquaire , accusé d'avoir envoyé de ces Antiques dans les Pays Etrangers. Sur quoi j'observerai avec vous , Monsieur , que Mrs les Romains , sont plus jaloux de leurs Antiques que les François , qui n'ont pas eu la même ardeur lorsqu'ils ont vû passer dans le Cabinet du Duc de Parme , celui des Médailles de M. Foucaut Coseiller d'Etat. Dans ce dernier étoit le Medailler de M. Colbert , qui avoit acquis celui de Charles Patin , et il avoit été augmenté par M. de Seignelay fils aîné de M. Colbert , des Médailles de l'Abbé Bracei de Rome , et du Comte Lazzara , de Padouë , qui avoit acquis celui du celebre Angeloni , Auteur de l'Histoire d'Auguste. N'en voilà t'il pas assés , pour rendre les Romains et les Italiens , plus reconnoissans ?

Il faut que je rapelle ici , Monsieur , ce que l'on découvrit en Angleterre au mois de Novembre dernier. Des Ouvriers occupés à aplanir une Montagne près de
la

386 **MERCURE DE FRANCE**
la Ville de Kengweston dans le Comté de
Sommerset, trouverent dans la Terre plu-
sieurs corps humains embaumés , avec des
Inscriptions qui font voir près de deux
mille ans d'ancienneté. Nous voilà trans-
portés hors de l'Ere Chrétienne. Mais les
Barbares n'embaumerent pas leurs corps,
avant que d'avoir reçu les coutumes des
Romains , et celles des Egyptiens : et les
Romains ne les embaumerent point. N'y
aura t'il pas quelque méprise dans la ma-
niere de lire ces Inscriptions ? c'étoit as-
sés la coutume des Peuples anciens de
mettre leurs morts dans les Montagnes ;
ce sont des Mausolés tout-faits. Je me
souviens ici de ce que vous m'écrivîtes ,
il y a six ou sept ans , de cette quantité
d'ossements d'animaux , et d'hommes ,
qu'on avoit trouvés à cinq lieues de Bor-
deaux , dans le penchant d'une colline ,
dont les Terres s'étoient écroulées , et
qu'on n'avoit point de mémoire d'aucune
Bataille , qui eût été donnée dans ce
Canton.

Mais passons en Portugal , et jusqu'à
la Ville de Brague , une des plus ancien-
nes de l'Espagne , qui appartenoit autre-
fois à la Galice. N'est-ce pas la Braceara
de Ptolomée ? et celle que notre Poëte
Ausone a mise parmi ses Villes Illustres-
elle

elle étoit grande et considerable du temps des Romains : mais les Goths l'a renversèrent , et c'est aujourd'hui ses anciennes ruines qu'on découvre en creusant la Terre. Des Ouvriers travaillant au mois de Juillet dernier auprès des fondemens de l'ancienne Eglise de S. Martin de Dume , y découvrirent les ruines d'un Edifice du temps des Romains , lequel paroît avoir été un Temple de Jupiter. Les Inscriptions qu'on lit sur plusieurs pierres , qui ont formé les Colonnes , le font croire. Sur une Colonne bien conservée , on lit cette Inscription. JOVI EXPULSORI ARMIA LUSSINA EX VOTO POSUIT. C'est ainsi qu'on lit dans la copie qu'on a envoyée en France ; mais en Hollande , on l'a reçûe un peu diferente. JOVI EPULSORI ARMIA LUSINNA EX VOTO POSUIT. Je ne sçais s'il n'y a point quelque faute dans ces deux leçons. 1°. Dans le Stile Lapidaire , on n'a point dit *Expulsori* ; *Epulsori* , mais *Depulsori* , ainsi qu'on lie dans les Inscriptions de Gruther. Ce *Depulsor* est synonyme d'*Aversuncus* des anciens Romains , et d'*Apomnios* des Grecs. Je n'entre pas plus avant dans cette explication. 2°. *Armia* est le nom de la Dame qui avoit sans doute voué d'ériger cette Colonne dans le Temple ,

et il seroit inutile de rechercher s'il est Latin, ou Grec, ou un nom usité dans la Nation même de cette Dame, 3^o. Celui de *Lussina*, ou *Lusinna*, est formé peut-être de *Lusus* fils de *Bacchus*, qui a donné son nom à la *Lusitanie*. Car le Peuple suit volontiers l'Histoire mystique de sa Nation. Ne seroit-ce point un nom mal écrit pour *Luscinia*, qui est tout Latin, et que plusieurs femmes ont porté? Attendons ce que nous en diront les Sçavans de l'Académie de l'Histoire de Lisbonne.

Près de cette Colonne qui porte l'Ins-
cription, on a découvert un Tombeau
de Marbre blanc, d'onze palmes de con-
tour, et de trois de largeur. Il renferme
les ossemens d'un corps humain qu'on
croit être celui de *Theodomir*, un de ces
Rois Goths ou Sueves, qui ont regné en
Galice. Sous ce Prince *Arien* fut tenu un
Concile à *Brague*, en l'année 561. Il
mourut après douze ans de Regne en l'an
570. Ce Prince fut inhumé dans le Mo-
nastere de *S. Martin de Dume* qu'il avoit
bâti; je ne sçais si c'est avant ou après
que le Prince son fils eut été guéri de sa
maladie par l'intercession de ce Saint. Ce
Monastere fut bâti sur les ruines du Tem-
ple de *Jupiter*. Les *Sarrazins* vinrent et
confondirent

F E V R I E R. 1738. 389

confondirent les ruines Chrétiennes avec
~~les~~ Payennes.

Quand j'aurai reçu des nouvelles sur
toutes ces Antiquités, je vous en ferai
part, Monsieur, et je les attends de vous,
si vous en recevez plutôt que moi.

Après ma Lettre écrite, il m'est venu
un homme qui m'a demandé la racine de
1739. qui est le nombre de l'Ère Chré-
tienne d'aujourd'hui, comme je sçais qu'il
n'y en peut avoir que d'aprochante,
voici ce que j'e lui ai répondu par plai-
santerie. Ces quatre nombres font 14, et
quatorze repetés 114 fois fait 2736. qui
est le plus aprochant du quarré demandé.
La réponse a mis mon homme de belle
humeur, il a joué sur les quarrés. J'ai
craint qu'il ne jouât aussi sur nos Anti-
ques, si je lui montrois ma Lettre, et
que lui aurois je répondu? les Antiques
découvertes sont un bien qui nous apar-
tient, et qui nous avoit été destiné. Mais
les quarrés de l'Arithmétique, ne sont
que des êtres métaphysiques, dont on ne
tire gueres que des utilités métaphysi-
ques. Je suis cette année-ci encore plus
que l'autre, Monsieur, Votre très-hum-
ble, &c. C...

A Paris, le 15 Janvier 1733.

Iij

LE RUISSEAU

LE RUISSEAU,

Canzate.

Ruisseau , dont la brillante Flore
Embellit les bords gracieux ,
Ah ! que tu charmerois mes yeux ;
Si mon Berger m'aimoit encore !
Mais , loin d'adoucir mon tourment ,
Tes flots précipités , dans leur course paisible ,
Sont une image trop sensible
De l'inconstance d'un Amant.

Les tendres chansonnettes
Des volages Oiseaux ,
Dans ces belles retraittes ;
N'arrêtent point tes eaux ;

Mes soupirs et mes larmes
N'ont pu fixer le cœur
Du Berger , dont les charmes
Faisoient seuls mon bonheur.

Tos

Ton onde toujours fugitive ,
 Pour enrichir tes autres bords ;
 Roule les précieux Trésors ,
 Qui devoient orner cette rive :

Philène en ce moment plus coupable que toi ;
 Prodigue à cent autres Bergeres
 Ces baisers tendres et sinceres ,
 Qui n'étoient destinés qu'à moi.

Dans les déserts où la nature
 Laisse en paix regner les échos ;
 Ton onde tranquille murmure ,
 Comme elle fait sous les ormeaux

Jaloux d'une nouvelle chaîne ;
 L'ingrat qui cause mes tourmens ;
 Fait entendre à quelque inhumaine
 Ses accords tendres et touchants !

Las d'arroser enfin les riantes prairies ,
 Où l'Aurore en naissant étale ses rubis ,

Tu quitte tes rives fleuries ,
 Pour te perdre à jamais dans le sein de Thétis.

Ah ! que je crains qu'un sort semblable

I iij M'enlève

M'enleve mon tendre Berger ,
 Et que las de traîner un amour misérable ,
 Dans les nœuds de l'Himen il n'aille s'engager !

Ruisseau, quand la Loi naturelle
 Entraîne tes flots dans les Mers ,
 Une onde plus vive et plus belle ,
 Succède à celle que tu perds.

Rarement un Berger volage
 Rejoint ses premières amours ,
 Quand une fois il s'en dégage ,
 Il s'en dégage pour toujours.

B. D. M.

Une fluxion survenue à Monseigneur le Dauphin , lui a causé une tumeur sur la machoïre droite , et comme il a été jugé nécessaire de l'ouvrir , l'opération en a été faite le 7. de ce mois avec beaucoup de succès. Depuis ce moment , Monseigneur le Dauphin s'est trouvé très soulagé , et dès le 15. il étoit dans un si bon état, que les Médecins et les Chirurgiens, qu'on avoit fait venir à Versailles avant l'opération, pour les consulter , ont eû permission de revenir à Paris.

IMITA:

IMITATION de la III. Ode du
premier Livre d'Horace *Sic te Diva
potens Cypri*

Puissante Reine de Cythere ,
Et vous , brillans Gémeaux , protecteurs des No-
chers ,
Tracez à ce Navire un chemin salutaire
A l'abri des Rochers?



Que vers le Rivage d'Athènes
Il porte sans danger mon ami vertueux.
Eote , retenez sous de pesantes chaînes
Les vents impétueux.



Maudit celui dont l'industrie
Mitle premier Vaisseau sur le moite Element ;
Sans craindre les écueils , ni des flots en furie
L'horrible mouvement!



Si les farouches Euménides
D'impenetrable airain n'avoient armé son cœur,
Ce Mortel auroit-il des Pleiades humides
Affronté la rigueur ?



Non , les plus terribles supplices

I iij Ne

304 MERCURE DE FRANCE

Ne pouvoient t'effrayer , Pilote audacieux ,
Qui, d'un front assuré, vis mille précipices
Entr'ouverts sous tes yeux.



En vain l'arbitre du Tonnerre
Par d'abondantes eaux divisa l'Univers :
Les Coupables humains , pour voir toute la
Terre ,
Sçavent franchir les mers.



L'homme au frein toujours indocile ,
Ne prête ses esprits qu'à d'indignes transports :
Il ose tout tenter , et rien n'est difficile
A ses fougueux efforts.



Prométhée aux plages Célestes
Alla ravir un feu non destiné pour nous :
Delà ces promptes morts , delà ces maux funes-
tes ,
Qui nous accablent tous.



Epris d'une ardeur criminelle ,
Hercule a pénétré jusqu'au fond des Enfers :
Dédale a sçu trouver une route nouvelle
Dans le vuide des airs.



Notre

Notre ame en malices féconde

Ose attaquer le Ciel par ses desseins jaloux ;
Et nous ne souffrons pas que le Maître du Monde
Suspende son courroux.

A. X. Harluin



ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE DU ROY, concernant le Faux Principal et Faux Incident ; et la Reconnoissance des Ecritures et Signatures en matiere criminelle. Donnée à Versailles au mois de Juillet 1737. Registrée en Parlement le 11. Décembre.

A U T R E, concernant les Evocations et les Reglemens de Juges. Donnée à Versailles au mois d'Août 1737. Registrée en Parlement le 11. Décembre.

EDIT DU ROY, portant suppression de partie des Charges de la Grande Venerie du Roy. Donné à Versailles au mois de Décembre 1737. Registré en la Cour des Aydes le 8. Janvier suivant.

A R R E S T du 17. Décembre, qui fixe à trois livres du cent pesant, les droits d'entrée du Royaume sur les Huiles d'Olive venant de la Côte d'Italie, non compris celui de la Ferme des Huiles, qui continuera d'être perçu à l'ordinaire.

396. **MERCURE DE FRANCE**
dinaire, avec les quatre sols pour livre dudit
droit.

AUTRE du même jour, qui ordonne une
nouvelle Marque aux Carosses de Place, et tout
ce qui doit être observé au sujet des Voitures
publiques.

AUTRE du 22. qui ordonne que les Ren-
tées sur les Tailles seront reçues à la Loterie
Royale.

AUTRE du 7. Janvier, pour la modération
des Droits de Marc d'or, de Sceau, d'enregistre-
ment chés les Gardes des Rôles, et autres frais de
provisions des Offices qui seront levés vacans
aux Revenus casuels, pendant le courant de l'an-
née 1738.

AUTRE et Lettres Patentes sur icelui, des
19. et 24. Janvier, qui commet le sieur Tar-
marin Contrôleur General des Restes de la Cham-
bre des Comptes de Paris, aux fonctions de
Contrôleur des Bons d'Etats du Conseil, au lieu
et place du feu sieur Pigné.

DECLARATION DU ROY, du 21.
qui transfere les séances de la Chambre des
Comptes dans l'enceinte du Convent des Grands
Augustins de Paris jusqu'au dernier Mars 1740,
pour donner le temps de faire les réparations
convenables, causées par le dernier Incendie. Re-
gistrée en la Chambre des Comptes le 4. Février
suivant.

ARRETS

F E V R I E R. 1738. 397

A R R E S T du même jour , servant de Règlement pour le recouvrement des droits d'Amortissemens et francs-fiefs.

A U T R E du même jour , qui proroge jusqu'au premier Janvier 1739. l'exemption des droits d'entrée sur les Bestiaux venant des Pays Etrangers dans le Royaume.

A U T R E du Conseil du vingt-deux , au sujet de la Bulle de Canonisation de S. Vincent de Paul. Vû au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant , la Requête présentée par le Supérieur general et les Prêtres de la Congregation de Saint Lazare, contenant que l'arrêt rendu par le Parlement de Paris , au sujet de la Bulle de Canonisation de Saint Vincent de Paul, ayant ordonné la suppression des exemplaires imprimés de ladite Bulle , avec défenses de l'imprimer , vendre et débiter ; ils ne peuvent que représenter au Roy, qu'il s'agit d'une Bulle demandée par Sa Majesté même , qui consacre la mémoire et publie les vertus d'un Saint digne de la vénération des fideles , comme on le reconnoît dans l'arrêt du Parlement ; suppliant Sa Majesté de vouloir bien régler la conduite qu'ils doivent tenir en cette occasion ; sur quoi Sa Majesté ayant considéré que si le Parlement a craint qu'on n'abusât de quelques expressions répandues dans cette Bulle , en les prenant dans la plus étroite rigueur , il auroit été facile de prévenir cet inconvenient, par des précautions generales et souvent usitées en pareille matiere, sans se porter jusqu'à défendre l'impression d'une Bulle de la nature de celle dont il s'agit , en la laissant dans un état capable de diminuer dans l'esprit des peuples.

ples, le respect qu'ils doivent à un Saint que l'Eglise a mis au nombre de ceux à qui elle décerne un culte public; Sa Majesté auroit jugé à propos d'expliquer ses intentions sur ce sujet pour le bien et l'honneur de la Religion; à quoi étant nécessaire de pourvoir, le Roy étant en son Conseil, a permis et permet aux supplians, de faire imprimer et distribuer ladite Bulle, ainsi qu'ils l'auroient pû faire avant l'arrêt rendu au Parlement de Paris le 4. du présent mois, que Sa Majesté veut être regardé comme non advenu, en ce qui concerne les deffenses d'imprimer et de distribuer ladite Bulle; sans néanmoins que ladite impression et publication, ni les énonciations contenues dans ladite Bulle, puissent être tirées à conséquence directement ou indirectement, contre les Maximes du Royaume, libertés et usages de l'Eglise Gallicane, que Sa Majesté veut et entend être toujours conservées en leur entier. Et sera le présent arrêt lû, &c.

EDIT DU ROY, portant suppression de la Charge de Premier Président, et de celles des huit Présidens au Grand-Conseil. Donné à Versailles au mois de Janvier.

Louis, &c. Notre Grand-Conseil ayant été originairement établi à la suite des Rois nos prédécesseurs, pour vacquer à l'Instruction et au Jugement des affaires qui étoient d'une trop longue discussion, pour pouvoir être expédiées dans nos autres Conseils, il a été fait successivement plusieurs créations de Charges de Conseillers, pour y rendre la justice conjointement avec les Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, qui étant alors en très-petit nombre, et souvent chargés de Commissions importantes pour le bien.

bien de l'Etat, ne pouvoient rendre un service assidu et continuél en notredit Grand-Conseil. Et quoique les Chanceliers de France aient toujours été regardés comme les seuls Chefs et les Présidens nés de cette Compagnie, des considérations particulieres engagerent le Roy François Premier, à y créer en l'année 1541 un Office de Président, pour y avoir rang et séance au-dessus des Maîtres des Requêtes, et y présider en l'absence du Chancelier de France. Mais ayant depuis considéré, que ce nouvel établissement étoit contraire à l'ancienne forme et à l'institution primitive de notredit Grand-Conseil, il revoqua bientôt lui même par un Edit de l'année 1543. la création qu'il avoit faite, et rétablit les Maîtres des Requêtes de notre Hôtel dans le même état où ils étoient avant cette création. Si depuis le Regne de François Premier, il y a eû des Présidens établis en notredit Grand-Conseil, leurs places ont été tellement considérées comme affectées aux seuls Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, qu'elles ne pouvoient être remplies que par ceux qui étoient revêtus de cette dignité : Tel a été l'état de cette Compagnie jusqu'en l'année 1690. & il y avoit alors huit desdits Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, sçavoir, quatre dans un semestre, et quatre dans l'autre, qui y exerçoient la fonction de Président, lorsque les besoins de l'Etat, et la nécessité de trouver les moyens de soutenir une longue guerre, obligèrent le feu Roy notre très-honoré Seigneur, et bisyeul, à faire un changement considérable dans notredit Grand Conseil, en y créant par son Edit du mois de Février 1690. un office de Premier Président, et huit offices de Présidens, dont il regla la finance, les gages, les droits.

droits et les privilèges par le même Edit , sans que ceux qui en seroient revêtus , fussent obligés d'être pourvus de charges de Maîtres des Requêtes , comme il avoit été observé jusqu'alors. Mais l'expérience ayant fait connoître que ce changement n'avoit pas été aussi avantageux à notre dit Grand-Conseil , qu'on avoit paru l'espérer en le faisant , et le préjudice qu'il a fait aux Maîtres des Requêtes de notre Hôtel étant devenu encore plus sensible , par la diminution considérable du prix de leurs charges , Nous avons jugé à propos de leur donner des marques de la grande satisfaction que Nous avons de la manière dont ils les remplissent , en profitant d'un temps de paix , pour faire cesser un changement , dont la guerre avoit été la véritable cause , et pour rétablir les Maîtres des Requêtes dans l'exercice d'une de leurs plus anciennes fonctions , suivant l'usage observé pendant plus de deux siècles dans notre Grand-Conseil , en y ajoutant seulement ce qui peut le perfectionner encore , et le rendre plus utile pour le bien de notre service. La vacance actuelle de la charge de Premier Président en cette Compagnie , nous a paru même une occasion naturelle de ramener les choses à leur première origine. Et quoique nous ayons lieu d'être pleinement satisfait des services que ceux qui remplissent actuellement les places de Présidens en notre dit Grand-Conseil nous y ont rendus avec toute la fidélité et tout le zèle que nous pouvions en attendre , nous devons présumer qu'ils sentiront eux-mêmes que la considération personnelle qu'ils méritent , doit céder en cette occasion , à celle du bien public et de l'intérêt commun de leur Compagnie : Nous chercherons d'ailleurs à leur donner de nouvelles

nouvelles marques de notre protection , soit par les agrémens que nous leur accorderons très-volontiers , pour entrer dans d'autres charges qui leur conviennent , soit par notre attention à leur assûrer la possession des honneurs et des privilèges attribués par l'Edit de 1690. à ceux des Présidens créés par cet Edit qui se démettroient de leurs charges , afin qu'ils puissent au moins jouir de la distinction qu'ils ont acquise par leurs services , en conservant toutes les marques et les prérogatives de leur première dignité A ces causes et autres considerations à ce Nous mouvantes , de l'avis de notre Conseil , et de notre certaine science , pleine puissance et autorité Royale , nous avons par ces Présentes , signées de notre main , dit et ordonné , disons et ordonnons , voulons et nous plaît ce qui suit.

ART. I. La Charge de Premier Président en notre Grand-Conseil , dont le feu sieur de Verthamon est mort revêtu , sera et demeurera éteinte et supprimée , comme Nous l'éteignons et supprimons par notre présent Edit ; et le prix en sera remboursé comptant , en notre Trésor Royal , aux héritiers , successeurs et ayant cause dudit sieur de Verthamon , ou autres ayant droit à la propriété de ladite Charge , et ce , sur le pied de la finance payée lors de la création de ladite Charge , même de l'augmentation accordée depuis audit sieur de Verthamon , par Lettres Patentes du 4 May 1704. laquelle augmentation de finance sera pareillement payée à ceux desdits héritiers , successeurs et ayant cause ou droit , à qui il appartiendra ; lesquels , à l'effet de ce que dessus , seront tenus de remettre incessamment leurs Quittances de finance , et desdites Lettres , en-

ue

tre les mains du sieur Contrôleur Général de nos Finances , pour être pourvu à la liquidation , et remboursement dudit Office , ainsi qu'il est marqué cy-dessus.

II. Eteignons pareillement , et supprimons par ces Présentes , les huit Charges de Présidens en notre Grand-Conseil , créées par Edit du mois de Février 1690. voulant qu'il soit procédé incessamment à la liquidation du prix desdites Charges , et ce , sur le pied de l'acquisition qui en a été faite ; à l'effet de quoi , les titulaires ou propriétaires desdits Offices seront tenus de remettre leurs Quittances de finance , et leurs Contrats d'acquisition , entre les mains du sieur Contrôleur Général de nos Finances ; pour recevoir , par eux , leur remboursement comptant , en notre Trésor Royal , sur les deniers que Nous destinerons à cet effet , en conséquence du présent Article , et du précédent.

III. Ordonnons que conformément à l'Edit du mois de Février 1690. ceux qui sont actuellement pourvus des Charges de Présidens , que Nous supprimons par ces Présentes , comme aussi les veuves de ceux qui en sont morts revêtus , jouissent des mêmes privilèges et exemptions que nos Maîtres des Requêtes vétérans , et leurs veuves ; et que lesdits Présidens aient entrée et voix délibérative dans notre Conseil , entrée , séance et voix délibérative dans nos autres Cours , ainsi que les Maîtres des Requêtes honoraires : Voulant aussi que dans toutes Assemblées publiques et particulières , ils aient le même rang que les Maîtres des Requêtes de notre Hôtel , suivant l'ordre de leur réception ; le tout conformément à l'Edit du mois de Février 1690. et à la Déclaration du 20 Août de

la

la même année : à l'effet de quoi seront expédiées en leur faveur , des Lettres de Maîtres des Requêtes honoraires ; ce que Nous entendons avoir lieu , même à l'égard de ceux desdits Présidens qui n'auroient pas encore exercé leurs Charges pendant le temps et espace de vingt années. Ordonnons pareillement que les veuves de ceux d'entr'eux qui viendront à décéder dans la suite , jouissent des mêmes privilèges que celles des Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel.

IV. Au moyen des suppressions et remboursemens cy dessus ordonnés , voulons que suivant l'ordre anciennement établi en notre Grand Conseil , la fonction de Président y soit toujours exercée à l'avenir par les Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , à l'effet de quoi Nous ferons expédier , sans aucune finance , nos Lettres de Commissions à huit desdits sieurs Maîtres des Requêtes , que Nous jugerons à propos de choisir entre les titulaires , pour exercer par Semestre , la fonction ordinaire de Présidens en notredit Grand-Conseil , à l'ancien desquels apartiendra , dans chaque Semestre , le droit d'y présider , et de faire les fonctions attachées à la qualité d'ancien Président , comme il se pratiquoit avant ledit Edit : Voulant que lesdites Commissions leur tiennent lieu d'accroissement , d'honneur et de dignité , sans les empêcher de continuer de Nous rendre leurs services en notre Conseil , de la même manière qu'ils l'ont fait jusqu'à présent , et aussi assidûement qu'il leur sera possible , pendant le temps que durera leur Commission de Président au Grand-Conseil.

V. Outre lesquels Présidens , Nous nous réservons

servons de commettre en même - temps , un de nos Conseillers en notre Conseil d'Etat , pour présider audit Grand - Conseil , ce qui n'aura lieu qu'autant que Nous l'estimerons convenable pour le bien de notre service. Et afin que ceux desdits sieurs Conseillers d'Etat , qui seront par Nous commis à cet effet , ne soient pas trop long-temps détournés de l'assiduité qu'exigent leurs fonctions auprès de notre Personne , Nous voulons que lesdites Commissions ne puissent être données que pour une année seulement ; et qu'après l'expiration dudit terme , il soit choisi par Nous un autre Conseiller en notre Conseil d'Etat , pour remplir lesdites fonctions de Président audit Grand-Conseil , en la place du précédent : ce qui sera observé successivement , tant que Nous jugerons à propos de commettre un Conseiller d'Etat pour présider à ladite Compagnie.

VI. Voulons au surplus , qu'il soit rendu compte de tout ce qui pourra concerner le bon ordre , la discipline et la dignité de notre dit Grand-Conseil , à notre très-cher et féal Chancelier de France , comme étant , par sa dignité , le seul Chef de cette Compagnie , pour y être par Nous pourvû , sur son avis , ainsi qu'il appartiendra. Et sera le présent Edit exécuté selon sa forme et teneur , à compter du jour qu'il aura été enregistré audit Grand - Conseil ; à l'effet de quoi Nous avons révoqué et révoquons l'Edit du mois de Février 1690. en ce qui concerne la création de Charges faite par ledit Edit , dérogeant pareillement à toutes Loix et usages qui pourroient être contraires à ces Présentes. Si donnons en Mandement , &c.

Registré es Registres de l'Audience de France ,

FEVRIER: 1738. 405
et au Grand Conseil les 24 & 25. Janvier
1738.

ORDONNANCE du Roy, du 4. Fevrier
pour la conservation des Dignes, et au-
tres Ouvrages faits et à faire dans la Riviere de
l'Adour, et pour rétablir l'ouverture de la Barre
de Bayonne.

ARREST du 11. pour le remboursement en
Assignations sur la Loterie, des Taxations sur
le Trésor Royal.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de
Paris, du 12. portant permission de manger des
Oeufs pendant le Carême prochain, depuis le
Mercredy des Cendres inclusivement, jusqu'au
Vendredy de la Semaine de la Passion exclusive-
ment.

ARREST du Parlement; du 14. qui permet
d'exposer et vendre des Oeufs dans les Marchés
et Places publiques de la Ville et Faubourgs de
Paris, pendant le Carême prochain.

IMITATION de l'Ode IV. du 12.
Livres d'Horace : *Solvitur acris Hyems*
&c.

L Es flots sont chargés de Navires,
Tout renaît dans nos champs;
L'Aquilon fuit, et les Zephires
Ramenent le Printemps.

266 MERCURE DE FRANCE

De Laboureur infatigable

Quitte un triste repos ,

Et déjà loin de leur étable

Bondissent les Troupeaux.



Un beau Soleil dissoud les glaces

De la froide Saison :

Venus folâtre avec les graces

Sur un tendre gazon.



Cette Belle vient de la Terre

Admirez les attraits ,

Tandis qu'au maître du Tonnerre

Vulcain forge des traits.



Ceignons aujourd'hui notre tête

Des festons les plus beaux ;

Au Dieu Faune dans cette Fête

Immolons des Agneaux.



Cher Sestius , que la tristesse

Ne trouble point vos jours ;

Fin

FEVRIER. 1738.

Aux momens que le sort vous laisse
Donnez un heureux cours,



Trop insensé qui s'embarasse
En de vastes projets,
La mort du même pied terrasse
Les Rois et les Sujets.



Tôt ou tard la Parque fatale
Tranchera vos Destins;
Ami, sur la rive infernale
Il n'est plus de Festins.

A. X. Harduin

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur* de France du mois de Février, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 14. Mars 1738.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode Sacrée ,	197
Question importante nouvellement jugée ,	202
La vanité des Plaisirs , Ode traduite de l'Anglois ,	215
Extrait d'une Lettre au sujet de la Ville de Troye ,	220
Epitre en Vers à M. l'Abbé	225
Eclaircissemens sur les Pierres gravées et fig.	226
Le Coq et les Poulettes , <i>Fable</i> ,	243
Extrait de Lettre sur une Tragédie nouvelle de <i>Germanicus</i> ,	246
Avis sur le <i>Cabestan</i> ,	254
Le Mois de Février , <i>Vers</i> .	258
Extrait de Lettre au sujet de la Vieillesse : et Réponse , &c.	259
Epitre de M. Saurin , sur la mort de son Pere ,	262
Solution de la Question proposée dans le Mercure du mois de Décembre dernier ,	265
Epitre de M. Graisset à M. le Contrôleur General ,	265
Lettre écrite de Pezenas , à un Médecin ,	267
Sonnet en Réponse à une Question ,	273
Reflexions sur la Pauvreté ,	274
Epithalame Spirituel ,	278
Enigme et Logogryphes &c.	280
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS ,	
&c.	284
Dissertation sur la force de l'imagination des femmes enceintes ,	286
Amusemens du cœur et de l'esprit ; la Rose et le	le

Le Papillon , <i>Fable</i> ,	291
A Mlle Dangeville , <i>Vers</i> ,	292
Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire ,	293
Histoire Generale de Languedoc ,	306
Reflexions sur les Ouvrages de Litterature ,	314
Vers pour être mis au bas d'une Image de la sainte Vierge ,	315
Question à résoudre ,	316
Nouvelle Edition des Actes de Rymer , &c. <i>ibid.</i>	
Méthode pour apprendre à jouir de la Muzette ,	318
Suite des Portraits des Grands Hommes , &c.	319
Représentation de l'Eglise de S. Pierre de Ro- me ,	320
Nouvelle Suite d'Estampes ,	<i>ibid.</i>
Morts de Personnes Illustres ,	321
Air noté ,	324
Spectacles. L'Opera d'Atis ,	<i>ibid.</i>
Fêtes de l'Amour et de Bacchus , &c.	335
Nouvelle Actrice au Théâtre Italien, et Vers sur son début ,	339
Deux Pieces nouvelles sur le même Théâtre. Le <i>Divorce</i> et la Parodie d'Atis ,	340
Nouvelles Etrangères, Turquie , &c.	341
D'Allemagne et Italie ,	342
D'Espagne et Grande-Bretagne ,	346
Morts des Pays Etrangers ,	350
Bouquet ,	<i>ibid.</i>
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	353
Bouquet ,	360
Embarquement et arrivée des Troupes François- ses en Corse ,	361
Vers de M. de Voltaire ,	363
	Etat

Etat des Officiers nommés pour remplir différentes places vacantes des Etats Majors , <i>ibid</i> ,	
Vers à Damon ,	364
Morts , Naissance ,	366
Suplément , <i>Idille</i> ,	376
Lettre sur les Monumens antiques , &c,	380
Le Ruissseau , <i>Cantate</i> ,	390
Imitation de l'Ode III. du premier Livre d'Horace ,	393
Arrêts Notables ,	395
Imitation de l'Ode IV. du premier Livre d'Horace ,	405

Errata de Janvier.

P Age 186. ligne 26. de Girautot , lisez des Girautots.

Ibid. ligne 30. 68. l. 72.

En parlant de la mort de M. *Sevin de Quincy*, page 176. on a oublié de dire qu'il est Auteur de *l'Histoire Militaire* du Regne de Louis le Grand , avec un *Traité* particulier de pratique et de maxime de l'Art Militaire , imprimé chez Denis Mariette en 1726. en 7. vol. in 4.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 275. ligne 15. Conocerto , lisez Conoc
ceilo

Ibid. l. 18. perta , lisez pesta.

P. 309. l. 16. Fontcaude , l. Fontecaude.

La Planche gravée doit regarder la page

226

La Chanson notée doit regarder la page

324

20

SEP 17 1936



